



HAL
open science

La dimension spatiale de la violence conjugale

Evangelina San Martin

► **To cite this version:**

Evangelina San Martin. La dimension spatiale de la violence conjugale. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2019. Français. NNT : 2019BOR30031 . tel-02898938

HAL Id: tel-02898938

<https://theses.hal.science/tel-02898938>

Submitted on 25 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

La dimension spatiale de la violence conjugale

Présentée et soutenue publiquement le 16 octobre 2019

par

Evangelina SAN MARTIN ZAPATERO

Sous la direction d'Yves RAIBAUD

Membres du jury

Guy DI MEO, Professeur de géographie émérite, Université Bordeaux Montaigne

Marylène LIEBER, Professeure de sociologie, Université de Genève (UNIGE)

Sophie LOUARGANT, Maîtresse de conférences, Université de Grenoble. Rapporteur

Marion PAOLETTI, Maîtresse de conférences HDR de sociologie, Université de Bordeaux.
Rapporteur

Yves RAIBAUD, Maître de conférences HDR de géographie, Université Bordeaux Montaigne.
Directeur de thèse

Université Bordeaux Montaigne

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

La dimension spatiale de la violence conjugale

Présentée et soutenue publiquement le 16 octobre 2019

par

Evangelina SAN MARTIN ZAPATERO

Sous la direction d'Yves RAIBAUD

Membres du jury

Guy DI MEO, Professeur de géographie émérite, Université Bordeaux Montaigne

Marylène LIEBER, Professeure de sociologie, Université de Genève (UNIGE)

Sophie LOUARGANT, Maîtresse de conférences, Université de Grenoble. Rapporteur

Marion PAOLETTI, Maîtresse de conférences HDR de sociologie, Université de Bordeaux.
Rapporteur

Yves RAIBAUD, Maître de conférences HDR de géographie, Université Bordeaux Montaigne.
Directeur de thèse

Résumé

En adoptant un regard « méso » centré sur les rapports sociaux au sein des espaces publics, la géographie du genre montre que les actes sexistes qui y ont lieu à l'encontre des femmes fonctionnent comme une régulation spatiale. Tout en s'inscrivant dans ce courant de la géographie, cette thèse adopte un regard « micro » centré sur les rapports conjugaux. Elle s'intéresse aux effets de pouvoir provoqués par la violence conjugale sur les manières d'habiter les espaces par les partenaires féminines. En prenant appui sur l'épistémologie du « *standpoint* » et sur une démarche ethnographique, nous avons construit un dispositif de recherche. Celui-ci a permis la constitution d'un matériau composé par des observations participantes effectuées au sein d'une association spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violence, des entretiens semi-directifs, des groupes de parole, des ateliers de cartographie auprès de femmes ayant vécu la violence conjugale et des entretiens auprès de professionnel·les. L'analyse de ce matériau nous montre que la violence conjugale circule et inscrit, dans l'ensemble des espaces, la logique de la domesticité selon laquelle les partenaires féminines seraient assignées à la sphère domestique et cantonnées à un rôle traditionnel. De plus, cette violence réduit les lieux susceptibles d'être fréquentés, ce qui diminue les possibilités de s'engager dans le jeu social et, en conséquence, participe d'une perte des habiletés spatiales et d'une déprise spatiale des partenaires féminines. Il se produit ainsi un appauvrissement de la mixité au bénéfice de la masculinisation des espaces privés et publics et d'une féminisation des espaces domestiques. Au-delà des politiques publiques existantes en matière de lutte contre la violence conjugale et de l'accompagnement social effectué pour soutenir la reprise spatiale des femmes après la séparation, cette thèse interroge la manière dont l'aménagement des espaces peut contribuer à prévenir et à lutter contre ce phénomène. Elle souligne la pertinence de tisser des continuités spatiales entre la sphère privée et la sphère publique, et de minimiser les ruptures afin de favoriser la coprésence et l'interconnaissance entre les habitant·es et prévenir l'isolement social. Par ailleurs, la planification des espaces partagés à l'échelle du voisinage vient en appui d'une diversification des espaces fréquentés et d'un investissement des modalités de gouvernance collective à l'échelle proche du domicile. L'articulation de ces aspects participe d'une déspecialisation des rôles de genre et encourage une citoyenneté spatiale, condition nécessaire pour prévenir les violences faites aux femmes en général, et conjugales en particulier.

#1. Violence conjugale. **#2.** Spatialités **#3.** Domesticité. **#4.** Déprise spatiale.

Abstract

By adopting a “*meso*” view focused on gender relations in public space, the gender geography shows that sexism against women is operating as a method of areas control. Although part of this trend of geography, this thesis adopts a “micro” view focused on conjugal relationships. It treats the issue of domestic violence’s power effects on the way that female partners live their own space. We constructed a research process built on the “standpoint” epistemology and an ethnographic approach. The data collected with this process including participant observation in a women’s shelter, semi-structured interviews, discussion groups, mapping workshops with women survivors of domestic violence and interviews with key professionals. The analyzed data shows that domestic violence circulates and fits into all the spaces, contributing to the domestic rationale whereby female partners are assigned to the domestic sphere and limited to a traditional role. Moreover, this type of violence reduces for women the opportunities to frequent some areas and limits their commitment in the social play. Loss of spatial skills and abandonment of spaces could be a consequence. This leads to a depletion of diversity for the benefit of a male appropriation of private and public spaces and a female domestic place. Beyond domestic violence policies and the social accompaniment set up to support women in recovering their spatial skills after separation, this research thesis paper wondering how the spaces settlement could prevent from this phenomenon. Its stresses on the relevance of building some spatial continuities between the private sphere and the public sphere, minimizing the breaks in order to promote the co-presence and inter-knowledge within habitants and prevent from social isolation. Furthermore, the mapping of shared spaces in neighborhood reinforces the diversification of the frequented areas and a women's contribution to the rules of collective governance near their home. The articulation of these elements contributes to a deconstruction of gender roles and enhances an areal citizenship, a necessary tool to prevent from violence against women and especially domestic violence.

#1. Domestic violence. #2. Spatiality. #3. Domesticity. #4. Abandonment of spaces

Remerciements

Effectuer un travail de thèse implique de parcourir un long chemin, parfois jalonné de difficultés. Les surmonter sans relâcher les efforts n'aurait pas été possible sans le soutien d'un grand nombre de personnes.

Mes premiers remerciements s'adressent à mon directeur de thèse, Yves Ribaud, qui, depuis le début, m'a accordé sa confiance et m'a permis de concrétiser le désir de faire cette recherche. Ses commentaires m'ont beaucoup inspirée et son accompagnement m'a permis d'avancer et de rester dans le chemin. Merci aussi à Mme Collignon, Mme Abela et Mme Zeneidi pour avoir participé à mes comités de suivi de thèse. Leurs remarques et conseils ont été d'une grande aide.

Je remercie également les professionnelles de l'association Apiaf, particulièrement Virginie Baron, Marick Geurts et Carol Prestat ; les échanges que nous avons eus ont nourri ma réflexion et ont participé à la construction de mon écrit. En tant qu'hispanophone, il n'a pas été simple pour moi de rédiger ce travail en français. Merci à Anne Cier pour ses nombreuses lectures et pour ses corrections précises et méticuleuses. Sans la grande qualité de sa contribution, ce travail n'aurait pas pu aboutir. Merci également à Delsy Langan et à Stéphanie Duc pour m'avoir ouvert les portes de l'association « Du Côté des femmes ». Un grand merci à l'association « Parle avec elles », qui m'a généreusement accueillie et m'a montré les différents versants de son travail. J'ai également une pensée pour toutes les femmes qui ont accepté de me livrer leur histoire. Chaque récit a alimenté et aiguillé l'élaboration de mon écrit. Merci à Maryse Beauvois pour les retranscriptions, à l'association « La Rueda » de Burgos, et à Cristina Cancho Moreno pour leur disponibilité.

Je souhaite remercier le Directeur Général du CFPF La Rouatière, David Lantelme, ainsi que l'ensemble de mes collègues de travail : Ève Chambon pour avoir soutenu ce projet ; Valérie Bouhier, grande juriste qui m'a beaucoup apporté, appris et inspirée ; Laure Schiavinato, pour ses lectures et son écoute fine, bienveillante et juste ; Rémi Pech, pour ses conseils et ses nombreuses aides techniques ; Clarisse Agostini, pour avoir partagé avec moi son réseau et pour sa contribution dans cet écrit. En définitive, sans le soutien de l'ensemble de mes collègues, la concrétisation de cette recherche n'aurait pas pu être possible. Merci à mes ami-es pour leurs encouragements, leur confiance et les beaux moments de détente et de légèreté qui ont permis d'adoucir le chemin parcouru.

Ma gratitude va aussi à mes proches ; mon frère, homme insatiable de savoir ; nos discussions m'ont toujours enrichie et ont ouvert de nouvelles voies de réflexion ; ma mère et mon père, pour leur amour et leur disponibilité inconditionnelle. Merci à mes enfants... pour avoir toujours été là.

Sommaire

Résumé	2
Abstract	3
Remerciements	4
Sommaire	5
Table des figures.....	10
Préface	12
Introduction	14
Le matérialisme féministe, un courant pertinent pour analyser la violence conjugale... 16	
Une recherche inscrite dans le sillage de la géographie féministe, du genre et du care 17	
Le terrain et la démarche de recherche	18
Le public concerné par la recherche : les femmes victimes de violence conjugale.....	20
La structure de l'écrit	20
Partie I CADRE THÉORIQUE	23
Chapitre 1. Une recherche inscrite dans la géographie du genre	24
1.1. De la pensée géographique des espaces.....	24
1.1.1. De la sociologie urbaine de l'École de Chicago... ..	24
1.1.2. ...à la géographie sociale	26
1.2. Généalogie et approches de la notion de genre.....	30
1.2.1. De la dénaturalisation du sexe biologique... ..	30
1.2.2. ...à la notion de genre	31
1.2.3. Sur le sujet de l'identité	37
1.3. La géographie féministe.....	41
1.4. La géographie du genre : une lecture sur l'insécurité urbaine.....	43
1.5. L'éthique du care : la prise en compte de la vulnérabilité pour soutenir le droit de tous et de toutes à la ville	46

1.5.1. Promouvoir des espaces générateurs d'égalité.....	48
1.5.2. ...et sécurés	50
1.6. La perspective de genre dans les politiques publiques appliquées au développement des territoires	52
1.7. Sur les espaces publics, privés et domestiques	62
1.7.1. Sur la notion d'espace public	62
1.7.2. De l'exclusion des femmes des espaces publics... ..	63
1.7.3. ...à leur assignation dans les espaces domestiques.....	65
Conclusion chapitre 1	75
Chapitre 2. De la violence à la violence conjugale.....	77
2.1. La pensée sociale sur la violence	78
2.1.1. Sur le fondement de l'assujettissement des individus.....	79
2.1.2. ... et de l'adhésion à la domination	81
2.2. La violence conjugale... ..	83
2.2.1. ...en tant qu'état d'exception... ..	84
2.2.2. ...d'emprise et de contrôle social.....	87
2.2.3. Les données sur les violences faites aux femmes en France.....	91
2.2.4. Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes	96
2.3. Les dimensions de l'habiter en lien avec la violence conjugale	98
2.3.1. De la phénoménologie de l'habiter... ..	98
2.3.2. ...à la déprise spatiale	101
2.4. Le travail social féministe.....	102
Conclusion chapitre 2	104
PARTIE II DISPOSITIF DE RECHERCHE, PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS	107
Introduction	108
Chapitre 3. Dispositif de recherche	109
3.1. Une réflexion sur le lien entre ma trajectoire sociale et la recherche	109

3.2. La démarche épistémologique	111
3.3. Une posture ethnographique	113
3.4. Le dispositif de recherche	115
3.4.1. Présentation des associations ayant participé au recueil des données	115
3.4.3. Une pluralité de méthodes de recueil des données	125
3.5. Les participantes au dispositif de recherche	133
3.5.1. Les participantes directes	133
3.5.2. Les participantes indirectes	136
3.5.3. Entretiens auprès de professionnel·les et d'expert·es	137
3.6. L'objectivation des données	138
Chapitre 4. La dimension spatiale de la violence conjugale	139
4.1. Avant la vie en couple : un rapport aux espaces conditionné par le sexisme de rue	139
4.1.1. La place d'une femme est à la maison.	140
4.1.2. . . .surtout à partir d'une certaine heure	143
4.1.3. La régulation sociale de la tenue vestimentaire et les modalités adoptées par les femmes pour négocier une libre circulation à l'extérieur	144
4.1.4. La loi du silence	148
4.2. Pendant la vie en couple : un rapport aux espaces conditionné par la conjugalité	151
4.2.1. Destruction de la frontière qui protège l'individualité de la partenaire	151
4.2.2. L'assignation des tâches en lien avec la parentalité et la gestion domestique	158
4.2.3. Contrôle de l'espace économique et professionnel.....	164
4.2.4. Limitation de la sociabilité.....	169
4.2.5. Désappropriation des espaces et usurpation des affaires personnelles	178
4.2.6. Appropriation du corps des partenaires féminines.....	187
4.3. Ce qui provoque.....	193
4.3.1 . . .un évitement spatial... ..	193
4.3.2. . . .une détérioration de la santé.....	198

4.3.3. ...un agir spatial conditionné et rationalisé.....	200
4.3.4. ...une déprise spatiale des femmes vivant des situations de violence conjugale.....	204
Conclusion chapitre 4	207
PARTIE III. LA REPRISE SPATIALE APRÈS LA VIE EN COUPLE	209
Chapitre 5. Partir, quitter la maison, tout laisser pour tout recommencer.....	210
5.1. Des éléments qui entravent le départ du domicile conjugal	214
5.1.1. Le poids des repères créés par la violence conjugale.....	214
5.1.2. La mise à l'écart du monde social.....	215
5.1.3. Les règles qui régissent la solidarité entre les membres signataires du bail du domicile	215
5.1.4. Sur la confusion entre conflit et violence conjugale	217
5.1.5. La coparentalité : un espace commun impossible.....	219
5.2. Soutenir la reprise spatiale des femmes ayant vécu la violence conjugale.....	224
5.2.1. Les locaux de l'Apiaf... des espaces reliés qui font sens pour les femmes....	224
5.2.2. Les accompagnements collectifs et individuels pour parvenir à une diversification et à une réappropriation spatiale	226
5.3. Diversifier et habiter les espaces pour exister	241
Conclusion chapitre 5	243
Chapitre 6. Les politiques publiques : quelles implications dans la dimension spatiale de la violence conjugale ?	245
6.1. De la transformation de la violence envers les femmes en sujet politique...	245
6.2. ...à son institutionnalisation au sein de l'État	249
6.3. ...Des principes fermes pour lutter contre les violences conjugales mais avec des entraves à leur application.....	251
6.4. La reconnaissance d'un continuum de la violence	255
6.5. La loi intégrale espagnole du 28 décembre 2004	257
6.5.1. Une violence de genre articulée autour des relations affectives	257

6.5.2. La judiciarisation et les disparités territoriales dans le traitement de la violence de genre.....	259
Conclusion chapitre 6	264
Chapitre 7. Aménager la ville pour favoriser la sortie de la violence conjugale	267
7.1. Du dedans	268
7.2. ... Au dehors	275
7.2.1 Occuper l'espace public	275
7.2.2. Être actrice dans la construction des espaces publics	279
7.2.3. Lutter contre les violences faites aux femmes dans les espaces publics.....	283
Conclusion chapitre 7	286
Conclusion générale	288
Bibliographie.....	295
Annexes	307
Entretiens professionnels	307
Groupes de discussion	307
Portraits de femmes	307

Table des figures

Figure 1. Espaces de la vie quotidienne	41
Figure 2. Programme « Femmes et villes ». Montréal 2001. Anne Michaud	52
Figure 3. Extrait de Document synthétique de restitution, mai-juin 2006. Expérimentation d'une marche exploratoire sur le territoire de Muret. Association « Du côté des Femmes », Muret	58
Figure 4. Toile de l'institutionnalisation du genre. Caren Levy	59
Figure 5. Cycle de la violence conjugale	88
Figure 6. Femmes et violences dans les espaces publics	92
Figure 7. Enquête sur les harcèlements subis dans les transports en commun. FNAUT, 2016	95
Figure 8. Harcèlement et violences vécus par les femmes lors de leurs déplacements au sein de Bordeaux Métropole	96
Figure 9. Présentation de l'association DCDF.31	120
Figure 10. Situation professionnelle des femmes accueillies par DCDF.31 de 2015 à 2018	122
Figure 11. DCDF.31 – Bilan des actions collectives 2016	123
Figure 12. Présentation des activités de l'association « Parle avec elles »	124
Figure 13. Guide d'animation des groupes de discussion (Expériences dans les espaces extérieurs au domicile).....	126
Figure 14. Guide d'animation des groupes de discussion (Expériences dans les espaces du domicile).....	127
Figure 15. « Cartographie subjective » – Légende des émoticônes, images et gommettes proposés	130
Figure 16. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Les différents espaces.....	131
Figure 17. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Symboles proposés pour représenter les activités de la vie quotidienne.....	132
Figure 18. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Chronologie des déplacements entre les différents espaces	132
Figure 19. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Matrice des espaces sûres/insûres	133
Figure 20. Nombre de participantes directes aux différents dispositifs de recueil de données	135

Figure 21. At CIG « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple » – Mme FC.	172
Figure 22. At CIQ « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple » – Mme S....	173
Figure 23. At CIQ « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple » – Mme Ch.	174
Figure 24. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme C.....	175
Figure 25. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme Lo.....	176
Figure 26. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme N.	177
Figure 27. Représentation « Espaces du domicile » – Mme N.	185
Figure 28. Le dispositif partenarial de repérage, d’accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles	213
Figure 29. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme FC.....	238
Figure 30. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme S.	239
Figure 31. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme Ch.	240
Figure 32. Femmes assassinées en Espagne. Situation au regard de la plainte (2006-2018)	262
Figure 33 Les espaces communs de l’habitat participatif	270
Figure 34. Carton d’invitation « Toutes à nos terrasses de café », Association Lien Horizon Danses, 4 septembre 2018	277
Figure 35. Campagne gouvernementale contre le harcèlement sexiste dans les transports, 2015	283
Figure 36. Visuels de la campagne Tisséo contre le harcèlement dans les transports publics, 2017	284
Figure 37. Visuels de la campagne Tisséo contre le harcèlement dans les transports publics, 2019	285
Figure 38. Applications pour lutter contre les violences sexistes	285

Préface

Je suis formatrice en travail social depuis maintenant dix ans. Avant d'arriver dans le monde de la formation, j'ai travaillé dans une association spécialisée dans l'accompagnement des femmes vivant ou ayant vécu des situations difficiles dans le cadre de leur couple, principalement liées à la violence. Cette association, active de 2005 à 2015, était située dans un milieu semi-rural, dans le département de la Haute-Garonne. Elle avait été créée à la suite d'un travail que j'avais mené lors de mon DESS « Politiques sociales et rapports sociaux de sexe », à l'Université Toulouse Le-Mirail, avec un groupe de collègues de l'université. Avec une autre professionnelle juriste, nous effectuions un travail d'accueil et d'accompagnement des femmes. Ces débuts professionnels m'ont initiée à la pratique sociale féministe. Une pratique qui nourrit en grande partie la fonction de formatrice que j'occupe actuellement. Elle trouve également une voie d'expression dans la démarche de cette recherche.

Le choix d'entamer une thèse sur la violence conjugale n'est donc étranger ni à mon parcours universitaire ni à ma trajectoire professionnelle. J'étais convaincue non seulement que ce sujet était l'occasion d'objectiver et de formaliser les savoirs accumulés en tant que praticienne, mais que la réflexion et les analyses que j'allais entamer au travers de cette recherche étaient également l'occasion de continuer à nourrir mon rôle de formatrice et de les mettre au service de la professionnalisation des futur-es intervenant-es du travail social que j'accompagne au quotidien.

Cependant, son articulation avec les espaces n'était pas pour autant évidente. La découverte des travaux d'Yves Raibaud sur les enjeux spatiaux liés au genre dans les structures de loisirs ont suscité mon intérêt pour le thème du sexisme spatial. Cet intérêt m'a orientée vers la géographie du genre. C'est grâce à ce courant que j'ai commencé à me questionner sur les inégalités spatiales qui pouvaient être générées par la conjugalité, et notamment par une conjugalité caractérisée par la violence. À travers la grille de lecture apportée par la géographie du genre, les dires des femmes que nous accompagnions prenaient une toute autre résonance. La violence vécue commençait à être envisagée comme un élément ayant des répercussions sur l'usage, la circulation et la façon d'habiter les espaces, y compris ceux des corps. Cette conscientisation a donné forme à mon objet d'étude.

Cependant, je savais que j'allais avoir quelques difficultés. Ma méconnaissance de la discipline géographique, l'éloignement physique avec mon université de rattachement, mon travail salarié à temps plein, le fait que le français n'est pas ma langue natale, étaient des

éléments qui n'allaient pas rendre simple l'élaboration de cet écrit. En revanche, mon expérience professionnelle, ma proximité avec mon terrain de recherche, la latitude pour organiser la répartition de mes charges de travail au sein de l'école constituaient des éléments aidants pour avancer. Sans doute l'envie de faire cette recherche m'a-t-elle fait minimiser les inconvénients repérés. J'ai donc organisé tout un programme pour mener à bien mon projet. La nécessité de trouver un terrain pour ma thèse m'a conduite à me rapprocher de l'association Apiaf (Association pour les initiatives autonomes des femmes), située à Toulouse. Son histoire et sa longue trajectoire de travail auprès des femmes faisaient de cette association un lieu privilégié pour le recueil des données. De plus, le fait de connaître l'équipe, sa manière de travailler et sa culture professionnelle facilitait mon intégration dans la vie de l'association. En octobre 2016, j'expose mon projet à l'équipe de l'association, qui accepte alors devenir mon terrain de recherche. Mon objet de recherche vient ainsi se concrétiser de manière significative.

Introduction

« Je ne suis pas partie ; j'ai fui ! », « quand il m'a battue, il a fermé la porte, il a enlevé les clés », « j'étais son territoire », « j'étais sa chose », « j'étais son esclave », « je ne sortais plus », « j'ai peur », « ça me prend la tête », « il faisait ce qu'il voulait de moi », « il veut tout me pendre, mon argent, mes papiers, le travail, ma vie », « j'ai tout quitté... je n'ai plus rien... »

...Pendant les permanences d'accueil au sein des associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes vivant ou ayant vécu une situation de violence, les récits des femmes sont souvent teintés de métaphores qui renvoient à une dimension et à une signification spatiale. Cependant, dans une démarche d'accompagnement social le lien entre les violences et les espaces ne se fait pas d'emblée, et pourtant...

Les enjeux spatiaux de la violence sont aujourd'hui amplement documentés (Coutras, 2003 ; Lieber, 2008 ; Di Méo, 2011 ; Bernard-Hohm & Raibaud, 2012). Les actes sexistes ont des effets de pouvoir sur l'utilisation et l'occupation des espaces par les femmes et sur leurs déplacements à l'intérieur de ces derniers. Ils constituent un mode de contrôle et d'exclusion des femmes des espaces publics, notamment la nuit (Blidon, 2008). Ces démonstrations viennent réaffirmer les résultats publiés en 2001 par l'enquête Enveff¹ (39,8 % des femmes évitent de sortir seules la nuit ; parmi les 60,2 % qui le font, 41,3 % affirment avoir peur de le faire). Par ailleurs, selon un rapport du HCEfh publié en 2015, 100 % des femmes interviewées ont vécu une situation de harcèlement sexiste dans les transports et, selon un autre rapport publié en 2014 par le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires), 32 % des femmes en ZUS (Zone urbaine sensible) déclarent se sentir en insécurité dans leur quartier contre 18 % hors ZUS. En conséquence, bien que les conquêtes sociales et politiques de la deuxième moitié du XX^e siècle aient changé les conditions de vie des femmes et aient accompagné la possibilité

¹ Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France. Enquête réalisée en 2001 par téléphone auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en métropole et vivant hors institution.

d'un agir spatial plus ouvert et diversifié, l'ensemble de ces travaux démontrent que la violence envers les femmes relativise ces avancées.

Mais qu'en est-il des actes sexistes qui ont lieu dans le cadre privé ? La modernité a érigé le foyer comme le lieu où l'individu·e peut déployer son vrai être, sans masques sociaux ni entraves (Sennett, 1979). Elle a alimenté une image rassurante de la maison, lieu repérant qui enveloppe et protège. Cependant, cette représentation est contestée dès lors que nous regardons les statistiques sur les agressions qui y ont lieu. Selon l'enquête Enveff, les femmes encourent davantage de risques d'agression à l'intérieur du domicile qu'à l'extérieur. La géographie s'est intéressée aux effets spatiaux produits par des actes sexistes dans la sphère publique ; pour autant, elle ne peut rester indifférente aux effets spatiaux occasionnés par des actes sexistes dans le cadre de la conjugalité.

Quelle est la dimension spatiale de la violence conjugale ? Quelles sont les pratiques spatiales des femmes victimes ? De quelle manière l'accompagnement social peut-il venir s'inscrire dans une démarche de soutien et de promotion d'une citoyenneté spatiale des femmes ayant vécu la violence conjugale ?

Trois hypothèses ont été à l'origine de ces questions :

- **premièrement**, la violence conjugale occupe l'ensemble des espaces de vie des partenaires féminines, causant un rétrécissement spatial. Cela contribue à une diminution des possibilités de s'engager dans le jeu social, ce qui provoque une perte des habiletés spatiales et une déprise spatiale ;

- **deuxièmement**, la violence conjugale inscrit, à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer, une logique selon laquelle la fonction d'habiter acquiert les contours d'une domesticité caractérisée par une assignation des partenaires féminines à la sphère domestique et par une privation de « privacité » ;

- **troisièmement**, l'introduction de l'éthique du *care* dans les pratiques professionnelles du travail social et de l'aménagement urbain soutient une augmentation et une diversification des pratiques spatiales, ce qui favorise une citoyenneté spatiale.

Afin de vérifier mes hypothèses, j'ai développé un cadre théorique. Celui-ci prend appui sur le matérialisme féministe, sur l'interactionnisme et sur la géographie féministe, du genre et du *care*.

Le matérialisme féministe, un courant pertinent pour analyser la violence conjugale

La naissance du matérialisme féministe est concomitante à l'introduction de la perspective du genre dans les sciences sociales, dans les années 70. Héritier de la dialectique marxiste, ce courant met en perspective l'appropriation du travail domestique et du corps des femmes (Guillaumin, 1978 ; Wittig 2001 ; Delphy 2013 ; Federici, 2014). Cette appropriation fonde un système « patriarcal », pivot central autour duquel se façonnent non seulement les rapports et les relations conjugales, mais aussi les relations sociales et symboliques (Bourdieu, 1998 ; Héritier 2012 I, 2012 II). Cependant, les avancées politiques et sociales en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ont sans doute changé leurs rapports et leurs conditions de vie, et ont ouvert des débats autour de la permanence ou non du patriarcat (Mosconi & Paoletti, 2017). Ce débat a lieu entre les tenant·es du matérialisme et ceux·celles du post-structuralisme. Ces dernier·es considèrent que le poids accordé à la structure sociale empêche de voir la diversité des positions que chacun·e occupe dans les rapports de domination. Ils·elles rompent ainsi avec l'idée de l'existence de catégories homogènes à partir desquelles penser les femmes et les hommes. À leur tour, les tenant·es du matérialisme contestent la centralité que les post-structuralistes accordent au discours, aux « mots » et à la représentation, en dépit de la base matérielle qui fonde certaines inégalités. Ainsi, Stevi Jackson, Jules Falquet et Clément Arambourou soutiennent que les éléments matériels continuent de forger les conditions de vie des femmes. Ces éléments s'inscrivent au sein d'une structure sociale qui, loin d'être surplombante et hors-sol, est historique et informée sociologiquement (Jackson, 2009). De plus, ils n'excluent pas la capacité des individu·es, porteur·ses « d'agency », à les changer. La violence conjugale influence donc les conditions de vie des femmes, et c'est à travers les expériences induites par ces conditions qu'elles vont se percevoir et s'expérimenter en tant que femmes. C'est la raison pour laquelle je considère qu'il est toujours pertinent d'analyser la violence conjugale à la lumière des postulats du matérialisme féministe. C'est le parti pris adopté dans ce travail.

Ce cadre théorique se poursuit ensuite avec son inscription dans le sillage de la géographie féministe, du genre et du *care*.

Une recherche inscrite dans le sillage de la géographie féministe, du genre et du care

La géographie féministe, puis celle du genre mettent en lumière les différences dans l'occupation et l'utilisation des espaces selon le genre. Jacqueline Coutras, une pionnière de la géographie féministe en France, aborde les inégalités sexuées spatiales produites par l'espace urbain, le marché du travail et les responsabilités familiales (Coutras, 1993, 1996). D'autres, comme, Monique Dumont et Élisabeth Franken, contribuent à enrichir ces apports en soulignant le rôle du système néo-capitaliste dans l'aliénation des femmes dans les espaces publics et privés (Dumont & Franken, 1977). Plus récemment, des études menées sur la vie bordelaise montrent le caractère androcentrique des villes (Bernard-Hohm & Raibaud, 2012). Depuis les années 70, ce courant a constitué une source d'inspiration de bon nombre de projets urbains qui visent à la construction d'une ville non sexiste. Ainsi, à partir des collectifs coopératifs, Dominique Hayden (2017) et Jane Jacobs (2006) proposent un aménagement urbain facilitateur d'une distribution plus égalitaire des tâches liées à la sphère domestique.

Si la géographie féministe met en lumière les différences dans l'occupation et l'utilisation des espaces, la géographie du genre constitue un tournant dans la manière de problématiser le thème de l'insécurité des femmes et de concevoir des diagnostics territoriaux. Ainsi, en donnant la parole aux femmes (ou en mettant en place les conditions pour qu'elles soient entendues), elle est parvenue à problématiser le sujet de l'insécurité à partir de leurs vécus, ce qui est une nouveauté dans la pensée de la sécurité urbaine longtemps focalisée sur la protection des biens et des propriétés des personnes. Les marches exploratoires, inventées au Canada au début des années 2000, sont une bonne illustration de cette démarche.

Alors que l'insécurité des femmes dans les espaces publics est parvenue à trouver une place à part entière au sein des études géographiques, celle qui est à l'œuvre à l'intérieur du domicile a moins attiré l'attention de cette discipline. Cela s'explique sûrement par sa propre frontière disciplinaire, c'est-à-dire par le fait que l'espace clos de la maison reste le terrain privilégié d'autres domaines, comme par exemple l'architecture. Mais aussi par le fait que la violence conjugale se pense souvent comme étant un phénomène circonscrit aux seuls espaces du domicile, sans aucune incidence sur les rapports que les femmes tissent avec les espaces publics.

De ce fait, l'objet de cette étude est de démontrer que la violence conjugale, loin d'être un phénomène déconnecté d'autres violences faites aux femmes, n'en est qu'une de ses manifestations. Elle fait partie d'un continuum de violences machistes qui trouve son

expression dans chaque sphère de la vie sociale. Les inégalités spatiales et l'insécurité des femmes dans les espaces conduisent inévitablement à repenser la notion de la vulnérabilité des femmes, notion qui constitue l'épicentre de l'éthique du *care* (Tronto, 2009) et qui fait partie intégrante des contours de ce travail.

Une fois explicité le cadre théorique, il convient de présenter mon terrain de recherche.

Le terrain et la démarche de recherche

L'image la plus répandue d'un terrain renvoie à un espace clos, un espace posé *a priori*, préexistant à l'expérience. Mais, transposé dans le contexte d'une recherche, il peut être aussi un cadre dans lequel se déploie une démarche de recueil des données – un dispositif méthodologique. En ce sens, plutôt que matérialité, le terrain résulte de la relation établie entre le-la chercheur·e et son objet. L'avantage de le considérer de la sorte réside dans le fait qu'il reste ouvert, souple et transformable. Le terrain existe et évolue dans et par l'acte de la recherche. Dans mon cas, il s'est configuré à partir de plusieurs contextes d'intervention. Tout d'abord, dans deux associations membres de la FNSF (Solidarité Femmes – Fédération nationale) : L'Apiaf², à Toulouse et « Du Côté des Femmes » à Muret (dorénavant nommée DCDF.31).

Le choix de l'Apiaf s'explique par l'histoire même de l'association. Fondée en 1981, elle a une trajectoire solide dans l'engagement du côté de la lutte contre les violences faites aux femmes. Cela constituait l'occasion d'approcher non seulement ses modalités de travail et la place que cette association occupe au sein d'un système plus large d'intervenantes, mais aussi son legs historique et la posture féministe adoptée dans l'accompagnement des femmes. J'ai ainsi pu effectuer une période d'immersion, au rythme d'une semaine par mois, de janvier à juin 2017. J'ai assisté aux divers temps de l'association (réunions d'équipe, accueils collectifs et individuels, visites aux femmes hébergées...), et j'ai réalisé des entretiens individuels, proposé un atelier de cartographie et animé un groupe de discussion avec des femmes victimes de violence. Au fur et à mesure de l'avancement de mon travail, mon terrain s'est élargi prenant aussi en compte la dimension de l'accompagnement collectif. Ainsi, les publications des écrits élaborés par les femmes accompagnées dans les ateliers d'écriture et les discussions avec les professionnelles autour de cette dimension ont alimenté mon travail.

² « Association pour les initiatives autonomes des femmes ».

Cette dimension collective m'a également rapprochée de l'association DCDF.³¹, qui était mon terrain de stage lors de mon DESS « Politiques sociales et rapports sociaux de sexe » à l'Université Toulouse Le-Mirail. J'y ai ainsi animé un groupe de discussion, organisé un atelier de cartographie et réalisé un entretien avec deux membres de l'équipe.

Au fur et à mesure que la dimension spatiale de la violence conjugale se dessinait, des connexions avec le phénomène du harcèlement de rue commençaient à apparaître. D'une observation « micro » centrée sur le couple, le focus est passé à une observation « méso » centrée sur la ville. Le terrain de recherche s'est ainsi élargi. Étant donné que le sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics, et le contrôle social à leur égard, est plus important dans les quartiers qui relèvent de la politique de la ville (CGET, 2014), j'ai centré mon regard sur ces territoires. En effet, bien que l'insécurité soit un phénomène qui transcende les frontières de ces quartiers touchant ainsi tous les milieux, les associations qui travaillent dans les quartiers concernés par la Politique de la ville sont des témoins privilégiés des craintes et des appréhensions qui touchent les habitantes de ces territoires. C'est la raison pour laquelle j'ai privilégié de me rapprocher de ces acteurs·actrices pour ainsi saisir le phénomène et les enjeux du sexisme de rue. De ce fait, j'ai pris contact avec l'association « Parle avec elle », implantée dans un quartier dit « sensible » et qui mène au quotidien un travail de soutien auprès des habitantes. Cette association m'a apporté un matériau important de onze entretiens effectués à l'occasion du « Marché de créatrices » auprès des participantes à cet événement ; celles-ci livrent un récit donnant à voir leurs ressentis et leurs expériences dans les espaces publics. Ces entretiens, intitulés « Portraits de femmes », ont été effectués dans le cadre d'une émission de radio appelée « Radio Basta » portée par l'association.

La violence conjugale et le harcèlement de rue, en tant que deux manifestations de la violence faite aux femmes, ont été l'objet d'une formalisation et d'un traitement politique, aux niveaux d'abord international puis national. Un fonds documentaire m'a permis d'établir comment, à l'instar du mouvement féministe, les institutions se sont emparées de ce sujet pour élaborer des politiques publiques. Ainsi, une attention particulière a été dirigée vers la compréhension de la transformation de ce fait social en sujet politique qu'engage l'État. Étant donné que l'Espagne est un pays pionnier en Europe en matière de lutte contre la « violence de genre », ce travail articule le contexte espagnol avec celui de la France. Pour ce faire, j'ai effectué un entretien en Espagne auprès de deux responsables associatifs et d'une sociologue chargée de projets sur l'égalité dans le milieu rural au sein de la Communauté Autonome de Castilla La Mancha.

Ensuite, ma fonction de formatrice en travail social est venue également participer à la configuration de mon terrain. De par cette fonction, je côtoie au quotidien des étudiant·es et des professionnel·les qui font leur stage et/ou qui travaillent dans des organismes accueillant des femmes victimes de violence. Les échanges et les accompagnements aux travaux de recherche que j'ai pu effectuer dans le cadre de la formation d'éducateur·trice spécialisé·e viennent également nourrir l'élaboration de ma recherche. Celle-ci se poursuit ensuite par une attention aux initiatives urbaines visant la promotion de l'inclusion sociale des habitant·es et le vivre ensemble. Ainsi, j'ai pris appui sur une vidéo effectuée sur le projet de construction d'un habitat participatif dans le quartier de Saint-Agne, à Toulouse, et sur un entretien avec trois habitant·es du quartier participatif de La Cartoucherie, également à Toulouse. L'ensemble des entretiens, des ateliers, des documents, des rencontres et des observations, m'ont permis de compiler le matériel mobilisé dans cette recherche.

Le public concerné par la recherche : les femmes victimes de violence conjugale

Le public concerné par ma recherche est celui de femmes majeures accompagnées par les associations spécialisées suite à une expérience de violence conjugale (Apiaf et DCDF.31). De même que dans les résultats de l'enquête Enveff, le profil de ces femmes est diversifié. Les associations accueillent des femmes de divers types sociaux, professionnels et culturels. La plupart ont entre 25 et 45 ans et ont des enfants. J'ai voulu, dans cette recherche, prendre un échantillon représentatif de ces femmes. Ainsi, j'ai respecté la diversité d'origines et de classes sociales. Cependant, pour les entretiens, j'ai privilégié des femmes qui avaient quitté la relation et entamé un travail de reconstruction, ce qui facilitait le fait de se livrer à un récit approfondi.

La structure de l'écrit

Le présent travail se divise en trois parties et en sept chapitres. La **partie I** situe mon travail dans un cadre théorique et expose le dispositif méthodologique mobilisé. Elle comporte deux chapitres. Le **premier chapitre** situe la notion d'espace dans le domaine de la géographie. Il commence par tracer ses origines au sein de l'École de Chicago pour ensuite voir la dimension qu'il prend en lien avec les rapports sociaux au sein de la géographie sociale. Saisir les espaces à la lumière des rapports sociaux qui y ont lieu constitue la base de l'intégration ultérieure de la perspective de genre. Après avoir abordé la généalogie de cette notion, ce chapitre expose

les principales caractéristiques de la géographie féministe pour ensuite se centrer sur le traitement de l'insécurité au sein de la géographie du genre. Je montre que ce thème, traditionnellement abordé sous un prisme androcentrique, a laissé dans l'ombre les ressentis et la réalité vécus par les femmes dans les espaces publics. Cela m'amène à revisiter les postulats traditionnels de la théorie politique classique relatifs à la notion de justice, et à présenter l'éthique du *care* en tant que cadre de référence pour approcher les besoins identifiés par des femmes dans leur vie quotidienne. Ce thème trouve sa continuité dans les politiques publiques appliquées à l'urbanisme. Ainsi, nous verrons que la notion du *genre mainstreaming* est un aspect central pour adopter des politiques de planification urbaine. En dernier lieu, et prenant appui sur l'histoire et sur la sociologie, ce chapitre apporte un éclairage sur la construction des espaces publics, privés et domestiques, ainsi que sur le sens qu'ils revêtent en termes de rapports sociaux de sexe. Le **deuxième chapitre** se centre sur le thème de la violence, et plus particulièrement sur la fonction de la violence dans le gouvernement des individu-es. Ainsi, la violence est d'abord saisie à partir d'un état présocial pour ensuite montrer ses implications dans un état social. Nous verrons que, bien que la violence assujettit les individu-es, elle n'est pas le seul facteur qui permet de l'expliquer. L'adhésion à la domination est également un facteur qui détermine les situations de subordination. D'une vision de la violence en tant que mécanisme pour gouverner les individu-es, j'avance vers le thème de la violence conjugale en tant que modalité pour gouverner les relations conjugales. Ainsi, en partant du matérialisme féministe (Delphy, 2013 ; Guillaumin, 1978 ; Wittig, 2001) et de la pensée anthropologique de Pierre Bourdieu (1998) et Françoise Héritier (2012), ce chapitre propose une grille de lecture de la structure sociale à partir de laquelle analyser les rapports de domination à l'encontre des partenaires féminines. En dernier lieu, il montre que la violence conjugale a des implications sur la dimension phénoménologique de l'habiter, ce qui la connecte avec le courant de la géographie.

La **partie II** de mon écrit se divise en deux chapitres. Le **troisième chapitre** présente le dispositif de recherche. Il débute par une réflexion sur le lien entre ma trajectoire sociale et la recherche. Il explique ensuite en détail la démarche épistémologique adoptée. Il prend appui sur la « pensée située » de D. Haraway (1995) pour rendre compte de la posture à partir de laquelle a été saisie la réalité que j'étudie. Nous verrons que ce travail s'aligne d'une certaine manière avec le postulat de M.-H. Bourcier (2005), selon lequel la science peut échapper à l'orthodoxie académique et à ses objets canoniques pour devenir in-disciplinée et s'intéresser aux objets traditionnellement laissés à la marge de l'académie ; atypique donc, tant par sa manière de se construire, que par les questions qu'elle peut poser. Ce chapitre annonce également la posture adoptée dans ce travail. Il explique le choix d'une posture ethnographique pour

approcher la réalité étudiée. Par ailleurs, il présente les associations qui ont participé au recueil des données et les différents dispositifs utilisés pour le faire (entretiens individuels, groupes de parole, ateliers de cartographie, portraits de femmes effectués par l'émission « Radio Basta »). En dernier, ce chapitre se centre à expliquer les modalités utilisées pour objectiver les données obtenues par mon dispositif de recherche. Le **quatrième chapitre** est dédié à la dimension spatiale de la violence conjugale avant et pendant la vie en couple. Pour ce qui est de la première période, mon travail s'est orienté sur l'observation des ressentis des femmes habitant dans un quartier concerné par la politique de la ville. Ce choix s'explique, comme mentionné plus haut, par le fait que le sentiment d'insécurité des femmes augmente dans les quartiers relevant des ZUS (zones urbaines sensibles) (CGET, 2014) et par le fait qu'un pourcentage significatif de femmes accueillies par les associations proviennent de ces quartiers. Ensuite, ce chapitre se centre sur la période qui recouvre la vie en couple, l'impact de la violence conjugale sur le quotidien des partenaires féminines et les enjeux spatiaux que cela génère.

La **partie III** porte un regard sur la période qui concerne l'après séparation. Elle se divise en trois chapitres. Le **cinquième chapitre** s'intéresse à l'accompagnement social des femmes victimes. Il met en exergue les difficultés que les femmes rencontrent lorsqu'elles décident de partir et de mettre fin à la relation. Il aborde également deux sujets centraux induits par le contexte d'accompagnement : celui de la coparentalité en tant qu'espace commun impossible et celui de la difficulté des professionnel·les à faire la distinction entre conflit et violence. L'un comme l'autre montrent l'importance de former les professionnel·les et de donner des moyens suffisants pour soutenir les femmes dans leur émancipation. Ce chapitre s'intéresse au travail mené par les associations féministes afin de soutenir la réappropriation spatiale des femmes. Nous observons que c'est à travers les accompagnements individuels et collectifs qu'une dynamique de réappropriation des espaces de vie se reconfigure. Le **sixième chapitre** porte sur l'espace référentiel créé par les politiques publiques de lutte contre les violences conjugales. À partir d'une perspective internationale, ce chapitre expose ensuite le chemin de l'institutionnalisation de ce sujet par l'État français. Il met en perspective le contexte français avec la loi espagnole. Le **septième et dernier chapitre** est centré sur l'exposition des initiatives innovantes relatives à l'aménagement de la ville pouvant favoriser la prévention et la sortie de la violence conjugale. Pour ce faire, je passe d'un regard qui va du « dedans » et qui se centre sur les espaces intermédiaires reliant le domicile aux espaces publics, à un regard qui porte sur les espaces extérieurs. En conclusion, je mets en lien les résultats obtenus avec les hypothèses de départ et je dégage les principaux apports résultant de mes analyses.

Partie I

CADRE THÉORIQUE

Chapitre 1. Une recherche inscrite dans la géographie du genre

L'espace a d'abord été conceptualisé par la philosophie. C'est ensuite l'écologie urbaine, développée au sein de l'École de Chicago, qui le fait entrer dans les sciences humaines. Mais ce n'est qu'à partir des années 60 que les espaces sont appréhendés à l'aune des rapports sociaux. Nous verrons dans les pages qui suivent que, loin d'être de simples réceptacles posés *a priori*, les espaces sont le résultat d'un jeu social. Ce jeu social est ensuite analysé à l'aune de la notion du genre. Cette notion nous conduit à porter un regard sur la question de l'identité, et de la façon dont la dynamique sociale met en place des mécanismes à partir desquels les individus se perçoivent et se différencient en tant qu'hommes et en tant que femmes. Ce chapitre montre aussi que la notion d'identité a été récemment nourrie et complétée par d'autres approches, comme celle de l'intersectionnalité, permettant ainsi de casser la logique binaire femmes/hommes pour venir complexifier les identités.

Après avoir abordé la notion de genre, ce chapitre expose les principes de la géographie féministe, ce qui nous amène à l'implication de la division sexuée du travail dans l'usage différencié de l'espace par les femmes et les hommes. La géographie du genre commence également à se développer, apportant une nouvelle perspective dans la manière d'analyser le sujet de l'insécurité dans les espaces publics, et notamment en rendant visible le genre comme variable significative dans les expériences d'insécurité que les femmes vivent dans les espaces publics. Ces nouvelles études sur l'insécurité nous situent dans le sujet de la vulnérabilité, aspect traité par l'éthique du *care* et qui, pris en compte dans la logique de l'aménagement des espaces, apporte des pistes d'action dans l'objectif de rendre la ville inclusive et accessible à l'ensemble. Ceci a trouvé sa meilleure expression dans la notion de *genre mainstreaming* entérinée par les politiques publiques. J'aborde cet aspect dans le dernier point de ce chapitre.

1.1. De la pensée géographique des espaces

1.1.1. De la sociologie urbaine de l'École de Chicago...

La pensée de l'urbanisme en Occident est influencée par les effets de l'industrialisation sur les modes de vie de la population. Rappelons que les débuts de l'industrialisation donnent lieu à une paupérisation et à une misérialisation de la classe prolétaire (Castel, 1995 ; Paugam, 2013). La condition sociale de cette classe émergente inspire un idéal égalitaire qui trouve son inspiration, entre les XVIII^e et XIX^e siècles, dans le modèle du village et de la ruralité et son

expression dans les figures de Robert Owen, Claude-Henri de Saint-Simon et Charles Fourier. Cependant, les principes de zonage, théorisés par Tony Garnier, s'imposent dans les projets de planification urbaine. Ceux-ci font prévaloir un ordre spatial fonctionnel censé venir répondre à quatre besoins fondamentaux : habiter, se déplacer, produire, se récréer. De manière concomitante, l'École de Chicago produit les premières études sur la sociologie urbaine (Louis Wirth ; Robert E. Park ; Ernest Burgess ; Georg Simmel). Dans la tradition de cette école, la ville n'est pas un simple artifice matériel. Elle est aussi un état d'esprit, un ensemble de coutumes, de traditions et d'attitudes. La ville est une sorte de système psycho-physique organisé où les individus sont interdépendants. Ainsi, alors que R.E. Park considère que la ville forge une solidarité fondée sur une « communauté d'intérêt » (Park, 2009 p. 99), G. Simmel établit que la vie métropolitaine génère des rapports d'échanges rationnels où c'est un esprit « calculateur » qui prime (Simmel, 2009, p. 64). Dans un cas comme dans l'autre, ces auteurs se situent dans la filiation de la pensée d'Émile Durkheim (1893) pour rendre compte du passage à la modernité. Ainsi, R.E. Park considère que, dans la vie urbaine, les relations « secondaires » et indirectes se substituent aux relations directes de « face à face ». Ces relations sont caractérisées par une sorte de rationalité primant l'intérêt et l'impersonnalité. Cette idée est aussi partagée par Simmel. La centralité que R.E. Park accorde aux interactions résulte de l'idée selon laquelle la société n'existe que dans et par la communication. Selon ses dires, la communication permet non seulement aux individus de partager une expérience et d'adopter les attitudes et le point de vue des autres, mais aussi de faire émerger l'ordre moral et les normes qui conforment la société. Enfin, R.E. Park considère que la localisation, la position et la mobilité observées à un moment donné au sein d'un espace peuvent varier selon les aires urbaines. Ainsi, la distribution des individus par sexe et par âge est l'effet de phénomènes sociaux sous-jacents susceptibles d'être dévoilés par la science sociale. En outre, les chercheurs de l'École de Chicago s'attachent à décrire et à comprendre les changements sociaux et culturels qui accompagnent la croissance des villes américaines et, en tout premier lieu, la ville de Chicago. Ils articulent une réflexion sur les processus complexes de désorganisation et de réorganisation qui affectent aussi bien les attitudes individuelles et les modes de vie que les espaces urbains eux-mêmes. Ce postulat va inspirer, entre autres, des études sur la délinquance (Howard Becker) et le désordre social (Clifford Shaw et Henry McKay), thèmes qui ont influencé la perspective de la géographie sociale.

1.1.2. ...à la géographie sociale

En France, le développement de la géographie sociale est contemporain du contexte de crise qui accompagne la fin de la période connue sous le nom des « Trente Glorieuses » et de l'émergence d'une remise en question des postulats positivistes et quantitativistes de la géographie classique. Ces deux aspects participent du renouvellement du contenu de la discipline. Cela se poursuit dans les années 80 avec l'impulsion d'un colloque qui se tient à Lyon en 1982.

Inspirée de la dialectique marxiste, la géographie sociale confronte le monde matériel et physique au monde des idées, des valeurs, des normes, lequel vient en retour influencer la matérialité des lieux. Elle déplace ainsi le regard d'une analyse des différenciations spatiales à celle des relations entre des faits sociaux et des faits spatiaux. Autrement dit, ce courant s'attache à étudier « comment les faits de société, qui forment indissociablement des rapports sociaux et des rapports spatiaux, fabriquent, produisent et organisent l'espace. » (Lévy & Lussault, 2013, p. 932).

Affilié à ce courant, Guy Di Méo souligne que ce sont les instances « “géo-économiques” qui influencent la superstructure qui les influencera en retour. » (Di Méo, 1991, p. 24), ou encore que « c'est la pratique du milieu qui, en se conformant à quelques schèmes organisationnels, construit l'idéologie : cette superstructure des groupes socialisés. Celle-ci renforce à son tour leur base économique et territoriale. Ainsi le rapport dialectique est bouclé. » (Di Méo, 1991, p. 32).

En raison de sa double filiation avec, d'une part, la géographie radicale anglo-américaine et, d'autre part, avec la géographie allemande, ce courant se caractérise par un positionnement critique des faits sociaux, et par un intérêt à l'égard des rapports subjectifs à l'espace.

1.1.2.1. La filiation avec la géographie radicale anglo-américaine

Inspirée de la géographie radicale anglo-américaine, la géographie sociale affiche une méfiance à l'égard de la prétendue réversibilité des acteurs-actrices au sein des espaces et s'intéresse à la manière dont les rapports, nullement exempts des enjeux de pouvoir et de domination, s'inscrivent dans les espaces en leur conférant des propriétés spécifiques.

Les pratiques et les normes sociales s'inscrivent dans les espaces. Ils acquièrent ainsi une signification, une histoire, condition nécessaire pour qu'ils deviennent un territoire. « Agis » par les individu·es, les espaces se transforment en territoire par l'effet des attributs d'identité qui y sont projetés par les personnes qui en font l'usage. Cette transformation nous introduit

dans le registre de la géopolitique. Rappelons que, à son origine, celle-ci s'intéresse en priorité aux rapports entre la politique de l'État et les ressources de l'environnement. Elle porte un intérêt aux modalités déployées par les États pour l'obtention, l'acquisition, et le maintien de ces dites ressources. Orientée vers une dimension interindividuelle, la géopolitique met en lien les implications que les rapports entre les individu-es ont au sein des espaces. Pour cela, la géographie féministe et celle du genre comportent, comme nous le verrons plus loin, une valeur heuristique importante.

En outre, la géographie sociale considère que les pratiques spatiales révèlent le fonctionnement social. C'est donc en les observant que nous pouvons saisir l'organisation, la production et la différenciation des espaces. Ceux-ci résultent des rapports sociaux sous-tendus par des rapports économiques. De ce fait, les espaces et les pratiques spatiales sont étroitement imbriqués et indissociables. Approcher les espaces, comprendre leur configuration et leur construction nécessite de porter un regard sur les pratiques qui s'y déploient. Ils sont le fruit des pratiques sociales qui s'appuient sur une réalité idéologique, elle-même transformable et modifiable par l'action. Ces pratiques étant régies par des codes et des conventions sociales, l'espace serait le lieu « socialisé », le lieu « cadencé », « rythmé » par une succession de mouvements et d'agissements. Cette idée est proche des dires de Michel de Certeau : « L'espace serait au lieu ce que devient le mot quand il est parlé, c'est-à-dire quand il est saisi dans l'ambiguïté d'une effectuation, mué en un terme relevant de multiples conventions, posé comme l'acte d'un présent (ou d'un temps), et modifié par les transformations dues à des voisinages successifs [...]. En somme, l'espace est un lieu pratiqué. Ainsi la rue géométriquement définie par un urbanisme est transformée en espace par des marcheurs. » (Certeau, 1990, p. 172). Cela rend la notion de spatialité centrale. Selon Michel Lussault, cette acception évoque les ressources et compétences spatiales que les individu-es mobilisent dans leur vie sociale. En effet, dans l'usage, les parcours, les interactions, les individu-es mobilisent et agencent des ressources et des compétences spatiales. Ce faisant, ils-elles manient un capital spatial, toute une série d'« avantages qu'apporte la maîtrise d'un ensemble d'agencements géographiques. » (Lévy & Lussault, 2013, p. 148). Mais ces pratiques se déploient dans le cadre social normé, codé, conventionné, qui est celui conceptualisé par la pensée marxiste. Ces pratiques se représentent dans les limites d'une organisation sociale tributaire des normes spatiales, des interdits, des accords, qui rendent compte d'une géopolitique sociale. Ce sont les normes qui sous-tendent cette géopolitique du social qu'il s'agit d'élucider, voire de renverser. Cela explique l'intérêt que ce courant de la géographie a manifesté pour des sujets ayant trait aux inégalités sociales, à la pauvreté, à la marginalisation, aux rapports de pouvoir, à l'anomie

sociale. En effet, la disparition des anciennes solidarités collectives issues d'une culture ouvrière et l'augmentation du chômage, tout comme la défiance à l'égard des institutions, sont invoquées pour expliquer le développement anémique des villes, responsable de la déviance urbaine. Il est généralement admis que « le relâchement des liens de proximité propres à une société individualiste » justifie « l'affaiblissement du contrôle local (ou l'absence d'ordre public), passible de favoriser les débordements les plus violents (Roché, 1998). » (Brown & Maillachon, 2002, p. 311). Ces sujets, empreints d'une dimension politique marxiste, deviennent, pour le géographe, des fenêtres à partir desquelles observer l'utilisation, l'usage et la délimitation que l'on fait de l'espace.

Plus tard, lorsque la référence aux classes sociales se fait plus discrète et que l'idéologie marxiste est reléguée à un deuxième plan, une approche multidimensionnelle et systémique apparaît. « Cette nouvelle approche est plus centrée sur l'acteur, son intentionnalité et sa compétence stratégique, cherchant à articuler davantage l'individuel et le collectif. » (Lévy & Lussault, 2013, p. 933). Dans cette perspective, la notion de pouvoir prend une toute autre tournure. Cette approche ouvre des interprétations permettant de voir le pouvoir comme un phénomène d'ordre relationnel. « La conception relationnelle du pouvoir ouvre une voie nouvelle d'interprétation. Elle fait disparaître l'idée, très discutée, que le pouvoir est un jeu à somme nulle et elle permet l'émergence d'une autre idée, celle du pouvoir conçu comme flux, c'est-à-dire comme processus de communication inhérent à toute relation. » (Bailly, 2005, p. 62-63). Considérer le pouvoir comme inhérent à toute relation, fonde « l'analyse stratégique », développée en France au sein de la sociologie des organisations, par Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977). Cette perspective situe les acteurs·actrices au centre des analyses. En effet, des dernier·es, considéré·es comme relativement libres et autonomes, adoptent un comportement rationnel et intentionné pour parvenir à leurs objectifs. C'est ce comportement qui va intéresser les détenteurs de l'analyse stratégique : « je souscris à l'idée qu'on ne peut connaître la réalité qu'à partir des gens qui la vivent et qui peuvent en parler et dont on peut comprendre le comportement » (Saoud, 2005, p. 3). Le comportement des acteurs·actrices s'inscrit au sein d'une organisation qui induit des contraintes ; cependant, ils·elles prennent en compte ces inconvénients lors de la planification de leurs actions. Mais ces actions ne sont pas considérées de manière isolée, elles s'inscrivent dans un jeu fait de relations et d'interactions sociales, autrement dit, au sein d'un « système d'action » selon les dires de P. Bernoux, défini comme étant « la manière dont les acteurs organisent leur système de relations pour résoudre les problèmes concrets posés par le fonctionnement de l'organisation. » (Bernoux, 2009). Ce système d'action traduit un comportement stratégique où les individu·es,

visant le pouvoir, vont mobiliser des ressources et saisir les opportunités présentées par leur environnement proche. Comme le dit M. Crozier, « Pour comprendre le comportement de l'acteur, on fait appel au raisonnement stratégie-jeu, c'est-à-dire, qu'un acteur a un comportement stratégique qu'on va comprendre à partir des jeux de relations dans lesquelles il est impliqué. » (cité *in* Saoud, 2005, p. 3). Ces comportements sont porteurs de conflits et de rapports de pouvoir. De plus, ils s'encadrent dans un système marqué par l'incertitude. En effet, l'organisation, comprise comme un processus de structuration des rapports humains dans l'action, présente des incertitudes, lesquelles vont être prises en compte par les personnes qui sont en jeu.

Quel que soit l'angle à partir duquel aborder la notion d'espace-pouvoir, ce sujet ouvre vers la notion de « territorialité ». « [Les travaux de Xavier Piolle (1990) et ceux de G. Di Méo (1998)] fournissent des références incontournables pour comprendre le territoire comme une notion dévolue à restituer à l'espace toute épaisseur du sens qui lui est donné par ceux qui l'approprient. » (Chivallon, 2003, p. 650). L'appropriation de l'espace est ainsi une manière de lui accorder des attributs de possession et d'identification. Le territoire porte une identité et est le récepteur d'une mémoire historique.

1.1.2.2. La filiation avec la géographie allemande

Il s'agit d'une filiation à une dimension phénoménologique, compréhensive et existentielle de la relation à l'espace, dimension qui se traduit par le recours au concept d'« espace vécu ». La vision la plus radicale de ce courant, telle qu'elle est proposée par le géographe américain D. Meining (cité *in* Bailly, 2005, p. 202), accorde une telle primauté à la subjectivité des espaces qu'ils peuvent être réduits à de simples abstractions. Cette idée est, d'une certaine manière, reprise par G. Di Méo, lorsqu'il affirme que « Ce risque d'une négation pure et simple de la fonction sociale de l'espace n'est pas absent, admettons-le, de l'idée d'espace vécu. » (Di Méo, 1991 p. 134). Ce terme, en tant qu'il intègre une dimension abstraite, affective et symbolique, fait référence aux ressentis que nous éprouvons dans les lieux par lesquels nous transitons. Ainsi, c'est cet espace vécu qui nous informe de la désirabilité, ou non, de certains endroits. Il s'agit d'une sorte d'espace représenté qui « reconstruit l'espace de vie et le dépasse, brise ses frontières pour le hisser jusqu'aux sphères de l'imaginaire, du rêve, de la mémoire et des concepts [...]. En effet, dans la mesure où elle tient compte des effets idéologiques inclus dans la lecture de l'extériorité à laquelle nous procédons sans cesse, cette nouvelle dimension permet d'interpréter les sens différentiels que nous attribuons, les uns et les autres, à chaque dispositif spatial. » (Di Méo, 1991, p. 125). Ces « espaces vécus », dans la mesure où ils rendent

compte de ce qu'un lieu représente pour une personne, peuvent prendre la forme de « cartes mentales » (Escalante Gonzalbo, 2009) et/ou de « murs invisibles » (Di Méo, 2011). La notion de carte mentale a pris plusieurs acceptions, passant d'une identification des repères perceptifs, à la sémantisation de l'environnement, au « construit qui rassemble les processus cognitifs qui permettent à une personne d'acquérir, de coder, de stocker, de se remémorer et de manipuler une information relative à la nature de son environnement spatial. » (Downs R. & Stea D., 1977 – cité in Bailly, 2005 p 201). L'importance accordée d'une part aux représentations dans la notion d'espace vécu et d'autre part aux rapports de pouvoir constitue la base sur laquelle se construit un nouveau courant au sein de la géographie à la fin des années 80, celui de la géographie culturelle.

Le principal promoteur de cette nouvelle géographie est Paul Claval. Deux tendances sont identifiées à l'intérieur de cette géographie. La première s'intéresse aux faits culturels, autrement dit, à la façon dont les pratiques laissent une empreinte culturelle au sein des espaces. Cette approche va donc « prendre en compte des phénomènes liés aux systèmes de valeurs, aux idéologies et aux langages symboliques en général pour montrer comment l'espace est en mesure de les traduire. » (Chivallon, 2003, p. 651). La deuxième s'attache « aux conditions de matérialité, d'historicité et géographicité de tout fait humain et social. » (Claval, 2003 – cité in Lévy & Lussault, 2013, p. 240). Selon M. Lussault (2013), dans le monde anglophone, le positionnement critique et radical de cette géographie culturelle ouvre de nouveaux objets de recherche. En effet, bien que cette géographie ait été critiquée du fait de sa dépolitisation, un rapprochement avec une géographie sociale néo-marxiste critique et engagée laisse la place à une nouvelle génération de géographes intéressés par les questions de genre et de race. Cela constitue le terroir à partir duquel va émerger ce qui va prendre l'appellation de « géographie du genre ».

Avant de me pencher sur ce courant de la géographie, je vais tout d'abord clarifier cette notion.

1.2. Généalogie et approches de la notion de genre

1.2.1. De la dénaturalisation du sexe biologique...

Lorsqu'il s'agit de caractériser le sexe et le genre, le sens commun a tendance à imputer le premier à la biologie et le deuxième au social. Le sexe serait ainsi le résultat de la biologie, de l'anatomie, alors que le genre relèverait du social, de la culture, de ce qui est appris. L'œuvre

de Thomas Laqueur – *La fabrique du sexe* (1992) – marque un point d’arrêt à cette conception. À partir d’une lecture historique et dyachronique, il met en question le caractère naturel du sexe. Il montre que la conception de la différence des sexes a sa propre trajectoire et est située historiquement. Elle est construite socialement. Cette pensée se poursuit dans les années 90. Elsa Dorlin et Laure Bereni (Dorlin, 2008 ; Bereni, Chauvin, Jaunait & Revillard, 2012) expliquent qu’il y a une pluralité de critères qui participent de la construction de la sexualité. Il y a le côté anatomique, qui se manifeste par la présence d’un pénis ou d’un vagin, mais aussi les hormones, l’ADN et les gonades. De même, selon Candace West & Don H. Zimmerman, le sexe est une détermination établie au travers de l’application des critères biologiques socialement admis pour classer les personnes en tant que femelles ou mâles » (West & Zimmerman, 2009, p. 36). Chacun de ces éléments apporte un ingrédient et une singularité dans la création du sexe. De plus, les techniques chirurgicales et médicales peuvent créer, reconstruire et remodeler la configuration d’un sexe. Pour cela, elles suivent des normes de genre dominantes rarement analysées ou questionnées. Ainsi, en reprenant la question posée par Christine Delphy, L. Bereni se demande si « quand on met en correspondance le genre et le sexe, on compare du social à du naturel ; ou est-ce qu’on compare du social avec encore du social ? » (Bereni *et al.*, 2012, p. 28). Accepter que le sexe est un construit social permet de porter un intérêt sur les modalités dont sont constituées nos catégories sexuées. Comme le disent C. West & D.H. Zimmerman (2009), les éléments constitutifs du sexe, bien qu’hétérogènes et divers, sont mobilisés pour établir deux catégories sexuées : « femme » et « homme ».

1.2.2. ...à la notion de genre

La sociologie s’est longuement penchée sur l’étude de ce qui, dans le vivre ensemble, fait société. Mais avant l’apparition de cette discipline, la pensée politique du XVII^e siècle s’intéressait à cet aspect. Certains auteurs, tels que Thomas Hobbes, John Locke ou Jean-Jacques Rousseau, considéraient le pacte social comme un élément permettant le passage à un état social supérieur et plus civilisé. Cependant, ce pacte social excluait le lien existant entre les hommes et les femmes (Pateman, 2010). Ainsi, leurs places respectives ne sont pas le fruit d’un construit social contingent, mais bel et bien celui d’une logique inscrite dans la nature et qui viendrait légitimer ces dites places, tout comme la division sexuée du travail et des rôles. Aux hommes, l’espace public, aux femmes, l’espace privé ; aux hommes, le travail à l’extérieur, aux femmes, le travail du *care* ; aux hommes, l’instruction, aux femmes, l’éducation, etc. Les études postérieures consacrées à la distinction entre nature et culture, développées dans le cadre

d'abord de l'anthropologie puis de la sociologie, permettent de revoir et de désessentialiser ce prétendu lien naturel.

Ainsi, l'anthropologue et père du structuralisme, Claude Lévi-Strauss, consacre sa thèse doctorale à l'étude des structures élémentaires de la parenté. Dans son ouvrage, publié en 1949, ce sont les normes qui nous permettent d'appréhender la culture. Les normes seraient ainsi le cadre et la grille de lecture à partir desquels chaque unité trouve une place et peut entrer en lien avec d'autres unités sociales de manière cohérente et complémentaire. Les normes structurent les modalités dont les individu·es échangent et entrent en relation. Mais, bien qu'il apporte une pierre à l'édifice de la compréhension des liens et des relations qui unissent les parties en constituant un tout social, c'est l'école culturaliste qui nous rapproche de la compréhension de la construction sociale des femmes et des hommes.

Un de ses représentants est Ralph Linton. Son livre, *The Cultural Background of Personality* (publié en 1945 et traduit en français en 1977), participe de la pensée de Lévi-Strauss mais se focalise davantage sur la fonction de la socialisation comme agent de la construction des personnalités. Ainsi, il va proposer deux concepts qui seront très féconds, tant dans l'anthropologie que dans la sociologie : celui de « rôle » et celui de « statut social ».

Ces notions seront aussi utilisées par une autre représentante de ce courant, Margaret Mead, anthropologue étatsunienne, qui publiera en 1935 *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*³. Dans cette étude, elle montre qu'il n'y a pas de personnalité féminine et masculine à l'état de nature. Tout comportement s'inscrit dans une culture qui définit les rôles et les places de chaque personne. La socialisation produit des individu·es adapté·es. Nous ne sommes pas loin de la pensée de Durkheim qui, dans les années 1920, avançait sa conception de l'éducation et du rôle de la société dans la construction des individu·es. Rappelons que, selon cet auteur, la société prime sur l'individu·e. Il y a peu de place pour y manœuvrer. La socialisation est davantage considérée comme une éducation, un apprentissage méthodique des règles et des codes institués par la société. L'individu·e a peu de prise dessus. Il·Elle est, en définitive, déterminé·e socialement (Durkheim, 1991). La pensée de Durkheim, combinée avec celle d'autres anthropologues comme Alfred Reginald Radcliffe-Brown (1972) et Bronislaw Malinowski (1963), donne lieu au courant fonctionnaliste, courant qui a laissé une empreinte très importante en sociologie, notamment pendant toute la première moitié du XX^e siècle, et dont T. Parsons constitue l'un de ses représentants principaux. Une des idées mises en avant

³ Publié en français en 1969, sous le titre *Mœurs et sexualité en Océanie*.

par cet auteur est que le système d'action s'élabore à partir de l'intériorisation d'une série de rôles qui vont être joués par les acteurs·actrices dans un contexte déterminé par des attentes sociales. Les liens entre les individu·es sont médiatisés par des rôles assurant ainsi leur interdépendance (Parsons, 1993). Si nous transposons cette lecture au domaine des rapports sociaux de sexe, les rôles des femmes et des hommes permettent une complémentarité et une harmonie fonctionnelle. La pensée féministe vient, à ce stade précis, effectuer une première rupture avec ce postulat de la différence et de la complémentarité pour mettre en exergue les rapports inégalitaires et de domination des femmes.

Mais c'est l'irruption de la notion de « genre » qui introduira une avancée dans la pensée et dans l'analyse des inégalités entre les hommes et les femmes. Ce terme, bien qu'originnaire du milieu médical états-unien au milieu du XX^e siècle, est repris et revu à la lumière de la théorie féministe. Ce sera la sociologue britannique Joan Scott qui l'évoquera dans un article de la revue *Les cahiers du GRIF* (Scott, 1988). Il permet de distinguer le sexe biologique du sexe social, en mettant l'accent sur le caractère construit, contingent et historique des modèles de comportement sexués. Accepter ce postulat ouvre la possibilité de penser les « rôles sociaux » comme des éléments transformables et modifiables par l'action politique : « La distinction sexe/genre prend une charge résolument critique et s'inscrit cette fois explicitement dans le mouvement de libération des femmes. » (Bereni *et al.*, 2012, p. 26).

1.2.2.1. Le poids de la structure sociale dans la conformation du genre

L'inscription du genre dans le mouvement de libération de femmes sera impulsée par le féminisme matérialiste des années 70, mais en apportant un ingrédient supplémentaire : celui du patriarcat analysé comme le pivot central qui structure les rapports entre les femmes et les hommes. En effet, en s'inspirant de l'analyse marxiste, ce courant apporte des outils conceptuels pour lire le système de domination à l'égard des femmes. Ainsi, alors que la domination entre les classes sociales trouve son fondement dans les rapports de production capitaliste, c'est l'appropriation du travail domestique et du corps des femmes qui expliquent les rapports de domination à l'égard de ces dernières. Le lien entre les femmes et les hommes relève du social ; il peut être donc politisé. Ces lectures féministes des années 70 nous permettent d'identifier ce qui est en jeu dans la division du masculin et du féminin.

Tout en prônant également une approche relationnelle et expérientielle entre les sexes, l'approche matérialiste conceptualise le genre à partir d'un principe de partition du masculin et du féminin opéré par l'appropriation du travail et des corps des femmes par les hommes. C'est cette appropriation qui divise les individu·es en deux catégories sexuées. Le regard se déplace

ainsi « des parties divisées vers le principe de partition lui-même. » (Delphy – citée *in* Bereni *et al.*, 2012, p. 30). Selon cette vision, le genre a une base matérielle. Cette division se maintient et se réactualise en permanence dans et par les pratiques sociales, ce qui permet de l’approcher à partir d’une lecture interactionniste.

1.2.2.2. *Le genre en tant que pratique sociale...*

En effet, dans l’approche interactionniste, le genre est le résultat des pratiques sociales. Lorsque nous nous trouvons en situation de face à face avec d’autres personnes, nous interprétons les signes dégagés du comportement de notre interlocuteur·trice. En même temps, nous nous attachons à produire des comportements considérés par autrui comme appropriés à la catégorie de sexe à laquelle nous pensons appartenir. Ainsi, les interactions engagent le risque d’une évaluation du genre et constituent l’occasion de *faire* le genre (West & Zimmerman, 2009), ce qui implique « créer des différences entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, des différences qui ne sont ni naturelles, ni essentielles ou encore biologiques. Une fois que les différences ont été produites, elles sont mobilisées en retour pour faire valoir la “naturalité” du genre. » (West & Zimmerman, 2009, p. 47). À la différence donc des premières conceptualisations qui considèrent le genre comme une sorte d’attribut donné et acquis par l’éducation et par l’apprentissage, ces auteures le voient comme un élément construit dans et par les situations relationnelles et d’interaction. Cette perspective s’inscrit dans celle tracée par E. Goffman, dans son livre *L’arrangement des sexes*. Dans les situations d’interaction sociale, les femmes et les hommes se livrent à une sorte de mise en scène où la féminité et la masculinité se donnent à voir dans leur différentiation. L’une et l’autre se montrent comme faisant partie d’univers distincts et sans ambiguïté. Par cette mise en scène, chacun·e s’apprête à répondre aux attentes de l’autre, venant ainsi jouer une complémentarité. Mais complémentarité ne veut pas dire symétrie ou égalité entre les sexes. Erving Goffman affirme que les rôles sociaux des femmes et des hommes attribuent aux premières un rang et un pouvoir moindres, et apportent des restrictions à l’usage qu’elles peuvent faire de l’usage public (Goffman, 2002, p. 55). De plus, il est convenable de respecter cette inégalité si l’on veut appartenir à une classe de sexe. À ce sujet, le cas exposé par Harold Garfinkel à propos d’Agnès, une transsexuelle qui, élevée comme un garçon, adopte à 17 ans une identité féminine, est très illustratif. Selon cet auteur, « Agnès essayait d’être une “femme à 120 %”, c’est-à-dire de produire des comportements permettant aux autres de la reconnaître comme appartenant à la catégorie des femmes. Pour cela, elle devait apprendre les comportements et les codes inhérents à cette catégorie. C’est au cours de cet apprentissage qu’Agnès, « apprit un certain nombre de choses sur le pouvoir. »

(West & Zimmerman, 2009, p. 45). Ainsi, par exemple, « c'est par le biais de son fiancé qu'Agnès apprit que se dorer au soleil sur la pelouse devant son appartement était un acte "déplacé" (parce que cela l'exposait au regard des autres hommes). Elle apprit également des critiques que ce dernier émettait à l'endroit d'autres femmes, qu'il n'était pas de bon ton qu'elle insiste pour faire les choses à sa façon, qu'elle fasse état de ses opinions ou encore revendique l'égalité avec les hommes. » (West & Zimmerman, 2009, p. 44). Cet exemple met en exergue que l'être femme se construit par l'adoption de comportements qui mettent en scène un rapport de domination à son égard.

Dans le courant post-structuraliste, le genre devient un énoncé qui se crée en s'énonçant. Il imite la norme sans la copier à l'identique. Comme le dit Elisa A.G. Arfini : « Le genre est toujours une imitation, mais une imitation sans original : c'est l'acte imitatif, la performance, la citation qui crée la notion d'un original antécédent. » (citée in Borghi., 2014, p. 20). Cette imitation sans original fait des individu·es, comme le disait déjà Gaston Bachelard en 1957, des êtres « défixés » : « L'être de l'homme est un être défixé. Toute expression le défixe. Dans le règne de l'imagination, à peine une expression a été avancée, que l'être a besoin d'une autre expression, que l'être doit être l'être d'une autre expression. » (Bachelard, 1998, p. 193). Mais, alors que l'énonciation – l'expression – n'est jamais identique à la norme qu'elle exprime, elle naît de l'assujettissement de l'individu·e à la norme. Ainsi, l'énonciation constitue l'occasion de réifier une norme, représenter cet assujettissement, ou au contraire, le subvertir. Dans la préface du livre *Trouble dans le genre*, Éric Fassin le dit en ces termes : « le pouvoir ne réprime pas seulement ; il fait exister. Il produit autant qu'il interdit. L'assignation que nous endossons et reprenons à notre compte est la condition paradoxale de notre capacité, voire de notre puissance d'agir. » (Fassin, in Butler, 2005, p. 15).

Ces courants viennent enrichir les lectures sur le genre. Ainsi, alors que l'interactionnisme considère le genre comme une activité qui se dévoile et se révèle dans les pratiques sociales, pour le post-structuralisme, le genre est un énoncé qui n'enferme pas l'individu·e dans la reproduction de l'identique. D'un point de vue matérialiste, le genre est saisi à partir des divisions opérées par la structure sociale, notamment à partir de l'organisation du travail productif et reproductif. Les classes de sexe qui en résultent ont des rapports d'ordre hiérarchisé, ce qui donne lieu au patriarcat. Ces différents courants enrichissent les lectures sur le genre et permettent aussi de problématiser le sujet relatif à la féminité et à la masculinité.

1.2.2.3. ...qui met en scène des caractères considérés comme relevant d'une féminité ou d'une masculinité

R. Connell expose que la masculinité, tout comme la féminité, sont des pratiques de genre (Connell, 1995). Elles s'exercent sur les plans de l'idéologie, de la culture, au niveau des institutions et au niveau individuel. C'est pourquoi elles peuvent être confrontées à des contradictions internes et aux ruptures historiques. L'auteure aborde la notion de « masculinité hégémonique » comme étant le résultat d'un comportement qualifié comme machiste, opposé à la fois à d'autres masculinités considérées plus à la marge, et à la féminité en général. Selon Yves Raibaud, dans une société viriarcale, les comportements valorisés sont ceux qui ont des composants machistes. Il définit le machisme comme « la tendance de certains hommes à mettre en avant de manière exacerbée et exclusive leur virilité et à croire que les femmes leur seraient inférieures dans tous les domaines, ou en tout cas dans les domaines les plus prestigieux. Le machisme cantonne les femmes aux tâches subalternes. Il implique le virilisme (culte des pratiques viriles), la phallocratie (seuls les hommes décident ou ont le pouvoir de décider dans les domaines les plus importants, en particulier à la maison), et la misogynie, une haine virulente envers les femmes qui s'exprime en particulier lorsqu'elles tentent de sortir des rôles auxquels elles sont traditionnellement assignées. Le machisme est sexiste, hétérosexiste (il considère que la relation hétérosexuelle est supérieure à toute autre) et par conséquent homophobe. » (Raibaud, 2013, p. 1-2). Les comportements machistes seraient ainsi une manière de jouer la performativité d'une masculinité qui, selon cet auteur, est « construite en opposition à la féminité d'une part, aux masculinités non-dominantes d'autre part (par exemple les masculinités gaies, bi, trans, efféminées, etc.). » (Raibaud, 2013, p.2).

De même, P. Bourdieu se réfère à la virilité pour parler de tous ces comportements qui visent à prouver ou à montrer que la personne qui les exerce fait partie du monde masculin. Ce faisant, il montre qu'il appartient à l'univers des hommes et, en conséquence, non à celui des femmes : « la virilité doit être validée par les autres hommes, dans sa vérité de violence actuelle ou potentielle, et certifiée par la reconnaissance de l'appartenance au groupe des "vrais hommes". » (Bourdieu, 1998, p. 58).

La notion de viriarcat est forgée en 1985 par Nicole-Claude Mathieu dans *L'arraisonnement des femmes : Essais en anthropologie des sexes*. Par ce terme, l'auteure fait référence à un système de domination des hommes sur les femmes et aux conditions matérielles et psychologiques qui découlent de cette dite domination. Selon N.-C. Mathieu, au-delà des singularités propres à chaque société et à chaque culture, il y aurait une structure similaire dans

l'ensemble des organisations sociales. Ce système viriarcal transmet, incite, valorise et renforce certains comportements et en proscriit d'autres. Il fonctionne ainsi comme un guide pour l'action et l'interaction entre les individu-es, lequel-les y trouvent les codes nécessaires pour se conduire en société. Cependant, nous pouvons nous demander jusqu'à quel point les conquêtes sociales et politiques de la deuxième moitié du XX^e siècle et l'avancée vers l'égalité entre les femmes et les hommes n'ont pas introduit de changements dans ce type de masculinité. En effet, l'accès des femmes aux droits politiques, à l'instruction, au marché de l'emploi, à la libre disposition de leur corps, a eu des répercussions non seulement sur leur identité mais aussi sur leurs conditions de vie et sur les rapports sociaux femmes-hommes. Ce qui, en conséquence, a soulevé des débats autour de la crise de la masculinité. C'est à ces débats que se consacre le troisième tome de *L'histoire de la virilité* et que Clément Arambourou et Marion Paoletti présentent dans leur article « La virilité mise à mâle » (Arambourou & Paoletti, 2013). En mettant en perspective l'ensemble des apports inclus dans ce tome, ces auteur-es apportent dans les grandes lignes les aspects les plus significatifs de chaque auteur-e. Georges Vigarello, prenant comme domaine d'observation la pratique sportive, apporte un regard historique sur les transformations de la virilité, de l'Antiquité grecque jusqu'à nos sociétés occidentales contemporaines. Selon lui, la crise de la masculinité serait liée aux transformations historiques opérées au fil du temps dans la définition de la virilité (*ibid.*). Pour Pascale Molinier, la notion de « crise de la masculinité » prend appui sur une réorganisation du monde du travail survenue par l'intégration de la culture technologique et non pas par les conquêtes féministes. Cette idée trouve une sorte de convergence avec le positionnement de Francis Dupuis-Déri, qui, en se situant dans le domaine de la politique, relie les discours sur la crise de la masculinité aux positionnements antiféministes. C. Arambourou et M. Paoletti expliquent que, pour François de Singly, la crise de la masculinité se caractérise par la perte de la maîtrise du monde et de soi par des hommes qui en détenaient auparavant le monopole. « La résurgence contemporaine des figures viriles – comme celle de l'athlète au crâne rasé – s'analyserait alors comme une contre-révolution s'opposant à la mise en question de la domination patriarcale. » (Arambourou & Paoletti, 2013, p. 151). Cet article expose aussi les idées centrales de Frédéric Rasera et de Nicolas Rénahy, pour qui les pratiques de la virilité ne se limitent pas au corps mais s'étendent aussi aux sphères marchandes et domestiques.

1.2.3. Sur le sujet de l'identité

Lorsque le féminisme essaie de représenter et de conceptualiser la catégorie « femme », soit-elle au singulier ou au pluriel, il se confronte à une tâche périlleuse. Comme le signale Françoise

Collin : « que la démarche soit essentialiste ou universaliste, elle conduit au piège d'adopter des présupposés qui acceptent l'existence d'une vérité en soi de la sexuation. » (Collin, 1991). Mais, bien que toute vérité et que toute essence posées *a priori* soient niées, l'on s'accorde tout de même à dire que nos sociétés occidentales ont tendance à opérer une division dichotomique des individu·es en « hommes » et « femmes ». Il convient alors d'identifier les conditions, les critères, sur lesquels est fondée cette dite division. Nous avons vu plus haut que l'approche matérialiste de cohorte marxiste des années 70 considérait que la catégorie « femme » pouvait s'appréhender à partir d'une dynamique sociale qui met en œuvre des rapports d'appropriation, par les hommes, du travail et des corps des femmes. Cette division place les unes et les autres en tant que femmes et hommes, et constitue le terroir au sein duquel les individu·es s'éprouvent et font l'expérience d'être l'une ou l'autre. La notion d'intersectionnalité, apparue en 1995 aux États-Unis à la suite d'un article de Kimberlé Williams Crenshaw (2005), alimente la grille de lecture sur l'identité. Selon ces auteures, l'expérience de l'oppression prend forme dans le croisement de toute une série d'attributs que l'individu·e possède : l'âge, l'appartenance ethnique, la classe sociale, l'existence ou non d'un handicap... situent l'individu·e dans un point précis à l'intérieur de la structure sociale et singularise les expériences de vie qu'il·elle traverse. C'est donc dans la rencontre de ces éléments que l'expérience et le fait de s'éprouver en tant qu'homme ou femme peuvent se saisir. L'intersectionnalité permet de reconnaître le caractère composite de l'identité, et l'implication de ses attributs dans la/les place/s occupées par les individu·es dans le système social. C'est pourquoi, lorsque l'on s'intéresse à l'oppression, il convient de la saisir au carrefour de ces éléments qui forment l'identité. Si les apports matérialistes considèrent que le système de domination patriarcale façonne le collectif des femmes, l'intersectionnalité vient complexifier ce collectif pour signaler l'existence d'expériences, de places et d'identités plurielles à l'intérieur de ce même système.

De même, en s'intéressant à la construction des masculinités, Raewyn Connell souligne que les intersections permettent de la complexifier. Ainsi, la masculinité des hommes blancs se construit non seulement en rapport aux femmes blanches, mais aussi en rapport aux hommes et aux femmes noir·es. Également, il convient d'aborder la masculinité des hommes ouvriers en prêtant attention à leur appartenance de classe et aux politiques de genre qui leur sont propres. En définitive, pour comprendre le genre, il faut aller au-delà de lui (Connell, 1995). Cette complexité rend visible l'existence de plusieurs masculinités, ce qui permet de rompre avec les schémas homogènes et binaires de la pensée. De plus, la masculinité hégémonique ne revêt pas un caractère fixe, le même partout et pour toujours. La masculinité, tout en occupant une place hégémonique au sein d'un modèle donné de rapports de genre, a une position mouvante,

troublée par le jeu social, et troublante aussi pour lui. Elle peut se définir comme « la configuration des pratiques de genre qui incarne la solution socialement acceptée au problème de la légitimité du patriarcat, et qui garantit (ou qui est utilisée pour garantir) la position dominante des hommes et la subordination des femmes. » (Connell, 1995, p. 77 – in Vuattoux, 2013).

Si l'intersectionnalité a permis déstabiliser la conception binaire de l'appartenance sexuée, elle a aussi contribué à mettre en question la légitimité du savoir dominant. L'extrait suivant du discours de Sojourner Truth, prononcé au XIX^e siècle, en est une claire illustration. Femme noire et ayant vécu l'esclavage, elle dévoile, en posant la question « *Ain't a woman ?* », la position des femmes blanches et racistes qui, prétendant avoir le monopole de la pensée sur ce que c'est qu'être une femme, ne reflètent que la pensée et les intérêts de leur propre classe.

« Les hommes disent que les femmes doivent être aidées lorsqu'elles portent des charges ou lorsqu'elles franchissent un obstacle et qu'elles doivent avoir la meilleure place partout. Personne ne m'a jamais aidé à porter des fardeaux ou à franchir une flaque de boue, ni ne m'a jamais donné la meilleure place. Et pourtant, ne suis-je pas une femme ? (*ain't a woman !*) Regardez moi. Regardez mes bras ! J'ai labouré et planté et cueilli, j'ai rentré des récoltes et aucun homme n'a pu me commander ! Et pourtant, ne suis-je pas une femme ? Je peux travailler autant qu'un homme et manger autant qu'un homme — quand j'en ai les moyens — et supporter le fouet autant qu'eux. Et pourtant, ne suis-je pas une femme ? J'ai mis au monde treize enfants et j'ai vu la plupart d'entre eux réduits en esclavage et quand je hurlais ma plainte de mère, personne, hormis Jésus, ne m'a écoutée ! Et pourtant, ne suis-je pas une femme ? »

Discours de Sojourner Truth à l'égard des tendances racistes des féministes blanches (XIX^{ème} siècle).

Le discours de S. Truth donne à voir une « pensée située » qui rend compte de l'identité à partir des conditions de vie réelles des personnes. Cependant, d'autres courants viennent nourrir les approches sur l'identité. C'est le cas de la théorie Queer, dont Judith Butler est considérée comme l'initiatrice. Le point de vue de ce courant part de l'idée que l'expérience de l'identité invoque une certaine cohérence interne du sujet, une certaine permanence de l'être. Notre matrice culturelle opère une correspondance entre le sexe, le genre, la sexualité et le désir. Mais ces éléments produisent des oppositions binaires et hiérarchisées entre le « féminin » et le « masculin ». Par cette opposition, d'autres identités sont abandonnées : « la matrice culturelle

par laquelle l'identité de genre devient intelligible exige que certaines formes d'identités ne puissent exister ; c'est le cas des identités pour lesquelles le genre ne découle pas directement du sexe ou lorsque les pratiques du désir ne "découlent" ni du sexe ni du genre. » (Butler, 2005, p. 85). De ce fait, dans l'incapacité de rendre compte d'autres identités, celles-ci sont considérées comme des anomalies ou comme des impossibilités logiques (Butler, 2005). Ceci constitue, pour J. Butler, l'occasion critique d'exposer les limites de cette matrice pour ainsi venir la troubler. C'est parce que la structure sociale ne suffit pas, à elle seule, à rendre compte du sujet de l'identité, que Sandra Harding propose de la saisir à partir du sens que chaque individu·e élabore. Cette précaution nous permet de nous situer dans ce qu'elle nomme la « politique de l'identité ». Les identités se forment à partir d'une multiplicité d'expériences ontologiques, elles-mêmes en mouvement. C'est pourquoi elles sont fragmentaires, y compris à l'intérieur de chaque individu·e. F. Collin l'explique en ces termes : « Il y a des positions sexuées instables, en mouvement, la différence étant un différer. La différence des sexes est un perpétuel différer. Il s'agit d'échapper à la logique des identités supportée par le phallogocentrisme de la pensée. Parler, agir, fait bouger, déjoue la fixité des oppositions, mettant en jeu l'indécidabilité fondamentale des positions sexuées, voire sexuelles. La théorie du performatif relaie et déplace ainsi la pensée de l'agir politique oppositionnel, liée à la dualité frontale. » (Collin, 2007, p. 17).

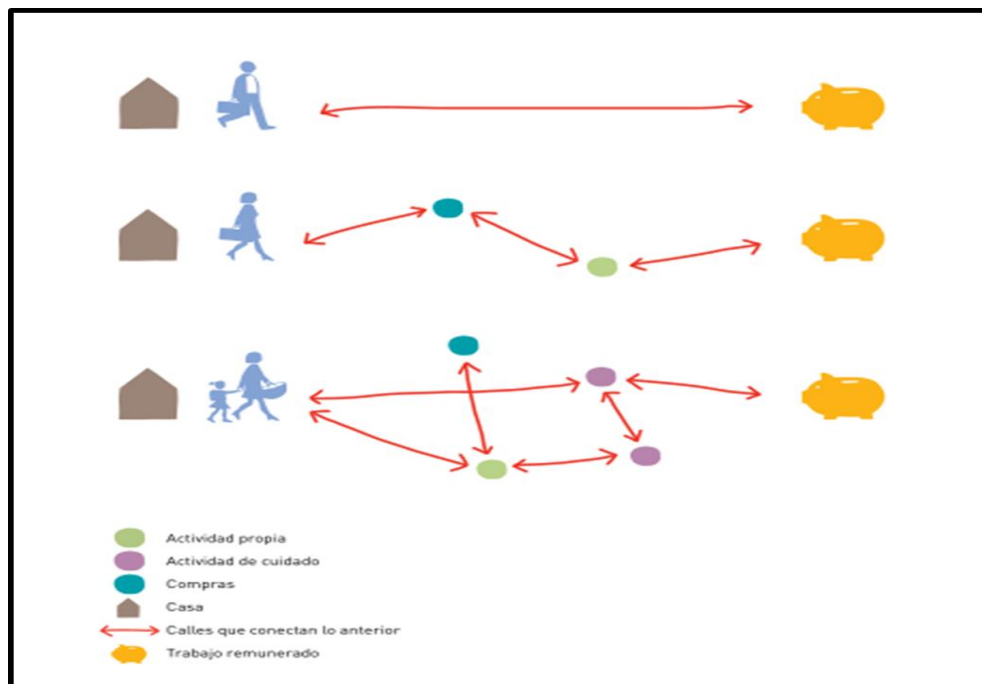
Plus loin, F. Collin développe sa pensée sur la « praxis des sexes ». Selon elle, le dépassement de la dualité des sexes, introduit par le post-structuralisme, ne peut pas se contenter d'un jeu de représentations. Pour dépasser la dualité, il est nécessaire de transformer les places prescrites. En effet, l'expérience et les conditions de vie situent les individu·es les un·es par rapport aux autres. Ils·elles occupent ainsi des places différentes et en relation entre elles. Sans pour autant nier ni la subjectivité ni la capacité des individu·es à agir sur leurs propres conditions sociales, cette place nous informe sur ce qui contribue à forger ce que nous sommes. Ces courants viennent enrichir les lectures sur le genre. Ainsi, alors que l'interactionnisme considère le genre comme une pratique sociale à travers laquelle les individu·es se situent et se distinguent les un·es par rapport aux autres, pour le post-structuralisme, le genre est un énoncé qui n'enferme pas l'individu·e dans la reproduction de l'identique. D'un point de vue matérialiste, le genre est saisi à partir des divisions opérées par la structure sociale, notamment à partir de l'organisation du travail productif et reproductif. Les classes de sexe qui en résultent ont des rapports d'ordre hiérarchisé. Quelle que soit la perspective adoptée, la conformation d'un ordre sexué asymétrique trouve un écho chez les géographes féministes qui vont s'intéresser non seulement à l'inégal usage fait par les femmes et les hommes des espaces de la

ville, mais aussi au discours androcentrique implicite dans l'aménagement des espaces publics (Louargant, 2002).

1.3. La géographie féministe

La géographie féministe a d'abord trouvé son terrain d'expression dans le milieu anglophone, au sein d'un mouvement de contestation de la domination des hommes. Elle s'intéresse au rôle de l'espace dans la production des inégalités entre les sexes. Mais, éminemment critique, elle interroge également les modalités de production du savoir, et vise une rhétorique scientifique propre et autonome qui, restituant la voix et la visibilité des femmes, s'oppose à la vision androcentrique de la science. J. Coutras, une des géographes associées à ce courant en France, travaille sur les inégalités sexuées spatiales produites par l'espace urbain (Coutras, 2003) et sur la mobilité des femmes au regard de leur rapport au monde du travail et aux responsabilités familiales (Coutras, 1993).

Figure 1. Espaces de la vie quotidienne⁴



Les déplacements sont influencés par la division sexuée du travail. Ceux des femmes sont fortement conditionnés par les charges liées aux soins des proches et à la gestion domestique.

⁴In : Ciocoletto, A. (2014). Espacios para la vida cotidiana. Auditoría de calidad urbana con perspectiva de género. Barcelona : Col·lectiu Punt 6 (consulté le 27/07/2019).

Lorsqu'il y a des enfants à charge, la division sexuée du travail augmente, ce qui vient complexifier davantage les déplacements. De même, des études menées sur la vie bordelaise montrent que les villes sont conçues avec des normes qui comportent des présupposés androcentriques. La ville serait ainsi « l'expression de la Cité, espace du pouvoir social, économique et politique, depuis toujours aux mains des hommes. » (Bernard-Hohm & Raibaud, 2012, p. 2).

Dans le monde anglophone, un travail pionnier relatif à l'utilisation par les femmes et les hommes de l'espace urbain et des transports publics a été réalisé dans la ville de Los Angeles ; également, C. Greed a publié une étude sur l'utilisation des toilettes publiques par les femmes en Angleterre, où elle met en relief le rôle des tenues vestimentaires, de la culture et la de biologie, pour expliquer l'usage différencié des toilettes par les femmes et par les hommes (Greed, C. 1996).

Cette géographie est aujourd'hui influencée par le *cultural studies* et des approches postmodernistes qui s'intéressent à des sujets davantage à la marge, voire, ainsi que le dit Marie-Hélène Bourcier, des sujets « sales » : « les pédés, les gouines, les trans, les déviants du genre, le sexe. Sales, les objets des *cultural studies* le sont à double titre : les objets d'analyse qu'elles construisent et les questions qu'elles posent ont la chance de ne pas être nécessairement engendrées par l'université (ce qui explique leur caractère indiscipliné). » (Bourcier, 2005, p. 26).

C'est ainsi qu'apparaissent des études sur l'identité sexuée dans le cadre des « *gays and lesbian theories* ». En prenant appui sur la pensée « queer », la démarche consiste à s'emparer de la question de l'hétérosexualité, ou plus précisément de l'hétéronormativité, pour la subvertir. La pensée « queer », héritière du structuralisme et de la sémiologie, se développe aux États-Unis aux alentours des années 80. Considérée aujourd'hui comme faisant partie des courants de la pensée poststructuraliste ou postmoderniste, elle arrive en France grâce à la traduction de l'œuvre de la philosophe J. Butler. Le terme « queer » « concerne la phénoménologie du "bizarre". » (Borghi, 2012, p. 18). Ce qui est « bizarre » s'érige en discours subversif et porteur de changement. L'entrée par le « bizarre » permet le questionnement de la normativité. Dès lors, l'hétéronormativité est vue comme une institution politique qui inscrit son caractère dominant et normalisateur dans les corps et « influence le contrôle physique des corps en même temps que le contrôle masculin des institutions étatiques et de la culture hégémonique. » (McDowelle et Sharp, 1999 – cité in Borghi, 2012, p. 19). Ainsi, en mettant en lien les sexualités et les espaces, on dénonce l'ordre instauré. Cela constitue un tournant culturel dans la géographie féministe, dans la mesure où « Les villages gays et les quartiers homosexuels des villes

des États-Unis (San Francisco en particulier) ont commencé à être lus comme des paysages culturels, sociaux et politiques, et comme le reflet de l'expérience spatiale des sexualités "autres". » (Castells et Murphy, 1983 ; Weightman, 1981 – cités *in* Borghi, 2014, p. 17).

En définitive, l'apport de cette géographie réside dans sa capacité à rendre visible non seulement les inégalités spatiales à partir de la division sexuée du travail, mais aussi les normes spatiales dominantes et les inégalités qui en découlent. Mais elle est aussi opérante dans sa capacité à subvertir le pouvoir, jusqu'alors investi par les canons du savoir scientifique dominant. Sans pour autant le recouvrir, cette géographie féministe entre en connexion et en dialogue avec le courant de la géographie du genre.

1.4. La géographie du genre : une lecture sur l'insécurité urbaine

L'arrivée en France de la perspective du genre dans le champ de la géographie est beaucoup plus tardive que dans les autres sciences sociales (Blidon & Roux, 2011). Cependant, des avantages lui sont aujourd'hui reconnus (Raibaud 2012).

D'abord, la géographie du genre partage les principes de l'épistémologie féministe, ce qui permet de décentrer le savoir d'un point de vue androcentrique. Ensuite, elle aborde la construction sociale des espaces à partir d'un regard sur les rapports sociaux de sexe, ce qui rend possible la reproblématisation des enjeux liés à l'implication spatiale de la sécurité/insécurité (Coutras, 1996 ; Naredo, 1998 ; Condon, Lieber & Maillochon, 2005 ; Lieber 2008). Concernant cet aspect, le sentiment d'insécurité chez les femmes se caractérise par la peur d'une agression sexuelle à l'extérieur. Cette peur est en partie le résultat de tout un programme de socialisation qui s'opère dès le plus jeune âge. On enseigne aux femmes à se méfier des endroits sombres, considérés comme dangereux, et à les éviter. La peur s'appuie sur tout un système de croyances fondé sur une prétendue vulnérabilité « naturelle » des femmes et non pas sur la dangerosité intrinsèque de certains lieux (Lieber 2008). Ainsi, tel que le dit J. Coutras : « La tradition nous donne à composer avec un personnage féminin physiquement fragile et moralement irresponsable. Ces deux traits ont deux conséquences. Ils confortent "le sexe fort" dans son rôle de protecteur. Ils dissuadent le "sexe faible" de se complaire dans des espaces où il risquerait d'être exposé dans son corps : l'espace public en est un. » (Coutras, 2003, p. 61).

Mais la peur ne touche pas toutes les femmes de la même manière. Ce sont les moins favorisées socialement, les moins diplômées et les plus âgées qui ressentent davantage la peur de sortir (le jour et la nuit) (Condon *et al.*, 2005). En prenant appui sur les résultats de l'enquête

Enveff, ces auteures montrent que, bien que le pourcentage de femmes déclarant ne pas avoir peur de sortir seules la nuit est important (entre 45 % et 55 %), une proportion non négligeable exprime toutefois une inquiétude par rapport aux déplacements, notamment la nuit (entre 35,5 % et 40,8 %). Pour environ 40 % des femmes, sortir seule la nuit implique un choix d'itinéraires et de quartiers à traverser. Par ailleurs, et de manière paradoxale, ces auteures nous rappellent que « celles qui déclarent avoir peur de fréquenter certains quartiers et certaines rues sont les plus nombreuses à sortir le soir (66 % d'entre elles, contre 57 %, différences significatives), de même que celles qui évitent les endroits peu fréquentés (65 % d'entre elles, contre 58 %). » (Condon *et al.*, p. 274).

Il est important de signaler que les femmes qui ressentent le plus la peur et l'insécurité, sont celles qui ont vécu une expérience de violence antérieure. Selon une publication de l'UNAF⁵, « les femmes qui disent ne pas se sentir en sécurité sont presque toujours deux fois plus nombreuses que la moyenne à avoir subi une violence précédemment. Cette surreprésentation est particulièrement forte chez les femmes déjà victimes de violences physiques au sein du foyer ou de menaces conjugales en dehors, peut-être parce qu'il s'agit dans ces cas de violences régulièrement répétées. » Si l'on convient que la violence conjugale joue un rôle dans le sentiment de peur des femmes, elle influe sur le rapport qu'elles vont tisser avec les espaces.

Mais, indépendamment de l'existence d'un contexte de violence conjugale, les études nous montrent que les femmes qui sortent le moins sont celles qui sont au foyer, les inactives et celles qui sont en couple et ont des enfants. Les femmes qui sortent le plus la nuit sont les jeunes, diplômées, étudiantes et urbaines. Même si elles ont peur de sortir, elles s'arrangent et composent avec la peur pour le faire. Ainsi, « Leur mobilité nocturne semble *a priori* peu contrainte, aussi bien par leurs conditions socioculturelles et familiales que par les peurs qu'elles expriment pourtant de façon importante. » (Condon *et al.*, p. 276).

La peur participe donc de l'organisation et de l'anticipation des modalités d'incursion à l'extérieur. Ainsi, par exemple, les femmes s'organisent et s'arrangent pour être accompagnées dans les déplacements, essaient de rester dormir chez des ami·es pour ne pas avoir à rentrer seules la nuit, ou bien, pour celles qui le peuvent, se déplacent en taxi. Au-delà de ces stratégies, la plupart composent avec la peur et assument la possibilité de subir une agression. Elles sont conscientes que, pour avoir une vie sociale, il est nécessaire de sortir. Mais elles vont tout de même éviter certains lieux. Ainsi par exemple, si elles sortent seules, elles évitent des espaces

⁵ Debout, M. (2010). Effets de la violence conjugale sur les victimes. *Réalités Familiales*, n° 90, *Violences conjugales*, p. 18-19.

publics fréquentés par des inconnus, comme des lieux festifs tels que les bars ou autres. Elles privilégient des sorties dans des lieux semi-publics, comme des réunions d'associations, ou pour rejoindre des amis. Bien que la correspondance entre les violences réelles subies et la peur ne soit pas directement établie, l'influence que la peur exerce sur les spatialités des femmes n'en est en rien amoindrie. Que ce soit dans l'espace public, dans l'espace privé, dans les transports ou dans le lieu de travail, la peur réduit l'éventail des zones possibles et mobilise des stratégies de déplacement. Elle inhibe l'appropriation et l'occupation des lieux, limite la liberté et la mobilité. La peur fonctionne comme un mode de régulation des déplacements. Afin de négocier leur présence à l'extérieur, les femmes doivent jouer une féminité selon les normes implicites véhiculées par la situation du moment. À certains moments, il convient de rester féminine, à d'autres, il vaut mieux se modérer. Ces arrangements contribuent à la création d'une bicatégorisation sexuée des espaces.

Ce que je viens de dire me permet d'affirmer que le sentiment d'insécurité participe de la configuration des expériences spatiales. Il érige des frontières et des interdits qui vont tracer une sorte de carte mentale que les femmes vont mobiliser dans leurs incursions et déplacements. Mais d'autres facteurs y participent également. Ainsi, G. Di Méo indique que le choix de fréquenter ou non certains espaces urbains est également corrélatif à un univers mental et à un *habitus social*. C'est pourquoi, les distinctions sociales et démographiques, comme l'âge par exemple, érigent ce qu'il nomme « des murs invisibles ». Ces murs auraient pour fonction de modeler et brider « les trajets des (de certaines) femmes (mais aussi de certains hommes) dans la ville. En effet, ces frontières imposées et qu'elles s'imposent, dans nombre de cas, leur cachent, avec une réelle opacité, des espaces de la ville qu'elles leur ferment. Non seulement les femmes ne franchissent pas ces murs, mais elles ne voient pas et disent souvent ne pas souhaiter voir ce qu'ils dissimulent. » (Di Méo, 2012, p. 109). Ainsi, les expériences spatiales et la manière d'appréhender les espaces se tissent en fonction d'une pluralité de facteurs qui rendent risquée toute explication où le seul ordre genré serait invoqué. Il n'y aurait pas des pratiques strictement féminines ou strictement masculines, dans la mesure où chacune de ces catégories porte une hétérogénéité intrinsèque et ne répond pas à une configuration monolithique et unique. Cependant, et acceptant ce postulat, il n'en reste pas moins que la peur sexuée est un sentiment éprouvé particulièrement par les femmes ; de ce fait, elle devient une variable à prendre en compte dans la compréhension des pratiques spatiales des femmes dans les espaces publics.

1.5. L'éthique du care : la prise en compte de la vulnérabilité pour soutenir le droit de tous et de toutes à la ville

Le *care*, théorisé par Carol Gilligan en 1982 dans son livre *Une voix différente*⁶, renouvelle l'approche politique sur la morale et la nature humaine. Face aux théories politiques d'inspiration libérale qui, depuis le XVIII^e siècle, ont forgé une vision de l'individu-e en tant que sujet autonome et rationnel relié aux autres par des rapports contractuels, l'éthique du *care* insiste sur la caractère vulnérable et dépendant de l'individu-e, angle mort dans la pensée politique classique. Pour cette raison, C. Gilligan soulignait la nécessité d'une orientation morale différente, d'une « voix différente », susceptible de faire de la lumière là où la pensée politique classique n'y parvenait pas. Les individu-es sont confronté-es à un moment ou un autre de leur vie à la vulnérabilité. Celle-ci n'est pas une défaillance à corriger mais un trait constitutif de leur condition : « la dépendance et la vulnérabilité ne sont pas des accidents de parcours qui n'arrivent qu'aux "autres" mais sont le lot de tous y compris de ceux qui semblent les plus indépendants, mais qui pour cela ont besoin d'autres pour assurer leur autonomie. » (Laugier, 2009). Considérer la nature humaine de cette manière rend nécessaire d'introduire du *care* dans les rapports humains. Cette notion se traduit par « une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde" de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, qui soutient à la vie. » (Tronto, 2009, p. 143). Ainsi définie, le *care* traduit une sorte d'éthique du lien. Une éthique qui insiste sur les relations nouées avec soi, avec les autres et avec son environnement. Dans la mesure où le *care* renvoie au lien et à une activité, cette éthique fait référence à une réalité ordinaire, celle à l'échelle des vies quotidiennes avec des problèmes quotidiens, au « sol raboteux de l'ordinaire » selon L. Wittgenstein (cité in Laugier, 2009). J. Tronto, en citant C. Gilligan, soutient que cette éthique comporte trois caractéristiques principales. Premièrement, elle mobilise la responsabilité et les relations plutôt que les droits et les règles. Deuxièmement, cette morale est liée à des circonstances concrètes. Troisièmement, elle trouve sa meilleure expression non pas sous la forme d'un ensemble de principes, mais sous celle d'une activité, la « mise en œuvre du *care* ». (Tronto, 2009). Elle poursuit en soulignant que cette morale « ne se fonde pas sur des principes universels, abstraits, mais s'édifie à partir

⁶ Paru en français en 2008.

des expériences quotidiennes et des problèmes moraux de personnes réelles dans la vie de tous les jours. » (Tronto 2009, p. 116). Cette perspective ouvre une brèche dans la pensée politique, déstabilisant l'alliance existant jusqu'alors entre la justice et le libéralisme politique. En effet, la pensée politique sur la morale nous a légué un raisonnement moral qui considère l'équité, l'impartialité et la neutralité comme des principes intrinsèques de la justice. Cependant, C. Gilligan remet ce postulat en question en démontrant que d'autres facteurs moraux entrent en jeu, comme « le souci de maintenir la relation lorsque les intérêts et les désirs sont divergents, l'engagement à répondre aux besoins concrets des personnes, les sentiments qui informent la compréhension morale des situations particulières. [...] L'éthique de la justice qui s'appuie sur des principes abstraits, rétorque V. Gilligan, ne peut se prévaloir du monopole de la moralité car elle laisse de côté toutes ces expressions de nos convictions morales. » (Paperman, 2010, p. 53). J. Tronto expose quatre étapes dans le processus du *care* (Tronto, 2009). La première, le « *caring about* », renvoie au fait de se soucier de, d'apporter une attention à autrui. Cette étape implique l'identification d'un besoin et l'évaluation des possibilités pour apporter une solution. La deuxième est celle de « *taking care of* », dans laquelle la personne se sent concernée par le besoin identifié et assume sa responsabilité. La troisième, le « *care-giving* », fait référence à l'agir concret de la personne pour répondre au besoin identifié. En ce sens, cette étape met en œuvre une action. La dernière, le « *care receiving* », renvoie à la notion de « réception du *care* », selon laquelle la personne destinataire réagit aux soins prodigués.

L'éthique du *care* comme boîte à outils pour approcher la morale permet de rendre visible le rôle des femmes en tant que principales pourvoyeuses de soins, notamment dans la sphère domestique, mais elle insiste aussi sur la valeur de ces activités pour la vie humaine. D'autre part, elle rend visible les relations qui l'organisent et la position sociale et morale des *care-givers* (Laugier, 2009). Cependant, la reconnaissance de ces valeurs bute souvent sur quelques frontières, qualifiées par J. Tronto de « frontières morales ». Selon ses dires, la séparation entre morale et politique cantonne l'éthique du *care* dans une sphère privée et locale car « nous construisons actuellement nos institutions sociales de sorte que le *care* se restreigne à ces seuls contextes. Le *care* semble sans rapport avec la vie publique, parce que la politique a été décrite comme étant limitée à la protection des intérêts. » (Tronto 2009, p. 230). Deuxièmement, l'analyse abstraite de la morale est un obstacle pour la reconnaissance du *care* comme une éthique locale et engagée envers les autres. Troisièmement, la séparation de la vie publique et de la vie privée « rend moins légitime et moins digne moralement le travail quotidien du soin qui, dans notre société est effectué de manière disproportionnée par les personnes exclues. » (Tronto 2009, p. 230). L'éthique du *care* mobilise ainsi une « sensibilité aux détails qui

important dans les situations vécues. » (Laugier, 2009, p. 81). C'est pourquoi, la notion traditionnelle de justice est déplacée pour laisser la place à ce qui, à un moment donné, est considéré comme important par les individu·es concerné·es. Parce que, loin de prôner le développement d'un assistantat venant répondre aux besoins des individu·es, l'éthique du *care* soutient le pouvoir d'agir des individu·es pour qu'ils·elles puissent, malgré leur vulnérabilité, interpréter leurs propres besoins et agir sur leurs propres problèmes. Il s'agit, pour utiliser un terme emprunté à Armatya Sen et à la philosophe Martha Nussbaum, d'aider l'individu·e à développer ses « capacités ». Ce terme, également repris par Fabienne Bruguière (citée in Brugère, 2013), est considéré comme proche de la notion d'*empowerment* : « Il permet de souligner l'importance de la reconnaissance et la prise en compte du pouvoir d'agir qui mène à l'émancipation. Il préconise des politiques qui suppriment les obstacles au nom des choix et des préférences que chaque être humain doit pouvoir exprimer pour se développer. » (Brugère, 2013, p. 85). Ainsi, en même temps que l'éthique du *care* met l'accent sur la sensibilité morale des individu·es face aux aspects qui concernent leur réalité ordinaire, elle est sensible à l'expertise et à la capacité de chacun·e à interpréter et à élaborer des réponses situées et en accord avec leurs problèmes concrets. Cela irait dans le sens d'éviter une exclusion sociale, ou, selon les mots de F. Bruguière, promouvoir « le droit à la ville ». Le droit de tous et de toutes à la ville ouvre également vers la reconnaissance des différentes identités sexuées et sexuelles qui font partie du paysage de nos villes. De plus, ce droit à la ville se veut aussi un moyen de lutte contre toutes les formes de discrimination que les personnes ayant des identités à la marge vivent dans les espaces publics (Raibaud, 2016). D'autre part, cette éthique recouvre également le domaine de l'environnement et de l'écologie, notamment à partir d'un regard sur la relation nouée avec la nature (Petit, 2014, p. 252). En effet, la vulnérabilité est un trait constitutif des individu·es autant que de l'environnement qui nous entoure ; c'est pourquoi elle s'étend « au non-humain, à la vulnérabilité animale mais aussi à celle de tout ce qui, dans la nature, est fragile et doit être protégé – la biodiversité, la préservation des espaces naturels, des paysages ou des espèces, la qualité de l'air ou de l'eau. » (Petit, 2014, p. 252). C'est sur ce point précis que l'éthique du *care* peut faire alliance avec l'écoféminisme.

1.5.1. Promouvoir des espaces générateurs d'égalité

Les travaux urbains des féministes américaines du XIX^e siècle et des révolutionnaires russes issues de la révolution de 1917, contribuent au mouvement de réforme urbaine entre 1880 et 1920 en questionnant le rôle des femmes et la privatisation des tâches liées à la reproduction. Au cœur de leur projet, se trouve la collectivisation des tâches domestiques par des services

communautaires (Piché, 1989). Des approches expérimentales ont été alors mises en place, comme celle lancée par Otto Fick en 1903 à Copenhague, visant des logements spécialement conçus pour les femmes salariées et leurs familles, avec des services de garde d'enfants et de restauration collective proches des logements. Ces initiatives, développées également dans l'Union Soviétique des années 20, externalisent les tâches domestiques en les faisant financer par l'État (Hayden, 2017). Ainsi, ce féminisme œuvrait pour faire entrer dans la scène politique ce qui demeurait la plupart du temps invisible. En effet, en ce début de siècle, la ville était pensée à partir d'un modèle homogène et universel dans lequel l'homme-type idéal coïncidait avec l'image d'un homme adapté aux besoins d'un système de production industrielle et capitaliste et ayant un rôle de production. La ville était censée répondre aux quatre types de nécessités créés par cette société industrielle, tels que la Charte d'Athènes les avait définis en 1933 : habiter, circuler, travailler, recréer. Mais elle demeure androcentrique et inadaptée à la complexité qui conforme la vie quotidienne des individu·es et les besoins émanant de la sphère reproductive. De plus, en faisant omission de la diversité des usages des individu·es, et du rôle joué par les femmes dans la sphère reproductive, ce modèle renforce les inégalités.

La pensée féministe a, au fil du temps, mis en évidence le fait que cette typologie, non seulement ne rend pas compte de la diversité des expériences menées par les individu·es dans leur vie quotidienne, mais aussi rend invisible les pratiques spatiales des femmes. De par leurs rôles, l'utilisation que les femmes font des espaces diverge de celle des hommes (Coutras, 1993). C'est pourquoi, ce modèle a été considéré comme inadapté pour créer de l'inclusion sociale. Mais cette critique touche également la planification des espaces de la maison. La maison traditionnelle sert mal aux besoins qui émergent de la sphère reproductive. Comme le dit Dolores Hayden, quels que soient le type d'habitat et le lieu où il se trouve, les espaces sont spécialisés et pensés de telle sorte qu'une personne doit s'en occuper. Les valeurs et les normes de notre société font corrélérer la physionomie du domicile avec un zonage spatial qui isole les tâches domestiques d'autres activités, et qui contribue à spécialiser les rôles et à conforter une division sexuée du travail. Que ce soit en milieu urbain ou rural, en zone résidentielle ou dans un quartier de centre-ville, cette planification est un implicite. Elle convient aux couples biactifs, jeunes, égalitaires, de classe moyenne. Mais lorsqu'on se retrouve dans des situations de monoparentalité et/ou de maltraitance, ce modèle s'avère inopérant, voire discriminant. Dans les cas de violence conjugale par exemple, ce modèle réaffirme une frontière déjà à l'œuvre entre le dedans/dehors, provoquant un isolement et une invisibilité de la violence.

Dans les années 80, Dolores Hayden proposa un programme fort de réforme de l'organisation domestique. Ce programme comporte six points principaux.

- 1) impliquer les hommes et les femmes sur une base égalitaire dans le travail non rémunéré associé à l'entretien ménager et aux services de garde ;
- 2) favoriser la participation égalitaire au marché du travail des hommes et des femmes ;
- 3) éliminer la ségrégation résidentielle selon la classe, la race et l'âge ;
- 4) éliminer toutes les lois et programmes fédéraux, étatiques et locaux qui renforcent de manière implicite ou explicite le rôle de la femme au foyer non rémunérée ;
- 5) réduire au minimum le travail domestique non rémunéré et la consommation d'énergie inutile ;
- 6) maximiser les choix réels pour les ménages en termes de reconnaissance et de sociabilité. » (Hayden, 2017, p. 36).

Pour soutenir ce programme, elle envisage la création de collectifs coopératifs, appelés « HOMMES ». Ceux-ci tablent sur la mise en commun des charges domestiques. Cependant, ils restent marginaux et peu influents. Penser les espaces de la vie quotidienne dans une perspective de genre rend nécessaire de retisser des liens et des continuités là où le modèle régnant ne le permet pas. Lorsque l'urbanisme s'empare de cette perspective, la démarche devient coopérative et inclusive, l'objectif étant de rendre la ville accessible à chacun·e.

1.5.2. ...et sécurés

« Si les rues d'une ville sont épargnées par la barbarie et la peur, cette ville est par conséquent épargnée de manière tolérable de la barbarie et de la peur... La qualité fondamentale d'un quartier de ville qui marche est qu'une personne puisse se sentir en sûreté et en sécurité dans la rue au milieu de tous ces étrangers... Il ne faut pas beaucoup d'incidents violents dans une rue ou dans un quartier pour que les gens y aient peur. Et quand ils ont peur, ils y vont moins, ce qui rend les rues encore moins sûres. » (Wekerlé, 1999)

Jane Jacobs se trouve parmi les premières auteures à souligner l'importance de porter une attention particulière au vécu des habitant·es et au décor urbain dans l'augmentation ou la diminution du sentiment d'insécurité (Wekerlé, 1999). Afin d'augmenter la sécurité des lieux, cette auteure recommande de départager le domaine public du privé, situer des « yeux dans la rue, les yeux de ceux que nous pourrions appeler les propriétaires naturels de la rue » (Jacobs, 2006, p. 69), et promouvoir la présence sociale. Pour cela, elle encourage la revitalisation de l'activité urbaine par l'installation de commerçant·es, d'artisan·es, de magasins, d'ateliers et de tout type d'activité venant favoriser l'implication et l'interaction des habitant·es. De plus, elle

incite à favoriser l'accès à l'habitat afin de permettre aux habitantes de s'installer durablement et préserver une mixité sociale (Jacobs, 2006).

Malgré les arguments de J. Jacobs, la prise en compte de la sécurité par l'urbanisme continue à porter un regard sur la criminalité et sur l'atteinte aux biens des personnes, adoptant des mesures qui prennent la forme de stratégies restrictives, telles que le contrôle de l'accès à certains endroits ou l'augmentation de la présence policière dans les espaces publics (Valdivia Gutiérrez, Ciocoletto, Ortiz Escalante, Casanovas & Fonseca Salinas, 2017, p. 15). De plus, elles visent au renforcement de « cibles », tels que des dispositifs de protection comme des alarmes, des portes, des barrières. Ces mesures, inspirées par le travail de Ronald V. Clarke, dans les années 80, jettent les bases de ce qui sera appelé « prévention situationnelle. »

Ce type de prévention, repose sur trois prémisses théoriques. En premier, la théorie des opportunités, selon laquelle une infraction aura plus de probabilité de se commettre si, à un moment donné, il y a une convergence entre le désir d'un délinquant potentiel, une cible repérée et l'absence de risque pour passer à l'acte. Le deuxième présupposé est celui du choix rationnel ; ici, le délinquant potentiel mesure les gains et les inconvénients de passer à l'acte et choisit l'action qui lui apportera le plus de bénéfice. Enfin, le concept d'espace défendable théorisé par Oscar Newman dans son livre *Defensible Space*, est un espace qui, par une coprésence sociale, alimente un tissu social suffisant pour préserver un espace de vie sûr (Newman, 2006, p. 71-72). Bien que l'idée de la coprésence sociale soit présente dans la prévention situationnelle, elle reste minorée par la priorisation des techniques visant à augmenter les risques d'un passage à l'acte. Les techniques de prévention influent aujourd'hui la pensée sur la sécurité. Elles sont appliquées dans bon nombre d'espaces urbains comme dans certains centres commerciaux qui, par l'installation de détecteurs de mouvement par exemple, transforment l'espace en zone sous haute surveillance. Cependant, l'intérêt porté aujourd'hui aux rapports des femmes à l'environnement et à sa transformation suscite un regain de la pensée féministe sur l'insécurité. Dans de nombreuses villes, les femmes s'impliquent aux côtés des municipalités pour améliorer les infrastructures urbaines afin qu'elles soient plus adaptées à leurs besoins. Pour cela, des marches exploratoires ont constitué, comme nous le verrons dans le point 1.6, un outil au service de nouveaux projets urbanistiques. Inventées au Canada, elles appartiennent à la famille des recherches-actions participatives et sont une modalité d'élaboration de diagnostics sur l'environnement urbain par des femmes. Ce procédé part de la reconnaissance de leur expertise en tant que praticiennes des espaces. Ainsi, les femmes sont mises en situation de s'exprimer sur l'aménagement de leur habitat ainsi que sur leurs ressentis. Ce faisant, elles mettent en exergue d'autres grilles d'analyse permettant de penser la ville d'un point de vue inclusif. Ainsi,

l'élaboration, du *Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire de la ville de Montréal*, coordonné par Anne Michaud et repris dans le programme « Femmes et Villes » de Montréal en 2001, en est une contribution importante. Ce guide annonce les six caractéristiques considérées comme nécessaires pour construire des espaces sûres et porteurs de lien social.

Figure 2. Programme « Femmes et villes ». Montréal 2001. Anne Michaud



Alors que la perspective de genre a apporté un outil analytique pour approcher les dynamiques spatiales et les différents rapports que les femmes et les hommes y nouent, il convient maintenant de voir de quelle manière les politiques publiques prennent en considération ces apports. C'est l'objet du prochain point.

1.6. La perspective de genre dans les politiques publiques appliquées au développement des territoires

Le genre fait son entrée dans le domaine des politiques publiques appliquées au développement des territoires par deux approches différentes mais complémentaires. La première porte sur des actions ciblées sur une problématique précise. La deuxième concerne le

genre mainstreaming. L'une comme l'autre se sont développées après les années 70. Avant cette période, les politiques d'aide au développement – menées principalement en direction des pays en voie de décolonisation – n'intégraient pas des évaluations permettant d'identifier leur impact sur les femmes. Une critique était alors adressée par des féministes chercheuses et militantes des pays du Sud, qui voyaient dans les aides au développement soutenues par les pays du Nord un biais androcentrique et ethnocentrique. Ces féministes considéraient les postures des féministes du Nord paternalistes et colonialistes. Le débat sur le rôle des femmes dans le développement, lors de la III^e Conférence internationale sur la Femme tenue à Nairobi en 1985, a donné lieu à la naissance du concept *gender mainstreaming*. Le *gender mainstreaming* – ou politique active de promotion de l'égalité – peut être défini comme une modalité d'action adressée aux structures, aux acteurs/actrices et aux institutions, afin de promouvoir l'égalité. Il vise à agir contre la dynamique des inégalités présentes dans le fonctionnement social en intégrant la perspective de genre dans toutes les dimensions et dans toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques : depuis les diagnostics jusqu'à l'évaluation des actions. Cette dynamique d'égalité, adoptée en Europe, correspond, selon les dires de Sophie Louargant, à un modèle de féminisme libéral qui « tend à induire des politiques publiques égalitaires visant à favoriser l'émancipation des femmes par la reconnaissance de droits pour les femmes, en particulier en matière d'accès au marché du travail. De cette posture, découlent la pensée et la mise en œuvre d'une multiplicité d'actions favorisant l'articulation des temps de vie : temps du travail et temps du domestique [Méda, 2001]. Ces actions participent indéniablement de l'amélioration des conditions de vie des femmes. » (Louargant, 2015, p. 53). Ce parti pris, en Europe, se distingue d'autres approches féministes comme l'écoféminisme, qui font de l'analogie entre l'exploitation des femmes et l'exploitation de la nature l'axe central de ses analyses et qui trouvent dans les pays post-coloniaux une voie d'expression importante (Vázquez García & Velázquez Gutiérrez, 2004). Pour les écoféministes, le progrès technique et le modèle économique capitaliste ont entraîné la chosification de la nature et la crise écologique. Cette domination fonctionne de manière similaire à celle des hommes sur les femmes. Les analyses écoféministes relient ces deux aspects, situant au centre une réflexion sur les enjeux liés au pouvoir. En France, Françoise d'Eaubonne est une des principales représentantes de ce courant. Elle met en connexion les violences envers les femmes et le modèle économique régnant, considéré comme prédateur. Pour elle, l'avenir devrait cheminer vers un autre mode de rapports humains et de relation à la nature. Cependant, la suspicion d'une essentialisation des femmes par une reconnaissance de qualités intrinsèques rend ce courant minoritaire en France. Le féminisme de cohorte libérale

accorde ainsi une centralité à l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment au plan professionnel et dans tous les domaines de la vie sociale. La logique du *genre mainstreaming* trouve ainsi place dans le contexte européen. Le géographe Y. Raibaud lui attribue cinq principes fondamentaux : l'utilisation d'une terminologie et d'un langage non sexistes ; la collecte et le traitement de données sexuées ; la valorisation de l'égal accès aux services municipaux ; l'encouragement à une participation paritaire concernant les prises de décision ; la prise en compte d'un égal traitement comme fondement des politiques publiques (Raibaud, 2016).

La conférence des Nations Unies « Habitat II », tenue à Istanbul en 1996, poursuit cette voie et impulse la participation des femmes dans les plans et dans les prises de décisions. Elle incite également l'intégration de la perspective de genre dans les politiques publiques sur le logement et l'urbanisme.

Au niveau de l'Europe, la « Charte européenne des femmes dans la cité », rédigée en 1995, souligne la nécessité d'intégrer la dimension de « genre » dans la conception de la ville. Après avoir fait le constat de l'absence des femmes pour les décisions concernant la gestion de la ville, de l'habitat et de l'aménagement du territoire, et soulignant que leurs besoins spécifiques – conséquences de leurs activités familiales – sont rarement pris en compte, cette Charte – appelée aussi la Déclaration en 12 points « Pour que les femmes aient pleinement droit à la cité » – a pour objectifs : • introduire des modalités de planification urbaine qui prennent en compte les besoins et les attentes différenciés des femmes et des hommes ; • parvenir à une cohésion sociale permettant l'égalité des chances, en milieu tant urbain que rural ; • lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès des femmes aux services urbains, à la mobilité et à leur sécurité. Ces objectifs se déclinent dans les douze points suivants :

- « 1. Le mode d'exercice de la citoyenneté active doit être abordé à partir d'une réflexion portant d'une part sur l'influence du lieu de vie et d'autre part sur le fonctionnement des instances de représentation et les rouages économiques et politiques qui font la cité. [...]
2. Les femmes doivent être associées à tous les niveaux de décision en matière d'aménagement du territoire, d'espace urbain, d'habitat, de transports et d'environnement. [...]
3. L'égalité des chances doit être favorisée dans l'éducation et la recherche, au sein des instances professionnelles et dans l'exercice de toutes les professions ayant trait à

l'aménagement du territoire, l'espace urbain, l'habitat, la mobilité et la sécurité urbaine.
[...]

4. Des processus participatifs équitables à l'égard des femmes doivent être institués en vue de favoriser de nouveaux rapports de solidarité. [...]
5. Les contingences de la vie quotidienne analysées à travers le regard des femmes doivent devenir un enjeu politique. [...]
6. Les femmes doivent être pleinement associées aux politiques de maintien des équilibres écologiques de notre planète. [...]
7. Toutes les femmes et en particulier celles qui comptent parmi les plus défavorisées ou isolées, doivent disposer de toutes les facilités d'accès aux transports afin de pouvoir se déplacer librement et en pleine sécurité, pour jouir pleinement de la vie économique, sociale et culturelle de la cité. Les femmes ont également "Droit à la Cité". [...]
8. Les femmes ont droit à un logement et à un habitat appropriés. [...]
9. La dimension du genre appliquée à la ville doit être admise comme source d'une nouvelle culture partagée et participer à l'élaboration d'une nouvelle philosophie de planification de l'aménagement du territoire. [...]
10. La dimension du genre appliquée à la ville doit être enseignée dans les établissements scolaires, les instituts d'architecture et d'urbanisme ainsi que dans les universités. L'expérimentation dans les cités est à entreprendre d'urgence pour inciter aux changements. [...]
11. Les médias doivent s'attacher à diffuser des messages allant à l'encontre des stéréotypes et montrer des femmes dans des rôles reflétant leur évolution et leur émancipation. [...]
12. Un réseau d'échange d'informations doit être créé à l'échelle de l'Europe pour promouvoir la Charte et l'application des principes qu'elle renferme. [...] »

Cette Charte constitue en France, depuis 2006, un cadre référentiel pour des actions transversales et spécifiques pour l'égalité. Ainsi, en 2013, est créé le Haut Conseil à l'Égalité des femmes et des hommes (HCEfh). Il publiera en 2014 un rapport intitulé « Combattre maintenant les inégalités sexuées, sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux fragilisés. » Le point 7 de la Charte, a donné lieu au développement d'actions visant la lutte contre les violences faites aux femmes dans les transports. Il est renforcé

par la loi du 22 mars 2016 relative à « la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs » qui, dans son article 22, développe : « Les atteintes à caractère sexiste dans les transports publics collectifs de voyageurs font l'objet d'un bilan annuel transmis au Défenseur des droits, à l'Observatoire national des violences faites aux femmes et au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce bilan énonce les actions entreprises pour prévenir et recenser ces atteintes. » Par ailleurs, par cette loi, la prévention des violences et des atteintes à caractère sexiste dans les transports publics devient un axe prioritaire de leur action. La convention signée le 21 mai 2013 entre le ministère de la Ville et le ministère des Droits des femmes précise que les contrats de ville doivent comporter un volet spécifique « Égalité entre les femmes et les hommes ». Sa mise en œuvre requiert des mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Sont cités, par exemple : les mesures concernant les « territoires d'excellence de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes », le dispositif « téléphone grave danger », le soutien au développement de l'activité économique des femmes des quartiers et à l'accès à l'information sur les droits des femmes par l'implantation de permanences des CIDFF (centres d'information des droits des femmes et des familles).

Ensuite, la loi cadre de 2014 constitue un autre pas décisif pour faire entrer dans les institutions l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle réaffirme l'égalité femmes-hommes comme priorité de la « Politique de la ville », en se donnant pour objectif de « Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée. »

Pour l'appliquer, l'État se doit de mobiliser tous les acteurs/actrices et services publics afin d'apporter une connaissance précise sur l'état de l'égalité dans les différents domaines concernés par ledit contrat. Pour cela, les trois échelons publics situés au niveau local –délégés du Préfet –, départemental – chargée de mission aux Droits des Femmes et à l'Égalité, DDCS (Direction départementale de la Cohésion sociale), DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer), DASEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), DDSP (Direction départementale de la Sécurité publique), Procureur de la République –, et régional – SGAR (Secrétaire général pour les Affaires régionales), déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, DRJSCS (Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale), DIRECCTE (Direction régionale des Entreprises, de la

Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), ARS (Agence régionale de Santé), Rectorat, DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles) – sont censés travailler de concert.

Les contrats de ville adoptent ce cadre de référence et encouragent l'adoption de la perspective du *genre mainstreaming* articulée avec des actions spécifiques visant la lutte contre les violences faites aux femmes.

« L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui doit s'appliquer à l'ensemble des actions et des thématiques du contrat de ville, mérite d'être complétée par des actions spécifiques axées notamment sur la lutte contre les discriminations sexistes et les violences faites aux femmes. Cette démarche nécessite également de prendre appui sur un diagnostic territorial sexué, une formation des acteurs du contrat de ville et la désignation de référents "égalité" de l'État pour apporter leur concours aux chargées de mission aux droits des femmes sur ce sujet. »⁷

Ce cadre fournit à l'État, aux collectivités territoriales et aux partenaires un repère pour élaborer des programmes d'action permettant de faire progresser l'égalité dans tous les domaines, y compris dans la protection des femmes contre toutes les formes de violence et la promotion de leur citoyenneté. Pour ce faire, toute une série de méthodes et d'outils commencent à être adoptés sur le terrain, comme les marches exploratoires.

Dans le cadre du « 4^e Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes » et sous l'égide du ministère en charge de la Politique de la ville, France Médiation a mis en place – de 2014 à 2016 – des marches exploratoires dans douze villes en France (France Médiation, 2016)

⁷ In : Cadre de référence. « *Égalité femmes-hommes* » dans les contrats de ville de nouvelle génération. s.l. : CGET, septembre 2014. <www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-egalite-femmes-hommes-contrat-de-ville1.pdf> (consulté le 28/07/2019).

Figure 3. Extrait de Document synthétique de restitution, mai-juin 2006.
Expérimentation d'une marche exploratoire sur le territoire de Muret.
Association « Du côté des Femmes », Muret

« Qu'est-ce qu'une marche exploratoire ?

La marche exploratoire est un diagnostic participatif réalisé avec et par des habitantes sur leur mobilité dans l'espace public et leur rapport au territoire où elles vivent, circulent (en particulier sur les obstacles et stratégies liés aux conditionnements, aux peurs, aux violences spécifiques envers les femmes, ainsi qu'en regard aux obstacles physiques de l'aménagement urbain). Suite à une ou des marches, des constats et des pistes de préconisations sont dressées à destination des acteurs des politiques publiques, des sociétés de transport, des bailleurs sociaux, des professionnels, de l'aménagement du territoire, etc., pour ouvrir un dialogue et favoriser une dynamique de co-construction de réponses concrètes. Il s'agit pour des habitantes d'explorer un quartier et de questionner avec un regard neuf, une grille d'observation et de lecture (sous l'angle transversal de l'égalité femmes-hommes). Un groupe comprend 5 à 10 femmes qui connaissent bien le territoire, soit parce qu'elles y vivent, soit parce qu'elles y travaillent ou le fréquentent régulièrement. Issu de l'éducation populaire, il permet l'inclusion de toutes les femmes, y compris non lectrices. »

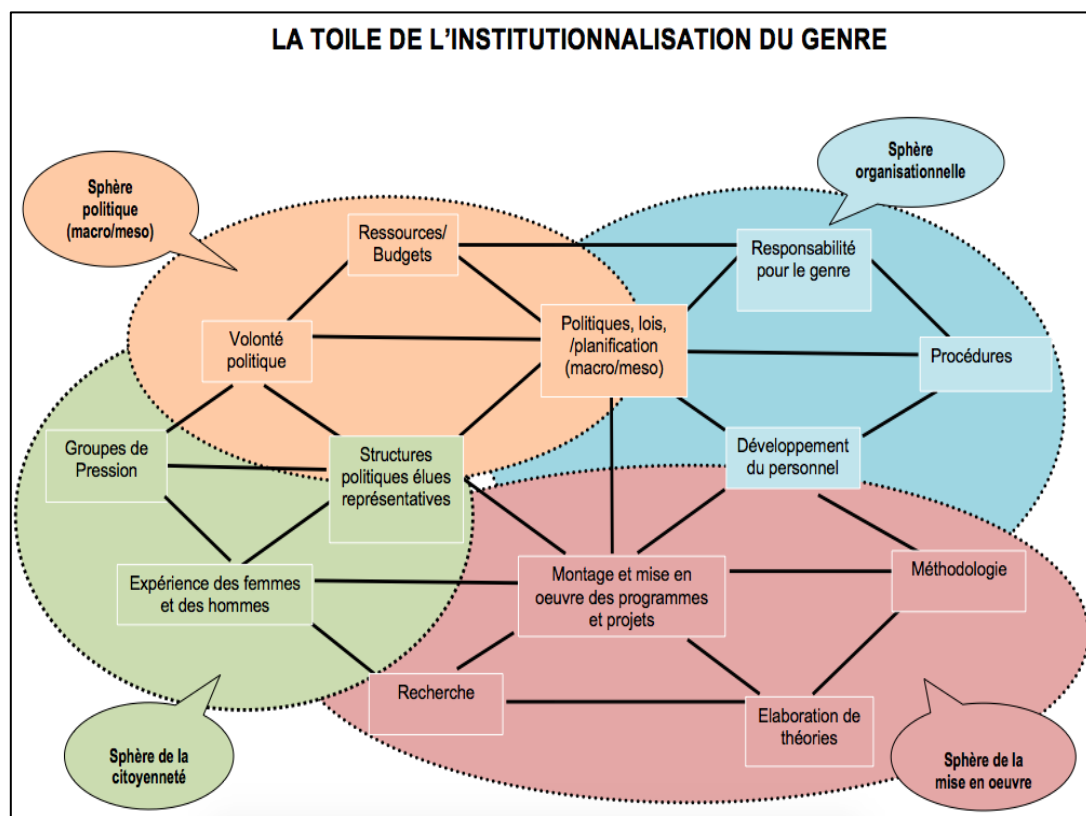
Certains résultats obtenus pointent le sentiment d'insécurité des femmes dans les espaces publics. Ce sentiment serait corrélé avec la monopolisation des espaces par les hommes. Ainsi, il est noté : « un espace public "occupé" exclusivement par des hommes qui y "stationnent", les femmes ne faisant que le traverser. Dans certains lieux, des groupes masculins organisent un "monopole" de l'occupation de l'espace public et gênent parfois l'accès aux entrées des immeubles. Sur un site, les femmes sont ainsi obligées de contourner l'endroit où se situe l'ascenseur pour éviter des regards et des remarques parfois désagréables. Elles remontent chez elles par les escaliers (sales, sans éclairage et sur plusieurs étages). Les remarques verbales faites aux femmes et aux jeunes filles dans l'espace public ou les manifestations de désapprobation ou de jugement ("regards"). Les cafés occupés exclusivement par les hommes, les femmes n'osant pas y entrer et évitant même de passer devant. Absence d'activités pour les filles, ou la non participation des jeunes filles aux activités sportives organisées. » (France Médiation, 2016, p. 34).

Ces résultats permettent ensuite l'élaboration des préconisations. Nous observons que celles-ci vont dans le sens de soutenir la coprésence dans les espaces afin de parvenir à une mixité. Pour cela, certaines actions sont encouragées comme « Mettre en place des démarches de sensibilisation des hommes et des jeunes au vivre-ensemble et à l'égalité homme-femmes : place des femmes dans l'espace public, partage des espaces, mixité. Créer des équipements sportifs/culturels mixtes et intergénérationnels. Mettre en place des actions collectives pour "réinvestir" les espaces désertés par les femmes (les cafés par exemple) ou les habitant-e-s en général (les bas d'immeubles). Proposer un accompagnement des jeunes par des professionnels formés (médiateurs sociaux et autres intervenants de proximité...). » (France Médiation, 2016, p. 34).

Outre les sujets liés à l'insécurité, la construction actuelle de métropoles confronte les opérateurs urbains à la dimension genrée de l'espace. Sophie Louargant indique que, malgré le cadre référentiel existant ci-dessus, la conception et la planification spatiales obéissent à une logique où la norme masculine demeure centrale et où les espaces sont pensés comme étant neutres et imaginés comme mixtes (Louargant, 2015). D'autre part, selon cette même auteure, les dispositifs de participation en direction des femmes prennent le risque d'opérer un biais stéréotypé et essentialiste dès lors que le lien entre les femmes et « la gestion du soin, de la préservation, de la reproduction ou encore la gestion du domestique » n'est pas interrogé (Louargant, 2015).

Afin de mesurer la prise en compte du genre dans un projet et/ou dans une organisation, il existe des outils comme la « toile de l'institutionnalisation du genre ». Il s'agit d'une méthodologie développée par Caren Levy qui intègre la perspective de genre dans les projets de planification. Elle permet de rendre visible la prise en compte du genre dans les différentes dimensions de la sphère politique, organisationnelle, citoyenne et de la mise en œuvre des projets.

Figure 4. Toile de l'institutionnalisation du genre. Caren Levy⁸



⁸ Dans <http://www.observaction.info/concept-et-methodologies/toile-institutionnalisation-du-genre/> (consulté le 12/07/2019).

La Toile se compose de treize éléments répartis en quatre domaines principaux reliés entre eux :

1. **Sphère politique (méso/macro)** : cette sphère permet de déceler le niveau de prise en compte du genre dans les politiques menées, aux niveaux national, régional ou local.
2. **Sphère organisationnelle** : le diagnostic de cette sphère rend visible les points forts et les points faibles en termes de procédures visant l'égalité de chances, les compétences de genre, etc., les besoins en termes de développement et des compétences du personnel.
3. **Sphère de la mise en œuvre** : cette sphère permet de rendre visibles le niveau et les modalités de prise en compte du genre et/ou de la population « cible » dans les programmes et dans les actions, et le lien avec la société civile.
4. **Sphère de la citoyenneté** : cette sphère donne à voir les enjeux de l'égalité à partir des rapports qu'entretiennent les femmes et les hommes avec les différentes institutions qui composent la société comme les institutions socio-économiques par exemple. Ainsi, peuvent être des éléments significatifs le niveau d'accès aux ressources, la possibilité de participer aux prises de décisions au sein de la communauté, le niveau de satisfaction des besoins etc.

L'implémentation politique de l'approche *gender mainstreaming* n'a cessé de se développer. La Journée mondiale de l'habitat, organisée en 2000 sous le nom « Les femmes dans la gouvernance urbaine », rappelle la nécessité de faire davantage participer les femmes sur les questions urbaines en tant que décideuses, et de traiter en particulier les problèmes urbains qui les touchent directement. Certaines agences de l'ONU, telles que « ONU Femmes » et « ONU Habitat », en collaboration avec des ONG, lancent en l'an 2010 le programme régional « Villes sûres sans violence à l'égard des femmes et des filles » en Amérique latine, en collaboration avec l'Agence espagnole de coopération internationale et le réseau Femmes et habitat d'Amérique latine⁹. Aujourd'hui, ce programme s'est étendu à d'autres pays comme l'Égypte (Le Caire), l'Inde (New Delhi), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (Port Moresby) et le Rwanda (région de Kigali). Il couvre désormais vingt villes.

⁹ Des vidéos en ligne sur l'insécurité des femmes dans les espaces de la ville ont été créées par unwomen.org. Exemple : *Mexico City | Safe, empowering and sustainable for all.*

D'autre part, la constitution de réseaux internationaux par des acteurs/actrices locaux/locales facilite la diffusion de modèles. Ainsi le Réseau mondial des villes et gouvernements locaux et régionaux (CGLU) et le réseau Métropolis disposent respectivement d'une commission permanente sur l'Égalité des genres et d'un service « mission Femmes ». Il est également important de rappeler l'influence qu'a eue, au niveau international, la méthodologie participative des marches exploratoires développée par A. Michaud (1997). Ces pratiques ont ensuite été adoptées par bon nombre d'associations comme « Les Urbaines », « Garance » ou « Maturescence », entre autres. Par ailleurs, un nouveau type de gouvernance apparaît, celui du « *bottom-up* » – ou gouvernance horizontale et ascendante –, selon lequel les initiatives et les décisions viennent de la base, pour ensuite remonter aux institutions. Ainsi, le pouvoir se décentralise et la responsabilité se partage.

L'association « Womenability » lance, en 2014, un projet ayant pour objectif d'identifier les problématiques subies par les femmes dans les villes. Après avoir sillonné les cinq continents, les membres de cette association ont ainsi recensé des initiatives en faveur de la mixité dans les villes : « Des cabines d'allaitement dans les aéroports de New York, le Vélib' avec siège enfant à Hambourg, les rampes pour les poussettes et les skatepark réservés aux filles tous les lundis à Malmö, ou encore des cours de jujitsu gratuits pour les femmes au Japon. [...] À Bombay, dans le quartier périphérique de Khar West, pour dissuader les hommes d'uriner dans la rue, la municipalité a collé, dans certains recoins à hauteur du pénis, des images de divinités indiennes, comme Shiva. À Wellington, la maire a remplacé le bonhomme des feux tricolores par la silhouette de Kate Sheppard, célèbre suffragette néo-zélandaise. À Kaifeng, chaque jour, à 19 heures, des milliers de femmes se réunissent dans les rues pour danser. À Montevideo, en Uruguay, une association distribue à des femmes des pistolets à eau pour arroser leurs harceleurs. » D'autre part, à Vienne, « un service entier est ainsi spécialisé dans l'urbanisme et le genre, et le budget de la municipalité est partagé à parts égales entre les hommes et les femmes. La signalétique s'est féminisée, les terrains de sport ne sont pas grillagés, la luminosité des espaces publics étudiée à la loupe. »¹⁰

¹⁰ En savoir plus sur <http://www.lemonde.fr/societe/article/2017/01/21/les-femmes-et-leur-place-en-ville-de-baltimore-a-bombay_5066527_3224.html#1pXu7z0DvXRSX6qD.99> (consulté le 12/07/2019).

1.7. Sur les espaces publics, privés et domestiques

Cette partie est relative aux aspects qui concernent l'espace public et l'espace privé, ainsi qu'aux évolutions sociales opérées à travers l'histoire expliquant leur transformation respective. Pour ce faire, j'aborde d'abord la notion d'espace public et les conditions qui ont participé à en exclure les femmes et à les assigner aux espaces domestiques. Mais ces derniers, loin d'être la promesse d'un espace privé, d'un espace à soi, matérialisent l'espace où les femmes déploient le rôle de pourvoyeuse de soins aux autres. La filiation, la conjugalité et les rapports amoureux contribuent au renforcement de ce système.

1.7.1. Sur la notion d'espace public

La théorie politique conceptualise l'espace public en prenant comme référence l'*agora* grec, l'espace d'exercice de la citoyenneté. Le mot « public », dérivé du latin « *publicus* », caractérise « ce qui est évident, notoire, connu, su ou vu par tous, et de ce qui appartient à toute la société et qui est commun au peuple. L'espace public est donc l'endroit qui est ouvert à toute la société, au contraire de l'espace privé qui peut être géré ou même fermé dans l'intérêt de son propriétaire. »¹¹ Cette idée d'ouverture et d'accessibilité est aussi partagée par des auteures comme Hannah Arendt pour qui « Le mot public désigne le monde lui-même en ce qu'il nous est commun à tous. » (Arendt, 1983, p. 92). Un des principaux théoriciens de la sphère publique, Jürgen Habermas, trouve que sa construction est corrélative à celle de l'égalité politique émergente dans l'Allemagne au XVIII^e siècle au sein des cercles bourgeois, des clubs littéraires, et des ordres dits « d'Illuminés » (Habermas, 1992). En France, il situe sa construction à l'aube de la révolution française, événement qui politise la vie sociale par une lutte pour la liberté d'opinion et pour les droits civils et politiques. Dans cette acception, l'espace public se rapproche en premier lieu de l'espace créé par les rapports existant entre la naissante classe bourgeoise et l'ordre établi pour ensuite devenir l'espace de lutte entre les partis et, en dernier lieu, l'espace de la culture de masse. Mais dans cette première acception, les femmes ne sont pas présentes ; l'espace public se construit en les excluant du jeu social. L'auteur lui-même le reconnaît lorsqu'il affirme que « Se révèle clairement le fait que l'exclusion des femmes a été un élément constitutif de la sphère publique politique, au sens où celle-ci n'était pas seulement dominée par les hommes de façon contingente mais déterminée,

¹¹ *In* : Le dico des définitions, 12 août 2013 : <<http://lesdefinitions.fr/espace-public#ixzz4U9QxzIwF>> (consulté le 28/07/2019).

dans sa structure et son rapport à la sphère privée, selon un critère sexuel. » Cette reconnaissance, faite par Habermas en 1992, s'inscrit dans le legs laissé par le féminisme et dont nous pouvons trouver une de ses principales formalisations chez C. Pateman (2010). D'un point de vue sociologique, Richard Sennett propose une définition plus précise « Le mot "public" désignait alors une vie passée hors du cercle de la famille et des amis intimes ; dans la diversité du domaine public, des groupes sociaux complexes devaient inéluctablement entrer en contact. Le foyer de cette vie publique était la grande ville. » (Sennett, 1979, p. 27). Ainsi considéré, l'espace public s'éloigne de la notion d'*agora*, et prend une acception moins politique. Le terme acquiert ainsi un sens plus inclusif, plus général. M. Lussault, quant à lui, propose de considérer comme public « tout espace n'appartenant pas à "une personne morale de droit privé". L'espace public urbain [...] est alors caractérisé par les rues, trottoirs, places, jardins, parcs, mais aussi délaissés de voirie, terrains vagues, parkings, etc. » (Lévy & Lussault, 2013, p. 361). Ainsi considéré, l'espace public se rapproche de la notion d'espace commun ; le lieu de la diversité et de la rencontre des groupes hétérogènes. Ce lieu, porteur de normes sexuées, est historiquement situé et socialement construit. Ainsi, pour saisir ses caractéristiques et ses évolutions, il me semble pertinent de porter un regard sur l'histoire et sur la manière dont, au fil du temps, ces espaces sont parvenus à changer et à se transformer.

1.7.2. De l'exclusion des femmes des espaces publics...

L'espace public en tant qu'espace commun a été, du Moyen Âge jusqu'à l'avènement du capitalisme au XIX^e siècle, un domaine convoité par les autorités publiques. Selon Éliane Viennot (2012), il s'opère, à partir du XIII^e siècle, une dégradation juridique des conditions de travail responsable de la construction de l'infériorité des femmes. Leur accès à la maîtrise est restreint, le veuvage n'entraîne plus, dans certains métiers, la capacité de diriger l'atelier. Les conséquences de ces restrictions sont la perte d'autonomie et de marges de manœuvre. La vie même des femmes est menacée par le développement de la chasse aux sorcières, notable à partir du XV^e siècle et qui durera jusqu'aux premières décennies du XVII^e siècle. Derrière cette chasse aux sorcières c'est tout un programme d'anéantissement des savoirs populaires qui se met en place (Federici 2014, p. 208). Tout un système de connaissances féminines est ainsi attaqué en même temps que le domaine de l'instruction se développe exclusivement en direction des hommes. Tout ce processus se traduit par la subordination, l'exploitation et l'invisibilité sociale des femmes. Dans l'imaginaire collectif, le contrat social fait coïncider la société civile avec la sphère publique, indépendante et étrangère à la sphère privée, qui, sans portée politique, n'intéresse pas les théoriciens politiques. Le contrat social, qui rend les hommes libres, trouve

ainsi son pendant dans le contrat sexuel (Pateman, 2010). À l'exception de quelques figures comme Olympe de Gouge, l'opinion générale s'accorde sur une égalité « entre les hommes » et une irrévocable inégalité naturelle « entre les femmes et les hommes » (Fraisie, 2000). Ce postulat va avoir des conséquences non négligeables sur la place et le rôle des femmes et des hommes au sein de la famille.

Avec l'avènement de la révolution industrielle, initiée en Angleterre à la fin du XVII^e siècle et exportée en France aux XVIII^e et XIX^e siècle, la considération de la nécessité de préserver la cellule familiale en y assignant la femme, comme moyen de protéger la société des effets provoqués par la naissante industrialisation, est largement acceptée et entérinée par l'ensemble de la société. La famille, au-delà d'être l'instance de reproduction et de production de la société, devient le refuge des relations intimes et affectives, le lieu où la personne moderne trouve abri et réconfort. La famille apparaît de plus en plus comme un « palliatif à la superficialité et à la corruption régnante dans la sphère publique » (Tronto, 2009, p. 91), sorte de refuge face « à cette réalité économique chaotique. » (Sennett 1979, p. 114). C'est la raison pour laquelle elle doit rester en marge de ces élans politiques et démocratiques qui pourraient ébranler l'ordre instauré. « Il faut protéger la famille de la contagion démocratique, le lien sexuel de l'égalité démocratique [...] Casser l'analogie entre la famille et la cité obéit donc à une raison politique ; il faut préserver le lien sexuel, la relation entre un homme et une femme, de l'identique et de l'égalitaire. Une femme ne doit pas ressembler à un homme ; une femme ne doit pas être l'égal d'un homme. » (Fraisie, 2000, p. 173). Par cette exclusion et cette assignation des femmes à la condition de nature, se met en marche tout un projet social tourné vers la domesticité. S'ensuit leur mise à l'écart des espaces jusqu'alors utilisés comme lieux de sociabilité et leur enfermement dans les espaces clos des maisons. Ainsi, Michelle Perrot, en situant son analyse au XIX^e siècle, montre comment la politique menée en Angleterre autour de la mécanisation des lavoirs et de la construction des marchés couverts a un impact sur les modalités de sociabilité entre les femmes. L'ambition de rationaliser l'espace et le temps de la ménagère motive leur mécanisation. Cela aura pour conséquence la perte du contrôle et de la gestion des opérations de lavage et d'un espace-temps qu'elles maîtrisaient (Perrot, 1998). Par ailleurs, l'apparition des marchés couverts permet d'encadrer davantage les déplacements et l'activité, injectant une sorte de rationalisation qui influera sur les modalités relationnelles. Cette rationalisation spatiale, impulsée par les autorités publiques, s'articule avec le discours sur l'incompétence féminine dans les affaires publiques et sur leur vocation naturelle à s'occuper du foyer et de la famille, ce qui a comme conséquences leur exclusion des espaces publics et leur renfermement progressif dans le for intérieur du domicile. Les raisons de cette exclusion

n'allaient pas de soi ; pour la justifier, il fallait entériner l'inégalité fondamentale entre les sexes. S'amorce ainsi un processus historique de construction de l'inégalité entre les hommes et les femmes. Tout au long du XIX^e siècle, la participation sociale et culturelle des femmes se fait de plus en plus discrète. Comme le dit M. Perrot, leur présence est inexistante au sein des « Clubs, cercles aristocratiques et bourgeois, loges et chambrées, cabinets particuliers loués l'espace d'un soir pour une partie galante, cafés, cabarets et bistrots, ces "maisons du peuple" [...] quadrillent la ville. Dans ces espaces intermédiaires d'une sociabilité presque exclusivement masculine, les femmes, suspectes, dès qu'elles sont "publiques", ont peu de place. » (Perrot dir., 1999, p. 281). Ainsi, progressivement, l'idéologie reléguant la féminité au stade de nature fait système.

1.7.3. ...à leur assignation dans les espaces domestiques

Le terme de domesticité – à l'égal d'autres termes voisins tels que domicile – dérive de la racine latine « *domus* », maison familiale. « Tous les espaces intérieurs de la *domus* relèvent de la sphère privée. » (Thébert, 1985, p. 339). La construction de la domesticité renvoie au processus historique qui a accompli l'assignation des femmes au travail domestique et à toutes les tâches relevant de cette sphère.

1.7.3.1. Monopole de la filiation, de la procréation

« Il y a de cela bien longtemps, les femmes s'asseyaient à l'avant des pirogues et les hommes à l'arrière. C'étaient les femmes qui chassaient et qui pêchaient. Elles quittaient les villages et y revenaient quand elles le pouvaient ou quand bon leur semblait. Les hommes construisaient les cabanes, préparaient le repas, alimentaient le feu des brasiers contre le froid, s'occupaient des enfants et tannaient les peaux dont on se couvrait. Ainsi s'écoulait la vie en Terre de Feu, au pays des Indiens Onas et des Yahgans, jusqu'au jour où les hommes tuèrent toutes les femmes et passèrent les masques qu'elles avaient inventés pour les terrifier. Seules les petites filles qui venaient de naître échappèrent à l'extermination. Tout le temps qu'elles grandirent, leurs assassins leur dirent et leur répétèrent que servir les hommes était leur destin. Elles le crurent. Comme le crurent leurs filles et les filles de leurs filles. »

Eduardo Galeano, *Mémoire du feu*. 1. *Les Naissances*

De manière générale, l'anthropologie structuraliste situe l'origine de l'ensemble des fonctions sociales et économiques dans le système de parenté. Ces fonctions ordonnent la vie des individu-es et leurs différentes positions et pouvoirs des un-es par rapport aux autres. Ainsi, Claude Lévi-Strauss instaure l'interdiction de l'inceste et l'échange des femmes par les hommes

comme le point fondateur de la société et le reflet de l'existence d'une domination masculine. Pour Maurice Godelier, c'est aussi le système de parenté qui est premier. Selon ses dires, la parenté institue le mariage ; ce dernier ne fait qu'acter les règles de parenté déjà implicites par et dans la communauté (Godelier, 2001). L'homme, en tant que générateur de vie, parvient à transcender la parenté par la filiation, en transmettant son propre nom à l'ensemble des générations qui lui succèdent. Ainsi, selon les règles de la parenté, on ne se marie pas avec n'importe qui, et ce mariage instaure des liens nouveaux entre des personnes qui vont accomplir des fonctions sociales au-delà des limites marquées par la parenté : « des fonctions économiques, quand ils servaient à gérer la propriété et à organiser le travail, fonctions politiques quand ils servaient à représenter et à défendre les intérêts des groupes, fonctions religieuses lorsqu'ils devenaient le cadre des rapports des hommes avec les esprits et les dieux. » (Godelier, 2001, p. 97). Mais ces fonctions sont distribuées de façon asymétrique chez les hommes et les femmes en vertu de la capacité de ces dernières à enfanter. Cette prérogative octroyée par la nature aux femmes expliquerait leur exclusion de l'ensemble des fonctions politiques, économiques et religieuses. « Concernant la production et l'élevage des enfants, on sait que traditionnellement, les deux activités non seulement ont été réservées aux femmes (ce qui allait de soi pour la grossesse et l'accouchement) mais furent d'autant plus valorisées que, ce faisant, on justifiait l'exclusion de celles-ci des responsabilités politiques, économiques ou religieuses. » (Godelier, 2004, p. 529). L'explication de la domination à partir de la capacité à enfanter des femmes est aussi arguée par bon nombre d'auteur·es., comme Simone de Beauvoir dans le *Deuxième sexe*, ou encore F. Héritier. Cette anthropologue consacre une bonne partie de son œuvre à ce sujet (Héritier, 2012, I & II). Selon ses dires, l'irrévocable injustice naturelle selon laquelle, à la différence des femmes, les hommes ne peuvent procréer des filles et des garçons – c'est-à-dire, du semblable et du différent –, expliquerait cette domination. Ce « butoir de la pensée », pour utiliser ses termes, constitue le principe fondateur de la domination masculine : « ce n'est pas l'envie du pénis qui entérine l'humiliation féminine mais ce scandale que les femmes font leurs filles alors que les hommes ne peuvent faire leurs fils. Cette injustice et ce mystère sont à l'origine de tout le reste, qui est advenu de façon semblable dans les groupes humains depuis l'origine de l'humanité et que nous appelons la domination masculine. » (Héritier, 2012, II, p. 23). De même, Olivia Gazalé explique, dans *Le Mythe de la virilité* (2017), que, jusqu'à la sédentarisation des populations au Néolithique, la capacité des femmes à procréer et l'ignorance du rôle des hommes dans la procréation donnaient lieu à une fascination et à une conception magique de l'enfantement (Gazalé, 2017). Cette surprenante, et inexplicable, capacité des femmes fait d'elles des ressources convoitées par les hommes : « le

moteur de la hiérarchie était bien là : dans l'appropriation de la fécondité et sa répartition entre les hommes. » (Héritier, 2012, II, p. 20). Le corps devient ainsi, pour F. Héritier, le lieu par excellence où se concentre et s'inscrit la domination. Mais cela instaure également un nouveau paradigme cognitif. Selon elle, la domination entraîne une sorte de « valence différentielle » entre les sexes. Cela se traduit non seulement par le pouvoir d'un sexe sur l'autre, mais aussi par la « valorisation de l'un et (la) dévalorisation de l'autre. » (Héritier, 2012, II, p. 17). Dans *Le Mythe de la virilité*, O. Gazalé rejoint ces propos ; selon elle, ce changement de paradigme de la pensée se situe dans le passage d'une conception unisexuée à une conception bisexuée de la reproduction. De protagoniste active, la femme devient le réceptacle passif de la puissance masculine. Ainsi, sa place est dévaluée et reléguée à un deuxième plan. Désormais, le ventre, pendant si longtemps vénéré, n'est plus que le réceptacle voué à la réception du sperme masculin, la source de la vie (Gazalé, 2017). Ce nouveau paradigme déborde les seules frontières qui bornent les rapports femmes/hommes pour apporter une vision du fonctionnement du monde en général. Il agit comme un agent régulateur, et ordonne de manière cohérente les croyances, les symboles, les rites, les récits, et tout ce que comporte l'essence de la vie sociale, faisant ainsi système. P. Bourdieu explique que ce système parvient à se naturaliser comme un allant de soi à partir d'une correspondance s'opérant entre les structures objectives de la société, les principes de cognition et les dispositions subjectives. L'incorporation des « contraintes objectives » telles que les normes, les interdits, les obligations, les prérogatives, etc., se transforment en principes d'une vision du monde qui légitime à son tour l'ordre social. C'est par cette opération, qui consiste à socialiser le biologique et à biologiser le social (Bourdieu, 1998), que se fonde cet ordre social. Tout ce processus participe de l'instauration de ce P. Bourdieu nomme « *amor fati* » : une logique de « vocation » qui a pour effet « de produire de telles rencontres harmonieuses entre les dispositions et les positions qui font que les victimes de la domination symbolique peuvent accomplir avec bonheur les tâches subalternes ou subordonnées qui sont assignées à leurs vertus de soumission, de gentillesse, de docilité, de dévouement et d'abnégation. » (Bourdieu, 1998, p. 64). Bien que ce système peut varier dans ses modalités de manifestation et d'expression, il semble invariable dans son fondement. Cela s'explique par le fait que les dominées, « n'ayant pas d'autres grilles de lecture et de vision que celles issues du système qui les subjuge, y adhèrent comme s'il s'agit de l'ordre naturel des choses. Tel qu'il le dit, le dominé ne peut manquer à "s'accorder au dominant" (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui. » (Bourdieu, 1997, p. 245).

1.7.3.2. Sur l'assujettissement des femmes par l'institution familiale

Un des premiers auteurs à s'intéresser à l'origine de la domination masculine fut F. Engels. Dans son livre *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, publié en 1884¹², il la situe dans l'avènement de la propriété privée. Celle-ci amène, comme corrélat, le mariage conjugal de type patriarcal, mariage où l'homme est le seul souverain. Dans la pensée d'Engels, les rapports conjugaux ressemblent aux rapports d'esclavage. La condition de la femme fut « dégradée » et « asservie », devenant ainsi « simple instrument de reproduction » (Engels, 1952, p. 40). Ces aspects politiques et économiques, inhérents à l'institution du mariage, sont repris plus tard à la lumière du matérialisme féministe (Guillaumin, 1978 ; Wittig, 2001 ; Delphy, 2013). Le travail domestique et l'élevage des enfants sont considérés comme des tâches productives et comme le noyau central de l'oppression des femmes. C'est pourquoi la famille est le lieu de leur exploitation économique et le mariage l'institution qui instaure la gratuité du travail des épouses et l'appropriation de leur force de travail (Delphy, 2013). Ici, comme chez Engels, le rapport des femmes à la production ressemble aux rapports de servage. C. Guillaumin, tout en s'inscrivant dans cette même démarche, considère que l'appropriation s'effectue de manière structurelle, dépassant ainsi le seul domaine du travail. C'est cette appropriation qu'elle nommera « sexage » (Guillaumin, 1978). Quant à M. Wittig, elle explique la suprématie masculine, dans *La pensée « Straight »*, à partir du système hétérosexuel considéré comme un régime politique générateur de la « classe de femmes ». Pour en sortir et abolir l'antagonisme de classe, la seule voie possible est celle de se détourner des relations hétérosexuelles et opter pour la dissidence, ce qui passe par des rapports lesbiens. C'est à ce moment précis que la célèbre phrase « les lesbiennes ne sont pas des femmes » s'érige comme un leitmotiv pour l'abolition de ces dites classes. Dans le sillon du matérialisme féministe, S. Federici historicise le processus social inhérent à l'assujettissement des femmes. La transition du féodalisme au capitalisme s'accompagne d'un processus d'enclosure et de privatisation de la terre qui eut des conséquences sur la division du travail. Celle-ci se caractérise par une progressive assignation des femmes au travail reproductif et par une augmentation de sa dépendance financière à l'égard des hommes. Le salaire masculin devient ainsi un moyen de contrôler et d'accumuler le travail des femmes (Federici, 2014, p. 148). Mais dans ce processus de transition, les crises économiques et la baisse de salaires qui frappent l'Europe aux XIV^e et XV^e siècles, constituent les aspects les plus importants pour comprendre la politique sexuelle

¹² Traduit en français en 1952.

et la chasse aux sorcières organisées par l'État. De même, la recherche d'un apaisement des tensions générées par le capitalisme incipient aux XVI^e et XVII^e siècles motive la mise en place d'une politique sexuelle qui prend la forme d'une institutionnalisation par l'État de la prostitution. Peu à peu, se dessine un nouveau modèle de féminité, « la femme et l'épouse idéale, passive, obéissante, économe, taiseuse, travailleuse et chaste. Ce changement s'opéra à partir de la fin du XVII^e siècle, après que les femmes avaient été soumises à deux siècles de terrorisme d'État. » (Federici, 2014, p. 208). Mais, ce nouveau système économique n'a pas que des conséquences sur les conditions de vie des femmes et sur l'embryonnaire classe de prolétaires (dont les femmes font également partie). Le passage du système féodal au système capitaliste trace aussi les contours de l'exploitation de nouvelles sources de richesse, lesquelles s'étendent au-delà du continent européen, via la colonisation et l'esclavage d'autres peuples, notamment en Amérique. De ce fait, l'exploitation des femmes est concomitante à l'exploitation des ressources naturelles et à la domination, voire l'extermination d'autres cultures. C'est sur ce point que le courant matérialiste trouve une connexion avec l'écoféminisme.

En conclusion, l'organisation de l'oppression des femmes dans l'institution familiale trouve son origine dans le monopole par les hommes de la filiation et de la procréation (Godelier, 2004 ; Héritier I ; II, 2012), dans l'avènement de la propriété privée et du mariage conjugal (Engels, 1952), et dans l'appropriation de la force et du fruit du travail des femmes (Guillaumin, 1978 ; Wittig, 2001 ; Delphy, 1995, 2013 ; Federici, 2014). C'est pourquoi, le foyer symbolise, pour les femmes, l'espace de leur dévouement et de leur consécration aux besoins de la famille : « La maison n'est pas le cadre d'un projet qui débouche sur le monde. Derrière les doubles rideaux tirés, les volets baissés, les clôtures, les haies, les barrières, la maison enferme toutes les valeurs de la femme, elle s'oppose à l'extérieur comme le plein au vide, l'endroit à l'envers, la paix au tumulte. » (Dumont & Franken, 1977, p. 45). Comme le dit F. Collin, les femmes dans l'espace privé sont privées d'une privacité : « En ce sens, l'organisation de la famille dans l'espace domestique, indûment appelé privé, répond en effet aux rapports de pouvoir. Un des effets de ces rapports, peu souligné jusqu'alors, est que les femmes y sont privées de privacité. »¹³ (Collin 1994, p. 235). En revanche, pour les hommes, le foyer est la possibilité d'un espace privé pour soi, d'un lieu pour la réalisation personnelle (Perrot, 1999).

¹³ Propos écrits en espagnol dans les Actes du congrès. La traduction en français est faite par moi-même. «*En este sentido, la organización de la familia, en el espacio doméstico indebidamente asimilado como privado, responde en efecto a relaciones de poder. Y uno de los efectos de estas relaciones, poco subrayado hasta ahora, es que las mujeres están privadas en él de privacidad.*»

Le poids assumé par les femmes au sein du foyer influe sur la structure globale du marché de l'emploi. Ainsi, malgré la progression considérable de leur participation au marché de l'emploi, le temps consacré à la sphère domestique se répercute sur le moindre temps qu'elles consacrent au travail rémunéré. De ce fait, elles sont plus nombreuses à occuper des emplois à temps partiel et à avoir un niveau salarial plus faible que les hommes. Étant donné que les rôles et les pratiques forgent des identités et en sont le moyen d'expression, les femmes vont être plus enclines que les hommes à développer une identité en accord avec l'intériorité des espaces domestiques. S'y écarter, suppose une incursion dans des espaces qui ne sont pas ressentis comme leur étant destinés.

1.7.3.3.et sur l'hexis corporelle de la féminité

Le corps entre dans le domaine de la géographie dans les années 90 avec des auteur-es comme Doreen Massey, Heidi J. Nast et Steve Pile. Il entre comme matière mais aussi comme discours. La géographie envisage le corps « en dépassant la pensée rationaliste occidentale qui fonctionne sur des oppositions binaires telles que corps/esprit, homme/femme, intérieur/extérieur. Leur approche est résolument dynamique, corps et espace sont analysés ensemble dans toutes leurs dimensions matérielles mais aussi discursives. » (Barthe-Deloizy, 2011, p. 3). Le corps est vu comme matérialité, comme un espace en interaction avec l'espace social qui, à son tour, l'entoure et l'anime. En ce sens, il est un espace dans l'espace et en interaction avec lui (Di Méo, 2010). Il parle le social et l'objective à partir de l'expérience concrète et incarnée de sa position et de sa situation dans le monde. Mais, dans la mesure où l'incarnation du social traduit les normes, les codes, les contraintes, les privilèges, les spatialités peuvent être saisies comme étant des faits sociaux pour le géographe. Ainsi, les spatialités sont les discours dont l'ordre social se sert pour se manifester. Elles le réitèrent. De ce fait, loin d'être une réalité naturelle et immuable, les espaces se transforment au rythme des spatialités. Celles-ci sont alors le substrat hologrammatique de la vie sociale. Les spatialités prennent corps – et les corps – à partir de toute une série de techniques matérielles, de modalités vestimentaires, de postures et de gestes qui deviennent l'enjeu des dispositifs pédagogiques et politiques. Comme le signale Michel Foucault, le corps incorpore le social par l'application de « méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité. » (Foucault, 1975, p. 161). Ces dispositifs disciplinaires participent de la construction d'une *hexis*, d'une corporéité, d'un langage corporel qui « décrit la relation entre le monde social et son inscription dans les corps. L'*hexis* se réfère aussi à comment les individus et les groupes cohabitent dans leur corps,

comment ils le montrent aux autres et comment ils le bougent ou le trouvent dans l'espace. »¹⁴ (McDowell, 2000, p. 69).

Ces dispositifs disciplinaires façonnent le corps en y inscrivant les injonctions sociales et économiques de la société dans laquelle il se trouve. Ainsi, alors que M. Foucault parle des corps « utiles » et « habiles » (Foucault, 1975, p. 162), S. Federici parle du corps féminin comme d'un terrain approprié « par l'État et les hommes et contraint de fonctionner comme moyen de la reproduction et de l'accumulation du travail. » (Federici, 2014, p. 29).

P. Bourdieu rejoint ces idées dans *La domination masculine* (1998). Selon lui, la modélisation des corps féminins se fait en accord avec des injonctions sociales à l'obéissance, à la soumission et à la désirabilité. Pour ce faire, un vaste programme social d'inculcation et de socialisation collective se met en œuvre. Mais cette incorporation serait indépendante de la raison et de la réflexion, sorte « d'intelligence corporelle » et de « sens pratique » (Detrez, 2002) qui se déploie dans les situations sociales. Ce programme entre en corrélation avec l'ordre social symbolique organisé selon une logique androcentrique. Certaines féministes, comme N.M. Henley et F. Haug, ont analysé l'occupation de l'espace urbain par des femmes occidentales. Les gestes, les attitudes, la manière de mettre en scène le corps, de le présenter en société (ne pas écarter les jambes quand on est assis, rentrer le ventre...), ne sont que l'incorporation d'une vision patriarcale de la morale féminine. Le genre s'inscrit dans les structures cognitives des individus mais aussi dans la matérialité de leur corps : « La morale féminine s'impose surtout à travers une discipline de tous les instants qui concerne toutes les parties du corps et qui se rappelle et s'exerce continuellement à travers la contrainte du vêtement ou de la chevelure. Les principes antagonistes de l'identité masculine et de l'identité féminine s'inscrivent ainsi sous la forme de manières permanentes de tenir le corps, de se tenir, qui sont comme la réalisation ou, mieux, la naturalisation d'une éthique. » (Bourdieu, 1998, p. 33). Mais, ainsi que je l'ai dit précédemment, ces techniques, qu'on pourrait assimiler à un programme pédagogique de socialisation collective, ne sont pas suffisantes pour rendre compte de l'inscription du social dans les corps. Elles sont aussi, comme le dit Bourdieu, « l'effet automatique et sans agent d'un ordre physique et social entièrement organisé selon le principe de division androcentrique. Inscrit dans les choses, l'ordre masculin s'inscrit aussi dans les corps au travers des injonctions tacites qui sont impliquées dans les routines de la division du

¹⁴ Source lue dans la version espagnole : « *Describe la relación entre el mundo social y su inscripción en los cuerpos. ¿Existe también a como conviven con su cuerpo los individuos y los grupos, como se lo presentan a los demás y como lo mueven o lo encuentran un espacio.* » La traduction en français a été faite par mes propres soins.

travail ou des rituels collectifs ou privés. » (Bourdieu, 1998, p. 30). Ainsi, les corps des femmes ont été construits sur le fondement de cette logique. Des corps privés de soi et disponibles pour les autres.

L'assujettissement des femmes et des corps par l'institution familiale se sert des rapports amoureux. En effet, le cadre conjugal est souvent un terrain où les femmes font l'expérience de la domination. Le féminisme s'est longuement interrogé sur cet état de fait et sur les conditions qui font que les partenaires féminines restent dans une situation de domination dans le cadre conjugal. Alors que certaines auteures, comme F. Collin, l'expliquent en évoquant des « gratifications » inhérentes au système de la conjugalité, d'autres, comme M. Godelier, parlent de « consentement à la domination », propos critiqués plus tard par N.-C. Mathieu, pour qui ce n'est pas tant de consentement, mais d'« anesthésie de la conscience » dont il serait question. Dans un registre psycho-social, C. Dejours explique que l'économie amoureuse est marquée par une logique de domination-servitude. Sujet abordé aussi par P. Bourdieu dans *La domination masculine*. Nous allons voir de près de quelle manière ces auteur-es abordent la question de la participation des femmes à la domination. Bien que leurs positionnements diffèrent selon qu'ils se situent dans un registre matériel (F. Collin, N.-C. Mathieu) ou idéal (M. Godelier), l'ensemble de ces lectures nous montrent que les rapports amoureux induisent des positions asymétriques entre les membres du couple.

1.7.3.4. La participation des femmes à leur domination : les rapports amoureux

Le sentiment amoureux constitue un élément fondamental dans la conformation d'un couple. Mais ce sentiment, loin de se trouver en dehors et au-delà de l'organisation sociale, participe de la logique sociale qui ordonne et situe les individu-es les un-es par rapport aux autres. Comme le dit P. Bourdieu, l'inclination amoureuse n'est pas un monde clos comme le serait une île enchantée, « mais plutôt *amor fati*, amour du destin social » (Bourdieu, 1998, p. 43). Ce sentiment – ainsi que les modalités pour se manifester – trouve, dans une logique bourdieusienne, son sens dans cette convergence entre les dispositions cognitives et les positions objectives. Mais, étant donné que les places occupées par les unes et les autres ne sont pas les mêmes et n'ont pas la même valeur, les femmes et les hommes ne mobilisent pas les mêmes codes ni n'apportent les mêmes ressources dans les rapports amoureux. Christophe Dejours l'expose d'une manière très claire dans un texte intitulé « Les rapports domestiques, entre amour et domination » (Dejours, 2002). Il y explique que l'économie des relations amoureuses mobilise de façon très spécifique la dynamique domination-servitude. Les rapports de domination dans la sphère privée se nourrissent de la dépendance affective qui lie les

partenaires d'une relation amoureuse. C'est par le biais de la dépendance que nous construisons un attachement sous forme d'aliénation par laquelle nous nous soumettons à la volonté de l'autre. La dépendance ouvre donc un espace à la domination, mais déclenche également des attitudes de protection. L'homme se voit ainsi dans cette possibilité à la fois de dominer et de protéger. C'est pourquoi, l'amour est devenu rapidement, pour le féminisme, un des sujets de critique et d'analyse. Ainsi, lorsque F. Collin développe sa pensée sur l'oppression des femmes, elle explique qu'une de ses caractéristiques réside dans le fait que l'opresseur n'est pas, à la différence des situations de colonisation ou d'exploitation de classe, un être étranger et extérieur, mais quelqu'un de proche avec lequel nous partageons l'intimité et le quotidien. De ce fait, l'oppression touche tous les domaines de sa vie, y compris le propre désir. « Partout, jusqu'à dans leurs gestes, quelque chose d'ennemi les rejoint. Et cet "ennemi" est le partenaire qu'elles appellent et avec lequel elles doivent composer si elles veulent vivre, dont elles vivent, et disons-le : qu'elles aiment. » (Collin, 1978, p. 269). L'oppression ne peut donc pas se réduire à une contrainte extérieure qui serait identifiable et à laquelle il serait possible de s'opposer. Les sentiments amoureux sont intrinsèques au système d'oppression. C'est dans ces sentiments que s'opère ce qu'elle appelle un pacte : « les femmes pactisent avec l'opresseur. » C'est la raison pour laquelle le détruire équivaut à « s'arracher à elles-mêmes ». Cet amour les rend complices du système. Mais F. Collin identifie aussi des « gratifications » à rester dans cette situation. D'une part, elle signale la sécurité et la protection via le mariage. Dans une période où le mariage restait le destin majoritaire des femmes, cette institution pouvait être vue comme venant leur apporter un certain pouvoir. Celui-ci se matérialisait par l'exercice d'une autorité à l'égard des enfants, mais aussi « dans l'illusion de régner sur le mari par l'exercice de la séduction, ou par le déploiement de talents ménagers. » (Collin, 1978, p. 277). Selon elle, ces semblants de pouvoir rendent les femmes complices du règne qui les opprime. De même, J. Falquet, dans un entretien publié dans les *Cahiers du GRM* (GRM, 2016), souligne que l'hétérosexualité comme idéologie et comme logique d'organisation de la vie quotidienne, offre également des privilèges auxquels certaines femmes ne souhaitent aucunement renoncer.

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui, les évolutions de la condition de vie des femmes et la diversification des modèles familiaux tendent à transformer ces dit-es « gratifications » et « privilèges », qui rendaient, selon les dires de F. Collin, supportable ou même souhaitable leur condition, « fut-elle d'asservissement ». Mais elle poursuit en affirmant que c'est aussi dans cette perte de gratifications que les femmes peuvent enfin se rencontrer, se découvrir et s'unir. En ce sens, cette auteure considère que les évolutions sociales sont l'occasion d'opérer un

changement et de modifier les conditions de vie des femmes. Avant ces évolutions, les femmes restaient isolées, chacune au sein de son foyer, de son couple. Cet isolement s'est doublé d'une représentation de la féminité de type sacré ou religieux. « Une féminité qui loin d'être polymorphe, canalise des pratiques et des attitudes stéréotypées dans sa double version de la putain et de la mère. » (Collin, 1978, p. 270). L'ensemble de ces aspects entravait l'émergence d'une conscience commune. « Pour une femme unique, il n'y a pas de condition féminine collective contre laquelle se rebeller. » (Collin, 1978, p. 270). Alors que F. Collin situe l'origine de l'oppression dans le double registre du matériel (les conditions de vie des femmes et les « gratifications ») et de l'idéal (à partir des représentations à l'égard de la féminité), d'autres auteurs portent davantage le curseur de la domination sur un registre purement idéal. Ainsi, M. Godelier, en se situant dans une perspective anthropologique, parle du consentement des femmes à la domination des hommes à partir d'un même partage des représentations mythico-religieuses qui imputent à leur sexe les désordres menaçant la reproduction de l'ordre social et cosmique (Godelier, 2004). Il l'illustre en prenant les Baruya comme exemple. Ainsi, selon ses dires, il existe, chez ce peuple, une représentation négative du sang menstruel et des liquides vaginaux ; ces fluides mettent à mal l'ordre social et cosmique, ce qui rend les femmes responsables et les désigne comme la source de tous les dangers. Mais, dans la mesure où elles partagent avec les hommes ces représentations, « elles ne peuvent que se sentir à la fois victimes et à la fois responsables de leur existence. » (Godelier, 2004.p. 267).

Mais c'est cette notion de consentement que N.-C. Mathieu conteste, dans un texte intitulé « Quand céder n'est pas consentir »¹⁵. Cette auteure y met en question la projection des idées dominantes sur la conscience du·de la dominé·e. Les dominé·es ne consentent systématiquement à leur domination. Les rapports d'oppression sont caractérisés par l'exploitation du travail et des corps. En ce sens, la situation des femmes est semblable à celle des esclaves. Ces rapports provoquent des limitations matérielles et intellectuelles concrètes, responsables d'une sorte « d'anesthésie de la conscience ». Les mécanismes de l'oppression se trouvent donc dans ces limitations. Celles-ci provoquent une conscience contrainte et médiatisée, responsable d'une ignorance. Ces aspects deviennent « leur part réelle de l'idéal et constitue, avec les contraintes matérielles, la violence, force principale de la domination. »

¹⁵ « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie. ». Chap. V du livre *L'Autonomie politique, catégorisation et idéologies du sexe*, Paris, Éditions Côté Femmes, 1991. Texte mis en ligne le 2 mai 2018 <<https://infokiosques.net/spip.php?article1548>> (consulté le 28/07/2019).

(Mathieu, 1991, p. 201). Mais ces limitations matérielles et intellectuelles ne sont pas suffisantes pour expliquer la conscience des dominé·es. Dans un autre registre, Isabelle Berrebi-Hoffmann, dans un texte sur les violences conjugales, affirme qu'il est illusoire de penser qu'il n'y a que de l'intime dans les relations intimes. Elles sont traversées par une multiplicité de facteurs « de l'intérêt, il y a de l'argent, il y a du travail, il y a de l'économique, il y a du poids de vie. » (Berrebi-Hoffmann, 2010, p. 52). D'autre part, P. Bourdieu, insiste sur la « force symbolique » qui s'exerce sur les corps et qui prend appui sur une série de dispositions déposées et incorporées par tout un travail d'inculcation et de socialisation. Les dominé·es s'appliquent les catégories de pensée qui représentent le point de vue des dominants. Ce qui, les empêcherait, comme évoqué plus haut, de se penser autrement. Pour sortir de cette relation sociale dominant·e-dominé·e, une prise de conscience n'est pas suffisante ; il faudrait qu'advienne une « révolution symbolique », une « transformation radicale des conditions sociales de production des dispositions qui portent les dominés à prendre sur les dominants et sur eux-mêmes le point de vue même des dominants. » (Bourdieu, 1998, p. 48). À l'instar de ces auteur·es, l'oppression ne résulte pas d'une causalité unique. Le monde des idées et le monde matériel se trouvent étroitement liés venant converger et influencer sur nos rapports amoureux. En ce sens, les caractéristiques que prennent nos sentiments amoureux et les modalités pour les exprimer sont le fruit et le moteur du maintien des femmes dans une situation subalterne. C'est pourquoi le sentiment amoureux joue, dans le cadre de la conjugalité un rôle de contrôle social à l'encontre des femmes. Comme le dit Jalna Hanmer « L'amour pour le mari, le foyer et les enfants installe les femmes dans une relation qui se caractérise par la dépendance. L'amour lui-même est donc un moyen de contrôle social des hommes sur les femmes. » (Hanmer, 1977). De ce fait, les sentiments amoureux contribuent à la construction des rapports de pouvoir entre les partenaires d'un couple.

Conclusion chapitre 1

Dans un premier temps, le développement de la géographie féministe a permis de rendre visible le poids de la division sexuée du travail dans les différents usages que les femmes et les hommes font des espaces de la ville. Cela pose les jalons pour une analyse des enjeux spatiaux selon le genre. C'est ainsi que, dans un deuxième temps, l'introduction de la notion de genre dans la géographie va donner lieu à une nouvelle manière de problématiser le sujet de l'insécurité dans les espaces publics. Selon les recherches effectuées sur ce thème, la peur d'une agression sexuelle ancre l'insécurité ressentie par les femmes dans les espaces publics. En

prenant les apports de ces deux courants de la géographie, l'on s'accorde à dire que le rapport des femmes aux espaces est influencé, d'une part par le rôle qu'elles occupent en tant que principales pourvoyeuses de soins dans le cadre familial, d'autre part par la peur, ressentie ou réelle, d'être agressées dans les espaces publics. Le premier aspect met en lumière une éthique du *care* qui trouve sa meilleure expression dans les tâches domestiques réalisées au quotidien pour subvenir aux besoins des personnes à charge. Le deuxième aspect a permis d'élargir les analyses sur l'insécurité en prenant en compte la spécificité de l'expérience des femmes. Ces conditions de vie des femmes forment une expertise spatiale, ce qui constitue une source d'information pouvant se mettre au service de la conception et de la planification urbaine. C'est dans cette optique que, dans les années 90, s'élabore au Canada un outil méthodologique qui, sous le nom de « marches exploratoires », permet de recueillir les expériences et les ressentis des femmes dans les espaces qu'elles habitent afin de les prendre en compte dans les projets de planification urbaine. Parallèlement, les conférences internationales, comme celle de Nairobi en 1985, s'emparent de ces sujets et encouragent les États à élaborer des plans d'action qui soutiennent un accès plus égalitaire et sûr aux ressources et aux espaces de la ville. Cela trouve sa traduction dans le *genre mainstreaming*, boîte à outils à destination des acteurs·actrices et des institutions qui œuvrent dans le domaine de l'aménagement des espaces. Il se donne comme objectif une intégration de la perspective de genre, de manière transversale et à toutes les étapes de l'élaboration des projets. D'autre part, cette partie a montré que la construction sociale des espaces publics et privés et située historiquement et obéit à une logique genrée qui a donné comme résultat l'assignation des femmes aux espaces privés et leur exclusion des espaces publics. Dans le prochain chapitre, je montre que c'est au sein de ces espaces que les femmes encourent le plus de risques d'être agressées. En effet, c'est dans le cadre de la conjugalité que les agressions à l'égard des femmes sont le plus fréquentes.

L'objet du prochain chapitre est de décrire ce phénomène et de le caractériser.

Chapitre 2. De la violence à la violence conjugale...

Le sujet de la violence a fait couler beaucoup d'encre dans la pensée sociale. L'objectif de ce chapitre est de montrer que l'exercice de la violence peut être saisi comme étant une modalité pour gouverner la vie en société, mais aussi la vie conjugale. Pour ce faire, je propose, dans ce chapitre, une lecture de la violence à partir de trois axes. Le premier correspond à la violence dans l'état présocial, le deuxième porte sur la violence dans l'état social, et le dernier se centre sur le cadre conjugal.

Nous verrons que les auteurs du contrat social partent du renoncement de l'état primitif pour expliquer la naissance de la société civile et du pouvoir suprême, soit-il représenté par la monarchie (T. Hobbes) ou par le Gouvernement civil (J. Locke). La violence et/ou l'insécurité qui gouverne les relations à l'état de nature se transfigure en instance régulatrice dans le corps de la souveraineté. Mais, sans être la panacée des auteurs de l'époque illustrée, la violence, en lien avec l'état présocial, a occupé aussi la pensée des auteurs contemporains comme R. Girard (1972) et S. Freud (1995).

Pour mon deuxième axe, celui qui porte sur la violence exercée par le pouvoir souverain, je me situe au XVI^e siècle, période où certains auteurs contestaient les dérives du pouvoir absolu de la monarchie. Ainsi, par exemple, j'expose la pensée de La Boétie, qui voit dans ce pouvoir l'exercice d'une tyrannie et d'une subjugation de la société civile. Il s'agit alors, pour cet auteur, de mettre en lumière la fonction que joue la violence dans l'administration de la société. Cet aspect a intéressé particulièrement la pensée politique des XI^e et XX^e siècles chez des auteurs comme F. Engels (1969), L. Althusser (1970), K. Marx & F. Engels (1979), H. Arendt (2016). Mais, la violence ne constitue pas la seule entrée pour analyser l'administration de la vie sociale. Nous verrons ensuite que la sociologie, mais aussi la philosophique, introduisent l'aspect de la domination légitime. M. Weber, un des premiers sociologues à s'y intéresser, nous introduit dans le sujet de la domination à partir d'une autorité de type « légal-rationnel ». Ce sujet de la domination est ensuite abordé par K. Marx, au travers de son analyse du fonctionnement économique. Au-delà de la violence, et de la domination légitime, des auteurs comme S. Milgram, H. Arendt, D. Dejours et P. Bourdieu, nous conduisent vers le sujet de l'adhésion des individu·es à leur propre subordination.

Le troisième axe propose caractériser la violence conjugale. Je m'appuie sur J. Hanmer (1977), J. Falquet (1997), M.-F. Hirigoyen (2005, 2009), P. Romito (2006), M. Jaspard (2015) pour la définir en tant que mécanisme d'emprise et de contrôle social à l'égard des femmes.

Dans la mesure où ce contrôle social vise leur exclusion du jeu social et leur assignation à la sphère domestique, cette violence renforce et reproduit une domesticité favorable au système de l'hégémonie masculine (R. Connell), ce qui favorise un usage différent des espaces selon le sexe. De ce fait, la violence conjugale organise l'utilisation des espaces et la manière de les investir. Ce postulat me permet d'affirmer, en suivant l'aphorisme de Clausewitz, que la violence à l'encontre des partenaires féminins n'est qu'une sorte de politique conjugale faite par d'autres moyens.

2.1. La pensée sociale sur la violence

Une bonne partie des théories classiques sur le contrat social voit la violence comme constitutive de l'état naturel des individus, et le noyau central à partir duquel se fonde la société civile. Ainsi, pour T. Hobbes (1588-1679), les désirs qui animent tous les individus seraient la source de leur confrontation et de leur rivalité. Pour en sortir et parvenir à un stade plus civilisé, les individus délèguent à une instance supérieure – au roi « Léviathan » –, l'exercice de la justice et le monopole de la violence légitime.

Affilié à la maxime hobbesienne « *homo homini lupus* », Sigmund Freud avance, dans son livre *Malaise dans la culture*, que l'homme est porté par une « hostilité primaire ». Cette condition naturelle oblige la société à mettre en œuvre des « contre-forces animiques », « des formations réactionnelles psychiques » venant limiter et contenir ces dites pulsions. Si, pour S. Freud, la société doit tout mettre en œuvre pour venir contrecarrer les pulsions passionnelles qui, libres et sans entraves risqueraient de désintégrer la vie sociale, pour René Girard c'est bien dans la figure d'un bouc émissaire que la communauté parvient à construire une cohésion. Il situe la subjugation de la violence, non pas dans la délégation chez un tiers du pouvoir de la réprimer – comme c'était le cas chez T. Hobbes –, ou dans la répression des pulsions – comme chez S. Freud –, mais dans la désignation d'une « victime sacrificable » susceptible d'emmagasiner et d'extérioriser cette violence. Tel qu'il le dit : « la société cherche à détourner vers une victime relativement indifférente, une victime "sacrificable", une violence qui risque de frapper ses propres membres, ceux qu'elle entend à tout prix protéger. » (Girard 1972, p. 13). Cette victime restaure l'harmonie et unifie la société. Après les perspectives qui abordent la violence en prenant comme point de départ la nature humaine, s'ensuivent celles qui s'intéressent à la violence dans le cadre d'un état social déjà instauré. Nous trouvons ici, deux types de courants : le premier s'intéresse à la violence de l'État à l'égard de la société civile, le deuxième porte sur la violence de la société civile à l'égard de l'État.

2.1.1. Sur le fondement de l'assujettissement des individu·es

Le discours de la servitude volontaire ou *Le Contr'un*, écrit en 1549 par Étienne de La Boétie, constitue un apport fondamental pour comprendre l'exercice de la violence par les gouvernants à l'égard de la population. En adoptant la perspective de ceux qui subissent la violence, il pose comme principes fondamentaux des êtres humains la liberté, l'égalité et l'existence d'une inclination naturelle pour établir une « communauté d'idées et de volontés. » Cependant, ces principes n'empêchent ni l'assujettissement ni l'exploitation des individu·es. Il s'interroge alors sur les raisons de cet état de fait, de ce manque de volonté pour se soulever et destituer ceux qui maintiennent le plus grand nombre dans un état de servitude. Pour y répondre, il avance la contrainte et la séduction des gouvernants à l'égard des gouverné·es, mais aussi l'accoutumance, l'habitude et l'aveuglement de ces dernier·es. La Boétie explique que, pour l'assujettissement du plus grand nombre, le pouvoir d'une seule personne ne suffit pas ; il faut bien des moyens, des « instruments », parmi lesquels « Les théâtres, les jeux, les farces, les spectacles, les gladiateurs, les bêtes curieuses, les médailles, les tableaux et autres drogues de ces espèces étaient pour les peuples anciens les appâts de la servitude, la compensation de leur liberté ravie, les instruments de la tyrannie. » (La Boétie, 1549, p. 32). L'assujettissement repose sur des instruments, aspect qui sera également souligné plus tard par d'autres auteur·es comme F. Engels (1969) et H Arendt (2016). Mais La Boétie explique aussi que les individu·es acceptent l'asservissement par habitude et par accoutumance. Par cette réflexion, La Boétie donne une vision du pouvoir qui n'est pas médiatisée par un système de règles et de normes reconnues de part et d'autre, venant ainsi le borner. Le pouvoir des gouvernants sur la population semble être illimité.

Si J. Locke (1632-1704) partage avec La Boétie l'idée selon laquelle les individu·es naissent libres, il la dépasse en introduisant l'élément juridique. Philosophe anglais et contemporain de la proclamation des *English Bill of Rights* de 1688, il assiste à la création d'un Parlement ayant le pouvoir de borner les prérogatives de la monarchie. Cela est d'une grande importance, dans la mesure où ce qui est posé comme principe est que le pouvoir du monarque n'est point absolu ; il est freiné et contenu à l'intérieur d'un cadre juridique qui émane du corps social et il ne peut point faire libre usage de la violence. Cela fonde la notion d'*Habeas Corpus*, et avec elle, de tous les premiers droits civils et politiques. Ceux-ci sont considérés comme imprescriptibles et inaliénables, assimilés à des droits naturels. Nous avançons ainsi vers une conception politique libérale. Mais cette conception, bien que fondamentale dans l'héritage qu'elle a laissé dans la constitution de nos États modernes, reste pour l'heure inappliquée. Dans une époque où

l'enrichissement des États résulte de l'exploitation de la main-d'œuvre dans les colonies (Federici, 2014), le corpus juridique ne sert pas, pour l'instant, à contenir les excès de pouvoir qui maintiennent des populations entières, notamment des esclaves, sous le joug des gouvernants. Ainsi, certain·es auteur·es, comme Olympe de Gouges, voient dans le système esclavagiste la soif d'ambition et de richesse des hommes : « Les Européens avides de sang et de ce métal que la cupidité a nommé de l'or, ont fait changer la nature dans ces climats heureux. Le père a méconnu son enfant, le fils a sacrifié son père, les frères se sont combattus, et les vaincus ont été vendus comme des bœufs au marché. » (Gouges, 2014, p. 58). Les rapports d'exploitation trouvent un autre terrain d'application avec le développement de la société industrielle. Pour le courant marxiste, les rapports de production industrielle deviennent le nouveau terrain d'exploitation de la classe prolétaire par la bourgeoisie, et l'État l'appareil répressif et la clé de voûte qui permet aux classes dominantes d'assurer l'extorsion de la plus-value et perpétuer ainsi leur domination. Pour Engels, l'exploitation économique précède la domination politique ; la violence n'est que le moyen pour atteindre le but de l'exploitation économique (Engels, 1969, p. 9). Contester ces rapports, c'est contester l'État et les fondements de la cohésion sociale. Dans ce cas, l'État, avec tous ses dispositifs et appareillages de répression, a comme but de maintenir, par la violence, « l'assujettissement économique de la majorité ouvrière par la minorité fortunée. » (Marx & Engels, 1979, p. 55). En mobilisant ces dispositifs, l'État vise rétablir et reproduire l'ordre social. Car, si celui-ci se voit bouleversé, c'est lui qui serait finalement en danger. Restaurer l'ordre se traduit ainsi par la restauration de son propre pouvoir. C'est pourquoi l'objectif de la lutte de classe repose sur la détention du pouvoir d'État et du monopole de ses appareils. Louis Althusser, sans pour autant s'écarter de la filiation marxiste, poursuit cette analyse et la dépasse. Selon ses dires, pour que le système capitaliste puisse se reproduire, il ne suffit pas d'assurer à la force de travail les conditions matérielles de sa reproduction, ni de faire jouer à l'État un rôle répressif. Pour assurer la reproduction de ce système social et économique, il est nécessaire de penser aussi les « appareils idéologiques d'État. » (Althusser, 1970, p. 20-21). Par « appareils d'État », il se réfère à toutes les instances et institutions vouées à inculquer et à transmettre les « règles » et les convenances à observer tant par les dominant·es que par les dominé·es. Ainsi, par exemple, l'école, l'église, la famille deviennent, entre autres, des espaces d'endoctrinement au service du système. Nous avançons ainsi vers une conception de l'État qui s'éloigne de l'image d'une unité répressive pour déployer sa signification dans une diversité d'institutions qui pénètrent dans le tissu social (école, famille...) pour agir à l'intérieur de la conscience des individu·es. Vision qui vient nourrir ensuite l'approche de P. Bourdieu sur la violence symbolique. Pour l'heure, la direction

prise par ma réflexion ouvre la possibilité de penser la domination autrement que par l'exercice de la violence. Pour s'exercer, la domination a d'autres ressorts que la contrainte. C'est l'aspect que j'aborde dans le point suivant.

2.1.2. ... et de l'adhésion à la domination

Les ressorts de la domination puisent aussi leur force dans la légitimation. Un des premiers sociologues à s'y intéresser est Max Weber. Selon lui, il y a trois types de domination légitime. Celui qui prédomine dans nos sociétés modernes est de type légal-rationnel. Cette domination, vécue comme impersonnelle et objective, repose sur la légalité des règlements (Weber, 1991). Dans cette domination, l'autorité, tout comme les gouvernés, obéissent aux règlements. « Le "supérieur", lorsqu'il statue et ordonne, obéit pour sa part à l'ordre impersonnel par lequel il oriente ses dispositions. Ceci vaut aussi pour le détenteur légal du pouvoir qui n'est pas "fonctionnaire", par exemple pour le président élu d'un État. » (Weber, 1991, p. 8). L'organisation fondamentale que prend ce type de domination est celle d'un système bureaucratique. Elle est caractérisée par une rationalité dans la finalité de l'action, mais aussi dans les moyens utilisés pour la mettre en œuvre. Selon M. Weber, ce système bureaucratique est caractérisé « par sa précision, sa permanence, sa discipline, son rigorisme et la confiance qu'elle inspire, par conséquent par son caractère de prévisibilité pour le détenteur du pouvoir comme pour les intéressés, par l'intensité et l'étendue [*Intensität und Extensität*] de sa prestation, par la possibilité formellement universelle qu'elle a de s'appliquer à toutes les tâches, perfectible qu'elle est du point de vue purement technique afin d'atteindre le maximum de rendement – cette administration est, de toute expérience, la forme de pratique de la domination *la plus rationnelle* du point de vue formel. » (Weber, 1991, p. 15).

Selon cet auteur, l'évolution de nos sociétés s'identifie à une progression constante de ce type de domination. Elle fait régner l'impersonnalité au détriment de la passion et de l'enthousiasme, aspect qu'il développera aussi dans son ouvrage *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. « Sous la pression des simples concepts du devoir, le fonctionnaire remplit sa fonction "sans considération de personne" ; formellement, de manière égale pour "tout le monde", c'est-à-dire pour tous les intéressés se trouvant dans la même situation de fait. » (Weber, 1991, p. 18). Ainsi, selon lui, les règles inhérentes à l'administration bureaucratique sont intériorisées, venant aussi façonner le rapport au monde. Lorsque la légitimité de la domination légal-rationnelle est contestée, une violence de type « anomique » (Durkheim, 1893) peut émerger, symptôme de l'incapacité de la société à fournir des règles et un cadre permettant l'organisation de la vie sociale.

Si, pour M. Weber, le principe du devoir devient, pour les membres d'une société une des conditions de leur adhésion à la domination, d'autres auteurs ont aussi consacré une partie de leurs réflexions à cette question. Ainsi, la psychosociologie apporte une esquisse de réponse à partir du sujet de la manipulation. Afin d'assurer le maintien de l'ordre social et de faire passer ses objectifs par ceux de la majorité, l'État met en œuvre, notamment dans les sociétés démocratiques, tout un programme de persuasion. Cela nous oriente sur le thème de la manipulation. La manipulation nous fait adhérer au système social sans faire appel aux contraintes. Un de courants qui ont étudié le sujet de la manipulation est la psychosociologie. Un de ses représentants, Stanley Milgram, mobilisé par les crimes perpétrés dans la seconde guerre mondiale, essaie de comprendre les raisons qui peuvent amener les gens à commettre des actes de barbarie. Il met alors en place un programme expérimental, présenté dans son livre *Soumission à l'autorité*. Dans cet ouvrage, S. Milgram expose un dispositif de recherche par lequel il essaie de rendre visibles les éléments qui mènent à l'obéissance. D'après les résultats de sa recherche, c'est dans le contexte davantage que dans la personnalité des individu-es qu'il faut trouver les raisons de ses comportements. Cette affirmation est aussi partagée par le psychologue Philip Zimbardo qui, en 1971, mène une expérience au sein de la prison de Stanford. Par cette expérience, il a été proposé à des individu-es de vivre quinze jours dans une prison factice. Pendant ces quinze jours, certaines personnes jouent le rôle de « prisonnier-es » et d'autres le rôle de « gardien-nes ». Les résultats furent éloquentes. Selon P. Zimbardo, aucun problème ne devait être cherchés du côté des individu-es. C'est le contexte qui crée le « personnage ». Cependant, en 1963, H. Arendt, touchée et interpellée par le procès d'Eichmann, écrit *Eichmann à Jérusalem : Rapport sur la banalité du mal*.¹⁶ Elle explique que ce n'est pas dans l'observance des règles qu'il faut trouver les causes des agissements d'Eichmann. Selon H. Arendt, Eichmann est superficiel, incapable de penser par lui-même, d'élaborer des jugements et de se mettre à la place d'autrui. Sa personnalité est banale, et c'est précisément cette banalité qui l'interpelle. Alors que, pour S. Milgram et P. Zimbardo, c'est le contexte qui explique les agissements, pour H. Arendt, les raisons se trouvent dans cette personnalité qu'elle caractériserait de « banale ». Pour sa part, Christophe Dejours (1998) porte également un intérêt à ce sujet et se demande ce qui rend les individu-es consentant-es à ces dits comportements. Ce qui l'intéresse alors, c'est la banalisation des comportements. Alors qu'il trouve, dans ce qu'il nomme « normopathie », les traits de personnalité d'une personne

¹⁶ Paru en français en 1966.

capable d'actes les plus communément bannis, c'est par le consentement que ces actes deviennent finalement acceptables. Cette banalisation se traduit par une « suspension » de la pensée relative à certains secteurs de la vie de la personne. La personne est « clivée », coupée de la capacité à avoir un discernement sur « un secteur précis du rapport au monde et à autrui. » (Dejours, 1998, p. 170). Mais, au-delà du consentement, l'adhésion à la domination peut s'expliquer aussi par ce que P. Bourdieu nomme « l'*habitus* », sorte de principe de perception incorporé qui participe à l'élaboration des pratiques. L'*habitus* opère une violence symbolique et nous prédispose à fonctionner et à adopter certaines modalités de perception du monde. Selon cet auteur, il s'agit de « systèmes de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes générateurs et organisateurs de pratiques et de représentations. » (Bourdieu, 1980, p. 88). La relation ainsi établie entre les dispositions mentales et leur objectivation par la pratique traduit l'adhésion aux attentes sociales et aux rapports de domination. Transposés au thème de la domination masculine, les codes sociaux, l'éducation, le style vestimentaire deviennent des contraintes qui, en étant intériorisées, façonnent une féminité caractérisée par la « docilité » et la « discipline ».

Nous avons vu jusqu'ici quelques dimensions du fonctionnement des rapports noués entre la société civile et l'État. Bien que le pouvoir puisse faire usage d'instruments et de dispositifs pour exercer sa domination, l'adhésion des individus aux rapports de domination est également une variable qui entre en jeu et qui nous permet de comprendre ce fonctionnement. Il convient maintenant de déplacer notre regard à une échelle interindividuelle. Nous verrons dans le prochain chapitre que la logique inhérente aux rapports de domination à une échelle macro trouve aussi une traduction dans une échelle micro. Cela me conduira à centrer mon étude sur les violences conjugales.

2.2. La violence conjugale...

La violence conjugale a fait l'objet de différentes approches. Il y a eu tout d'abord l'approche pathologique, qui explique l'origine de la violence par le caractère dysfonctionnel de l'agresseur et/ou de la victime. La violence serait ainsi provoquée par une maladie mentale ou bien par la consommation d'alcool ou de substances psycho-tropiques. Ces explications ont été critiquées par des auteurs qui démontrent que la consommation de drogue est souvent prise comme le prétexte mais non comme l'origine (Gelles, dans Frankel-Howard, p. 14 – cité in Rinfet-Raynor & Cantin dir., 1994). D'autre part, l'idée selon laquelle les causes de la violence

seraient à rechercher en dehors de l'individu-e est également contestée. De plus, aucune de ces explications ne permet de comprendre le fait que se soient majoritairement les hommes les agresseurs et les femmes les victimes.

Cette première explication a influencé une approche plus sociologique : l'approche socio-économique. L'accumulation du stress et du mal-être liée à des difficultés d'ordre social serait à l'origine des agissements violents dans le cadre familial. Cette perception, trouve aussi ses limites lorsque des recherches plus récentes – telle l'enquête Enveff – montrent que les violences se retrouvent dans toutes les classes sociales. Une deuxième catégorie de théories sociologiques aborde les violences à partir d'une approche qui privilégie l'apprentissage social. « On distingue deux courants à l'intérieur de cette approche : le premier s'intéresse à l'expérience de la violence par les enfants dans leur famille d'origine ; le second explique la violence par la conformité à des définitions rigides du rôle attribué à chacun des sexes. » (Rinfet-Raynor & Cantin dir., 1994, p. 6). Plusieurs études ayant exploré la transmission intergénérationnelle de la violence n'ont pas démontré que l'apprentissage de la violence dans la famille soit nécessairement lié à la violence conjugale (MacLeod et Cadieux [1980], MacLeod [1987], Pressman [1983], Gondolf [1985] – cités in Rinfet-Raynor & Cantin dir., 1994, p. 6).

Une autre analyse, d'ordre structurel, tient compte des préjugés et des croyances de notre société au sujet des femmes et des hommes. Dans cette perspective, la violence, qui « tire son origine des tendances historiques [...], est renforcée par les institutions sociales, économiques, religieuses et judiciaires et a pénétré les mœurs populaires de notre société. » (Frankel-Howard, 1989, p. 75 – cité in Rinfet-Raynor & Cantin dir., 1994, p. 7).

Dans la mesure où cette violence est corrélative au domaine de la vie intime, privée, elle est restée longtemps en dehors du champ d'action de l'État et renvoyée à une affaire interindividuelle et privée. De ce fait, la violence conjugale a été pendant longtemps, comme nous le verrons plus loin dans le point 2.2.1, une sorte d'état d'exception. Dans le point 2.2.2 j'apporte une définition de ce phénomène ; mon développement me conduit à le considérer comme étant un fait social producteur d'emprise et de contrôle à l'égard des femmes.

2.2.1. ...en tant qu'état d'exception...

L'expérience de la conjugalité se déploie au sein d'une sphère privée, construite historiquement – comme nous l'avons vu dans le point 1.7 –, en opposition à la sphère publique. Traditionnellement, le rôle du conjoint, en tant que *pater familias*, lui accordait une autonomie

dans la gouvernance de la maison, ce qui a contribué à préserver l'espace privé de toute ingérence du droit commun. Les dispositifs juridiques de l'État moderne, qui émanent du Code Napoléon de 1804, constituent une illustration révélatrice de la consolidation de cette frontière. Dans le cadre conjugal, la femme mariée est déchuée de tous ses droits ; elle est soumise à la tutelle juridique du mari. L'article 213 stipule que « le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. » À l'aube de notre État moderne, le père de famille peut agir à sa guise sans que le domaine public ne puisse intervenir (Thiry, 2004). Déroger au rôle qui lui aurait été assigné, en tant qu'épouse et/ou mère, constitue une raison pour que l'époux ou le compagnon intervienne, corrige et rétablisse l'ordre. Ainsi, la partenaire qui ne s'habille pas selon les attentes sociales, qui se promène dans des endroits et à des heures considérées comme inconvenables, qui affiche une autonomie et qui conteste sa destinée est susceptible de se voir appliquer des mécanismes de « correction » tels que la violence (Thiry, 2004). De plus, considérée comme proche de la nature, elle est sujette à ses caprices « Soumise, dit-on, à un système physiologique d'humeurs très contrasté et à des forces utérines débordant sa volonté, la femme est dite posséder un corps qui lui échappe, dans la violence comme dans la faiblesse, et que l'homme, dans la stupeur, doit chercher à contrôler. » (Ratier 2009).

Cependant, ces « corrections » et « contrôles » n'excluent pas la possibilité d'une régulation par la communauté. Ainsi que le dit Michel Thiry : « L'entourage surveille les écarts à la morale familiale. [...]. De même, il se doit d'intervenir lors des conflits dans le couple, comme le fait en 1871, un paysan de Lavasterie qui s'interpose entre le mari et son épouse, alors que ce dernier la corrige sévèrement. Le paysan les sépare en disant : "tu fais le déshonneur du village et de la commune". » (Thiry, 2004, p. 28). Ce regard de la communauté recule à mesure que la frontière de l'espace privée prend de l'importance. Cela renforce l'institution familiale au sein de laquelle la conjugalité construit les membres du couple (mari/épouse) comme des entités antagoniques et opposées (Delphy, 1995). Cela a commencé à changer dans les dernières décennies. Alors que la loi bannit l'usage de la force entre des individus dans la sphère publique, cette interdiction ne s'applique à la sphère privée qu'en 1992, moment qui fonde la reconnaissance juridique de la violence commise par le conjoint ou ex-conjoint. Mais, bien que ces dispositions juridiques favorisent une évolution dans la considération publique de ces agissements, rendant poreuse la frontière entre la sphère publique et la sphère privée, une inertie sociale à l'œuvre viendrait la contrecarrer.

En effet, certaines pratiques ancrées dans le fonctionnement social augmentent, pour les femmes, les risques d'être exposées à des situations de vulnérabilité. C'est le cas lorsque, par exemple, certaines pratiques contribuent à occulter les violences. Plusieurs de ces pratiques sont

exposées par Patrizia Romito (2006). Ainsi, l'utilisation d'un langage neutre pour faire référence à un acte dont la victime est une femme constitue une euphémisation qui occulte la réalité des faits. De même, la psychologisation du discours alimente une culpabilisation chez la femme lorsqu'elle est l'objet d'une agression... Par ces illustrations, P. Romito montre l'existence d'une inertie sociale inhérente au traitement de la violence qui contribue à la banaliser, voire la minimiser et/ou l'occulter, et ceci malgré l'inscription de son interdiction dans les textes juridiques. Par ailleurs, cette occultation des violences à l'égard des femmes alimente également la tendance à renvoyer la violence conjugale à une affaire privée, ce qui les détache de la sphère publique et organise la sphère privée en tant qu'état d'exception (Delphy, 1995). En conséquence, la dérogation au droit commun qui, depuis 1992, est censé intervenir dans les situations de violence perpétrée dans le cadre des relations intimes, se voit facilitée. Ce mécanisme de banalisation fait que, selon C. Delphy, « la femme mariée est soustraite à la protection de la loi, tandis que l'homme marié est soustrait aux sanctions de la loi. » (Delphy, 1995, p. 83). Ainsi, la frontière entre les sphères publique et privée se situe là où le domaine juridique n'intervient pas. L'état d'exception est le lieu qui n'est pas investi par l'action publique, ce qui augmente la possibilité de vivre des situations de vulnérabilité. La correspondance entre un état d'exception et la vulnérabilité à des situations de violence a été aussi observée dans d'autres contextes sociaux où sont perpétrées des tortures politiques (Falquet, 1997). Jules Falquet relève plusieurs points communs entre ces deux situations : l'enfermement dans un espace clos et hors des règles sociales normales, l'impossibilité de trouver refuge, le contrôle exhaustif de l'utilisation du temps, du sommeil, de l'alimentation, la confiscation du courrier, des papiers, l'impossibilité de communiquer par téléphone ou de voir des gens pour demander de l'aide, l'isolement, la déstabilisation, les injures, menaces et coups... En définitive « aussi bien dans la torture politique que dans la violence domestique, la victime est placée dans une position d'isolement matériel, moral et social destinée à la fragiliser et à organiser son impuissance relative ou absolue face à qui la maltraite. » (Falquet, 1997).

Cependant, malgré les similitudes que J. Falquet trouve dans ces deux phénomènes, des différences notables les séparent. Jorge Semprún, consacre un extrait d'un livre autobiographique au phénomène de la torture. Saisie dans un contexte historique marqué par la dictature espagnole, par l'exil et la lutte dans la clandestinité, la torture prenait une acception transcendante. L'individu·e qu'y était confronté·e pouvait s'accrocher au sens, à la signification et aux valeurs de son engagement et de sa lutte pour résister à l'anéantissement de la torture : « L'expérience de la torture n'est pas seulement, peut-être même pas principalement,

celle de la souffrance, de la solitude abominable de la souffrance. C'est aussi, surtout sans doute, celle de la fraternité. Le silence auquel on s'accroche, contre lequel on s'arc-boute en serrant les dents, en essayant de s'évader par l'imagination ou la mémoire de son propre corps, son misérable corps, ce silence est riche de toutes les voix, toutes les vies qu'il protège, auxquelles il permet de continuer à exister. » (Semprún, 2012, p. 55). Ces conditions susceptibles d'exister dans certaines situations de torture n'existent pas dans le cas de la violence conjugale. Dans cette dernière situation, la femme vit cette expérience dans la solitude, l'isolement ontologique. Elle n'est pas reliée aux autres dans cette expérience ni ne peut la transcender dans une cause collective.

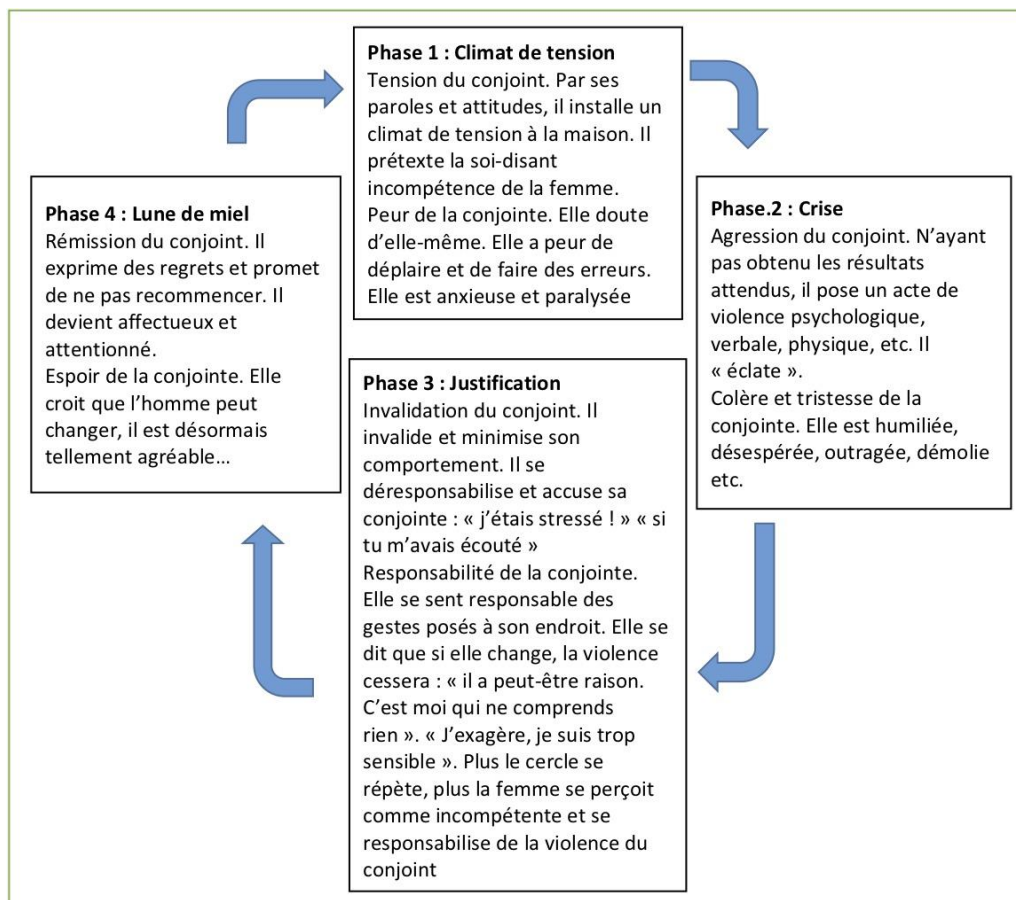
Au-delà de ce qui rassemble et de ce qui sépare les situations de torture politique et de violence conjugale, il n'en reste pas moins que les tactiques qui banalisent et minimisent la violence envers les femmes concourent à alimenter cet état d'exception et à reproduire les conditions qui rendent possible l'exercice de la violence conjugale en toute impunité, et ceci malgré sa reconnaissance par les pouvoirs publics.

2.2.2. ...d'emprise et de contrôle social...

L'emprise est un processus constitutif de la violence conjugale. C'est souvent sous prétexte de jalousie qu'une violence psychologique s'installe. Elle puise ses ressorts dans un contrôle et dans une surveillance des activités de la compagne (Hirigoyen, 2005). Cette surveillance peut la conduire à un isolement social en la coupant de toute relation susceptible de l'inscrire dans un réseau de sociabilité et d'appartenance, y compris professionnel, ce qui peut générer une dépendance financière. D'autre part, l'emprise se manifeste aussi par une atteinte à l'identité. Que ce soit l'aspect physique, les goûts, la manière d'agir ou de faire, tout est susceptible d'être critiqué et dénigré. Une déqualification permanente influence la perception que la femme a de sa propre personne. Selon Marie-France Hirigoyen, l'emprise commence par la séduction, mais c'est une séduction qui active des comportements de protection et d'attention de la part de la partenaire envers son compagnon. En même temps, cette phase de la séduction pose la base d'un conditionnement psychologique entraînant la soumission : « La femme est déstabilisée et perd progressivement confiance en elle. Même si sa liberté s'érode petit à petit, elle continue à croire qu'elle est libre et que l'homme ne lui impose rien. Pourtant, par des micro-violences ou de l'intimidation, elle est progressivement privée de tout libre arbitre et de tout regard critique sur sa situation. » (Hirigoyen, 2005, p. 107). La perte d'un regard critique s'accompagne d'une inversion de la culpabilité. Les causes pour expliquer le comportement du partenaire sont recherchées dans son propre comportement. De plus, l'emprise augmente le seuil de tolérance

à la violence. Plus la partenaire cohabite avec l'emprise, plus celle-ci risque d'augmenter en intensité. Une spirale se met alors en place ayant un impact sur l'ensemble des domaines de sa vie. Elle a été nommée par Lenore Walker, en 1979, « le cycle de la violence ». Selon ce modèle¹⁷, la violence serait un phénomène cyclique qui passe par différentes étapes qui se répètent. Au fur et à mesure que le temps passe, le cycle tend à s'accélérer et les violences à s'aggraver.

Figure 5. Cycle de la violence conjugale



Par cette spirale la femme est soumise à la volonté de son partenaire. Elle est conditionnée et annihilée en tant qu'altérité. Elle est réduite à la condition d'objet. Un contrôle total finit par s'exercer sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle fait.

¹⁷ Le modèle reproduit ci-dessous est issu de l'article de Sophie André : « Violences conjugales et familiales : prévention, protection des victimes et répression des auteurs », publié dans les *ASH* le 25/09/2015 (André, 2015).-

Mais, accordons-nous sur ce que la notion de contrôle social véhicule. Elle ne va pas de soi et comporte différentes dimensions. Une première dimension la situe à l'extérieur de l'individu·e ; il correspond aux contraintes qui s'imposent de l'extérieur, opérant ainsi une influence sur son action et son comportement. La première auteure à parler de la violence conjugale en ces termes est J. Hanmer, dans un article publié dans *Nouvelles Questions féministes* en 1977. « Ce que nous voulons montrer, en revanche, c'est que l'utilisation de la force et de la menace, même si elle est particulièrement occultée, est d'une importance suffisante dans notre société industrielle occidentale pour être reconnue comme un facteur majeur de contrôle social des hommes sur les femmes. » (Hanmer, 1977, p. 71). Cette conceptualisation est ensuite reprise par d'autres auteures comme Maryse Jaspard, pour qui la violence conjugale est une « situation univoque de contrôle, de domestication et de domination de l'autre. La violence conjugale est un composite, un assemblage, plus précisément un cumul de gestes, d'actes, de comportements, d'attitudes qui ont pour objectif d'assurer son pouvoir sur l'autre afin de la dominer. » (Jaspard, 2015, p. 78). Pour y parvenir, tous les moyens et tous les procédés sont bons : agressions verbales, psychiques ou encore physiques et sexuelles. « Toujours destructrice, la violence engendre la peur et, paradoxalement, la culpabilité chez la victime. » (Jaspard, 2015, p. 78).

Une deuxième acception du contrôle social situe son exercice à l'intérieur de l'individu·e, dans son psychisme. Ici, nul besoin de contraintes extérieures pour parvenir aux effets désirés. L'individu·e agit sur lui·elle-même, il·elle s'autorégule, s'autocensure, s'autocorrige. Il·Elle participe à sa propre domination¹⁸. Transposé au sujet de la violence conjugale, l'autocontrôle prend la forme de comportements que la partenaire féminine s'auto-inflige dans l'idée de prévenir ou d'éviter la violence. Ainsi, elle peut mettre en œuvre des mécanismes d'effacement ou de soumission pour ainsi empêcher tout acte de violence de la part du conjoint.

La troisième dimension, d'ordre interactionniste, situe l'exercice du contrôle social dans la dynamique même de l'action des individu·es qui se trouvent en communication. Ce contrôle résulte de l'influence réciproque que les personnes exercent entre elles. Dans une situation sociale, les personnes n'ignorent pas les attentes réciproques qu'elles s'adressent. Elles essaient d'y répondre d'une manière adaptée. Les attentes mutuelles peuvent, par répétition, se transformer en normes et, de ce fait, revêtir un caractère obligatoire. Il en va de même dans un

¹⁸ Le premier sociologue à voir dans l'autocontrôle des comportements un élément explicatif de l'évolution de la société occidentale fut Norbert Elias dans *La Dynamique de l'Occident* (1975). Cet auteur explique que l'autorégulation des pulsions personnelles est un mécanisme qui, au fil du temps, a transformé les comportements en les civilisant.

contexte de violence conjugale. Les rapports réciproques que les membres du couple établissent nous informent des attentes de chacun-e et des rôles qu'il et elle jouent. Ce sont les modalités relationnelles adoptées qui nous permettent de saisir les caractéristiques précises que la violence recouvre au sein d'un couple déterminé.

Ces trois types de contrôle social convergent dans le phénomène de la violence conjugale. Le contrôle ne vient pas exclusivement de l'extérieur, ni n'exerce une influence unidirectionnelle dont les femmes seraient complètement passives. Le contrôle s'intériorise et s'incorpore ; la partenaire d'un conjoint violent régule ses propres agissements y compris en l'absence d'une menace ou d'une éventuelle agression. C'est par exemple le rôle de la peur qui, de l'intérieur, agit comme un guide pour l'action. La peur a donc cette fonction de contrôle social, mais c'est aussi le cas de la culpabilité et des sentiments amoureux qui organisent les rapports conjugaux (comme nous l'avons vu dans le point 1.7.3.3). Mais le contrôle social s'exerce également dans les situations d'interaction sociale. C'est dans et par l'interaction que les partenaires ajustent leurs comportements en fonction de l'interprétation faite de la situation qu'ils sont en train de vivre.

À la suite de ce que j'ai développé jusqu'ici, nous pouvons nous accorder sur le fait que le fondement de la violence conjugale puise sa logique dans une asymétrie et dans un pouvoir du conjoint à l'égard de sa partenaire. Elle opère une appropriation de la partenaire féminine au niveau non seulement de son corps en tant que ressource, mais aussi de tout ce qu'elle représente. En ce sens, la violence renvoie à l'idée d'un asservissement. C'est pourquoi elle trouve des connexions avec les lectures matérialistes relatives à la domination des femmes par les hommes (Hanmer, 1977 ; Guillaumin, 1978 ; Delphy, 1995 ; Falquet, 1997 ; Wittig, 2001 ; Jackson, 2009 ; Federici, 2014). La mobilisation des analyses d'ordre psychologique ou interindividuelle s'avère ainsi inappropriée. Telles analyses véhiculent implicitement la vision d'une société composée de personnes égales, occupant des positions réversibles, ce qui non seulement nie le rôle de la structure sociale dans le phénomène de la violence, mais de plus, encourt le risque d'opposer les droits des femmes aux droits d'autres éventuelles victimes (enfants, hommes...) (Berrebi-Hoffmann, 2010), faisant obstacle à sa reconnaissance par les pouvoirs publics. D'autre part, dans la mesure où c'est l'ordre social qui place les femmes en situation de subordination par rapport aux hommes, il n'y a pas un prototype de femme victime de violence ni d'homme agresseur. Ceci est corroboré par les enquêtes nationales menées jusqu'aujourd'hui (Enveff ; Virage). Par ailleurs, étant donné que les espaces du domicile revêtent une dangerosité plus importante pour les femmes que celle des espaces publics, ils jouent encore le rôle d'état d'exception propice aux actes de violence.

Pour poursuivre, je vais examiner les données sur les violences faites aux femmes.

2.2.3. Les données sur les violences faites aux femmes en France

2.2.3.1. Les enquêtes sur les violences faites aux femmes au sein du couple

Avant la réalisation, en l'an 2000, de l'enquête Enveff, le phénomène des violences faites aux femmes était partiellement connu par les administrations. C'est grâce aux préoccupations liées au sida que les premières informations sur les violences ont commencé à apparaître. Mais celles-ci concernaient, dans un premier temps, les violences de type sexuel. En 1997, le service des Droits des femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des femmes, en réponse aux recommandations de la conférence de Pékin tenue en 1995, commandent la réalisation d'une enquête au niveau national expressément dédiée au sujet de la violence envers les femmes de manière large. C'est ainsi que l'enquête Enveff se met en place. La collecte des données est menée en l'an 2000 par téléphone auprès d'un échantillon de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans et résidant, hors institution, en métropole. Elle est publiée en 2001. Plusieurs points ont pu être relevés, améliorant la compréhension de la nature de ce phénomène. Premièrement, les femmes sont davantage en danger chez elles que dans la rue ou que sur leur lieu de travail. La sphère privée est plus touchée par les violences de tous types : insultes, harcèlement moral, injures répétées, chantage affectif, pressions psychologiques, attitudes de dénigrement, menaces, violences physiques ou sexuelles. Deuxièmement, l'identification de la violence n'est pas toujours immédiate, ni pour les auteurs ni pour les victimes ou leur entourage. Troisièmement, il existe un grand silence et une occultation des violences par les femmes qui les subissent. Le secret est d'autant plus fort que la situation se vit dans l'intimité. Cette enquête démontre également que la violence conjugale ne répond pas à un profil particulier de personnes ; elle touche tous les milieux, tous les âges et toutes les catégories socioprofessionnelles. Elle a des conséquences sur la santé physique et psychique de la personne qui la subit mais aussi des répercussions sur les plans social et économique de la société, sans oublier les lourdes conséquences que cela entraîne chez les enfants.

Récemment en France, la demande publique d'une connaissance plus approfondie sur les violences et les rapports de genre a été réaffirmée par l'organisation d'une nouvelle enquête. L'enquête Virage¹⁹ (Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences

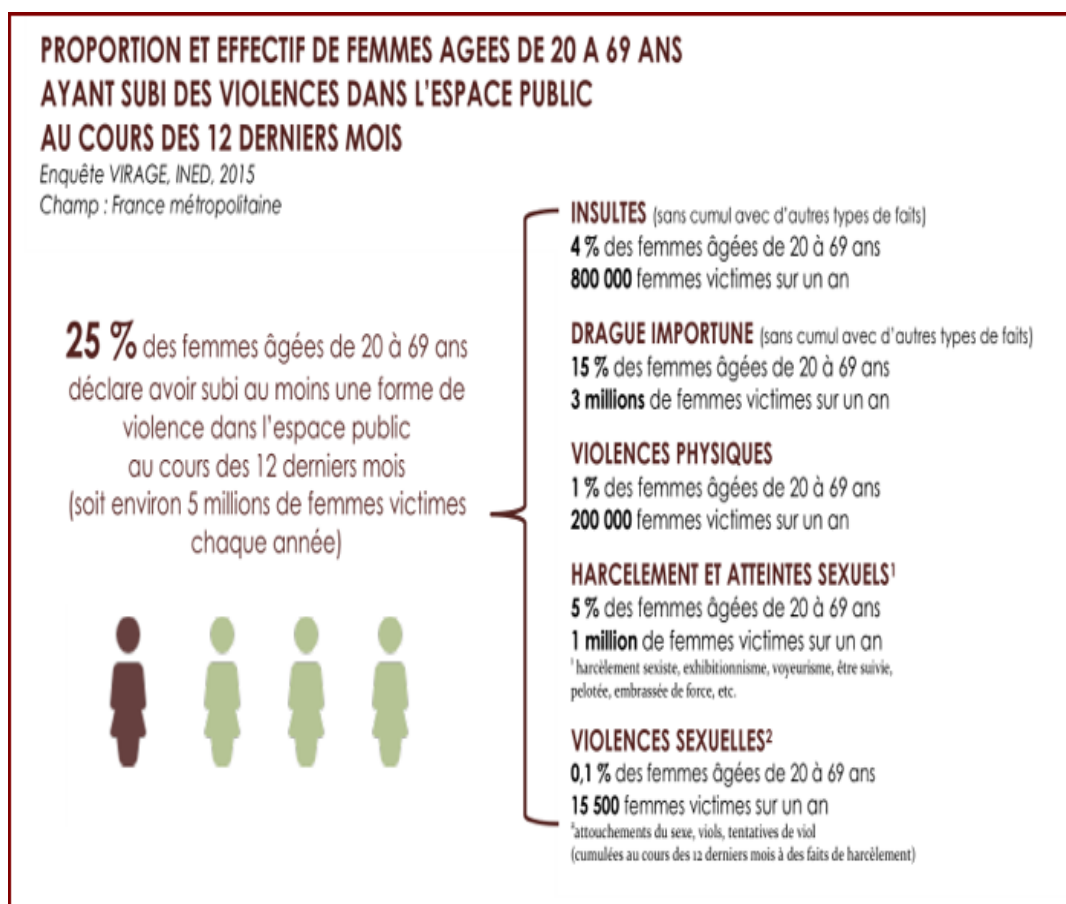
¹⁹ Debauche, A., Labugle, A., Brown, E., Tania Lejbowicz, Mazuy, M., Charruault, A., Dupuis, J., Cromer, S. & Hamel, S., C. (2017). Présentation de l'enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles. Paris : INED, janvier 2017. (Documents de travail ; 229).

subies par les femmes et par les hommes), mise en place sur le modèle de l'Enquête Enveff, porte sur les violences interpersonnelles subies dans les douze derniers mois et au cours de la vie dans le cadre des études, du travail, des espaces publics et d'une relation avec un conjoint ou ex-conjoint. Elle se donne pour objectif de décrire cette diversité. Par ailleurs, elle entend distinguer les violences subies selon la nature, la fréquence, le contexte et les conséquences des actes subis.

2.2.3.2. *Mise en perspective des données sur les violences conjugales avec celles commises dans les espaces publics*

Selon une publication de Florence Maillochon et l'équipe Enveff, près d'une femme sur cinq a subi au moins une forme de violences dans les espaces publics. Celles-ci se déroulent généralement de jour et en présence d'autres personnes. (Maillochon & équipe Enveff, 2004).

Figure 6. Femmes et violences dans les espaces publics



<https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences.sexuelles_enquete.fr.pdf> (consulté le 28/07/2019).

D'autre part, une femme sur vingt déclare avoir été suivie. Cependant, les agressions sexuelles (attouchements, tentatives de rapports forcés, rapports forcés) sont le plus souvent le fait d'hommes que les femmes connaissent. Les inconnus sont auteurs d'agressions dans moins d'un quart des cas. Les femmes courent donc plus de risques d'être agressées à l'intérieur du domicile. Pour autant, cette plus grande exposition des femmes à la violence dans le cadre du domicile n'est pas perçue comme telle par les femmes elles-mêmes. En effet, selon une première publication de l'enquête Virage, les femmes disent subir des violences sexuelles plus fréquemment dans les espaces publics que dans les espaces privés. 1,90 % des femmes (soit 381 000 personnes), déclarent avoir subi au moins une forme de violence sexuelle (comprise comme des attouchements des seins et des fesses, baisers forcés, pelotage, attouchements du sexe, viol et tentative de viol, hors exhibitionnisme ou harcèlement) dans les espaces publics. C'est le cas pour 0,47 % des hommes, soit 90 500. En revanche, seulement 0,28 % des femmes déclarent avoir subi des agressions sexuelles de la part de leur partenaire au cours des douze mois précédant l'enquête.

Par ailleurs, selon un rapport publié pour Bordeaux Métropole sous la direction d'Y. Raibaud, toutes les femmes, indépendamment de leur âge et de leur catégorie socioprofessionnelle, partagent un sentiment d'insécurité dans la ville. Ce sentiment influe sur leur mobilité, « caractérisée par un sentiment d'inconfort le jour (harcèlement dans les transports, dans l'espace public), par un fort sentiment d'insécurité la nuit, ou leur présence dans l'espace public diminue fortement. »²⁰. D'autre part, le sentiment d'insécurité semble être plus important dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Selon un rapport du HCEfh, près d'une femme sur trois éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier²¹ (contre moins d'une femme sur cinq hors anciennes ZUS) et 10 % d'entre elles ont été victimes de violences physiques ou sexuelles.

Cet écart existant entre la peur ressentie, les violences réelles et celles qui sont rapportées s'explique par le fait que certains types d'agressions, comme les attouchements, le pelotage ou

²⁰ Raibaud, Y. (dir.) (2018). Femmes et mobilités urbaines. Analyse des bonnes pratiques de la ville durable sous l'angle des inégalités entre les femmes et les hommes. Vélo, marche et covoiturage. Rapport pour Bordeaux Métropole, Direction de la Mobilité, février 2018. Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne / CESSÉD / Bordeaux Métropole. <<https://www.bordeaux-metropole.fr/var/bdxmetro/storage/original/application/4993af16510744a26646498de71f4d9f.pdf>> (consulté le 28/07/2019).

²¹ Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*. Étude n°02-2014-04-EGATER, en collaboration avec l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus) et l'INSEE, avril 2014. <www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hcefh_etude_02-2014-04-egater-2.pdf> (consulté le 12/07/2018).

être embrasée de force, ne sont pas perçues comme des agressions dans le cadre des relations affectives. Il y aurait ainsi un seuil de tolérance qui diffère selon la nature du lien existant entre l'agresseur et la victime. La fréquence plus importante des agressions à l'encontre des femmes dans le cadre du domicile coexiste avec un déficit d'identification de certaines agressions sexuelles qui seraient minimisées ou banalisées, et avec une représentation selon laquelle le danger se trouve dehors. Cela explique que les violences repérées dans le cadre du couple par les femmes concernent des violences extrêmes, comme des viols ou des agressions sexuelles. « 65 % les femmes qui déclarent une agression sexuelle dans le cadre du couple ont été victimes de viols, de même que 56 % de celles qui déclarent une violence sexuelle commise par un ex-conjoint. » (Debauche A. *et al.*, 2017, p. 30-31). Toutes violences confondues, les espaces du domicile revêtent, pour les femmes, une dangerosité plus importante que les espaces publics. « En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui au cours d'une année sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur ancien ou actuel partenaire intime, est estimé à 225 000 femmes », ce qui représente 1 % de la population totale²². D'autre part toutes les femmes ne sont pas touchées par la violence de la même manière.

2.2.3.3. ... et dans les transports en commun

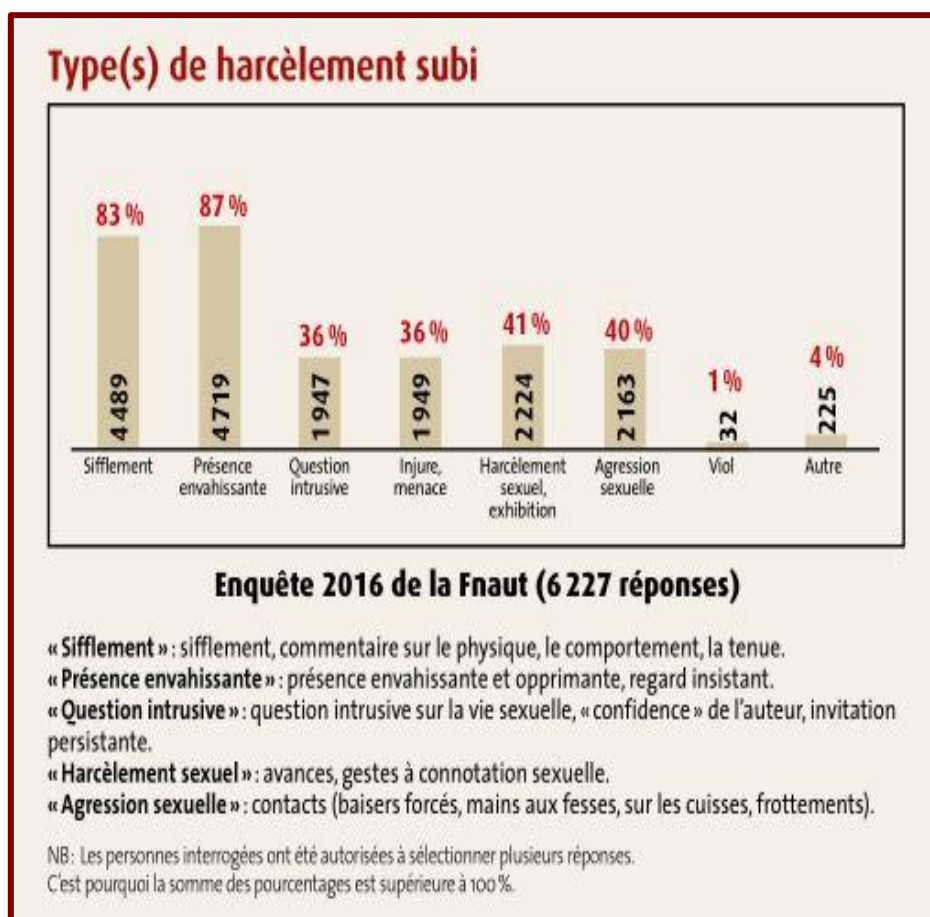
Selon un rapport publié en 2015 par le HCEfh, les données disponibles sur les violences faites aux femmes dans les transports en commun restent peu nombreuses. Ce rapport signale que le phénomène est encore méconnu et mal appréhendé, en premier lieu par les victimes elles-mêmes. Cependant, ce même rapport révèle que 100 % des utilisatrices des transports en commun ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles. Les jeunes femmes sont particulièrement concernées.

Ces données sont corroborées par d'autres enquêtes. Ainsi, selon une étude menée en 2016 par la fédération nationale des usagers du transport, 87 % des femmes ont déjà été victimes de harcèlement dans les transports publics. Mais seulement 2 % d'entre elles déposent plainte²³. Concernant les modalités du harcèlement, la présence envahissante semble être la plus répandue (87 %), suivie par le sifflement (83 %).

²² Champ : Femmes âgées de 18 à 75 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole. Source : enquête « Cadre de vie et sécurité » 2012-2017 – INSEE-ONDRP. Ces chiffres sont des moyennes obtenues à partir des résultats des enquêtes annuelles menées de 2012 à 2017.

²³ Dans <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/haute-garonne/toulouse/nouvelle-campagne-tisseo-contre-harcelement-sexuel-transports-toulousains-1434817.html>> (consulté le 12/07/2019).

Figure 7. Enquête sur les harcèlements subis dans les transports en commun.
FNAUT, 2016



De même, les résultats d'une enquête intitulée « Femmes et déplacements », menée en novembre 2016 par Arnaud Alessandrin, Leticia César-Franquet et Johanna Dagorn²⁴ auprès d'un échantillon de 5 218 femmes, sont similaires. Ainsi, 25 % des actes de harcèlement prennent la forme d'un regard insistant ou d'une présence envahissante, 19 % concernent des propos non désirés ; des actes d'attouchement et d'effleurement recouvrent environ 18 % des situations ; 13 % des cas prennent la forme d'insultes et menaces et 6 % d'exhibitionnisme.

Ainsi que ce rapport l'indique, la majorité des femmes victimes ne dénonce pas les violences ni ne demande de l'aide. La banalisation et l'accoutumance à une situation beaucoup trop fréquente fait qu'elles composent avec cette réalité de manière individuelle. Par ailleurs l'entourage est peu réactif et intervient peu ou pas face aux situations du harcèlement.

²⁴ Alessandrin, A., César-Franquet, L. & Dagorn, J. *Femmes et déplacements*. Bordeaux Métropole, novembre 2016. <<https://entreleslignesentrelesmots.files.wordpress.com/2017/02/femmes-et-deplacements.pdf>> (consulté le 20/07/2019).

Figure 8. Harcèlement et violences vécus par les femmes lors de leurs déplacements au sein de Bordeaux Métropole

Tableau 2 : Répartition des faits de harcèlement et de violence vécus par les femmes au cours des 12 derniers mois lors de leurs déplacements au sein de Bordeaux Métropole, en effectifs et en %, N=4575

Faits	Nb. Cit.
Des regards insistants, une présence envahissante, des sifflements ou bruitages divers	25% (1143)
Des commentaires non désirés sur l'apparence	19,2% (880)
Des contacts physiques non souhaités et/ou attouchements (mains aux fesses, dans les cheveux...)	18,6% (849)
Je n'ai jamais été confrontée à ce type de situation	17,6% (803)
Insultes, menace, commentaires injurieux	13,2% (603)
Masturbation, exhibitionnisme et/ou autres facteurs cumulés	6,5% (207)
Total	100% (4575)

2.2.4. Conséquences de la violence conjugale sur la santé des femmes

La violence est aujourd'hui considérée comme l'un des principaux problèmes de santé publique dans le monde²⁵. Cette reconnaissance est de grande importance car elle favorise une évolution dans son approche. Dorénavant, l'analyse de l'état de santé et de morbidité des femmes concernées par la violence s'élabore à partir de l'articulation de l'impact que la violence exerce sur leur santé et les ressources que les femmes vont avoir à leur disposition pour se protéger, voire pour « produire de la santé ». De nombreuses études relatives à l'impact de la violence sur la santé ont été publiées pour nous éclairer sur cet aspect.

Ainsi, au niveau international, le rapport mondial de l'OMS sur la violence et la santé publié en octobre 2002 est une référence en la matière. Selon ce rapport, les conséquences de la violence vont au-delà de la santé individuelle. Elle a des effets sur le bien-être des communautés entières. En effet, la violence non seulement participe de la perte de confiance en soi et dans le monde mais, de plus, freine la capacité des femmes à participer à la vie publique, sociale et professionnelle. C'est pourquoi, ses effets dépassent le domaine individuel pour concerner l'ensemble de la population. Selon ce même rapport, les femmes ayant vécu la violence sont

²⁵ L'organisation « Panamericana de salud » reconnaît que la violence envers les femmes est un problème de santé publique en 1993, et l'OMS le fait également en 1996.

plus souvent malades que les autres. Plus la violence est grave, plus l'impact sur la santé physique et mentale de la femme est important. L'incidence de la violence perdure longtemps après son arrêt.

Au niveau national, le rapport Henrion²⁶, est devenu un document de référence sur le sujet. Publié en 2001, il montre que la violence au sein du couple a une incidence majeure sur la santé des femmes. Pour sa part, le Haut comité de santé publique publie aussi, en 2004, un rapport sur le thème : « Violence et santé »²⁷. Les résultats montrent que les troubles médicaux sont de types traumatique, gynécologique et psychologique. Plus récemment, en 2010, l'Union nationale des associations familiales consacre aux violences conjugales, un numéro de la revue *Réalités familiales*²⁸. Selon cette publication, les femmes victimes de violences feraient cinq fois plus de tentatives de suicide que les autres. Par ailleurs, plus de 50 % des femmes victimes de violences conjugales font une dépression. L'abus de substances psychoactives semble toucher également les femmes vivant la violence. Un autre élément révélé par cette publication montre que de nombreuses femmes victimes de violences conjugales présentent les signes d'un syndrome post-traumatique avec expérience itérative des événements qui reviennent en des pensées « intrusives », flash-back, ou provoquent des cauchemars.

Toutes ces études ont impulsé la création de plans et de commissions afin de mettre en place des actions pour prendre en compte ce sujet sur le terrain. Ainsi, le plan régional de santé publique de Midi-Pyrénées, publié en 2006²⁹, établit comme un de ses objectifs de « Prévenir les violences et limiter leurs effets sur la santé. » Parmi les moyens à mettre en place il propose de « Renforcer l'observation et la connaissance des phénomènes de violence entre personnes et d'améliorer leur prise en charge » ainsi que de « Prévenir et dépister les violences intimes en particulier à l'égard des femmes enceintes ». Le lien donc entre la violence et la santé publique est aujourd'hui incontestable et suscite l'attention des professionnel·les du secteur sanitaire.

²⁶ Ministère délégué à la Santé. *Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé*. Rapport réalisé par un groupe d'expert sous la présidence du Pr Roger Henrion, février 2001.

²⁷ *Violences et santé*. Rapport du Haut comité de la santé publique, août 2004. <<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000405/index.shtml>> (consulté le 12/07/2019).

²⁸ *Réalités Familiales*, n° 90, 2010. *Effets de la violence conjugale sur les victimes*.

²⁹ *Plan régional de Santé Publique, 2006*. Toulouse : Préfecture de la Haute Garonne.

2.3. Les dimensions de l'habiter en lien avec la violence conjugale

2.3.1. De la phénoménologie de l'habiter...

D'un point de vue phénoménologique, habiter ne se réduit pas à occuper un espace et à y déployer une action. Habiter renvoie à l'idée d'avoir une présence dans le monde. C'est par cette présence, par cet « être dans le monde », que l'individu donne un sens et une signification aux choses et aux objets qui l'entourent. « Pour la phénoménologie, habiter n'est pas se fondre dans un creuset spatial et y développer des façons de faire et d'être déterminées par celui-ci. Pour elle, il est nécessaire de penser l'individu comme l'acteur d'une partie au moins de sa réalité géographique — celle de *son monde dont il s'entoure* — par la construction territoriale qu'il opère *dans le monde qui l'entoure*, mais aussi comme l'acteur de sa réalisation en tant qu'être qui fait sens. » (Hoyaux, 2002, p 2).

Ainsi, la notion d'habiter et celle d'être sont reliées. André-Frédéric Hoyaux rappelle que, en grec, ces deux notions peuvent s'utiliser indistinctement, ce qui montre jusqu'à quel point le fait d'habiter est consubstantiel à l'acte d'exister. C'est par cette manière d'être dans le monde, par cette manière de l'habiter, que les choses acquièrent une signification. Lorsqu'une personne agit sur le monde qui l'entoure, les choses se présentent à elle comme ayant une signification singulière et unique, différente de celle d'autrui. « Lorsque je le perçois vivant, en train d'agir, aussitôt les objets qui l'entourent se chargent d'une nouvelle signification. Ils ne sont plus seulement ce que je peux en faire, ils sont aussi ce que cet autre va en faire. » (Joanne & Ouard, 2008, p. 23). Le monde n'est pas seulement ce que j'en fais, il est aussi ce que l'autre en fait. Les significations qui résultent de l'action d'autrui entrent dans mon monde pour impacter le sens que je lui donne. En ce sens, l'acte d'habiter, s'accompagne souvent d'une situation dialogique, quand ce n'est pas conflictuelle (Joanne & Ouard, 2008).

Selon Perla Serfaty-Garzon (2003), l'acte d'habiter comporterait trois caractéristiques fondamentales :

Premièrement, la faculté d'opérer une démarcation entre le dedans et le dehors. Habiter un lieu implique délimiter des contours. Cet intérieur valorise le caractère individualiste de notre société. Le retrait personnel, l'intimité, les liens affectifs, la sociabilité entre proches deviennent les nouvelles démarcations entre la sphère publique et la sphère privée (Serfaty-Garzon, 2003).

Deuxièmement, le passage de l'un à l'autre s'opère par des ouvertures et des fermetures contrôlées par l'habitant·e. Ainsi, les portes permettent d'accéder à l'intimité de l'intérieur et d'en sortir pour aller vers l'espace commun. De même, les fenêtres font communiquer

l'intérieur et l'extérieur, notamment par le regard. Mais l'intérieur ne s'arrête pas à l'espace privé de la demeure. L'espace-corps est le lieu intime et privé que la personne s'approprie par le fait de l'habiter. Ainsi, tel que P. Serfaty-Garzon nous le rappelle, les termes « intérieur » et « intestin » dérivent du mot latin « *intus* », signifiant dedans. L'intériorité corporelle trouve son corrélat dans celle de la maison.

Troisièmement, l'acte d'habiter suppose de donner à voir certaines pratiques et d'en cacher d'autres. C'est par l'ouverture de la maison aux personnes de l'extérieur, par leur accueil, que nous donnons à voir ce que nous sommes. Ce que les pièces de la maison montrent – les objets, l'agencement des meubles, les couleurs... – reflète l'identité de ses habitant·es, ce qu'ils·elles sont, leurs inscriptions et leurs adhérences sociales. En ouvrant la porte à l'extérieur, nous rendons visible ce qu'il est socialement approprié de montrer. En revanche, la maison est aussi le lieu du secret, de ce que l'on ne montre pas, ou pas à tout le monde, le lieu où certaines choses sont cachées car trop intimes, car trop secrètes. Ce jeu d'ouverture vers l'extérieur et de fermeture sur l'intérieur donne à voir les codes sociaux liés à la manière d'habiter un lieu. C'est par ce jeu d'ouverture et de fermeture, de rendre visible ou de cacher, que nous mettons en scène le degré d'appropriation que nous exerçons sur les espaces. Car, habiter un espace signifie se l'approprier. C'est par l'appropriation, qu'un espace devient familier et se transforme en repère ; elle apporte une stabilité, une immanence et une continuité de l'être. Par l'appropriation, les espaces acquièrent les signes d'une histoire qui est, d'une certaine manière, celle de l'habitant·e. Mais elle n'est pas exclusive des espaces de la maison. Elle est également à l'œuvre dans les espaces qui, comme la ville et le quartier, sont le scénario des pratiques quotidiennes, des spatialités qui, par répétition, rendent ces espaces familiers, connus, proches.

« L'utilisateur définit son quartier par les lieux de repli et les itinéraires répétés jusqu'à y exercer une appropriation. Le quartier permet de maintenir un lien entre le lieu d'habitation et la ville, il devient un accroissement de l'habitable. Il définit les rapports de voisinage, les trajets quotidiens, les rapports avec les commerçants, et la connaissance des lieux qui donne le sentiment d'être sur son propre territoire, même s'il est partagé. La pratique de l'espace public (se déplacer, se promener, faire son marché, aller au café, faire les magasins, etc.) permet à l'utilisateur de vérifier l'intensité de son insertion dans l'environnement social. » (Leroux, 2008, p. 15).

De ce fait, l'appropriation des espaces est un processus qui a valeur ontologique. Elle est « une expression individuelle. Elle relève de l'affirmation identitaire de l'habitant. En ce sens, l'habitat est le projet d'engager l'espace habité dans la construction de soi. » (Serfaty-Garzon, 2003, p. 4). Cependant, cette appropriation n'est pas systématiquement un indicateur ni de

privacit  ni de possession. D'une part, la privacit  (ou *privacy*) suppose la possibilit  de d fendre le retrait de soi de toute possibilit  d'ing rence venant de l'ext rieur et de l'int rieur. Avoir une *privacy* signifie que l'individu-e a la possibilit  de se recueillir, de retourner   soi. Or, lorsqu'il-elle est pris-e par des pratiques pour lesquelles il y a une perte de sens, cette appropriation n'est pas tant la possibilit  d'une place   soi dans le monde, mais plut t la manifestation d'une ali nation. Cela peut  tre le cas par exemple des femmes qui se voient assumer en grande partie les t ches domestiques du foyer (Serfaty-Garzon, 1985, p. 16). Ainsi, cette privacit  entre en tension avec le risque d'une ali nation lorsque la demande de disponibilit  pour autrui et pour les responsabilit s d riv es de la gestion de la maison r duisent les occasions d'un repli dans un soi-m me, dans un « chez soi »,   l' cart du monde, ce qui menace le ressourcement identitaire.   l'instar de F. Collin : « J' mets l'hypoth se qu'aujourd'hui, comme hier, l'homme est "chez-soi" tant t   la maison (dans le dedans) tant t dans l'espace commun (dans le dehors), qu'il porte avec lui son "chez-soi", alors qu'une femme n'est pas tout   fait "chez-soi", ni dans la maison ni dans la rue ni dans le "priv ", qui est d'ailleurs le domestique, ni dans le public. Le d veloppement de cet espace mixte form  par la vie moderne (nomm  par Arendt le social), n'a pas modifi  en r alit  cette dissym trie. »³⁰ (Collin 1994, p. 234).

De m me, l'absence des espaces intimes, l'exposition permanente au regard des autres sont source de d structuration identitaire. Ainsi, en parlant des personnes sans domicile fixe, Nad ge Leroux affirme : « Il est  vident que le fait d' tre priv  de territoires d'intimit  participe   la d valorisation de soi et au processus de d socialisation. » (Leroux, 2008, p. 22). Ainsi le degr  d'individualit  et de privacit  est en lien avec la possibilit  d'appropriation d'un espace.

L'appropriation d'un espace est la condition pour se sentir « chez soi », pour habiter un « chez-soi ». Ce concept relie la notion « chez », qui en latin se dit « *casa* », et « soi », qui renvoie   l'individu-e. Ainsi, le « chez soi » a une connotation diff rente de celle d'habitat, dans le sens o  le premier transcende la maison en tant qu'objet, en tant qu'outil pour s'abriter, et introduit le potentiel individuel, la capacit  de l'individu-e d'habiter en intimit  avec soi-m me. « Il est l'espace de la prise de conscience mais aussi celui de la connaissance de soi, de ses capacit s et de ses responsabilit s. Le chez-soi abrite l'intimit  de l'habitant avec ses forces et

³⁰ Le texte original  tant en espagnol, la traduction en fran ais est faite par mes soins : *“Emitir  la hip tesis de que hoy en d a, igual que ayer, un hombre est  ‘en su hogar’ tanto en la casa (en el dentro) como en la calle (el fuera), que lleva consigo su hogar a todas partes, mientras que una mujer no est  verdaderamente en su hogar ni en la casa ni en la calle ni en lo ‘privado’ que es de hecho lo dom stico, ni en lo p blico. Y el desarrollo de este espacio mixto que ha formado la vida moderna (y que Arendt denomina lo social) no ha modificado verdaderamente esta disimetr a.”*

ses faiblesses, avec la tentation de l'ancrage dans la maison, de l'arrêt, de la stabilité et des sécurités du repli. Il abrite en même temps la conscience du potentiel d'aliénation que portent cette stabilité et ce repli. Ce dernier est toujours menacé d'étroitesse et de renonciation à la disponibilité envers autrui, menacé, en somme, d'absence de l'habitant au monde et à ses conflits, menacé d'oubli de l'hospitalité. » (Serfaty-Garzon, 2003, p. 8). En effet, comme le dit N. Leroux : « On est "chez soi" lorsque le lieu ne peut être celui d'autrui, on possède son propre espace lorsque l'on peut s'y retirer pour s'isoler du reste du monde. » (Leroux, 2008, p. 15). Être « chez-soi » signifie donc avoir une place dans le monde, mais aussi lui appartenir, être à lui. Une autre caractéristique de l'acte d'habiter évoquée par N. Leroux, est celle « d'avoir le choix ». Le choix de passer du dedans au dehors, le choix de rester ou de sortir, le choix de se replier ou d'aller vers l'espace commun. Mais de quelle manière ces composantes de l'habiter sont-elles affectées par la violence conjugale ?

2.3.2. ...à la déprise spatiale

Voir les implications que la violence conjugale a sur l'habiter suppose d'analyser l'expérience spatiale des femmes à partir de leurs expériences de conjugalité. Lorsque les membres d'un couple sont reliés mutuellement par l'exercice d'une éthique du *care* qui vise à prendre soin l'un-e de l'autre, chaque membre a la possibilité d'être aussi relié-e à soi-même par l'accès à un espace privé, intime, et relié-e à son environnement par un accès aux espaces communs. De plus, la possibilité pour que chacun-e interprète ses propres besoins et élabore ses propres réponses, réaffirme son droit à avoir une place dans le monde. L'existence d'un contexte de violence conjugale viendrait ébranler l'ensemble de ces aspects. L'emprise et le contrôle opérés par la violence conjugale ont pour effet une appropriation complète de la partenaire. Le lien à soi, aux autres et à l'environnement proche est mis à mal. L'appropriation dont la conjointe fait l'objet l'assigne aux tâches relatives à la gestion de l'espace domestique et aux besoins des personnes qui y habitent. En ce sens, la violence conjugale provoque une domesticité et un asservissement semblables à ceux que l'on observe dans les situations d'esclavage. Les partenaires sont dépossédés du lien garant de leur participation sociale en tant que sujets. D'un point de vue géographique, cela se traduit par une déprise spatiale. Cette notion est née à Toulouse autour des études sur la sociologie de la vieillesse : « Serge Clément, Marcel Drulhe, Monique Membrado, Jean Mantovani et Jean-François Barthe sont les fondateurs de cette école toulousaine qui fait actuellement autorité quant à la déprise. » (Meidani & Cavalli, 2018, p. 9). Selon ces auteurs, elle correspond, chez les personnes âgées, à l'abandon de certaines activités, à la baisse des relations sociales et au désir de se mettre en

retrait. Cela est le résultat, d'une part, de la perte d'énergie vitale qui apparaît à l'âge avancé et, d'autre part, de la dissuasion par les proches de pratiquer certaines activités. Mathilde Bigo, Raymonde Séchet et Sandrine Depeau (2013) signalent trois facteurs qui limitent la prise des personnes âgées sur le monde. D'une part, le sentiment d'être « dépassées » par le fait de se confronter à l'extérieur avec d'autres personnes comme les jeunes, ce qui alimente des stratégies d'évitement. D'autre part, leurs difficultés physiques ou celles du·de la conjoint·e, ce qui les incite à rester à la maison. En dernier lieu, la baisse des opportunités d'engagements. Ces facteurs entrent en connexion avec les effets spatiaux induits par la violence conjugale.

En effet, l'emprise, les interdictions explicites concernant les sorties, l'autocensure, tout comme les problématiques physiques et psychiques qui émergent dans ce type de situations, jouent un rôle actif dans la perte d'engagement social des femmes concernées. La violence s'attaque à la possibilité d'habiter, à la capacité d'avoir un territoire à soi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison.

Mais ces effets s'inscrivent, comme mentionné plus haut, au sein d'une structure sociale qui a des effets de pouvoir sur l'expérience spatiale des femmes. Indépendamment d'une situation de violence conjugale, dans les espaces publics, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se confronter à l'expérience de la peur. Cela contribue à forger une expérience spatiale limitante. Elles négocient les modalités de leur présence à l'extérieur. C'est pourquoi les effets de la violence conjugale en termes de déprise spatiale s'imbriquent, entrent en communication avec ceux causés par le sexisme ordinaire auquel les femmes sont exposées en tant que femmes. Les deux s'entremêlent. Approcher l'une sans l'autre viendrait nier l'existence d'une structure sociale qui, de fait, induit des expériences de vie différentes selon le genre.

2.4. Le travail social féministe

En France, l'ancrage féministe se revendique de la filiation théorique de l'éducation populaire de Paolo Freire et de la pédagogie des opprimé·es. Dans cette filiation, il faut souligner l'importance de l'analyse critique de la réalité sociale et d'une prise de conscience des individu·es. Les professionnelles des associations spécialisées dans la violence conjugale œuvrent dans cette double dimension et s'inscrivent dans une démarche de réflexion et de problématisation régulière des situations qu'elles rencontrent en lien avec le contexte social et politique. Les violences sont analysées à partir d'une asymétrie sociale entre les femmes et les hommes. C'est sur le fondement de cette analyse que s'organise la pratique professionnelle. Celle-ci vise l'accompagnement des femmes vers une autonomisation qui, au-delà de se

caractériser par un accès aux droits communs, prend sens dans une réappropriation de la capacité de chacune à se reconstruire. Mais cette pratique se lit aussi dans cette volonté de subvertir certaines frontières, comme celle qui séparerait le public du privé, ou la frontière militante/professionnelle (Herman, 2012). Cet agir prend la forme d'allers-retours de l'individuel au collectif. C'est lors de ces temps en individuel que les femmes échangent avec les professionnelles. Le point de départ de ces échanges dépend de chaque femme, de chaque situation et de chaque temporalité. C'est par et dans ces discussions que les femmes élaborent une compréhension de l'expérience vécue et envisagent des démarches concrètes pour avancer. Celles-ci concernent des aspects extrêmement variés, comme la mise à l'abri, la recherche du logement, l'obtention d'aides matérielles (vêtements, nourriture, bons d'achats...), la domiciliation postale, les démarches administratives (papiers d'identité...), la gestion de la vie quotidienne (conciliation des démarches personnelles avec la prise en charge des enfants...), l'accès aux ressources externes, l'orientation et/ou l'accompagnement dans les démarches juridiques, la formation et l'emploi... (Debats, Debats, Geurts & Prestat, 2009). Pour la professionnelle, il est important d'écouter et de respecter la parole de chaque femme tout en sortant des registres de compréhension culpabilisants ou victimisants. La professionnelle est souvent confrontée à un travail en partenariat avec des intervenant·es de l'action sociale qui ont leurs propres représentations sur les violences conjugales. Lorsque ces intervenant·es portent une lecture de la violence conjugale en termes de conflits, leurs paroles peuvent projeter sur les femmes une responsabilité à l'égard des situations qu'elles vivent. D'autre part, des postures qui se veulent neutres et égalitaires peuvent, à défaut d'une analyse sur l'asymétrie existant dans les rapports entre les partenaires concerné·es par la violence conjugale, sur-victimiser la partenaire féminine et entraver des démarches permettant sa reconstruction³¹. C'est pourquoi, pour les professionnelles, il est important d'écouter les femmes sans juger et sans chercher des éléments de preuve. Pour ce faire, il s'agit, à l'instar de Pauline Delage, de neutraliser la position de pouvoir que la place de professionnelle dans une structure spécialisée pourrait induire, et accueillir la parole de la femme sans jugement aucun. Cette attitude traduit la volonté de « ne pas substituer l'autorité des travailleuses sociales à celle du conjoint agresseur, de ne pas remplacer la domination dans le couple par celle d'une institution. » (Delage, 2017, p. 82)

Quant à la dynamique collective, celle-ci prend forme dans des activités comme des groupes de parole, des sorties, des ateliers... Ces activités favorisent des liens de solidarité et d'entraide

³¹ La longue marche contre les violences conjugales : malgré les avancées, un combat toujours nécessaire. Un entretien libre avec deux représentantes de l'apiaf. *Empan*, n° 53, 2004. p. 102-105.

entre les femmes, facteur nécessaire au développement de leur pouvoir d'agir. Les actions individuelles et collectives nouent une proximité entre les femmes accompagnées et les professionnelles. Cette proximité confronte ces dernières à la question des émotions et de la distance professionnelle. Le rôle de l'équipe joue alors une place primordiale : elle constitue un repère pour chacune des salariées, elle régule et favorise la construction d'une proximité adaptée entre l'intervenante et les femmes accueillies. Mais aussi, l'équipe transmet les valeurs et la culture professionnelle féministe à l'intérieur d'un entre soi sans hiérarchies. C'est dans les espaces professionnels créés par leur pratique quotidienne que les « anciennes » et les « nouvelles » professionnelles partagent les expériences, ce qui permet à ces dernières d'adopter la grille de lecture féministe sur les violences conjugales et se forger une identité professionnelle. C'est pourquoi l'équipe joue un important rôle de socialisation professionnelle des salariées. Mais cette socialisation s'opère aussi à l'extérieur de la structure. Comme le dit Elisa Herman, le travail que les professionnelles mènent au quotidien avec d'autres acteurs·actrices extérieur·es constitue aussi l'occasion non seulement de faire valoir leur expertise mais aussi de partager les analyses sur les violences conjugales. « Dans ces partenariats avec d'autres professionnels, vécus au quotidien par des interactions en face à face ou par téléphone, les salariées des associations féministes cherchent d'une part à faire reconnaître leur expertise spécifique sur les violences conjugales, mais aussi à convaincre en diffusant des normes issues du travail social féministe. » (Herman, 2016, p. 221). De plus, à côté de l'accompagnement social des femmes et du partage des analyses et des valeurs féministes, les intervenantes mènent un travail quotidien d'interpellation des pouvoirs publics et de veille législative afin de faire évoluer le cadre législatif mais aussi d'inciter la bonne application des lois existantes (Debats *et al.*, 2009). En ce sens, la frontière professionnelle/militante est poreuse et comporte des vases communicants.

Conclusion chapitre 2

Le sujet de la violence a occupé une place importante au sein de la philosophie politique. C'est dans ce domaine que les modalités d'exercice du pouvoir de l'État à l'égard de la société civile ont été théorisées. Lorsque l'État est considéré comme légitime, son pouvoir émane de l'exercice de son autorité. Mais lorsque ce pouvoir n'est pas accepté par la société civile, il peut avoir recours à la violence pour l'exercer. En ce sens, la violence d'État traduit l'exercice d'un pouvoir considéré comme non légitime par la société civile. La violence vise alors le contrôle et le maintien de l'ordre établi. Depuis la naissance de l'État moderne, la philosophie politique

s'est interrogée sur les conditions qui provoquent l'adhésion à la domination. Les événements politiques qui ont marqué l'Europe du XX^e siècle ont également conduit les théoricien-nes politiques, mais aussi la psychosociologie et la sociologie, à se questionner sur les conditions qui rendent propice la soumission des peuples. Ainsi, la manipulation, l'influence du contexte dans la perception des comportements (S. Milgram & P. Zimbardo) et la banalisation de ceux-ci (Arendt, 2016) constituent des exemples nous permettant de comprendre la tolérance ou l'acceptation de l'usage de la violence par l'État. Si l'on passe de ce registre « macro » au registre « micro » des rapports conjugaux, il s'agit d'élucider sur quoi repose la violence à l'encontre des partenaires féminines. Quels sont les mécanismes qui rendent possible l'exercice de ce pouvoir dans le cadre conjugal. D'un point de vue matérialiste, la division sexuée du travail et l'appropriation du corps des femmes est la base matérielle sur laquelle prennent appui les rapports d'oppression. Ceux qui se manifestent dans le cadre privé de la vie intime prennent les contours de la violence conjugale. Celle-ci met en relief le caractère machiste et misogyne des rapports conjugaux. Elle renforce et perpétue la hiérarchie entre les sexes. En ce sens, la violence conjugale est un moyen de gouverner la vie conjugale. Elle règle et ordonne les places et les rôles des membres du couple au sein de l'institution familiale. Par ailleurs, elle prend les contours d'un état d'exception dans la mesure où elle s'exerce dans un espace où, traditionnellement, les épouses étaient soumises à l'autorité du chef de famille et exclues de l'état de droit. Enfin, elle instaure une ambiance et un contexte de peur et d'emprise, ayant pour effet le contrôle social de la compagne. Ces éléments entravent l'acte « d'habiter », d'avoir la possibilité d'opérer une démarcation territoriale, de délimiter les contours d'un territoire et d'y laisser l'empreinte d'une identité. Ils freinent également la possibilité de transiter d'un espace à un autre, d'un espace commun à un chez-soi, condition nécessaire pour déployer dans l'espace les différentes facettes de notre individualité. Habiter les espaces a donc une valeur ontologique (Serfaty-Garzon, 2003). Chosifiées et appropriées par le conjoint, les partenaires féminines ne peuvent pas bâtir un « chez-soi », ni dans l'espace public, ni dans l'espace privé – qui, pour elles, se traduit en espace domestique. Empêchées dans l'acte d'habiter, elles éprouvent l'expérience de la déprise spatiale. C'est au travers de tous ces aspects que les partenaires féminines vivant des situations de violence vont s'éprouver en tant que femmes. La violence conjugale participe de leur construction identitaire. Elles prennent place à l'intérieur de ce système en jouant un rôle par l'incorporation des schémas de pensée et des comportements en accord avec le contexte misogyne du cadre conjugal (et qui s'inscrit dans un continuum avec la misogynie présente de manière plus générale dans la société). De même, les sentiments amoureux sont empreints d'une logique qui entre en accord et participe de la domination

masculine. Mais cela n'enlève en rien la part de subjectivité qui entre en jeu dans cette construction et dans la capacité à s'éprouver autrement femme. Bien que situées à l'intérieur d'un système d'oppression, elles ont la capacité d'agir. Par ailleurs, les associations féministes spécialisées dans la violence conjugale mènent un travail quotidien pour soutenir les femmes dans leur émancipation. S'affranchir de la gouvernance établie par le lien conjugal est ainsi possible.

Tout ce développement m'amène à considérer la violence conjugale comme étant l'exercice d'une politique fondée sur l'oppression au service de l'infériorisation et de l'exploitation des partenaires féminines. Étant donné que ce phénomène participe de l'organisation des conditions matérielles à partir desquelles les partenaires féminines s'éprouvent, et que ces conditions matérielles ont une influence sur leur expérience spatiale, le matérialisme féministe continue d'avoir une valeur heuristique pour l'analyser.

PARTIE II

**DISPOSITIF DE RECHERCHE,
PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION
DES RÉSULTATS**

Introduction

Cette partie a pour but de présenter les résultats de mon recueil de données. Sa présentation est organisée en deux chapitres. Le **chapitre trois** est consacré à la présentation du dispositif de recherche mobilisé dans ce travail. Il commence par une réflexion sur la place à partir de laquelle j'élabore cette recherche. Il s'agit par-là d'élucider d'où je parle et quelles sont les conditions sociales qui ont influencé mon positionnement et le lien avec mon sujet empirique. Une sorte de réflexivité permettant d'objectiver mon rapport au dit sujet d'étude. J'aborde ensuite la démarche épistémologique, le cadre de référence utilisé pour construire le savoir sur le sujet qui nous occupe. Le parti pris adopté dans ce travail s'inspire des théories du *standpoint* ou de la « connaissance située », perspective développée par Donna J. Haraway. Ce chapitre est aussi l'occasion de rendre explicite les méthodes utilisées pour le recueil des données. Les techniques utilisées, notamment les entretiens individuels, les groupes de discussion et les ateliers de cartographie, s'inscrivent dans la lignée de celles utilisées par les sciences sociales classiques. Cependant, le type d'information recherché a nécessité l'expérimentation et la création de nouveaux outils, utilisés pour animer des ateliers de cartographie. Après les avoir présentés, je propose une réflexion sur la manière dont j'ai procédé pour objectiver et structurer la logique des résultats obtenus. Le **chapitre quatre** est divisé en trois sous-chapitres. Le premier aborde les ressentis et les expériences spatiales des femmes avant la vie en couple. Il vise à démontrer les effets du sexisme de rue dans le rapport spatial des femmes. Pour cela, je me suis centrée sur les dires des habitantes de certains quartiers concernés par la politique de la ville. Comme expliqué dans la première partie de mon écrit, c'est la présence plus importante des ressentis de peur chez les habitantes de ces quartiers – et non celle des actes sexistes – qui explique le choix de porter mon regard sur ces territoires. Effectivement, étant donné que la peur sexuée a des effets de pouvoir sur les espaces, il s'avère alors pertinent de porter le regard sur les contextes territoriaux susceptibles de nous informer sur les effets résultant de ce type de ressentis. Le deuxième sous-chapitre met le focus sur la dimension spatiale de la violence conjugale, et plus particulièrement sur les effets spatiaux qui en résultent. Il met en exergue les différents domaines de la vie des partenaires féminines qui se voient atteintes par la violence et comment cela va configurer leurs expériences spatiales et leur manière d'habiter les espaces publics et privés. Dans le dernier sous-chapitre, j'examine comment les différentes injonctions découlant de ce type de conjugalité conditionnent l'expérience d'être femme en tant qu'objet chosifié au bénéfice de l'institution familiale et, surtout, conjugale.

Chapitre 3. Dispositif de recherche

3.1. Une réflexion sur le lien entre ma trajectoire sociale et la recherche

« Ce qui signifie que nos choix en apparence les plus personnels, les plus intimes, et, par-là, les plus chers, celui de notre discipline, de nos sujets de prédilection [...], de nos orientations théoriques et méthodologiques, trouvent leur principe dans des dispositions socialement constituées où s'expriment encore, sous une forme plus ou moins transfigurée, des propriétés banalement sociales, tristement impersonnelles. »

Bourdieu, *L'objectivation participante*, 2003, p. 46

Nos objets de recherche et l'orientation que nous leur donnons sont en partie le fruit des forces sociales qui sous-tendent notre trajectoire de vie. Les nommer et les rendre explicites permet de comprendre comment nous construisons la place à partir de laquelle nous parlons. Le choix de mon sujet empirique n'est évidemment étranger ni à mes inscriptions sociales, ni à mon parcours universitaire et professionnel. Cela a influencé sans doute mon rapport au sujet ; la manière de l'aborder, de le construire et de l'analyser.

Je fais partie d'une génération espagnole née en même temps que la transition à la démocratie. Au sein d'une société qui s'installait peu à peu dans une ouverture sociale et économique et qui commençait largement à profiter du plein emploi de la population active, de l'optimisme que représentait l'accès à la société de consommation, ainsi que de la généralisation de l'accès aux études universitaires. Ma génération a grandi dans l'ombre de la guerre froide, où il y avait les « gentils » et les « méchants », métamorphosés au travers de bon nombre de personnages cinématographiques américains que les deux chaînes de télévision espagnole diffusaient, pour le plaisir du plus grand nombre. Une société qui commençait à tituber dans ses certitudes sur les grands récits de la modernité hérités du début du siècle, laissant la place à une sorte de pessimisme existentiel. Ce pessimisme imprégnait les murs de l'université. J'ai intégré les études de sociologie au début des années 90, à l'Université Complutense de Madrid. J'avais alors 18 ans et j'étais profondément animée par la confiance dans la capacité de la sociologie à apporter des outils de compréhension sur le fonctionnement social. Ou, du moins, c'est cela que je venais chercher.

Mais cet optimisme initial s'est vu, peu à peu, miné par l'absence d'un programme fort de la pensée susceptible de fédérer mes apprentissages et de me guider dans mon parcours universitaire. L'inexistence d'une confrontation directe avec le terrain faisait de nous de vraies

« souris » de bibliothèque, qui devaient, à la fin, se réinventer et se reconverter dans d'autres métiers plus porteurs, tels que ceux du travail social ou celui de consultant·e en libéral (quand ce n'était pas errer dans un parcours de chômage qui, pour beaucoup, est devenu endémique).

La sociologie de la science fut alors une matière en quelque sorte révélatrice. La mise en doute du savoir tel qu'il avait été jusqu'alors construit m'a conduite vers d'autres modèles de pensée. J'ai découvert, en quatrième année de sociologie, Donna J. Haraway, l'auteure qui m'a introduite à l'épistémologie féministe. Je n'étais pas militante de terrain, ni membre d'un collectif organisé, mais cette dernière période universitaire a aiguisé mon sens critique et la mise en question de l'orthodoxie disciplinaire. Mon année d'Erasmus en France fut l'occasion d'approfondir la sociologie de la science. Je commençais à développer une critique à l'égard de la construction de la connaissance et de l'institution de la vérité, ce qui a été un passage pour arriver au féminisme. En effet, la critique des modalités de production de la science, tout comme l'intérêt porté à certains sujets plus marginaux et moins considérés par la science classique, me révélèrent l'androcentrisme et la partialité de la pensée sociale. Et même si, à ce moment-là, je n'arrivais pas à le formaliser avec des mots, je pressentais que cet androcentrisme se ramifiait d'une certaine manière dans l'ensemble des domaines de la société. Je commençais à mettre des mots et à faire des connexions entre mes expériences personnelles et l'organisation sociale plus générale.

En 2004, j'intègre le DESS (diplôme d'études sociales spécialisées) « Politiques sociales et rapports sociaux de sexe ». Cette année-là fut celle de la découverte de la grille d'analyse du matérialisme féministe. Les analyses féministes sur la dynamique sociale me semblaient éclairer les enjeux dans la construction sociale des femmes et des hommes ainsi que dans leurs rapports respectifs. À ce moment-là, j'effectuais un stage en milieu rural afin de faire un état des lieux territorial de l'accompagnement social auprès des femmes victimes de violence. J'utilisais les entretiens comme méthode de recueil des données et je m'intéressais à la parole des professionnel·les. Les résultats obtenus me montrèrent que la violence n'était pas toujours identifiée, ni les réponses adaptées.

Cela m'a conduite, avec quelques collègues universitaires, à créer une association spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence dans ce territoire. L'association ISES (Information, Soutien, Écoute et Sensibilisation pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes) vit ainsi le jour en 2005. Elle devint rapidement membre de la fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF), se reliant ainsi aux autres associations spécialisées au niveau national. De la pensée féministe, je passais ainsi à une socialisation féministe qui forgeât mon agir. Je fais donc partie de celles qui sont arrivées au féminisme non

pas par le militantisme mais par un parcours plutôt universitaire. Et, avec du recul, je pense que, peut-être, le fait de me trouver dans cette démarche de recherche traduit ma manière de vivre et d'être dans le féminisme.

À ce stade, il convient d'explicitier la démarche épistémologique adoptée dans cette recherche.

3.2. La démarche épistémologique

« La vérité est en transit. Elle n'est pas déposée dans un Nom ou une image : elle s'écrit, elle court, elle se reporte et elle se déporte. N'est humain que celui, celle qui assume ce mouvement de "perpétuel différer", qui accepte de ne jamais succomber à l'identité, celui, celle qui se perd dans le mouvement de l'écriture, non celui qui a le culte du Livre. »

Collin, *Le différend des sexes*, 1999, p. 55

Le siècle des Lumières, avec son inséparable foi dans la capacité de la raison à déchiffrer les mystères de la nature, a accordé un pouvoir inédit à l'acte de regarder en tant qu'instrument d'accès au savoir. Le regard a ainsi succombé à l'illusion de se distancier de l'objet étudié pour l'observer du dehors, avec la conviction de pouvoir reproduire une image fidèle de lui. Pour ce faire, il a ouvert la voie du positivisme, sillage dans lequel s'inscrit le socle épistémologique de notre culture occidentale. Cependant, le constructivisme social et le programme fort de la sociologie de la science ont démasqué cette illusion d'objectivité. Ils ont mis en évidence que ce qui a été appelé science n'est que rhétorique de la vérité. « L'histoire est un conte que les menteurs de la culture occidentale utilisent pour mentir. La science est un texte discutable et un champ de pouvoir, la forme c'est le contenu. »³² (Haraway, 1995, p. 317)

En effet, se présentant comme extérieur, absolu et neutre, le regard devient désincarné et aveugle aux conditions sociales qui l'ont modélisé. Figé et totalisant, ce regard ignore les zones d'ombre qu'il ne parvient pas à voir. Ainsi que le signale D.J. Haraway, il fait passer ce qu'il voit pour la copie conforme de la réalité. Mais le relativisme scientifique, loin d'être la réponse aux critiques adressées au positivisme, est, tout comme le premier, hors des corps et de l'histoire. La question sur les conditions de production d'une connaissance objective reste donc entière ; quoi regarder et d'où le faire pour décrire le monde ? Pour cette auteure, l'objectivité

³² Dans la version espagnole consultée : "*La historia es un cuento con el que los mentirosos de la cultura occidental enganan a los demas ; la ciencia, un texto discutible y un campo de poder, la forma es el contenido.*"

résulte des connaissances partielles, relationnelles et situées. Le problème réside alors dans le fait de parvenir à une version de la connaissance qui rende compte de la contingence historique de sa production, une pratique scientifique qui reconnait et rende visibles ses « propres technologies sémiotiques » mobilisées pour créer du sens.

Cette science se doit d'élaborer des versions fidèles au monde réel, favorables aux projets globaux de liberté et d'abondance limitées (Haraway, 1995). Pour D.J. Haraway, c'est seulement ainsi que la démarche scientifique peut devenir « responsable », c'est-à-dire, capable de rendre compte des voies et des points de vue qu'elle mobilise. Cette science est consciente de l'existence d'une multiplicité de connaissances susceptibles de rendre compte d'un même objet ; elle est critique quant à leur hiérarchisation et donc politique. Politique car, non seulement elle explique ses conditions de production, mais, de plus, elle conçoit le monde comme l'écoumène d'une diversité des individu·es et des positions, un monde fini et limité dans ses ressources, lieu de tensions et de partages où se jouent les relations de pouvoir et les distributions de places. Cette science problématise ses objets à partir de la perspective et des expériences des personnes considérées, jusqu'alors, non pertinentes pour la production de la connaissance scientifique, car situées à la marge des processus traditionnels de sa construction. D'après D.J. Haraway, la science située n'est plus la conséquence des positions non marquées de l'Homme Blanc, au sein d'une société occidentale scientifique et technologique, post-industrielle, militarisée, raciste et masculine (Haraway, 1995), ni le résultat des questions auxquelles seulement les hommes blancs, occidentaux et bourgeois, désirent répondre, comme le dirait S. Harding. La science peut être maintenant in-disciplinée (Bourcier, 2005), tant par sa manière de se construire, que par les questions qu'elle peut poser.

Concernant le premier aspect, la science dépasse les frontières disciplinaires. Elle renonce, comme le dit M.-H. Bourcier, à l'autorité qu'elle impose et à la démarche qu'elle suppose (Bourcier, 2005). Cela est une réalité pour la recherche qui nous occupe. Bien qu'il s'inscrive dans la discipline de la géographie, le sujet de la violence conjugale dirige le regard vers les espaces privés, espaces qui ont rarement suscité l'intérêt de cette discipline. C'est pourquoi, ce sujet rend nécessaire l'incursion dans d'autres domaines disciplinaires.

Quant au deuxième aspect, les questions que cette recherche pose ne sont pas forcément engendrées par l'université, pas plus qu'elles n'ont été dans le viseur de la science traditionnelle. Les questions que j'aborde ont du sens pour les professionnel·les qui travaillent au quotidien dans leur accompagnement. En ce sens, ce travail entend leur bénéficier. Je pars de l'idée que la violence conjugale construit chez les femmes des places, des positions semblables, ceci, malgré la diversité et l'hétérogénéité de leurs appartenances sociales et

culturelles. Si différentes soient-elles les unes des autres, les femmes se reconnaissent dans les vécus de la violence qu'elles relatent. Le vécu d'une, tout en restant unique et profondément singulier, a quelque chose de l'ordre du commun. C'est pourquoi je pars de l'idée que ces femmes, indépendamment de leur classe sociale et de leurs origines, possèdent un privilège « épistémologique », une vision heuristique capable d'apporter des éléments de compréhension du phénomène étudié. Cela explique aussi que je n'ai pris aucune catégorie sociale prédéterminée pour mon étude. L'âge, la classe sociale, l'appartenance ethnique ou religieuse n'ont pas constitué de variables discriminantes à partir desquelles construire mon échantillon.

Mais, si ces femmes, par leur vécu, constituent une source d'information pour ma recherche, quel positionnement vais-je adopter pour le recueil des données ? Cette question nous dirige vers le thème de l'ethnographie.

3.3. Une posture ethnographique

Dans les périodes d'immersion au sein de l'association Apiaf, il me semblait opportun de m'accorder un temps pour me regarder « regarder » les situations que je rencontrais. À la place de chercher le « bon » positionnement, j'adoptais envers moi la même attitude de curiosité que celle que je pouvais avoir à l'égard de ce qui m'entourait. Je me suis « vue », à plusieurs reprises, en train de regarder en tant que formatrice en travail social, d'autres fois, en tant qu'ancienne co-responsable et salariée de l'association ISES, ou encore, en tant que doctorante, ou bien encore en tant que féministe... et je me suis rendue compte non seulement que nous ne voyons pas et nous n'entendons pas la même chose selon la place occupée pour regarder et écouter, mais aussi que regarder et écouter toujours à partir d'une seule et unique place est un leurre. Le regard est traversé par une subjectivité façonnée par les divers éléments qui conforment notre identité. C'est pourquoi, la possibilité d'observer, de regarder et d'écouter à partir d'une seule place me semble illusoire. À partir du moment où j'ai accepté que mes observations soient interceptées par mes diverses identités, j'ai pu me laisser aller, m'abandonner au terrain et l'approcher d'une manière « naïve », dépourvue de tout savoir. J'étais là dans le même scénario que les situations sociales que je vivais et que j'acceptais de vivre de la manière la plus simple et authentique possible, évitant de coller à un modèle prédéterminé, à la fois extérieure mais tout de même impliquée. Cette réflexion m'a conduite à la nécessité de m'approcher de l'ethnographie. J'y cherchais les outils me permettant d'élaborer une posture à la fois extérieure et intérieure au sujet de mon étude. Tout en étant impliquée, il était pour moi important de m'éprouver distanciée.

D'abord, ce sont, notamment, les différents temps d'accueil des femmes ainsi que les réunions d'équipe qui m'ont permis d'expérimenter cette implication. Celle-ci se traduisait, la plupart du temps, par une posture d'écoute, notamment lors des accueils des femmes. Dans chaque situation, j'essayais d'être au plus près d'une écoute active et je veillais à placer le point focal sur la manière dont les femmes vivent et définissent leur propre situation.

En suivant les postulats de l'ethnométhodologie, je pars de l'idée que les femmes ont des savoirs qu'elles mobilisent dans les actes de leur vie quotidienne, participant ainsi à la construction de leur réalité sans pour autant la subir mécaniquement. Elles ont des compétences pour interpréter les situations sociales qu'elles vivent et pour créer leurs propres réponses – « Les indigènes ont toujours raison. » (Laplantine, 2015). C'est pourquoi je cherche à saisir, à partir de ce qu'elles livrent, la logique de leur fonctionnement et la compréhension de ce qu'elles traversent. Reconnaître qu'elles ont des potentiels et des savoirs qu'elles mobilisent évite de les enfermer dans une logique de victimisation qui aurait biaisé ma posture d'écoute, me plaçant dans un rapport de savante face à quelqu'un supposé ne pas savoir. En leur proposant un espace propice à l'émergence de la parole, je les incite à dire ce qu'elles savent (ou ce qu'elles ne savent pas qu'elles savent) pour ainsi, à partir de là, élaborer ensemble. Par cette posture, je cherche à saisir le sens de ce que j'observe pour ensuite, l'interpréter. C'est sur ce point précis que cette posture peut faire alliance avec le *standpoint* ou le « savoir situé » développé précédemment. Je m'aligne donc sur ce que Gadamer appelle une « confrontation dialogique » (in Laplantine, 1996, p. 106), où la diversité des points de vue accepte d'échanger et de livrer leurs propres interprétations. Ceci dans l'objectif ultime de comprendre.

À l'Apiaf, à la suite de chaque accueil, je me mettais à l'écart et je prenais mon bloc-notes pour écrire les idées ou les observations que je voulais retenir. Les réflexions que je pouvais avoir alors firent émerger l'idée que chaque récit, si singulier soit-il, reflétait quelque chose en rapport avec un ordre plus général et collectif. C'est alors que je me suis posé la question de ce qui est de l'ordre du commun dans la singularité de chaque situation et, à l'inverse, comment les expériences communes vécues par ces femmes prennent « corps » et se singularisent pour chacune d'elles. Mais, d'une manière plus générale, et faisant le lien entre la violence conjugale et le sexisme ordinaire, je me suis demandé jusqu'à quel point y aurait-il une frontière nette qui séparerait les femmes qui ont fait l'expérience d'une conjugalité marquée par la violence conjugale de celles qui n'ont pas été confrontées à ce type de conjugalité. Ces questionnements ont pu trouver un terrain d'élaboration dans les discussions qui pouvaient émerger avec les membres de l'équipe lors de temps informels et/ou formels. D'autres moments ont également

contribué à ces échanges, notamment des rencontres régulières avec trois salariées de l'association³³ qui ont suivi de près l'évolution de cette recherche.

Par ailleurs, il était pour moi important de parvenir à une proposition de lecture de la réalité qui respecte sa complexité. Consciente que travailler sur la violence peut comporter le risque de céder à la tentation d'élaborer des interprétations monolithiques, où il y aurait d'un côté les « victimes » et de l'autre les « bourreaux » – tentation plausible, surtout sachant qu'effectivement la plupart des victimes sont des femmes et les agresseurs des hommes –, je sentais comme primordiale la nécessité de parler de cette réalité-là sans la réduire à cette sorte de catégorisation. Ainsi, j'ai essayé de m'écarter de tout modèle posé *a priori* et extérieur à mon sujet, qui servirait de curseur pour mesurer l'éventuel niveau de violence vécu, pour situer le regard dans les rapports, dans les modalités relationnelles, telles que les femmes en parlent. Leurs dires racontent les places occupées par les unes et les uns, nous parlent des rapports asymétriques à leur rencontre, des sentiments comme la peur, la tristesse, la colère, la fatigue, mais aussi l'amour. La nature des liens est paradoxale, protéiforme et parfois confuse, surtout lors des premières rencontres avec l'association. Ces liens prennent forme dans et par les interactions, et sens dans et par la mise en mots. Comment recueillir ces mots, ces dires, ces paroles ? Quelles méthodes utiliser ?

3.4. Le dispositif de recherche

3.4.1. Présentation des associations ayant participé au recueil des données

Comme je l'ai énoncé au début de cet écrit, un recueil des données a été effectué au sein des associations Apiaf, « Du Côté des Femmes » de Muret (DCDF.31) et « Parle avec elles » implantée dans un quartier Politique de la Ville à Toulouse. Le lien avec ces associations m'a permis d'effectuer des observations participantes, des entretiens, des ateliers, des rencontres avec des professionnelles, mais aussi de consulter des fonds documentaires concernant leur histoire, le travail et les actions qu'elles mènent. Dans les points suivants, je propose une présentation de chacune de ces associations.

³³ Principalement Marick Geurts, Carol Prestat et Virginie Baron.

3.4.1.1. *L'association Apiaf (Association pour les initiatives autonomes des femmes)*

L'association Apiaf, fondée en 1981, est membre de la FNSF. Sa création s'inscrit dans un contexte social de mobilisation et de conscientisation politiques sur la situation d'oppression que vivent les femmes. Ainsi, selon le projet d'établissement, des groupes de réflexion autour du travail social et dans le cadre des luttes pour les droits des femmes et contre les violences conjugales et les discriminations sexistes et racistes aboutissent à la création de l'association. Elle a pour objectif « la mise en place de structures répondant aux demandes des femmes à Toulouse et dans la région pour leur permettre de lutter individuellement et collectivement contre leur oppression. »³⁴

Selon le projet d'établissement, les dispositifs mis en place visent à :

- promouvoir des lieux de rencontre et d'expression des femmes, afin de résister à la désinsertion, créer du lien social et des formes de solidarité ;
- mettre en place des dispositifs pour lutter contre les violences de genre ;
- mettre en place des dispositifs pour lutter contre la double discrimination ;
- héberger les femmes avec leurs enfants et les femmes seules ;
- favoriser la citoyenneté, l'accès à la culture, l'insertion sociale et professionnelle.

De plus, l'association développe des actions dans les champs social et politique. Le premier se traduit par la gestion d'un établissement permettant le soutien et l'accompagnement des femmes en difficulté, et particulièrement des femmes victimes de violence conjugale. Concernant le champ politique, l'Apiaf œuvre pour une prise de conscience collective et individuelle concernant les inégalités et les discriminations faites aux femmes, afin de faire évoluer les lois et les politiques publiques.

Le projet d'établissement de l'Apiaf évoque également les principes éthiques sur lesquels reposent ses différentes actions. Ainsi, les femmes sont considérées comme protagonistes de leur histoire personnelle et de l'histoire collective. Les difficultés qu'elles présentent sont resituées à l'intérieur d'un contexte socio-économique – se méfiant ainsi des analyses individualistes et, jusqu'alors, privées –, pour les relier à un mécanisme plus global et politique. Par ce principe, l'association soutient les femmes pour qu'elles se positionnent en tant qu'actrices de leur vie et qu'elles ne cèdent pas à la « victimisation ». De ce fait, l'élément fondamental de l'intervention repose sur la confiance dans le potentiel et les capacités des

³⁴ Apiaf, *Projet d'établissement 2016-2020*, Toulouse.

femmes. Elles ne sont pas regardées comme des « cas sociaux » ; l'ambition de l'Apiaf est de considérer la personne comme un sujet d'accompagnement et non pas un objet de prise en charge. L'Apiaf les considère responsables et ayant donc des ressources propres qu'elles peuvent mobiliser pour répondre à leurs propres besoins. C'est dans la relation d'accompagnement que ces ressources vont être identifiées et repérées.

Un autre élément constitutif des principes de l'Apiaf est le regard qu'elle porte sur les situations rencontrées : elle ne se veut ni culturaliste, ni ethniciste. L'association se situe au carrefour du spécifique et de l'universel de l'oppression des femmes.

L'initiative citoyenne apparaît également comme un principe fondateur des valeurs de l'association. Cela donne lieu à la mise en œuvre de dispositifs collectifs pour que les femmes puissent, selon les dires du projet d'établissement, « apparaître dans un espace public, débattre de leurs points de vue avec les autres, s'exercer à l'activité démocratique, échanger sur leurs préoccupations du monde commun. » (Apiaf, 2016)

3.4.1.1.1. Le profil des femmes accompagnées

Le pourcentage des femmes victimes de violence qui s'adressent à l'Apiaf a légèrement augmenté pendant la période qui recouvre cet étude. Alors qu'en 2015, l'association a accueilli 990 femmes – dont 86 % victimes de violences –, ce chiffre s'élève, en 2017, à 1 118 femmes – dont 90 % victimes de violences. Entre 2015 et 2017, le nombre de suivis a augmenté de 19 %. Pour la plupart, ces femmes viennent de la Haute Garonne.

• Âge des femmes accueillies

En 2015, 13 % des femmes ont moins de 25 ans et 68 % ont entre 25 et 45 ans. En 2016 et 2017, plus de la moitié des femmes ont entre 18 et 35 ans (respectivement 54 % et 57 % des femmes), ce qui donne à voir leur profil jeune. Par ailleurs, la plupart des femmes ont des enfants, dont plus de la moitié a moins de 10 ans.

• Situation professionnelle

Un autre aspect à souligner est que la majorité de ces femmes est en situation de précarité économique, et sans emploi ou activité, et ceci malgré un niveau d'études relativement élevé. Ainsi, le pourcentage des femmes ayant un niveau bac ou supérieur s'élève à 36 % en 2014, 2015 et 2017. Il est de 38 % en 2016.

• Nationalité / Situation administrative

Une partie des femmes a des difficultés concernant leur situation administrative liée au droit au séjour. En 2015, 14 % des femmes étrangères sont en demande d'asile, 9 % sont en attente

de titre de séjour ou ne l'ont pas et 9 % ont un titre de séjour d'un an. Ces chiffres sont stables en 2016.

• Logement

Par ailleurs, les femmes rencontrées cumulent des difficultés au regard du logement. En 2015, 49 % de femmes accompagnées n'ont pas de logement autonome. Il s'agit de femmes hébergées de façon très précaire (23 % sont hébergées par la famille ou des ami·es, 9 % sont en centre d'hébergement d'urgence, 12 % sont à la rue, à l'hôtel... et 4 % sont hébergées à l'hôtel par le Conseil départemental). Ces chiffres correspondent également à ceux de 2016 (25 % des femmes accueillies sont hébergées par la famille ou des ami·es, 10 % sont en centre d'hébergement [9 % Urgence, 1 % Insertion], 17 % sont à la rue, à hôtel ou dans un établissement spécialisé... et 3 % sont hébergées à l'hôtel ou en centre maternel par le Conseil départemental). En 2017, ce sont 57 % des femmes accompagnées qui n'ont pas de logement autonome.

En définitive, ces données mettent en évidence le fait que les femmes s'adressant à l'Apiaf sont, pour la plupart, jeunes, victimes de violence conjugale et viennent de la Haute-Garonne. Un pourcentage significatif de ces femmes a un niveau d'études bac et/ou supérieur, et un autre pourcentage, relativement important, présente des difficultés liées à leur titre de séjour. Une majorité des femmes ont des enfants en bas âge et sont en situation de précarité économique mais aussi sur le plan du logement.

3.4.1.1.2. Accueil de jour et accompagnement collectif

L'Apiaf propose un accueil de jour où les femmes peuvent venir sans rendez-vous. Comme l'indique son rapport d'activité 2017, la permanence/accueil de jour se déroule dans un local convivial, avec des espaces pour les entretiens individuels, mais aussi un coin salon pour se poser, un coin café, un espace jeux pour les enfants, une bibliothèque et une friperie. Une photocopieuse et un ordinateur avec accès internet sont mis à disposition et il y a la possibilité d'utiliser le téléphone pour les démarches. Selon ce même rapport, ce lieu est aussi conçu pour l'accueil des enfants : livres, vêtements, jouets, matériel de dessin, goûters sont à leur disposition, ainsi que l'ordinateur pour les plus grands. La volonté de l'Apiaf est de faire de ce local un lieu de rencontre pour les femmes dans lequel se nouent des relations, des plus éphémères aux plus durables, et où s'expriment des solidarités. Des femmes profitent de ce lieu pour boire un café, rencontrer d'autres femmes et tisser des liens entre elles.

C'est lors de ces temps de permanences qu'un travail d'écoute s'opère. Celle-ci est spécifique et recouvre diverses caractéristiques :

- « – **Solidaire** : notre écoute s'appuie sur la reconnaissance pour les femmes de leur droit fondamental à l'intégrité physique et psychique et à la protection par la loi. Elle est solidaire aussi du fait de l'engagement de l'association dans la lutte contre les violences conjugales ;
- **Déculpabilisante** : la démarche que les femmes entreprennent demande parfois du temps, des allers-retours. Nous reconnaissons leur statut de victime et les aidons à le dépasser. Il faut déconstruire le discours de l'agresseur ;
- **Éclairée** : les femmes sont souvent dans une grande confusion. Fréquemment, lors des premiers accueils, elles sont déstabilisées et envahies par la peur. Il faut tenir compte des effets destructeurs de la violence. Nous évaluons avec elles l'urgence, le danger et les aidons à fixer les priorités. »³⁵

L'équipe met en place un accompagnement global des femmes accueillies. Pour celles qui ont des enfants, ce travail d'accueil et d'accompagnement inclut la dimension familiale. L'Apiaf propose un hébergement, dans des appartements collectifs ou dans des appartements individuels, où les personnes sont logées dans des conditions proches d'un logement ordinaire. Des prestations d'insertion sont engagées et des actions collectives sont proposées afin que les femmes accueillies prennent une place dans la vie citoyenne. Ainsi, les mercredis après-midi, un temps d'accueil collectif est organisé. Les femmes viennent se rencontrer à l'association et échanger autour d'un café, d'un thé. Des informations collectives sont ainsi partagées ; c'est aussi l'occasion de proposer des actions ou de mettre en commun des envies. Des sorties peuvent être organisées par les femmes. Derrière ce temps informel, c'est une proximité qui se noue et se nourrit permettant aux femmes de prendre confiance, de faire le lien entre elles et de se sentir soutenues. En parallèle de ce temps collectif, un temps individuel leur est aussi proposé. Selon le rapport d'activité de 2017, les temps individuels et collectifs forgent un accompagnement qui recouvre les caractéristiques suivantes :

- « – **Global** : les violences conjugales atteignent les femmes dans leur intégrité. Nous devons les aider à se restaurer comme sujets en leur proposant un soutien qui intègre toutes les dimensions : soutien psychologique, aide juridique, soutien à parentalité... ;
- **Différencié** : chaque parcours est unique et nous tenons compte de la singularité de chaque situation : isolement, soutien ou non de l'entourage, peur, détermination,

³⁵ Apiaf, Rapport d'activité 2017, p. 13.

hésitations... L'accompagnement est destiné à aider les femmes à réfléchir, à faire la part des sentiments contradictoires qu'elles éprouvent envers leur agresseur, à prendre des décisions sans "faire à leur place" ;

- **Collectif** : à travers des pratiques collectives, les femmes peuvent prendre conscience que leurs problèmes ne sont pas uniquement des problèmes individuels. C'est l'occasion, pour elles, de rendre public ce qui est réputé "privé". Avec la mise en commun d'expériences, l'opportunité leur est offerte de transformer ce qui leur est renvoyé comme un "cas" individuel en cause collective et de se situer dans un "nous." »³⁶


3.4.1.2. Association Du Côté des Femmes de Muret (DCDF.31)

Figure 9. Présentation de l'association DCDF.31

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

"Du Côté des Femmes de Haute-Garonne" est une association féministe qui mène des actions en faveur de l'égalité entre femmes et hommes et contre les violences faites aux femmes. Elle s'inscrit activement dans le mouvement de transformation des relations hommes-femmes fondé sur l'égalité.


Depuis 2003, l'association oeuvre sur la zone du Sud-Toulousain mais aussi aux niveaux départemental, régional, national, et européen.




OBJECTIFS
extraits des statuts de l'association

- Mettre à disposition des femmes tous les moyens qui peuvent leur permettre de se prendre en charge pour devenir autonomes, capables de s'assumer et d'assumer leurs enfants si besoin est;
- Agir comme une force de réflexion, d'interpellation et de propositions à partir de la parole des femmes et de la réalité de leurs conditions de vie;
- Défendre et assister les femmes et leurs enfants, victimes de violences;
- Lutter contre les violences sexuelles ou contre les violences exercées sur un membre d'une famille;
- Combattre les violences ou les discriminations fondées sur le sexe ou les moeurs.


Pour cela, l'association s'est fixées plusieurs missions:



Information et accompagnement
des femmes et jeunes filles victimes de violences sexistes (violences conjugales, sexuelles, mariages forcés...).



Prévention
des violences sexistes chez les jeunes à travers des actions collectives d'information, sensibilisation, réflexion.



Formation
des professionnel-le-s sur la problématique des violences faites aux femmes et sur la prévention des comportements sexistes.

Hébergement en urgence
des femmes victimes de violences avec ou sans enfants.

Sensibilisation et information
du grand public (conférences, ciné-débats, expositions...).

³⁶ Apiaf, Rapport d'activité 2017, p. 14.

Comme l'Apiaf, l'association DCDF.31 est une association féministe membre de la FNSF. Elle a été fondée en 2003 à Muret et mène des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et contre les violences faites aux femmes. Dans cette perspective, l'association développe des actions de prévention, de formation et d'accompagnement des femmes victimes de violence.

3.4.1.2.2. Le profil des femmes accompagnées

DCDF.31 a accueilli 124 femmes victimes de violence conjugale en 2015, 116 en 2016 et 117 en 2017.

• Âge des femmes accueillies

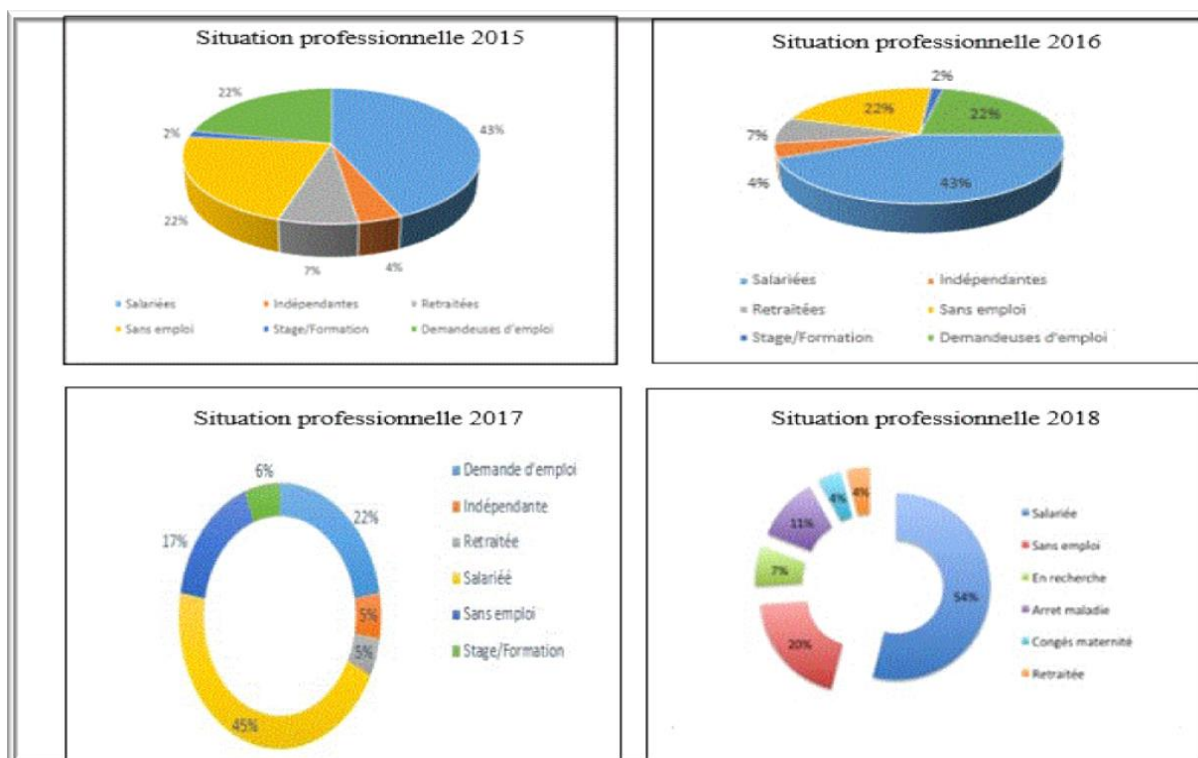
En général, la tranche d'âge la plus représentative est celle qui oscille entre 25 et 55 ans. En 2015, 47 % des femmes ont entre 36 et 55 ans et 37 % ont entre 25 et 35 ans. Ces pourcentages sont similaires les années suivantes. Ainsi, selon les rapports d'activité de 2017 et de 2018, la tranche d'âge la plus représentative est celle de 36-55 ans. Elle est suivie par celle de 18-30 ans. Ces chiffres montrent la jeunesse des femmes qui s'adressent à l'association

Par ailleurs, la grande majorité de ces femmes a des enfants à charge : 89 % en 2015, 87% en 2016 ; en revanche, ce pourcentage descend à 44 % en 2017 et à 69 % en 2018.

• Situation professionnelle

En 2015 et en 2016, 43 % de femmes étaient salariées et 22 % sans emploi. En 2017, ces pourcentages représentent 47 % pour les premières et 22 % pour les secondes. En 2018, plus de la moitié des femmes ont un emploi salarié ou indépendant (54 % des femmes en 2018), en revanche, 27% sont sans emploi ou en recherche d'emploi.

Figure 10. Situation professionnelle des femmes accueillies par DCDF.31 de 2015 à 2018



• **Nationalité/ Situation administrative**

En 2015, 88 % des femmes sont de nationalité française ; ce pourcentage reste stable les années suivantes (81 % en 2017 et 78 % en 2018). Pour les femmes d'origine extra communautaire, bien que minoritaires (8 % des femmes sont originaires d'un pays hors Union Européenne en 2018), existent des problématiques spécifiques d'accompagnement liées aux difficultés administratives.

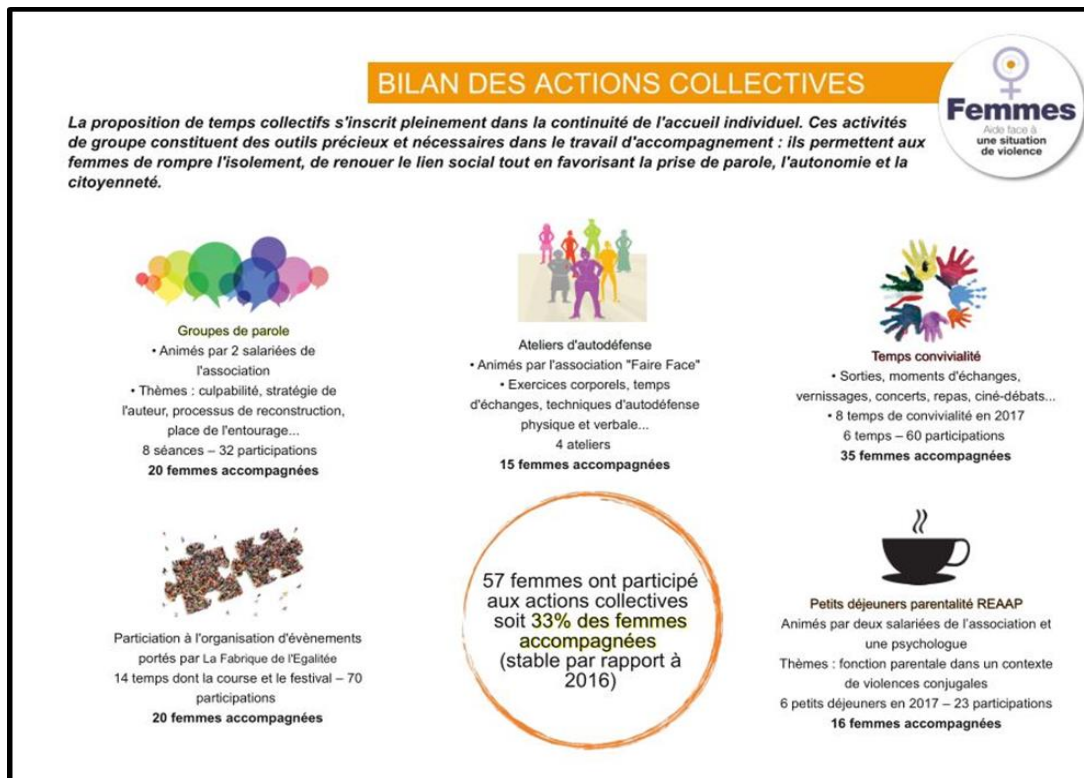
• **Logement**

Une partie importante des femmes qui s'adressent à DCDF.31 vivent avec l'auteur de violences (35 % des femmes en 2018 et 45 % en 2017). Pour ces femmes, la question du logement est un thème abordé dès les premiers entretiens. Le départ du domicile conjugal est le plus fréquemment envisagé et se construit au cours de l'accompagnement.

3.4.1.2.3. Accompagnement individuel et collectif

Comme l'Apiaf, DCDF.31 propose un travail d'écoute et de suivi individualisé et des actions collectives. Elle dispose aussi de quatre places d'hébergement d'urgence en cohabitation.

Figure 11. DCDF.31 – Bilan des actions collectives 2016



Concernant les accompagnements individuels, l'association est détentrice, depuis 2013, du label « Accueil de jour », qu'elle partage avec deux autres associations de la Haute-Garonne membres de la FNSF (Femmes de Papiers, à Saint-Gaudens, et Apiaf). Les objectifs portent sur l'optimisation de l'accueil et de l'accompagnement des femmes victimes de violence. Pour ce faire, ces associations mutualisent des ressources et développent une dynamique de prise en charge avec les partenaires locaux sur les territoires ruraux et semi-ruraux, dans une logique de maillage territorial au niveau départemental.

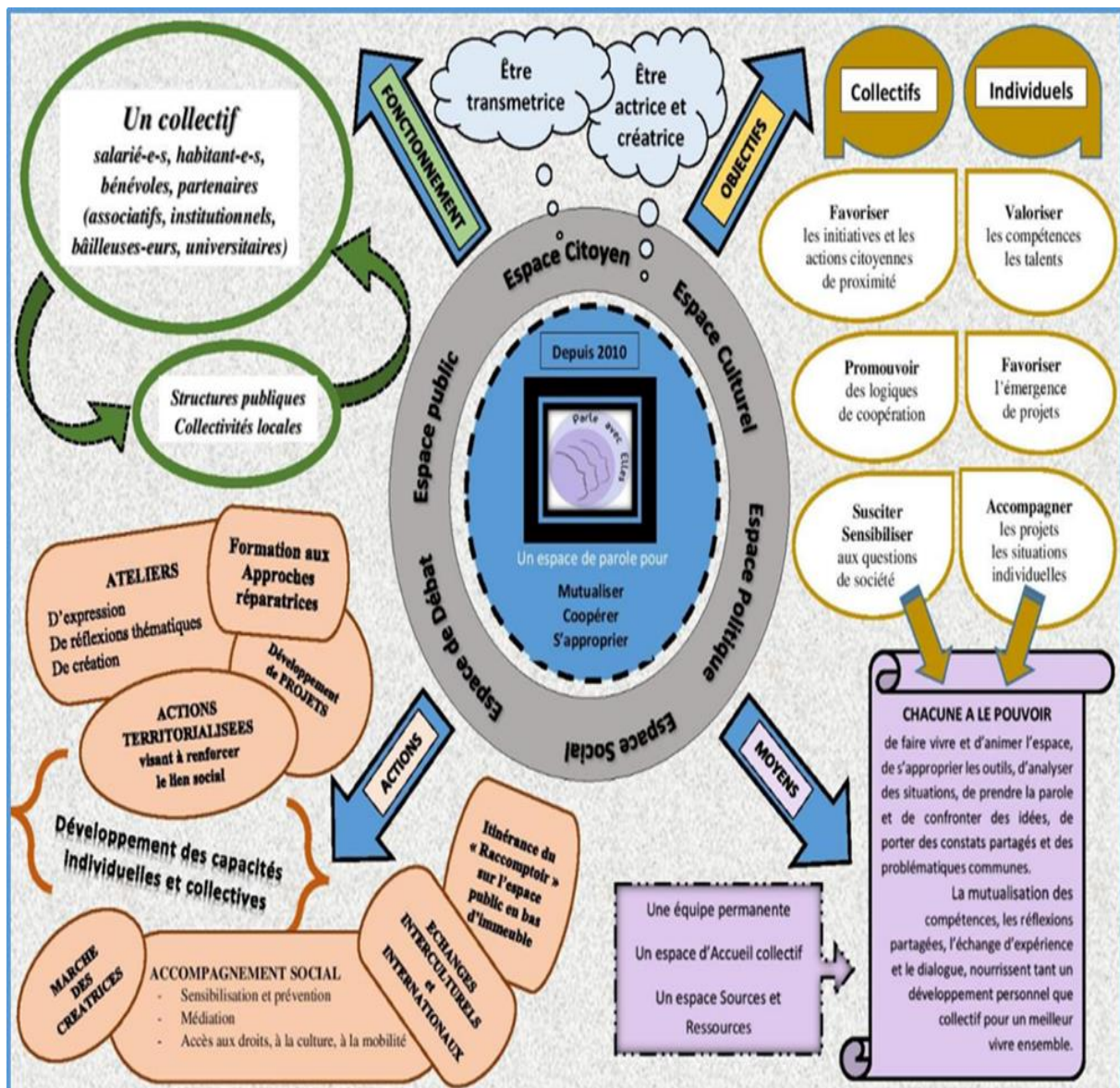
3.4.1.3. Association « Parle avec elles »

L'association « Parle avec elles », a été créée en 2010 dans un quartier classé « Politique de la ville » (QPV) à Toulouse. C'est une association de proximité et de développement social local. Son action est donc territorialisée. Les objectifs qu'elle se donne portent sur la valorisation des compétences et l'émergence de la force de propositions des femmes des quartiers populaires dans l'espace public, civique, politique, social, culturel et économique. Il s'agit aussi de promouvoir des actions citoyennes de proximité, lutter contre toutes formes de discriminations, et sensibiliser l'environnement et l'opinion publique aux réalités des discriminations et aux ressources des femmes des quartiers populaires. Pour atteindre ces objectifs, l'association propose un accompagnement social pour soutenir l'accès aux droits. Elle

pratique la médiation familiale/institutionnelle et mène des actions sous forme de thématiques ; elle porte des projets avec d'autres partenaires locaux, tels que la déconstruction des stéréotypes de genre, la sensibilisation aux différentes formes de violence de genre, la formation à la médiation collective des conflits familiaux ou communautaires, et la mise en place des actions comme le « Marché de créatrices » ; ce marché, organisé une fois par un sur le quartier, vise promouvoir l'appropriation de l'espace public par les familles et la valorisation des compétences des femmes.

Le schéma suivant permet de mieux comprendre la logique dans laquelle s'inscrit « Parle avec elles » ; il reprend les quatre axes centraux (fonctionnement, objectifs, moyens, actions) à partir desquels s'orchestre tout son travail.

Figure 12. Présentation des activités de l'association « Parle avec elles »



De la collaboration entre « Parle avec elles » et l'association Radio Campus FM, est née la création d'un projet de Radio à Toulouse nommé « Radio Basta ». Le cœur de ce projet repose sur l'utilisation de l'outil radiophonique par les habitantes du quartier pour qu'elles deviennent actrices dans la dénonciation des inégalités femmes/hommes. Il prend la forme d'émissions de radio sur la vie des habitantes du quartier. Dans le cadre de ces émissions, une série de portraits de femmes a été réalisée, relatant l'expérience qu'elles ont dans les espaces publics.

3.4.3. Une pluralité de méthodes de recueil des données

3.4.3.1. *Les groupes de parole et les entretiens semi-directifs*³⁷

J'ai commencé mon dispositif de recueil des données par la mise en place de deux groupes de discussion – le premier au sein de DCDF.³¹ et le deuxième au sein de l'Apiaf. Chacun d'eux a eu une durée d'environ 1h15 et a regroupé au total une trentaine des femmes. Leur profil est celui des femmes accompagnées par les deux associations. Aucune variable discriminante n'a été retenue. Toutes ces femmes étaient déjà inscrites dans une logique de participation aux groupes de parole organisés par ces associations. Elles se connaissaient entre elles, ce qui a facilité l'organisation et l'animation de l'activité. Par ailleurs, les discussions ont été coanimées par des professionnelles habituées aux groupes de parole, ce qui a rendu propice un climat de confiance favorable à la discussion. L'avantage de cette méthode réside dans le fait que le groupe permet d'envisager les énonciations individuelles dans un contexte dialogique. C'est ainsi que les femmes, en échangeant et en mettant en dialogue leurs vécus respectifs, parvenaient à transcender l'individuel pour saisir un contexte plus global. C'est par ce dialogue, par cette mise en perspective de l'individuel, que l'expérience commune du vécu de la violence conjugale peut émerger et créer une parole collective. Nous nous sommes appuyées sur les grilles suivantes pour alimenter l'échange entre les femmes.

³⁷ Etant donné la nécessité, et le souhait des femmes interviewées, de préserver leur anonymat, les fichiers audio concernant les entretiens individuels ne sont pas transmis dans les annexes.

Figure 13. Guide d'animation des groupes de discussion
(Expériences dans les espaces extérieurs au domicile)

EXPÉRIENCES DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS AU DOMICILE			
Dimension temporelle	Questions pour la discussion	Thèmes sous-jacents dans les questions	Objectifs visés
Perspective diachronique Avant/pendant/ après les violences	Quelles sont vos expériences personnelles concernant vos sorties ? Dans quelles circonstances aviez-vous l'habitude de sortir ? Pour aller où et pour quoi y faire ?	Ces questions nous permettent de connaître les pratiques spatiales des participantes à l'extérieur de la maison . Leur agir spatial. Par ces questions, nous visons à faire émerger un récit sur les routines, les habitudes, mais aussi les pratiques de loisirs, voire celles à la marge, cachées.	Laisser la parole émerger et permettre aux femmes de converser entre elles sur leurs différentes pratiques à l'extérieur de la maison.
Perspective diachronique Avant/pendant/ après les violences	Y avait-il des endroits où vous aimiez aller ? Si oui lesquels ? Pourquoi ? Qu'est-ce que vous ressentiez dans ces endroits ? À quels moments y alliez-vous ?	Ces questions nous permettent d'approcher les types d'espaces qui rendent possible une affirmation de soi, une appropriation des lieux, une sécurité .	Connaître les pratiques et les lieux favorisant une individualité et une identité propre.
Temporalité située pendant les violences	Y avait-il des endroits où votre partenaire ne souhaitait pas que vous alliez ? Si oui, lesquels ? Pourquoi ? Dans quelles situations ? Comment réagissiez-vous face à ses préférences ?	Cette question nous permet d'approcher la notion d'« espace qualifié » ainsi que les caractéristiques négatives attribuées par le partenaire masculin.	Rendre visible les normes sexuées spatiales à partir des interdits et des moyens mis en œuvre visant à une « déprise » de l'espace.
Temporalité située pendant les violences	Y avait-il des endroits où votre partenaire souhaitait que vous alliez ? Des endroits où il préférerait que vous soyez ? Si oui, lesquels ? Comment l'expliquez-vous ?	Cette question nous permet d'approcher la notion d'« espace qualifié » ainsi que les caractéristiques positives attribuées par le partenaire masculin	Rendre visible les normes sexuées spatiales à partir des attributions positives faites par le partenaire masculin à l'égard de certains endroits. Cette question nous permettrait de voir l'espace à soi attribué ou assigné à la partenaire féminine.

Figure 14. Guide d'animation des groupes de discussion
(Expériences dans les espaces du domicile)

EXPÉRIENCES DANS LES ESPACES DU DOMICILE			
Dimension temporelle	Questions pour la discussion	Thèmes sous-jacents dans les questions	Objectifs visés
Perspective diachronique Avant/pendant/ après les violences	Quelles étaient vos occupations à la maison? Quelles étaient les activités que vous aviez l'habitude d'y faire ?	Ces questions nous permettent de connaître les pratiques spatiales des participantes à la maison. Leur agir spatial à l'intérieur de la maison. Par ces questions, tout un récit sur les routines, les habitudes, mais aussi les pratiques de loisirs, voire celles à la marge, cachées, pourrait apparaître.	Laisser la parole émerger et permettre aux femmes de converser entre elles sur leurs différentes pratiques à l'intérieur de la maison.
Perspective diachronique Avant/pendant/ après les violences	Y avait-il des endroits à la maison que vous préféreriez ? Des endroits où vous aimiez aller et y rester ? Si oui, lesquels ? Pourquoi ? Qu'est ce que vous ressentiez dans ces endroits ? À quels moments y alliez-vous ? Pour y faire quoi ?	Ces questions nous permettent d'approcher les types d'espaces permettant une affirmation de soi, une appropriation des lieux, une sécurité.	Connaître les pratiques et les lieux favorisant une individualité et une identité propre.
Temporalité située pendant les violences	Y avait-t-il des endroits à la maison que votre partenaire vous interdisait ? Des endroits où il ne souhaitait pas que vous restiez ? Si oui, lesquels ? Pourquoi ? Comment réagissiez-vous face à ses préférences ?	Cette question nous permet d'approcher la notion d'« espace qualifié » ainsi que les caractéristiques négatives attribuées par le partenaire masculin.	Rendre visible les normes sexuées spatiales organisant les pratiques sociales dans la maison à partir des interdits et des moyens mis en œuvre visant une « déprise » de l'espace.
Temporalité située pendant les violences	Y avait-il des endroits où votre partenaire souhaitait que vous alliez ? Des endroits où il préférait que vous soyez ? Si oui, lesquels ? Comment l'expliquez-vous ?	Cette question nous permet d'approcher la notion d'« espace qualifié » ainsi que les caractéristiques positives attribuées par le partenaire masculin.	Rendre visible les normes sexuées spatiales organisant les pratiques sociales dans la maison à partir des attributions positives faites par le partenaire masculin à l'égard de certains endroits. Cette question nous permet de voir l'espace à soi attribué ou assigné à la partenaire féminine.

Dans les groupes de discussion – tout comme dans les entretiens individuels –, j'ai porté un intérêt particulier au récit diachronique. Autrement dit, j'ai veillé à produire des récits qui retracent les débuts de la vie en couple et s'étalent jusqu'à la séparation. C'est à partir de cette trajectoire de vie conjugale que les rapports aux espaces ont pu être saisis.

Dans un deuxième temps, j'ai proposé à certaines femmes ayant participé aux groupes de parole d'approfondir leur récit à l'aide d'entretiens semi-directifs individuels. Sept entretiens

ont ainsi été réalisés. Ils ont pris appui sur la même grille utilisée pour les groupes de parole. Toutes les femmes contactées avaient comme point commun le fait d'avoir déjà un certain recul sur l'expérience vécue. Étant donné que le sujet abordé a forcément une résonance avec les souffrances vécues, il était nécessaire d'éviter de mettre les femmes en situation de vulnérabilité. Ainsi, toutes avaient bénéficié d'un accompagnement à l'Apiaf et, de ce fait, avaient engagé un travail de résilience, ce pourquoi nous avons estimé qu'elles pouvaient élaborer un récit avec distance et une certaine perspective. L'ensemble des entretiens a été réalisé dans les locaux de l'Apiaf. En effet, les femmes connaissaient ce lieu et y avaient tissé un rapport de confiance, ce qui était bénéfique pour instaurer une ambiance détendue et propice à l'échange. Étant donné que les entretiens se déroulaient dans un temps restreint et que, malgré la distance qu'elles avaient construite avec l'expérience de la violence, le sujet pouvait réactiver des souffrances encore présentes, il était judicieux qu'ils se déroulent dans ce cadre familier et sécurisant.

La logique des entretiens semi-directifs s'appuie sur le point de vue individuel. En partant d'un « je », les entretiens permettent la description et la formulation d'un récit fondé sur un vécu singulier et unique. Ce sont ces récits qui, en s'accumulant, permettent de mesurer leur rapprochement mais aussi leur caractère inédit et non reproductible. Les entretiens individuels sont subjectifs, linéaires, diachroniques ; ils prennent racine dans le passé pour ensuite relater la trajectoire prise par la vie en couple. Ils rendent compte de l'expérience de violence vécue et de son impact sur les activités, sur les fréquentations ainsi que sur les espaces occupés et utilisés par les femmes.

Mais la nature et la teneur des propos sont influencés par la situation d'échange duelle intrinsèque à l'entretien. Alors que les femmes rencontrées ont laissé la violence derrière elles et ont entamé une démarche d'autonomisation, elles gardent néanmoins souvent des blessures narcissiques, des traumatismes, et continuent de gérer des problèmes non encore résolus. La place centrale qui leur est donnée par la situation d'entretien peut les conduire à élaborer un récit leur permettant de se « libérer » des effets traumatiques encore latents. Les entretiens ont eu cet effet cathartique que je n'avais pas d'emblée mesurée. Il a donc été nécessaire de porter une attention particulière à la direction prise par les récits. Pour ce faire, j'ai veillé, à travers l'échange et les relances, à éviter toute mise en « errance » des propos et de « canaliser » si besoin la discussion.

Comme je l'ai évoqué précédemment, j'ai pris appui sur la grille utilisée pour les groupes de discussion. Ainsi, les entretiens se sont structurés en deux sous-thèmes principaux : les espaces publics et les espaces du domicile. Je proposais un de ces thèmes puis je laissais à la femme l'élaboration de son propre récit. Par ma présence, je veillais à ce que la discussion reste dans

les limites fixées par le cadre de l'échange et par le fil conducteur de mon sujet d'étude. Une fois les entretiens réalisés, j'ai procédé à leur retranscription. Celle-ci s'est faite mot par mot sans prendre en compte les silences ou les onomatopées. Je suis restée attachée aux dires exprimés tels qu'ils ont été livrés.

Les contenus des groupes de parole et des entretiens semi-directifs individuels ont été ensuite complétés par deux ateliers de cartographie. Un premier atelier nommé « Cartographie subjective » a été effectué à l'Apiaf ; un deuxième atelier, « Itinéraires de la vie quotidienne », a été réalisé à DCDF.³¹ Ces ateliers ont été animés auprès de deux groupes de femmes n'ayant participé ni aux groupes de parole, ni aux entretiens individuels. Le premier groupe a rassemblé 4 femmes accompagnées par l'Apiaf ; le deuxième groupe a été composé de 5 femmes accompagnées par DCDF.³¹.

Dans le point suivant j'explique en détail ces outils.














3.4.3.2. Les ateliers de cartographie

Une carte c'est la représentation d'un espace. Elle ne se veut pas sa copie conforme mais son interprétation.

3.4.3.2.1. La « cartographie subjective »

Par cette cartographie, les femmes, en se situant dans le contexte de la conjugalité, représentaient les ressentis qu'elles éprouvaient dans les différents espaces de leur vie quotidienne (à l'extérieur comme à l'intérieur du domicile). Les objectifs étaient de rendre visibles les ressentis et d'identifier les pratiques spatiales pendant la vie en couple. Pour représenter les ressentis, elles ont utilisé des émoticônes. Pour les choisir, avec des membres de l'Apiaf, nous nous sommes inspirées des dires des femmes lors des entretiens. En partant de cette idée, nous avons ensuite travaillé la légende. Ainsi, nous avons retenu six émotions : la sécurité, le bien-être, le repos, la frustration, la peur et la tristesse. Ensuite, nous avons choisi des gommettes rouges pour exprimer les actes d'hostilité ou tout acte ressenti comme violent. Quatre gommettes représentaient les personnes se trouvant dans le lieu (seule, en couple, en famille, avec des personnes extérieures telles qu'amis·es, voisins·es, famille élargie ou autres). Nous disposions également de différentes gommettes pour représenter les lieux fréquentés tels que commerces, hôpitaux, écoles, administration... Une légende permettait de lire la signification de chaque image.

Figure 15. « Cartographie subjective » – Légende des émoticônes, images et gommettes proposés

LEGENDE			
	SECURITE		COURSES MAGASINS
	CONTENTE		
	REPOS		
	FRUSTATION		ECOLE
	TRISTESSE		
	PEUR		PROMENADE CAFE
	AGRESSION HOSTILITE		SANTE
	SEULE		
	EN COUPLE		
	FAMILLE		
	PERSONNES EXTERIEURES		

En dehors de cette légende, d'autres gommettes étaient aussi à disposition des femmes pour caractériser les modes de déplacements (bus/mé debate, vélo, voiture à pied). Par ailleurs, des crayons de différentes couleurs pouvaient être utilisés pour personnaliser certains aspects de la carte. En dernier lieu, nous avons donné la consigne de signifier, par des lignes de différentes épaisseurs, la fréquence de différents déplacements pour identifier ainsi ceux qui sont les plus effectués dans leur vie quotidienne.

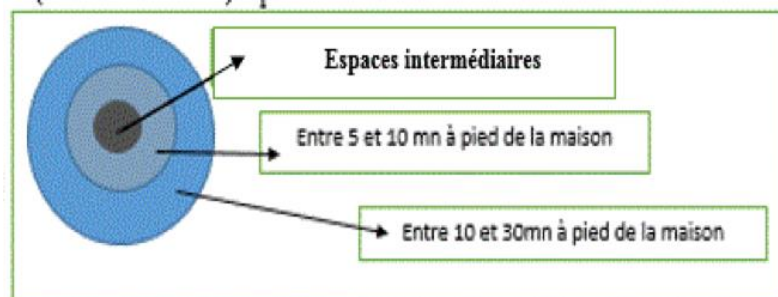
Lors de la présentation de notre outil, nous avons pris un temps pour que les femmes se familiarisent avec les images et puissent les commenter. Conscientes à la fois de l'importance d'exprimer de la manière la plus libre possible les rapports aux espaces, et de s'accorder sur

des symboles communs pour qu'une lecture univoque puisse en être faite, nous avons souhaité que la légende soit un guide mais sans qu'elle limite la représentation des éléments que les femmes jugeraient importants. C'est pourquoi nous avons expliqué qu'elles pouvaient rajouter des dessins, écrire, ou transformer les gommettes et les émoticônes si elles l'estimaient nécessaire.

3.4.3.2.1. Les « Itinéraires de la vie quotidienne »³⁸

Cette cartographie était davantage centrée sur les types de déplacements effectués à l'extérieur du domicile. Les femmes ont représenté deux cartes. Dans la première, elles rendaient visibles le nombre et la nature des sorties en prenant comme référence un jour-type de leur quotidien en couple. Dans la deuxième carte, elles se situaient après la séparation. Ce faisant, nous pouvions voir les écarts des pratiques spatiales susceptibles d'exister pendant après la vie en couple. L'objectif était de rendre visibles les effets de la vie en couple sur les types de déplacement et, en conséquence, sur les espaces occupés, et ceci à une échelle territoriale allant du plus proche du domicile au plus éloigné. Ainsi, nous avons considéré les espaces intermédiaires (situés à la frontière entre l'espace public et privé), les espaces de proximité (situés entre 5 mn et 10 mn à pied du domicile) et ceux qui sont le plus éloignés (situés à plus de 10 mn à pied).

Figure 16. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Les différents espaces








Déroulement de l'activité : Nous avons pris comme support une feuille qui représente les trois échelles territoriales mentionnées ci-dessus.

³⁸ Pour la mise en place de cet atelier, je me suis inspirée du Guide « Espacios de la vida cotidiana » de l'auteure Adriana Cicoletto, publié par la coopérative Catalane Col-lectiu Punt 6.

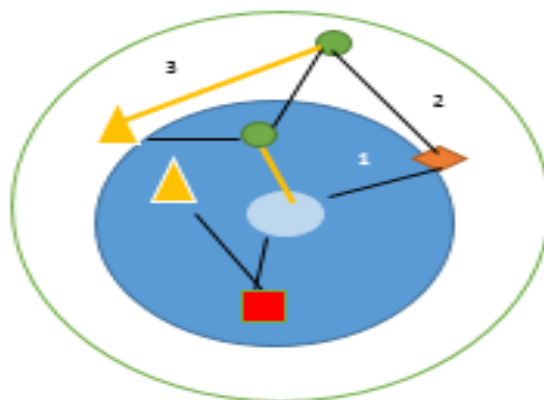
Ensuite, à l'aide de symboles, nous y avons représenté l'ensemble des activités que les partenaires féminines effectuaient pour satisfaire les besoins de leur quotidien. Ces activités se divisent en cinq sphères :

Figure 17. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Symboles proposés pour représenter les activités de la vie quotidienne

Sphère de la vie quotidienne	Activité	Symbole
Sphère productive	Formation, travail salarié	
Sphère reproductive (s'occuper des enfants et/ou des personnes proches)	Amener et aller chercher les enfants à la crèche, l'école, chez le médecin, dans les activités extra-scolaires...	
Sphère personnelle	Des activités à soi pour soi (loisirs, sport, ami·es...)	
Sphère de sociabilité de proximité	Rencontre avec les voisin·es, avec des personnes du quartier	
Gestion domestique : courses, tâches diverses...	Commerces, supermarché, démarches administratives...	

Nous avons relié chaque sphère d'une manière chronologique : (1•Premier déplacement, 2•Deuxième déplacement...). Il était possible d'intégrer d'autres symboles pour apporter des informations supplémentaires (par exemple : utilisation ou non des moyens de transport [bus, métro, voiture...] ; présence du téléphone dans les déplacements ou les activités...).

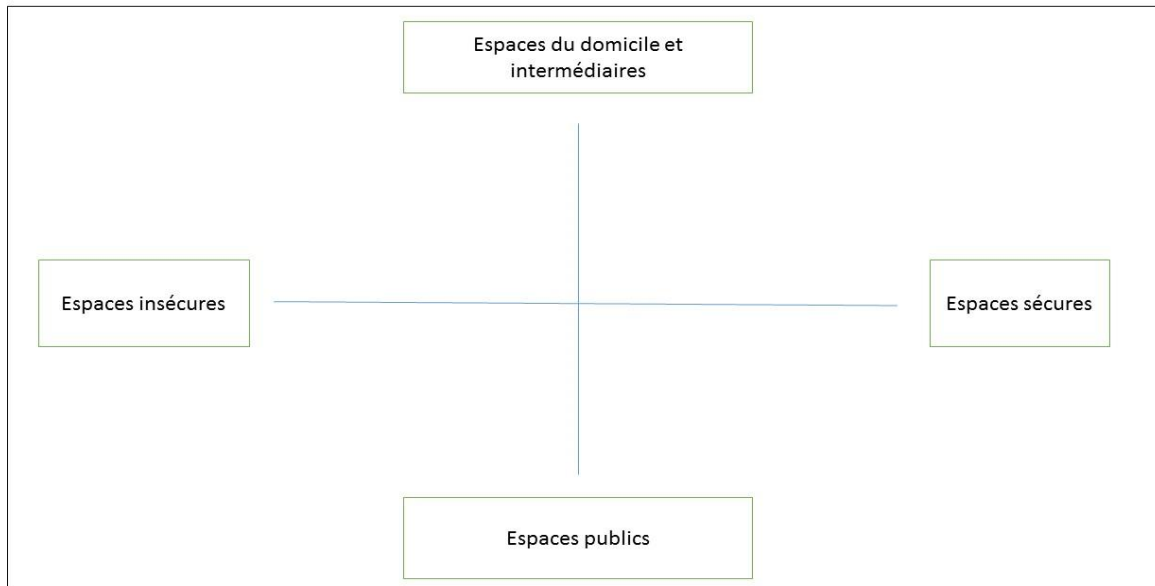
Figure 18. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Chronologie des déplacements entre les différents espaces



Nous avons complété les informations de cette cartographie « Itinéraires de la vie quotidienne » par une matrice appelée « Matrice des espaces sûres/insûres ». Par cet outil,

nous invitons les femmes à compléter ou à apporter des informations supplémentaires concernant ce qu'elles avaient représenté dans la cartographie précédente.

Figure 19. « Itinéraires de la vie quotidienne » – Matrice des espaces sécurés/insécurés



3.5. Les participantes au dispositif de recherche

3.5.1. Les participantes directes

Le public concerné par ma recherche est celui de femmes majeures qui ont été accompagnées par des associations spécialisées dans la violence conjugale. Le profil de ces femmes est diversifié. Leur âge, leur parcours de vie, tout comme leur classe sociale n'ont pas été des variables discriminantes. Certaines ont fait des études, d'autres n'ont jamais travaillé ; certaines ont des enfants, d'autres non. Sans pour autant nier l'influence des appartenances sociales sur les expériences traversées, j'ai fait le choix de porter le focus sur le lien existant entre le phénomène de la violence conjugale et le rapport que les femmes tissent avec les différents espaces qui conforment leur vie quotidienne.

3.5.1.1. Les participantes aux entretiens individuels

- Mme L., née en Algérie en 1963. Elle était la seule fille d'une fratrie des garçons. Elle évoque sa proximité avec son père, quelqu'un avec qui elle avait une bonne relation et qui

la soutenait dans le projet de faire des études à l'université. Son décès prématuré la laisse en compagnie de ses frères. Elle finit le bac mais voit le projet d'aller à l'université compromis par les réticences de sa famille. Elle se marie en 1982 et s'installe avec son mari à Toulouse en 1999. Le couple a trois enfants. Elle obtient le divorce en 2014.

- Mme M., née à Brest en 1968. Elle suit des études au collège mais les arrête avant le bac. Elle rencontre son futur mari, de profession militaire, et se marie en 1992. Elle le suit à Toulon puis à Toulouse. Ils ont trois enfants. Ils se séparent en 2012.
- Mme H., née à Madagascar en 1970. Elle s'installe avec son compagnon à Toulouse. De cette union naît une fille. Elle est employée de maison chez des particuliers. Niveau d'études : bac + 2.
- Mme I., née à Saint-Jean de Luz en 1959. Après des études de BTS Secrétariat commercial, elle poursuit avec un DESS, puis un DEA Gestion d'entreprises. En 1983, elle s'installe en couple à Toulouse et se marie en 1986. De ce mariage naissent quatre enfants. Elle travaille à la maison en tant que comptable de gestion pour le compte de son mari.
- Mme V., née à Toulouse en 1967. Après avoir obtenu un bac + 4 en sociologie, elle part enseigner à Perpignan. En 1991, elle rencontre son futur mari qui vient s'installer chez elle à Toulouse. Après deux premiers enfants, ils se marient en 2012 ; ensuite, naît leur troisième enfant.
- Mme R., née en 1959. Elle a le niveau bac. Elle rencontre son futur mari en Angleterre et se marie en 1992. Ils ont deux enfants. Ils partent s'installer à l'Île Maurice, où ils restent 25 ans. Son mari exerce comme psychologue et elle ouvre une école maternelle à la maison. Son fils aîné quitte l'Île Maurice pour étudier à Toulouse. Lorsque Mme R. se sépare de son mari, elle s'installe à Toulouse pour rejoindre son fils.
- Mme MC, née à Toulouse en 1957. Elle a un niveau d'études bac + 2. Elle a eu 25 ans de vie commune avec le père de ses deux enfants.

3.5.1.2. Les participantes à l'atelier de cartographie subjective

- At. CS. Mme M., née en France en 1968. Elle a vécu en couple 15 ans. En 1999, un enfant naît de cette union. Elle a un BTS et un bac + 4 en comptabilité.
- At. CS. Mme Lo, née en 1988. Elle a vécu en couple 10 ans avec le père de ses deux enfants. Elle a le niveau bac. Avec son mari, ils géraient un restaurant familial. Celui-ci se

trouvait quelques pas à peine de leur domicile. Entre le travail et la maison, Mme Lo passait presque la totalité de son temps en compagnie de son mari.

- At. CS. Mme N., née en France en 1983. Elle a le niveau bac. Elle a habité 9 ans avec le père de ses deux enfants. Au départ, ils vivaient à Paris. La violence avait lieu dans un contexte de grande précarité et d'instabilité psychologique de son compagnon. Ils passent des périodes d'hébergement à l'hôtel. Pendant la vie commune, elle enchaîne des « petits boulots ». Après son installation à Toulouse, elle se sépare. Lorsque je la rencontre elle est en formation de TISF (Technicien·ne d'intervention sociale et familiale).
- At. CS. Mme P., née en France en 1984. Après avoir obtenu un BEPC et un Bac Pro, elle poursuit des études en BTS pour devenir assistante de gestion. Le couple n'a pas d'enfant.

3.5.1.3. Les participantes à l'atelier de cartographie « Itinéraires de la vie quotidienne »

- At. CIQ. Mme E., née au Gabon en 1977. Elle a vécu en couple avec le père de ses deux enfants pendant 10 ans à Limoges. Niveau d'études Bac + 3.
- At. CIQ. Mme L., née en France en 1964. Elle a vécu en couple 26 ans avec le père de ses douze enfants dans la région ouest de Toulouse. Niveau d'études non renseigné.
- At. CIQ. Mme FC., née en France en 1965. Elle a vécu en couple 33 ans avec le père de ses deux enfants dans la région sud-ouest de Toulouse. Niveau d'études Bac + 4
- At. CIQ. Mme S., née en France en 1975. Elle a vécu en couple 16 ans avec le père de ses trois enfants dans la région sud-ouest de Toulouse. Niveau d'études Bac + 4
- At. CIQ. Mme Ch., née en France. Elle a vécu avec le père de ses trois enfants dans un village au sud-ouest de Toulouse. Niveau d'études non renseigné.

Figure 20. Nombre de participantes directes aux différents dispositifs de recueil de données

PARTICIPANTES DIRECTES					
	Groupe de discussion	Entretien individuels	Atelier de cartographie	Portraits de femmes	Total participantes
Association Apiaf	15 femmes	7 femmes (ayant participé au groupe de discussion)	4 femmes		19 femmes
Association DCDF 31	15 femmes		5 femmes		20 femmes
Total participantes	30 femmes		9 femmes	11 femmes	50 femmes

3.5.2. Les participantes indirectes

3.5.2.1. Sur le thème des violences conjugales

Cette recherche s'est également nourrie des actions et des travaux effectués par des membres d'associations et/ou des expert-es des sujets proches du nôtre. Ainsi, elle a mobilisé une discussion collective entre des femmes accompagnées par l'Apiaf sur le thème : « Le groupe de paroles ». Cette discussion fut retransmise dans l'émission de radio « Canal Sud » à Toulouse. (Annexe N°7)

Cette recherche s'est aussi appuyée sur un groupe de parole animé en 2008 par l'association ISES dans le cadre d'une action « Violence conjugale et Santé ».

De plus, un autre groupe de parole sur le thème de l'habitat, effectué en 2013 à l'Apiaf par l'étudiante Murielle Hassler dans le cadre de son mémoire de DEES (Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé) a aussi fait partie des matériaux pour ma recherche.

Par ailleurs, certains écrits des femmes, effectués dans le cadre des ateliers d'écriture mis en place par l'Apiaf, ont aussi constitué une source d'information pour le présent travail. Il s'agit principalement des publications suivantes :

- *Carnets de route*, textes écrits et publiés en 2003/2004 ;
- *Dedans-Dehors*, textes écrits et publiés en 2005 ;
- *Occuper l'espace*, textes écrits et publiés en 2013.

3.5.2.2. Sur le sexisme ordinaire dans les espaces publics

Concernant le sujet du rapport des femmes aux espaces publics, je me suis inspirée des interventions effectuées lors d'une table ronde organisée à Toulouse sur le thème « Femmes et espace public » à l'occasion de la Journée internationale pour les Droits des Femmes du 8 mars 2019. Cette table ronde a rassemblé des institutions et des associations œuvrant dans des quartiers QPV de Toulouse. Les dires des professionnel·les et des expert-es ont été mobilisés dans cette recherche.

De plus, onze portraits de femmes habitant dans des quartiers concernés par la politique de la ville de Toulouse et une émission sur la vie des femmes dans le quartier ont été utilisés. Ces portraits ont été effectués et diffusés dans le cadre du projet « Radio Basta », réalisé en partenariat par l'Association « Parle avec elles » et « Radio Campus » :

- PAD_n°01_Mme_DJ_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°8)
- PAD_n°02_Mme_SB_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°9)

- PAD_n°03_Mme_OU_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°10)
- PAD_n°04_Mme RE _ Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°11)
- PAD_n°05_Mme_Dj2_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices_2018 (annexe N°12)
- PAD_n°06_Mme Se _ Portrait de femmes _ Nuit de créatrices_2018 (annexe N°13)
- PAD_n°07_Mme HA _ Portrait de femmes _ Nuit des Créatrices _ 2018 (annexe N°14)
- PAD_n°08_Mme_Sy_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°15)
- PAD_n°09_Mme_So_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices_2018 (annexe N°16)
- PAD_n°10_Mme_Kh_Portrait de femmes _ Nuit des Créatrices 2018 (annexe N°17)
- PAD_n°11_Mme_Sa_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018 (annexe N°18)
- Chut t'es une fille_2018 (annexe N°19)

3.5.3. Entretiens auprès de professionnel·les et d'expert·es

Outre les femmes qui ont participé directement et indirectement à la constitution de mon recueil des données, d'autres entretiens ont été effectués auprès de professionnel·les. Ainsi, j'ai pu mettre en place les actions suivantes :

- Discussion avec trois professionnelles APIAF (annexe N°1)
- Entretien F. Loret. Educateur spécialisé (annexe N°2)
- Entretien avec deux professionnelles de l'association « La Rueda ». Burgos (annexe N°3)
- Entretien avec Cristina Cancho Moreno, sociologue chargée de projet à l'égalité dans le milieu rural de Castilla La Mancha, Espagne
- Entretien avec Valérie Bouhier, juriste spécialisée en droit de la famille, formatrice en travail social, La Rouatière. Souilhanel (annexe N°4)
- Entretien avec deux professionnelles de l'association Dcdf 31 (annexe N°5)
- Discussion avec trois membres d'un habitat participatif. Toulouse (Annexe N°6)

3.6. L'objectivation des données

Concernant les entretiens et les groupes de parole, j'ai d'abord procédé à une retranscription, puis à une identification des thèmes et des sous-thèmes. Ceux-ci ont été ordonnés de manière logique et cohérente. Ce faisant, j'ai « cassé » l'ordre implicite dans chaque discours individuel au profit d'une cohérence thématique et d'une logique inter-entretien. « La manipulation thématique consiste ainsi à jeter l'ensemble des éléments signifiants dans une sorte de sac à thèmes qui détruit définitivement l'architecture cognitive et affective des personnes singulières. » (Blanchet, 2012, p. 93).

Une fois les thèmes et les sous-thèmes identifiés et classés, j'ai construit l'architecture qui donne forme à la structure de mon étude. Celle-ci se fait au détriment d'une lecture autonome du lecteur. Celui-ci se trouve engagé sur un chemin balisé à l'avance. Ainsi, par exemple, j'ai commencé par présenter les effets de la violence sur les spatialités à l'extérieur de la maison. Plusieurs sujets en font partie : les enfants, les courses, les ami·es, les invitations, les loisirs, la jalousie, la perte des habiletés spatiales, leur propre identité en tant que femmes. Ensuite, j'ai dirigé mon attention vers le lien entre la violence et les espaces domestiques. Quelques sujets principaux ont émergé, tels que les enjeux territoriaux au sein du domicile, l'occupation des pièces de la maison, l'évitement, la recherche de refuges...

J'étais sensible à l'écueil d'enfermer le lecteur dans un seul modèle interprétatif en lui ôtant la possibilité d'apporter du nouveau, des interrogations, des critiques. Considérant qu'une des conditions pour produire de la connaissance réside dans l'élaboration de modèles ouverts susceptibles d'inclure le point de vue du lecteur, mon intention est de proposer une interprétation de la réalité susceptible d'entrer en dialogue avec l'interprétation que chaque lecteur peut en faire. Cette idée conduit à la question suivante : à qui s'adresse cette étude, autrement dit ; pour qui est-elle écrite ? Pour moi, il est important que cette étude ne reste pas destinée uniquement au monde académique, ce qui contribuerait au renforcement d'une division entre « profanes » et « savant·es », contraire à ma manière de considérer la science. Sensible au fait que la production du savoir doit transcender les frontières du cercle universitaire, j'ai voulu écrire pour un public divers et hétéroclite.

Chapitre 4. La dimension spatiale de la violence conjugale

4.1. Avant la vie en couple : un rapport aux espaces conditionné par le sexisme de rue

Comme je l'ai indiqué dans le chapitre précédent, les femmes interviewées dans mon étude ont des profils socio-économique différents. Leur âge et leur classe sociale, l'éducation qu'elles ont reçue, tout comme les caractéristiques résidentielles (milieu rural, péri-urbain, urbain) qu'elles ont connues avant d'être en couple... influent sur leurs pratiques spatiales. Alors que certaines expriment avoir eu une grande liberté de mouvement avant la vie en couple – comme Mme A., qui évoque ses sorties-concerts, ou comme Mme I., qui avait l'habitude d'aller au cinéma –, d'autres expriment des pratiques plus restreintes et plus tournées vers l'intérieur, comme c'était le cas pour Mme L. :

E. S.M. — *C'est à dire que vous aimiez sortir avant ?*

Mme L. — *Non pas du tout. Je ne suis pas quelqu'un qui sortait beaucoup mais qui avait des ami-es, même si c'était par téléphone. J'avais des ami-es mais je ne sortais pas beaucoup, pas spécialement.*

E. S.M. — *Quoi qu'il en soit c'était un espace qui vous plaisait, l'extérieur ? C'est à dire vous étiez à l'aise à l'extérieur ?*

Mme L. — *Ah non. Je suis quelqu'un de très pantouflard, casanière, solitaire. Non je ne suis pas du tout extérieur. »*

Cette diversité des pratiques s'accompagnait de différentes manières d'investir les espaces extérieurs et de s'y déplacer. Certaines avaient une voiture, comme Mme I., d'autres un vélo, ou bien, faute d'avoir le permis de conduire, prenaient les transports en commun et/ou se déplaçaient à pied, comme Mme H. Étant donné la diversité des profils et des trajectoires de vie de ces femmes, il s'avère difficile de dégager une logique spatiale qui soit commune aux situations de pré-conjugalité. D'autant plus que les trajectoires résidentielles des femmes rencontrées étaient parfois complexes, notamment si elles avaient eu un parcours migratoire. Cependant, si l'on prend comme variable explicative le lieu de résidence, il semble possible de dégager certaines tendances dans les pratiques spatiales des femmes.

Ainsi, le recueil des dires des femmes sur leurs expériences et leurs ressentis dans les quartiers populaires de Toulouse, tels que La R*, Le GM*, AB*, LG*, permet d'identifier l'existence d'un conditionnement spatial qui a des effets concrets sur la manière d'investir les espaces par les femmes. Ce conditionnement est particulièrement présent chez les jeunes filles mais, loin de disparaître avec la conjugalité, il se voit renforcé.

4.1.1. La place d'une femme est à la maison...

Dans la table ronde organisée à Toulouse à l'occasion de la Journée du 8 mars 2019 sur le thème « Femmes et espaces publics », certaines associations partagent le constat que, dans les quartiers concernés par la politique de la ville, l'usage que les femmes font de l'espace diverge de celui des hommes. Ainsi, selon les dires d'une professionnelle de l'association « Parle avec elles », les habitantes du quartier de la R*, à Toulouse, circulent et se déplacent d'un point à un autre sans rester longtemps dans les espaces.

« Sur la R, on ne dit pas que les femmes ne sont pas présentes, mais effectivement sur... sur une journée on peut voir les mouvements et les déplacements et que ce sont des mouvements assez masculins et que les femmes sont beaucoup plus en déplacement rapide et donc elles n'investissent pas l'espace public sur des temps un peu plus longs » (« Parle avec elles » – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics », Toulouse, 8 mars 2019)*

Cette observation coïncide avec celle d'autres associations implantées dans d'autres quartiers populaires. Ainsi, par exemple, l'association FFPE (Fédération des Femmes pour l'Europe) explique, lors d'une réunion préparatoire à une marche exploratoire dans le quartier de LG* à Toulouse, que le sentiment d'insécurité évoqué par les femmes motivait chez elles des déplacements rapides et l'évitement de certains lieux.

« Au cours de la discussion, certaines femmes se sont rendu compte qu'elles vivent et circulent différemment dans l'espace public à cause d'un sentiment d'insécurité plus élevé que celui des hommes. Leur expertise de la sécurité et le regard différent qu'elles portent sur leur environnement urbain semble donc inconscients. La plupart d'entre-elles ont "avoué" éviter certains lieux, ne pas se sentir à l'aise à certains endroits (du fait d'espaces négligés, sales), ne pas sortir le soir après une certaine heure, marcher plus vite, etc. » (FFPE – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics », Toulouse, 8 mars 2019)

Les dires des femmes interviewées par l'émission de radio « Radio Basta » sur leur rapport aux espaces publics au sein du quartier La R* indiquent que les représentations à l'œuvre opèrent une division genrée des espaces, attribuant aux femmes ceux de la maison. Ainsi, bien que les espaces publics appartiennent à tout le monde, ils comportent une forte empreinte masculine.

« Pour moi la rue est à tout le monde quoi, on vit dans un monde moderne. Ça c'est sûr qu'il y a des mentalités qui sont un petit peu fermées dans le quartier, où la femme doit rester à la maison, c'est les hommes qui sont dehors, c'est bien de casser justement ces étiquettes-là. La rue appartient à tout le monde. » (PAD_n°02_Mme_SB _Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018)

Cette assignation motive, chez les femmes, des sorties en lien avec les tâches relatives à l'univers domestique. C'est lors de ces sorties qu'elles se rendent visibles à l'extérieur. Tel est le cas par exemple des allers-retours à l'école, mais aussi de tout type de déplacements qu'elles font en compagnie des enfants, des sorties au marché etc. Cependant, ces sorties s'inscrivent dans une temporalité très ritualisée et quotidienne ; elles ne s'improvisent pas, ni ne sont spontanées. Ainsi, par exemple, les sorties au marché ont lieu certains jours de la semaine et à certaines heures. Une fois que le marché se termine, la présence des femmes à l'extérieur diminue. Il en va de même pour les autres types de déplacements. La présence des femmes à l'extérieur augmente quand il s'agit d'emmener les enfants à l'école et d'aller les chercher. En dehors de ces moments, la présence des femmes à l'extérieur devient plus discrète. D'autre part, à la différence des hommes, les femmes ont la sensation de n'avoir pas d'espaces où elles peuvent aller pendant leur temps libre pour s'y poser en toute tranquillité. Elles font le constat que les terrasses de café sont fréquentées majoritairement par les hommes. La forte présence masculine dans ces endroits dissuade les femmes de les utiliser.

« Mais en fait l'espace public j'ai l'impression que là, à ce moment, c'est plus pris – surtout la place –, c'est plus pris par les hommes que les femmes, parce qu'en fait il y a pas des lieux vraiment où les femmes peuvent se retrouver, donc il y a les cafés donc c'est que les hommes... même les centres comm... juste pour acheter ; en fait les femmes vont juste là pour acheter, et les jours du marché oui, ça c'est sûr qu'il y a beaucoup des femmes ça c'est... même plus que d'hommes, mais voilà, en fait... mais après c'est vrai que ça n'a pas trop changé hein, non. » (PAD_n°07_Mme HA _ Portrait de femmes _ Nuit des Créatrices _ 2018)

Les femmes font le choix de fréquenter ou non certains lieux selon la présence de critères qu'elles estiment souhaitables ou, *a contrario*, inacceptables (Di Méo, 2012). Ainsi, la sensibilité éprouvée à l'égard d'une certaine ambiance urbaine considérée comme inacceptable réduit l'attractivité et la fréquentation de certains lieux. Certaines propositions viennent l'illustrer, comme l'existence d'une ambiance misogyne, l'absence de cafés, de « belles » terrasses... les critères de beauté et de civilité apparaissent ainsi comme des éléments qui comptent dans la décision d'occuper certains lieux. Ces critères tracent une sorte « d'idéologie urbaine » (Di Méo, 2012) qui valorise certains attributs et en proscriit d'autres, venant par-là

ériger de véritables cartographies mentales qui vont guider les pratiques spatiales des femmes. Ceci est illustré par les dires d'une membre de l'association « Partage », lors de sa participation à la table ronde du 8 mars 2019 :

« Je reviens sur l'occupation de l'espace public. Effectivement c'est un... pour nous c'est un drame. Moi je suis très sceptique sur ce côté-là, parce que je trouve dramatique que dans les quartiers, je parle essentiellement du GM, les personnes ne s'autorisent pas, je parle d'autorisation parce qu'il n'y a pas d'interdiction d'occuper l'espace public, bien sûr pour les femmes, mais on ne s'autorise pas parce qu'il y a des interdictions, des mots qui se disent par des jeunes et des moins jeunes, par des misogynes qui font comme un contrôle social, une pression publique vis-à-vis des femmes de ne pas s'autoriser à se poser sur l'espace public et à l'occuper, culturellement, socialement, économiquement, etc. Et je continuerai sur un autre aspect qui me paraît aussi inquiétant, c'est le fait qu'il n'y ait pas de cafés dignes de ce nom. Sur le GM*, il n'y a pas de bar café digne de ce nom. Il y a le [...] qui est le seul, et encore on s'inquiète parce que la vente d'alcool a été arrêtée depuis deux mois. Mais aucun autre bar digne de ce nom avec une terrasse bien jolie où les gens peuvent se poser et les femmes peuvent se poser. Moi c'est un truc qui effectivement m'inquiète beaucoup.*

Ça s'enferme de plus en plus. Je ne veux pas être négativiste mais il y a pas mal d'activités culturelles qui sont sur le territoire, c'est très riche où les gens viennent d'une façon mixte sur les activités. Mais quand ce sont des activités fermées sur l'espace public d'une personne libre, moi ça me questionne. » (Association « Partage » – Extrait table ronde les femmes et espaces publics. Toulouse, 8 mars 2019)

D'autre part, sans pour autant relever de la misogynie, certaines attitudes et comportements chez les hommes créent une ambiance d'agressivité qui génère comme conséquence une territorialisation masculine des lieux. Cette ambiance est provoquée par des comportements qui sont rattachés à certains termes comme « saleté », « bruit », « monopolisation de l'espace » et qui renvoient à un modèle de virilité contraire à un véritable partage et à une cohabitation dans l'espace public.

« Il y a ça et il y a d'autres choses, juste pour témoigner. C'est... l'agressivité que l'on ressent, ça n'est pas que dans le fait que c'est occupé que par des hommes. Ça c'est déjà agressif je trouve. Mais moi j'ai envie de jouer des coudes pour dire "Je vais m'y asseoir." Mais on a envie de moins en moins de s'y asseoir.

Mais c'est aussi la posture des hommes. Parler fort... Moi, ce matin j'ai fait un peu l'exemple. Je jongle entre les crachats. L'usage de l'espace public c'est ça aussi. Je me dis : "Mince alors". Les hommes crachent beaucoup. Je ne vois pas les femmes cracher. Les hommes pissent beaucoup. Est-ce que les femmes font pipi ?

Autre chose que j'observe, car moi j'aime bien observer, c'est je m'assois dans le métro. Il y a deux petites places. Je prends la place et je vois des hommes assis comme ça, et les femmes assises comme ça. Moi je dis "Monsieur, je n'ai pas beaucoup de place, est-ce que vous pouvez serrer un peu vos jambes ?" Ouh là, ça a été compliqué. Et les femmes se marraient en face de moi. Je veux dire, l'usage public il est dans toute cette dimension. Le droit de l'espace public, de l'usage des femmes et des hommes à égalité, il n'est pas égalitaire. Donc c'est vraiment sur ces questions-là qu'il faut qu'on se pose. Ce n'est pas que dans notre petit quartier. C'est tout ça qu'il faut ouvrir, c'est cette réflexion là et cette évolution-là. » (Intervenante – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

Que ce soit l'assignation aux tâches qui relèvent de l'univers domestique, ou bien les comportements misogynes, ou encore l'ambiance d'agressivité ressentie dans certains lieux, etc., ces facteurs tracent une configuration spatiale des espaces publics. Ils produisent une territorialisation des espaces au bénéfice des hommes et, en conséquence, une sexuation spatiale sous forme d'opposition. Cette sexuation entrave la possibilité d'une réelle mixité dans les espaces de la ville. En effet, bien que le terme mixité soit flou et ses contours imprécis, son sens étymologique, dérivé du terme « *mixtus* », nous permet de connecter la signification de ce terme à celui de « mélange ». Ainsi, la mixité serait le résultat de mélange d'éléments de caractères différents. Autrement dit, la mixité serait le produit de la cohabitation (dans le sens donné au terme « habiter » dans la première partie) d'éléments divers. Or, dans le sujet qui nous occupe, nous pouvons voir que la coprésence qui peut exister à certains moments ne relève pas d'une mixité, d'une cohabitation. La coprésence n'est pas un gage de mixité. Il peut y avoir une coprésence en même temps qu'une ségrégation spatiale entre les genres. Cette ségrégation entraîne, chez les femmes, le développement de pratiques tournées vers l'intérieur. Surtout à partir d'une certaine heure.

4.1.2. ...surtout à partir d'une certaine heure

La masculinisation des espaces publics augmente et est plus flagrante au fur et à mesure que la nuit approche. C'est alors que la possibilité d'être dehors se voit compromise par une régulation sociale. En prenant la forme d'une ambiance d'insécurité, elle fonctionne comme un « couvre-feu » qui renforce l'évincement des femmes de l'extérieur. Les parents et la famille élargie régulent la présence des jeunes filles à l'extérieur, mais ce sont souvent les mères qui transmettent à leurs filles des stratégies pour « composer » avec ces régulations sociales afin qu'elles apprennent à « faire avec ».

« Ici et maintenant la rue est à nous ? je crois qu'elle n'est pas à nous hein, je ne pense pas hein. Après, c'est vrai que nous, dans le quartier, c'est vrai que c'est pas pareil, moi... je... parce qu'on est dans le quartier hein, nous c'est vrai que c'est difficile pour une femme. Par exemple il y a certaines heures par exemple, ici, où c'est difficile pour une femme d'aller par exemple sur la place. À dix-neuf heures par exemple, c'est blindé d'hommes, et c'est vrai qu'une femme qui va à dix-neuf heures acheter du pain, c'est un peu mal vu, enfin moi personnellement je vais acheter le pain à dix-neuf heures hein, je ne regarde pas le regard des gens mais beaucoup de femmes nous disent que voilà qu'elles n'osent pas aller à la place vers dix-neuf heures ou vingt heures parce qu'il y trop d'hommes ou par exemple c'est même pas compliqué. Je vais donner juste une anecdote, ma fille à moi par exemple, même en pleine après-midi elle ne passera pas sur la place parce qu'il y a beaucoup de jeunes, voilà, donc... et souvent les filles sont... voilà... sont...si elles sont habillées juste normales, elles peuvent être insultées, elles peuvent être... après moi comme je l'ai expliqué à mes filles, je dis : "faut pas regarder le regard des gens, vous avancez, point". Après, moi j'ai un tempérament assez vif donc... j'ai peur de rien donc... moi, je vais aller acheter mon pain à dix-neuf heures, je vais aller l'acheter, il y a personne qui va me l'imposer mais c'est vrai que beaucoup de femmes ont du mal à aller sur la place. » (PAD_n°05_Mme_Dj2_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices_2018)

Comme le montre cet extrait, afin de prévenir des situations gênantes, l'on apprend aux filles à adopter une attitude de contournement et d'évitement des interactions visuelles avec certaines personnes. L'adoption d'une attitude de soumission est ainsi apprise. De même, la tenue vestimentaire fait aussi l'objet d'une régulation sociale.

4.1.3. La régulation sociale de la tenue vestimentaire et les modalités adoptées par les femmes pour négocier une libre circulation à l'extérieur

Comme expliqué dans la première partie de cet écrit, c'est au travers des dispositifs pédagogiques mobilisés tout au long du processus de socialisation que les modalités vestimentaires et le langage corporel sont transmis et inculqués. Ils trouvent leur moyen d'expression dans des postures et des gestes qui façonnent l'*hexis* et la corporéité des individu-es. Les représentations à l'œuvre sur la féminité deviennent également des guides participant à la construction de la mise en scène des corps. Ainsi, considérer que la tenue vestimentaire des filles joue un rôle dans les situations de harcèlement sous-entend qu'il y a des tenues vestimentaires jugées comme appropriées ou, *a contrario*, inacceptables. La cause du harcèlement est ainsi cherchée dans la tenue vestimentaire. De ce fait, lorsqu'une fille s'habille d'une manière considérée comme inappropriée, elle est rendue responsable des comportements commis à son égard.

« La rue elle est à tout le monde, seulement avec un certain respect aussi, d'un côté comme de l'autre. Je ne suis pas d'accord pour dire que le harcèlement est d'un seul côté parce qu'on peut aussi dire qu'il y a de la provocation aussi pour certaines jeunes filles dans leur tenue vestimentaire, dans leur façon de marcher, dans... c'est-à-dire qu'il n'y a plus... je ne vais pas dire de valeurs, mais quand même... c'est-à-dire il y a... vous savez moi aussi j'ai porté à l'époque la mini-jupe et tout, et pour autant c'était en Algérie et personne n'harcélait la jeune femme qui passait avec une mini-jupe. Je n'ai jamais été, c'est-à-dire, abordée avec une mini-jupe. Aujourd'hui dès qu'on voit les jambes d'une jeune fille on court après comme si c'était un lapin après une lapine... voilà. »
(PAD_n°03_Mme_OU_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018)

Dans la mesure où la plupart des femmes sont conscientes que la tenue vestimentaire peut être considérée comme la cause de situations de harcèlement, elles adaptent leur apparence en accord avec les injonctions sociales pour négocier leur présence à l'extérieur. Ainsi, elles s'autocensurent et évitent de porter une tenue qui pourrait provoquer des situations ressenties comme gênantes, voire dangereuses.

« La rue est à nous » sur la rue... ça relève quand même du domaine public (rires), donc oui, je, je je suis pour et contre. "Pour" parce qu'effectivement on a le droit en tant que femmes de pouvoir s'habiller comme on veut, comme on le sent, sans pour autant être catégorisée comme une fille facile ou autre etc., donc oui dans ce sens-là "la rue est à nous", c'est-à-dire que oui la rue est à tout le monde, à vous, à lui, à elle, donc à nous aussi les femmes. Donc on peut se permettre de marcher dans la rue sans être comme je dis chez moi "citée", sans être... "Oh tu es belle, ah ! Tu es ceci, ah ! Tu es cela..." Ouiiii ! Ça fait plaisir, mais merci et puis ça s'arrête là. Mais l'insistance et, comme on dit, le harcèlement c'est vrai qu'effectivement au bout d'un moment... moi-même qui viens des Antilles hein... l'été, mes deux premiers étés, en mettant des jupes, je me suis sentie tellement agressée visuellement que j'ai arrêté de porter des jupes et que pendant l'été je ne mets que des shorts ou des bermudas. Dès que tu mets une jupe, dès que tu mets un petit décolleté en été, on te regarde comme si voilà... tu te fais harceler et c'est vrai que ça c'est désagréable. Donc pouvoir dire : "Oui la rue est à nous", dans le sens que oui, on peut circuler comme on veut, on peut s'habiller, on est en 2018, à l'heure d'aujourd'hui on a le droit de s'habiller comme on veut, on est qui on veut, on a le droit d'être en accord avec soi-même et si aujourd'hui j'ai envie de mettre une jupe mi-cuisse et un petit haut où sa donne forme à ma poitrine parce qu'aujourd'hui je me sens belle et bien et femme et bé j'ai le droit de le revendiquer. Oui, de ce côté-là oui, je suis d'accord. »
(PAD_n°08_Mme_Sy_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018)

Cette pression qu'ont les femmes sur les modalités vestimentaires peut être, pour certaines, le point précis où elles vont exercer leur résistance et leur contestation. Ainsi, il y a des mères qui soutiennent leurs filles dans leur souhait de s'habiller comme elles le souhaitent. Cela met en lumière le fait que les femmes, loin d'être passives et soumises à une sorte de loi sociale

qui leur serait imposée dès dehors, négocient et cherchent des arrangements leur permettant de préserver une certaine liberté dans leur manière de s’habiller.

« Une femme ici, c’est très rare que vous allez la voir en jupe, en robe, en décolleté... parce qu’il y a le regard de la personne qui vit dans le quartier. Mais ce n’est pas normal, c’est pas normal, on n’est pas au Moyen-Âge. Moi je sais que mes filles je leur dis : “Vous vous habillez comme vous voulez”, et c’est vrai que moi elles ont leurs oncles, si elles se mettent en short, ils vont leur faire un scandale, mais je leur dis : “Non, je leur ai donné le choix de se mettre en short, c’est leur problème, ça ne te regarde pas” ; donc parfois on est en conflit avec mes beaux-frères, mais je leur dis : “C’est comme ça”. Moi je n’ai pas été élevée à la sévère, moi j’avais ma mère qui était sévère mais mon père qui était très libéral, c’est-à-dire que mon père, il aimait la femme coquette, il aimait la femme avec les talons, jusqu’à maintenant hein, il aime la femme avec les talons ; donc je ne sais pas pourquoi moi, mes enfants, je devrais leur imposer de s’habiller différent, non ? » (Radio Campus, « Vie dans le quartier : Portrait Chut t’es une fille n°4 », 14/12/18)

D’autres femmes, en revanche, négocient leur présence à l’extérieur en portant le hijab. Cependant, cela est considéré par d’autres femmes comme un acte de soumission qu’elles ne devraient pas accepter.

« Mais on le voit, on le voit qu’après il y en a beaucoup qui mettent voilà le hijab parce qu’euh... juste pour pas qu’on les embête par exemple, et je trouve que ça c’est pas normal dans un quartier c’est pas normal. Je pense que les femmes devraient s’imposer un peu plus. Elles devraient. Les femmes ici elles s’imposent pas. C’est-à-dire que s’il y a un problème elles vont pas intervenir, elles vont plus laisser leur mari. Moi c’est tout le contraire, mais voilà moi je dis que c’est pas normal. Et oui, oui, dans le quartier il y a de la violence oui, envers les femmes, sauf que c’est pas... ça se dit pas trop... ça se dit pas trop, on va dire ça c’est euh... on l’étouffe un peu. Mais ça je trouve que c’est pas normal. Et de plus en plus c’est devenu euh... souvent même, souvent, souvent, souvent. Donc si les femmes elles s’imposent pas behhhhhh ça changera pas. Moi je trouve que c’est dommage. » (PAD_n°05_Mme_Dj2_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices_2018)

La tranquillité cherchée en portant le hijab peut-être source de conflit au sein des familles. Ainsi, certaines mères dont les filles font le choix de le porter considèrent que ce choix risque de les discriminer sur le marché de l’emploi. Pour ces mères, le compromis trouvé pour circuler dehors peut les desservir pour atteindre une autonomie dans d’autres domaines de la vie courante.

« Moi je sais que ma fille voulait porter le foulard. Je lui ai imposé, je lui ai dit non, je lui ai dit : “Si tu veux porter le foulard, tu sors de la maison” — “Vous l’avez expliqué pourquoi ?” — Je lui ai expliqué, je lui ai dit qu’ici on était dans un pays laïc, c’est très difficile d’avoir du taf avec un voile, voilà je lui ai dit : “Si tu as envie de mettre le voile tu vas au bled, c’est pas compliqué.” J’ai dit : “Moi, je ne le porte pas ; je ne sais pas pourquoi toi tu le portes.” Après je lui ai dit : “Je peux... tes convictions je les respecte.

Moi je fais la prière, mais je ne porte pas le voile, les gens n'ont pas besoin de savoir ce que je fais dans... C'est chez moi, je fais ma prière, c'est entre moi et le Bon Dieu." Ma fille, je lui dis : "Tu n'as pas besoin de montrer aux gens, voilà je suis une sainte." Parce que, malheureusement, beaucoup de filles portent le hijab et c'est malheureux à dire hein, mais pour pas qu'elles se fassent agresser, c'est fou hein, c'est malheureux de dire ça mais moi j'en connais qui me disait : "Mais D, on met le hijab juste pour pas qu'on nous agresse, juste pour pas que les garçons nous draguent, pour avoir la tranquillité." Mais c'est pas normal [...] le droit de se lâcher les cheveux... par peur parce que le garçon il va nous draguer, c'est pas normal, c'est pas normal, moi je vois de plus en plus de gamines qui portent le hijab et après... deux ans après vous voyez qu'elle enlève le hijab et quand tu lui dis : "Mais pourquoi tu l'as enlevé ?" Elles disent : "Je ne sais pas je suis mieux comme ça." », (Radio Campus, « Vie dans le quartier : Portrait Chut t'es une fille n° 4 », 14/12/18)*

Ces extraits mettent en lumière le corps en tant que cible des injonctions sociales. Il y siège un rapport de force qui prend les contours d'une territorialisation porteuse d'une norme masculine. Les femmes vont composer avec cette norme d'une manière singulière et propre à elles pour ainsi négocier leur présence à l'extérieur.

Un autre mécanisme pour se sentir légitimes dans les espaces publics consiste à nouer des liens avec les gens du quartier. Se faire (re)connaître et se rendre familière aux personnes du quartier permet de s'y intégrer et de circuler en sécurité.

Mme DJ — [...Peur] De sortir la nuit ? Oui des fois, avant on était bien mais maintenant pour sortir la nuit ou des fois... comme le week-end avec ma fille... des fois, en sortant des fois on a peur de...

M. L. — de circuler ?

Mme DJ — Mais après, pour moi, neuf heures c'est un peu tard. Neuf heures, huit heures et demie c'est un peu... surtout l'hiver et tout, c'est... on a peur de rentrer toute seule... de traverser du métro jusqu'à chez moi à pied ce n'est pas facile aussi. Maintenant, comme je suis bénévole, il y a presque tout le monde qui me connaît, c'est ça (rires)... et oui, même les gens qui font médiation, même les gens ils connaissent que je travaille bénévole, parce qu'ils me voient, parce que comme ils travaillent tout le temps, ils me voient tout le temps dehors... ou faire... j'ai fait plusieurs fois médiation ils me voient comme ça... comme le quartier là c'est... à peu près on dit le mot je suis connue un petit peu par des jeunes ou par... qui habitent le quartier. (PAD_n°01_Mme_DJ_Portrait de femmes _ Nuit de créatrices _ 2018)

4.1.4. La loi du silence

Bien que la mise en scène des femmes à l'extérieur se construise à partir de tous les facteurs évoqués précédemment, elle est également influencée par la dynamique de la conjugalité. En effet, lorsque les femmes s'installent dans une relation de couple, le conjoint incarne, en quelque sorte, la fonction de régulateur des sorties. En effet, alors que, comme nous venons de le voir, les femmes composent avec les craintes que l'ambiance existante à l'extérieur provoque, une fois en couple elles vont devoir anticiper les éventuelles réactions de leur conjoint à l'égard de leurs sorties et fréquentations. Ainsi, que ce soit à l'intérieur du domicile ou à l'extérieur, elles vont adapter leur comportement en fonction de l'interprétation qu'elles font de la situation.

M. L. — *Et des violences faites aux femmes ? ça c'est quelque chose qui est observé ?*

Mme VQ — *Et bé, c'est-à-dire que... je sais que nous à une certaine heure, il est très difficile d'accéder à la place parce que c'est euh... malheureusement il y a que des mecs, des vieux, des jeunes, des toxicos, et les femmes, elles, n'osent pas y aller. Et à partir de 19h voilà, vous ne voyez plus de femmes. Pourquoi ? On dirait que c'est une interdiction. Donc moi, quand j'arrive à 7h et que je suis la seule fille, je suis comme un con, je me dis : "Mais ce n'est pas possible, bé elles ont où ?", et en fait, quand je leur demande : "Mais pourquoi est-ce que vous n'avez pas acheté votre pain ?... je ne sais pas moi... vous vous baladez, à 19h il fait beau hein." Elles me disent : "Mais tu es malade ? Mon mari il ne veut pas. C'est inimaginable, une femme qui se balade à 19h, c'est vulgaire, les hommes ils te draguent." Voilà, donc elles ont... Le mari il ne veut pas que la femme aille à partir d'une certaine heure, elles ne vont pas parce qu'elles disent que le regard de l'homme il va me draguer. Euhhhhh c'est inapproprié qu'une femme à 19h, une femme se balade toute seule. Je ne comprends pas. Je... Ça, je n'arrive pas encore à me le rentrer dans mon cerveau. Ça, je n'arrive pas, parce que moi, à partir de 19h, il peut être même 22h, je passe normal et après, qu'on me siffle ou qu'on me siffle pas... je continue mon trajet. Après, si quelqu'un m'insulte, je réponds. Mais voilà les femmes, elles n'arrivent pas encore à sauter le pas, soit elles ont peur du mari, soit il y a une façon de s'habiller. (Radio Campus, « Vie dans le quartier : Portrait Chut t'es une fille n°4 », 14/12/18)*

Ce quotidien est l'épée de Damoclès qui pèse sur les femmes. Il s'accompagne également d'un manque de confiance dans les institutions pour venir leur porter soutien. La peur et ce déficit de confiance instituent la loi du silence. Les femmes parlent peu du harcèlement qu'elles vivent à l'extérieur et sont peu nombreuses à porter plainte lorsqu'elles sont agressées, même si cela commence peu à peu à changer.

Mme Kh — *Moi je réagis hein, moi, quelqu'un me fait quelque chose je réagis de suite, je laisse pas. Je fais pas la timide quoi, on me fait quelque chose, je réagis. Et ma fille, elle me le dit tout le temps qu'elle est agressée dans la rue, que les mecs ils veulent la toucher... tout le temps. Elle a 23 ans, personne ne fait rien contre ça, ni la justice, ni... Par exemple,*

une femme qui veut porter plainte, ils vont dire : "C'est vous qui l'avez incité à vous agresser" par exemple. Alors même les femmes quand elles sont agressées, violées, elles ne portent pas plainte hein, et c'est dommage, parce que tant que personne ne fait rien. Bé ça continuera hein. Mais là j'espère que là, quand même, ça commence à en parler quand même. Avant les femmes n'en parlent pas, maintenant elles commencent à en parler et ça va évoluer je pense. Des fois ce qu'on garde enfoui en nous... il nous... ça devient un blocage. On est bloqué, on n'arrive à rien faire hein. Vous sortez vous avez peur dans la rue... c'est mauvais hein ? C'est pas bon. (PAD 10 – Mme Kh « Nuit de Créatrices », 7 avril 2018, « Ici et maintenant la rue est à nous »)

La peur et la loi du silence peuvent participer au fait que certaines jeunes filles se sentent attirées par des hommes susceptibles de les protéger. La figure du conjoint protecteur est rassurante. Cela est relaté d'une manière très claire par Mme L.

E. S.M. — *Est-ce que vous avez la sensation que petit à petit cette peur disparaît ?*

Mme L. — *Oui je pense. Elle disparaît, mais n'empêche que j'ai toujours peur de sortir seule, je ne sors pas le soir. Mais pas spécialement peur de lui, mais peur de l'extérieur. Par exemple je ne sors jamais le soir. J'ai peur de sortir le soir, et si je sors, il faut qu'il y ait quelqu'un avec moi ou je rentre de bonne heure.*

E. S.M. — *Et vous pensez qu'il y a un rapport avec le fait d'avoir vécu en couple sous ce contrôle ? Le contrôle que vous avez vécu à la maison, ça a eu un impact sur votre manière de vivre l'extérieur ? Cette peur dont vous parlez, comment vous l'expliquez ?*

Mme L. — *Je ne sais pas si c'est venu à cause de lui mais peut-être c'est de l'enfance, depuis toute petite ; quand on vous fait peur : ne sors pas seule, il y a ceci, cela. Moi, je pense que ça remonte à l'enfance. Et c'est pour ça que lui il a trouvé un terrain facile. Il a vu en moi quelqu'un de réservé, de timide, un peu craintif, et c'est là qu'il a pu jouer comme il a voulu. Si c'était une fille qui s'assume, qui sort, je crois qu'il ne l'aurait pas prise tout simplement. Je crois que c'est ça. Moi, je pense que les manipulateurs choisissent leur victime. C'est pas pour rien qu'il m'a choisie entre les filles qu'il a connues. Je pense que c'est ça. Je me dis, lui il a achevé le travail. Oui, j'ai l'impression que... il y avait déjà un terrain fragile et il en a profité.*

E. S.M. — *D'accord. Il a trouvé un terrain où asseoir son pouvoir.*

Mme L. — *Oui, je pense que c'est ça. Parce qu'il n'aurait pas pu faire ça avec une autre. Moi, je pense, il en a profité ; au lieu de me sortir de mes peurs, de m'aider, il m'a enfoncée*

Cet idéal de couple où le partenaire apporte protection à sa conjointe n'est pas marginal. Par ailleurs, lorsque l'on discute avec les femmes accompagnées par les associations sur la conception qu'elles ont de la famille et de l'amour, il n'est pas étrange d'entendre des propos qui reflètent des représentations de type romantique, où la famille prend une valeur

prépondérante. Cette famille est celle qui correspond le mieux à une configuration traditionnelle, avec des rôles différenciés, et où la valeur de l'unité familiale prédomine sur celle de chaque individualité. Ainsi, Mme V partage son idée de la famille en utilisant une métaphore dans laquelle la mère, depuis l'intérieur de la maison, observe le père jouer à l'extérieur avec les enfants. Dans cette image, l'unité familiale comme un tout est plus importante que la valeur de chaque individu pris·e séparément.

Mme V. — *Alors la maison. Pour moi, la maison c'était la vie de famille. Un peu comme un conte de fée où j'imaginai avoir un mari, une grande tribu, c'est à dire plein d'enfants, avec un grand jardin et un mari qui joue à la balançoire avec les enfants. C'était ma représentation de la maison. C'était la maison avec le mari et les enfants.*

E. S.M. — *Et vous dans ce tableau ?*

Mme V. — *Ben c'était le couple. Mais en fait, je ne me suis jamais imaginée moi. Je vois depuis toute petite un mari qui balance les enfants dans le jardin.*

E. S.M. — *Qui s'occupe des enfants, qui joue avec eux...*

Mme V. — *Voilà qui joue avec eux et moi je regarde à l'extérieur. Ben, je ne me suis jamais posé la question de moi en fait.*

Ainsi, une étude publiée en 2015 sur les représentations du couple et de la famille chez les auteurs de violence (Vasselier-Novelli & Heim, 2010), montre que ces derniers sont souvent enfermés dans des conceptions rigides de la famille et du couple. Dans cette conception, l'individuation de chaque partenaire, comprise comme la conformation d'un être distinct peut être compromise. Pour ces hommes, le lien conjugal serait le vecteur d'une communauté de vie où les individus fusionnent et se fondent « *in carne una* ».

En définitive, le rapport des femmes aux espaces publics se voit influencé par toute une dynamique sociale. Les observations des habitantes des quartiers populaires mettent en évidence une série de codes et de comportements masculins qui sont à l'œuvre et qui ont comme conséquence une territorialisation des espaces publics par les hommes. Pour ces habitantes, cela va limiter les possibilités d'investir ces espaces. Sans pour autant en déduire que les femmes encourent plus de risques d'y être agressées, la pression sociale et l'ambiance d'enfermement qui y règnent ont des effets de pouvoir sur leurs spatialités. Cette réalité trouve une continuité dans les expériences spatiales provoquées par la violence conjugale. Les femmes entrent dans la relation conjugale avec des compétences et des pratiques spatiales déjà constituées et avec une auto-perception de vulnérabilité – qui serait plus ou moins généralisée chez l'ensemble des

femmes –, rendant le terrain propice à l'attraction vers une figure masculine protectrice. Une fois le couple formé, si le lien conjugal est caractérisé par la violence, toute tentative d'individuation susceptible d'ébranler cette unité primaire enclenche un mécanisme de régulation sociale qui vient rétablir l'unité initialement déstabilisée.

Ainsi que je vais le démontrer maintenant, ces régulations reflètent, au niveau micro de la famille, un processus qui trouve des connexions avec ce que nous venons d'observer au niveau de la vie d'un quartier. L'un et l'autre confluent et configurent une expérience de l'habiter qui ressemble à l'expérience de l'évincement des femmes des espaces et de leur progressif enfermement.

4.2. Pendant la vie en couple : un rapport aux espaces conditionné par la conjugalité

4.2.1. Destruction de la frontière qui protège l'individualité de la partenaire

Portes

« On se protège, on se barricade. Les portes arrêtent et séparent. La porte casse l'espace, le scinde, interdit l'osmose, impose le cloisonnement : d'un côté, il y a moi et mon chez-moi, le privé, le domestique (l'espace surchargé de mes propriétés : mon lit, ma moquette, ma table, ma machine à écrire, mes livres, mes numéros dépareillés de la *Nouvelle Revue française*...), de l'autre côté, il y a les autres, le monde, le public, le politique. On ne peut pas aller de l'un à l'autre en se laissant glisser, on ne passe pas de l'un à l'autre, ni dans un sens ni dans un autre : il faut un mot de passe, il faut franchir le seuil, il faut montrer patte blanche, il faut communiquer, comme le prisonnier communique avec l'extérieur. »

Perec, *Espèces d'espaces*, 2012, p. 73

Une fois que la relation conjugale est établie, son mode opératoire va influencer et organiser les pratiques spatiales, provoquant leur transformation, ce qui aura des conséquences sur la relation que la partenaire entretient avec le monde qui l'entoure. Ce mode opératoire prend la forme d'une surveillance et d'un contrôle du comportement de la partenaire féminine, ce qui va nécessiter la mobilisation de toute une série d'éléments. Les tous premiers sont le regard et la parole. Par le regard, le conjoint indique le comportement qu'il attend de la compagne. Le regard donne des ordres. Mais il peut aussi s'ériger en juge et faire savoir – énoncer – ce qu'il est bien ou non de faire. Dans d'autres situations, le regard devient panoptique. Il est totalitaire.

• Le regard en tant que donneur d'ordres

C'est le cas par exemple où, dans une situation sociale en présence d'autres personnes, le conjoint adresse un regard à la partenaire, l'informant ainsi du comportement qu'elle doit adopter.

Mme H. — *Déjà, il ne voulait pas que je participe aux dialogues à table et tout. Il ne voulait pas que je dise mes points de vue, et avec le regard de suite que... Par exemple, je prenais la parole et je commençais à parler, et de suite son regard sur moi qu'on me disait déjà, comme à force qu'on est ensemble déjà à 17 ans, je savais déjà que je devais terminer.*

Le temps passé en couple socialise les partenaires dans le décryptage du sens de leurs gestes réciproques. Dans cette situation, les années de vie commune ont permis à Mme H. de décoder les signes de communication de son compagnon. Cette habileté, que les membres du couple développent à mesure qu'ils partagent des expériences de vie et qu'ils se font un monde à eux, les rend proches. Dans un couple égalitaire, cette proximité ne constitue pas la mise en danger de la sphère personnelle de la partenaire, car les individu-es gèrent leur vulnérabilité mutuelle par une « inattention civile » (Goffman, 2002). Ainsi, la proximité entre deux partenaires égaux prend l'acception d'une intimité et d'une complicité réciproquement partagées. En revanche, lorsqu'il y a une situation de violence conjugale, la proximité détruit la frontière qui sépare et protège l'individualité de la partenaire. Il s'opère ainsi une intrusion qui nie la frontière qui défend sa sphère personnelle. Dans les récits, cette frontière est souvent métaphorisée par l'image de la porte.

Mme MC — *Parce que dans la vie, vous sortez, il y a plein de portes. Si vous êtes bien, vous allez au cinéma, vous allez rencontrer une copine, vous allez... Mais quand vous êtes mal, enfin dans ces conditions-là, vous ne faites rien pratiquement. [...]*

E. S.M. — *Et après, vous dites que dans la vie il y a plein de portes.*

Mme MC — *Oui, il y a plein de portes. Mais, si vous voulez, sauf que ces portes-là, c'est toujours pareil... Mais sans parler de violence conjugale, quand on est bien dans son mental et dans son corps, on s'en va de chez soi, on parle aux gens, on discute, on est dans cet espace de circulation, on va au cinéma, on échange avec l'autre même si on n'est pas d'accord. Sauf que là il y a quelque chose qui ne se fait plus de ça, parce que c'est trop compliqué pour le faire. D'abord parce que nous on est, je pense que quand on vit ça, on est dans cet épuisement, le matin quand on se lève de ce qu'on a subi la veille, et qui va se reproduire peut-être le lendemain, cette répétition, elle est... je veux dire, on est morte, on est des mortes vivantes.*

Mettre en danger les limites et les codes qui préservent la sphère personnelle empêche la circulation d'un espace à un autre et constitue une négation de l'expression de l'individualité.

En effet, comme le rappelle Perla Serfaty-Garzon (2003), habiter signifie avoir la faculté d’opérer une démarcation, de pouvoir délimiter les contours entre les différents espaces qui conforment le quotidien dans lequel se déroule la vie. Ce sont ces démarcations qui permettent de passer d’un espace à un autre et d’y circuler, en mettant en place des fermetures et des ouvertures selon les situations et le contexte. Cette circulation est une condition nécessaire pour s’éprouver exister. Si la sphère personnelle – l’espace intérieur – est envahie et « profanée », la frontière qui est censée jouer le rôle de sécurité et de stabilité est mise à mal. En l’absence de cette frontière, la démarcation permettant d’opérer des délimitation spatiales entre un « je », un « moi » et les autres, est mise à mal. C’est la raison pour laquelle, quand la sphère personnelle n’est pas respectée, apparaît le sentiment d’humiliation et de danger. À l’égal des situations de réclusion institutionnelle décrites par Erving Goffman dans le livre *Asiles...*, les humiliations, la violence verbale, le regard menaçant donnent aux partenaires féminines l’impression que leur intégrité physique et morale est constamment menacée. Ainsi que le dit E. Goffman, en faisant référence aux hommes en situation de réclusion : « La frontière maintenue par l’homme entre son être et ce qui l’entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés. » (Goffman, 1968, p. 66). Mais ces frontières ne sont pas les seules à être dans le point de mire de la relation conjugale. Comme nous le verrons plus loin, la frontière érigée par notre modernité entre les espaces public et privé, symbolisée également de manière importante par l’image de la porte, est aussi mise à mal par la violence conjugale.

• **Le regard en tant que juge**

Dans sa deuxième configuration, le regard s’érige en juge ; il induit un contexte qui renvoie à la conjointe l’image de suspecte, de fautive. Il provoque ainsi une restriction des contacts susceptibles d’être établis entre la partenaire et d’autres personnes et/ou l’environnement.

Mme L. — *J’ai plus de relations sociales à présent. Mes voisins par exemple. Avant, impossible de parler à un voisin ! Je rougissais. Quand un voisin me disait bonjour, je deviens toute rouge.*

E. S.M. — *Pourquoi ?*

Mme L. — *Parce que j’ai l’impression que mon mari me regarde, qu’il me surveille.*

E. S.M. — *Même s’il n’était pas là ?*

Mme L. — *Je crois. D’ailleurs il me le reprochait. Il me dit : “Pourquoi tu rougis ? Tu as quelque chose à te reprocher ?”, c’est pour vous dire ! Une fois, il est venu me chercher au boulot et je rencontre à l’entrée de l’immeuble le concierge et, comme d’habitude, il me dit bonjour. Et l’autre arrive en voiture et se gare et me trouve là. En fait j’attendais mon*

mari qui devait venir me chercher. Et le concierge qui me parlait de problèmes de paysage... Et quand il est venu, je suis devenue... comme s'il m'avait trouvée dans un lit avec un homme... Tellement j'étais... Je suis devenue toute rouge, je tremblais. Et il me l'a dit : "Tu es devenue toute rouge quand tu m'as vu. Tu as quelque chose à te reprocher ?". J'ai dit : "Non je n'ai rien à me reprocher mais rien qu'à ta façon de me regarder, je sens ce que tu veux dire."

Dans ce cas, le regard prend l'ascendant sur le comportement de la partenaire, il est contraignant, il éduque. Mais, d'un autre côté, l'usage que la partenaire peut faire de son propre regard est aussi restreint. L'ensemble des femmes interviewées sont conscientes de la soumission qu'elles devaient adopter par le regard. Ainsi, par exemple Mme H évoque :

Mme H. — Parce que je ne pouvais pas regarder les hommes dans la rue, je dois fixer les yeux sur des choses.... Même mes yeux par exemple sur une belle voiture, il est fâché de suite.

Cette limitation dans la possibilité de regarder autour et d'établir un lien visuel avec l'extérieur traduit l'exercice d'un pouvoir qui se décline sous la forme d'un « droit-repoussoir » d'autres personnes susceptibles d'entrer en lien avec la partenaire. Ce comportement prend ainsi les contours d'une punition à travers laquelle la personne est isolée de l'environnement qui l'entoure et, en conséquence, enfermée. Cette pratique trouve des connexions avec les expériences des habitantes de certains quartiers populaires lorsqu'elles expriment l'attitude de soumission qu'elles adoptent pour négocier leur circulation à l'extérieur. Comme nous l'avons vu plus haut, la pression et l'ambiance de menace ressentie par certaines habitantes les incitent à une discrétion spatiale. Celle-ci se manifeste, par exemple, par le fait d'éviter le contact visuel avec les gens quand elles circulent à l'extérieur. De la même manière que dans les situations de violence conjugale, cette attitude écarte la femme de toute relation sociale et la confronte à l'expérience de l'enfermement.

Un autre comportement entraînant l'isolement de la partenaire consiste à adopter des attitudes désobligeantes à son égard lorsque le couple est en compagnie de proches.

Mme M. : « Ce qu'il aimait bien faire c'est que, quand moi j'invitais des gens, il s'asseyait et ne parlait pas. Il ne disait rien et il regardait sa montre. L'air de dire en fait qu'il s'embêtait, que mes ami-es n'étaient pas intéressantes. En fait que ses ami-es étaient mieux que les mien-nes. C'était toujours ça qu'il me montrait en fait. Parce que quand c'était ses collègues à lui, il parlait, il rigolait. Il était souvent comme ça. Et par contre quand c'était mes relations plus à moi, il ne parlait pas, il montrait bien qu'il s'embêtait... »

Si l'écartement de toute relation sociale constitue une modalité pour réguler les comportements de la partenaire, la possibilité d'exercer sur elle une vision totale l'est tout autant.

• Le regard en tant que pratique panoptique

Dans cette troisième modalité, le regard s'exerce de manière totale. Il surveille l'ensemble des comportements de la partenaire. En effet, la règle veut que la fonction que lui confère le statut de conjoint lui permette de tout voir. C'est pourquoi, lorsque le couple n'est pas ensemble et que le partenaire ne peut pas contrôler directement ce qu'elle fait, d'autres outils, comme le portable, viennent se substituer au regard. Par le téléphone, il peut contrôler aussi bien le lieu où la partenaire se trouve que les actions qu'elle effectue et le temps qu'elle y passe. Dans d'autres situations, cette surveillance peut aller jusqu'à l'installation de caméras dans la maison (comme dans la situation de Mme Ch.), ou bien d'applications de géolocalisation dans les voitures ou dans les portables. Cet état de fait trouve un écho dans le rapport sur la cyber-violence publié par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes³⁹.

Selon ce rapport, les différentes enquêtes menées en Grande-Bretagne et aux États-Unis montrent que l'ampleur de ce phénomène est d'une importance considérable. Selon les résultats obtenus par l'association Women's Aid, 85 % des femmes accueillies ont subi des violences dans la vie réelle et dans la vie numérique. Parmi elles, 29 % l'ont été via des logiciels de géolocalisation et de surveillance. Pour 48 % d'entre elles, les violences en ligne se sont développées après la séparation.

Selon ce même rapport, d'après une enquête menée aux États-Unis auprès des centres d'hébergement de femmes victimes de violences au sein du couple, 85 % de ces centres prennent en charge des femmes victimes de cyber-contrôle. Parmi ces derniers, 75 % expliquent que les agresseurs ont utilisé des logiciels pour espionner les conversations téléphoniques de la victime. Ainsi, que ce soit par une présence directe ou par l'utilisation d'applications numériques, le lien conjugal prend la forme d'un régime panoptique. C'est pourquoi certaines femmes disent avoir la sensation d'être surveillées en permanence. C'était le cas de Mme L.

Mme L. : « *Il me surveillait et, même quand il n'était pas là, j'avais l'impression qu'il était là. Je ne peux pas me familiariser avec les gens parce que j'ai toujours peur qu'ils me rencontrent avec lui un jour et qu'ils me disent bonjour avec le sourire et que lui le prenne mal.* »

La partenaire est aliénée et engloutie par le regard objectivant du partenaire. Cela peut également opérer des connexions avec certaines expériences que les femmes ont dans l'espace public. La sensation d'être observées et scrutées, d'être suivies du regard, fait partie du

³⁹ Rapport n° 2017-11-16-VIO-030 « En finir avec l'impunité des violences faites aux femmes en ligne : une urgence pour les victimes » Danielle Bousquet, Édouard Durand, Ernestine Ronai, Alice Gayraud et Claire Guiraud, 16 novembre 2017.

quotidien de beaucoup de jeunes filles et de femmes lorsqu'elles sont et se déplacent dans l'espace public. Cette sensation limite leur liberté d'action. En conséquence, le regard totalisant exercé dans le cadre conjugal ou lors des déplacements dans l'espace public, transforme la relation conjugale et/ou l'espace public en espaces d'enfermement.

Il en va de même pour l'expérience de la parole.

• **L'interlocution, un accès restreint**

D'une manière générale, nous pouvons affirmer qu'avec l'avancée de l'égalité, les places dans l'interlocution sont changeantes et non figées. La femme est maintenant une interlocutrice légitime qui peut occuper alternativement les places de celle qui parle, celle qui écoute et celle dont on parle (Théry, 2010). Or, dans la société, et encore d'une manière plus marquée dans le lien conjugal, cette légitimité est biaisée par l'asymétrie qui persiste dans les rapports entre les femmes et les hommes. Si, de plus, nous nous référons aux situations de violence conjugale, l'asymétrie à l'œuvre fait que la prise de la parole devient une véritable menace. Et cela est ainsi parce qu'elle confère aux partenaires féminines la possibilité de s'exprimer, de nouer des liens avec d'autres personnes. L'interlocution peut leur permettre d'exister, ce qui mettrait à mal la recherche d'exclusivité du lien conjugal par le conjoint.

E. S.M. — *Vous dites que vous étiez soumise. Comment ça s'est traduit dans le quotidien ? Ça prenait quelle forme cette soumission ?*

Mme R. — *Je ne me rendais pas compte, c'est maintenant que je me rends compte que j'étais soumise. C'est maintenant, hors contexte, que je me rends compte que j'étais dans une position de soumission. C'est maintenant.*

E. S.M. — *Et c'était comment cette position de soumission.*

Mme R. — *Ne pas exprimer mon choix. La chose était que si, par exemple l'été, on sortait ensemble, et que s'il avait une opinion sur un sujet, sur la Vierge Marie ou le Pape ou la Tour Eiffel, si moi j'exprimais mon opinion en disant : "Ben non moi ma perception de ça, c'est ça et ça" ; quand on rentrait il me disait : "Tu me contredis en public." Donc pour ne pas avoir une bagarre pour rien, je ne donnais plus mon opinion. Il ne faut pas oublier que j'étais loin de la France. Faut pas oublier que je ne peux pas dire : "Je vais chez ma sœur", "je vais chez ma mère." J'étais prisonnière dès le début.*

Mme AD — *Des fois quand j'explique comme ça, quand je suis venue là, quand je discute avec des gens que même moi je ne connaissais pas, quand je parle il me dit : "Toi, on t'a pas demandé ; qu'est-ce que tu dis là ? Qu'est-ce que tu sais ?" Et je regarde les gens qui me regardent et je retourne derrière. Je suis calme, je ne parle plus. J'étais avec lui comme quelqu'un qui ne vit pas avec une personne qu'il a choisie, comme mari ou comme une femme. Je ne me sentais pas comme... une épouse. Je n'avais aucun mot à dire.*

E. S.M. — Et quand vous faisiez des démarches administratives ? Pareil ? Il venait avec vous ?

Mme L. — Ah il venait avec moi. Encore plus pour l'administratif. Parce que c'est monsieur qui sait. Moi, je ne sais rien. Donc il prenait la parole à ma place. Si l'agent posait des questions, c'est lui qui répondait.

Face à l'accès à l'interlocution, le partenaire s'octroie le droit d'utiliser la violence. En effet, ainsi que Mme CD le signale, parler à un autre homme pouvait susciter des réactions de violence. Elle se voit « couper la parole » ou, pire, subir des conséquences plus graves plus tard.

Mme CD — Mais quand j'étais avec lui, même adresser la parole à un homme ce n'était pas possible car il était d'une jalousie terrible. Même à un serveur au restaurant, si je devais poser une question par rapport à un plat, ou parfois des gens sympathiques qui vont venir me parler, c'était pas possible. Tout de suite il coupait la parole, ou alors si la personne insistait c'est moi qui, après, allais subir des choses.

D'autre part, c'est à travers la violence verbale que s'opère un mécanisme de régulation du comportement. Certaines femmes évoquent que le partenaire leur renvoyait en permanence l'image de ne pas être « à la hauteur », de ne pas faire les choses comme il faut. Elles avaient souvent la sensation d'être « à côté de la plaque ».

Mme V. — Il allait à la piscine, il m'appelait car il fallait que j'aille me baigner avec lui. On avait des ami-es qui venaient pour jouer à la pétanque, il m'appelait. Et ça générerait beaucoup de disputes parce que moi, je ne voulais pas le faire tout ça. Parce que je me faisais engueuler tout le temps car je ne jouais pas comme il fallait. Au ping-pong je ne jouais pas comme il fallait non plus. Au baby-foot je ne jouais pas comme il fallait. »

Cette déqualification porte atteinte à l'image de soi. Pour s'en protéger, les partenaires féminines vont avoir tendance à se mettre à l'écart de la participation sociale. Elles réduisent leurs activités et composent avec chaque situation pour arriver, dans la mesure du possible, à maintenir un certain équilibre et une image positive d'elles-mêmes et de la relation.

Mme AF — Et parfois, comme je ne veux pas qu'il fasse ça, à chaque fois qu'on va quelque part je cherche à... Je dis oui à tout ce qu'il dit pour qu'il n'y ait pas de problème. (GP DCDF.31)

Mme H. — Je ne parlais pas trop à la maison. Je maîtrise tout le temps mes paroles et tout. Et même les gestes et les faits. Et demander tout le temps qu'est-ce qu'il voulait, qu'est-ce qu'il a envie de faire, qu'est-ce qu'il voulait manger... Tout le temps... “Est-ce que tu aimes ceci, est-ce que tu aimes cela ? Est-ce que t'aimes pas ceci, est-ce que t'aimes pas cela ?” Tout le temps son avis, tout le temps lui a le dernier mot, la dernière décision... Pour éviter le conflit...

Mme M. — *Cela dit, entre nous deux, il n'y avait jamais de dialogue. De suite il parle, je ne pouvais pas lui répondre, et si je lui répondais, de suite la guerre. Il parlait, il parlait et après... C'était comme ça... Il parlait, il parlait, j'étais devant lui, je devais l'écouter de A à Z de ce qu'il voulait parler, et après point stop. Ne pas lui répondre. Stop. Comme ça. Et parce que là si je lui réponds, c'est la violence.*

Mme I. — *Il dénigrait tout ce que je disais. Parce que là me revient ce qu'il me balançait à la figure, en paroles. Et donc, effectivement, je finissais par me taire parce que les réflexions que j'avais, c'est : "Quand tu arrives, tu baisses le niveau." C'est-à-dire tu baisses le niveau de qualité de la conversation... Et ça c'était régulièrement qu'il me le disait. Donc... Je n'avais plus du tout de confiance en moi et de possibilité de m'exprimer. Donc je finissais par ne plus le faire. Ça m'a énormément marquée et j'en ai encore des séquelles.*

Les restrictions à l'expression opérées par la violence conjugale limitent la participation sociale des partenaires féminines et configurent l'expérience à travers laquelle elles vont habiter les espaces. Ces restrictions sont du même type que celles dérivées du sexisme ordinaire dans les espaces publics commentées précédemment. De ce fait, la perspective « micro », centrée sur le lien conjugal, met à jour une dynamique de territorialisation par l'agent masculin du même type que celle existant dans les espaces publics. Cette dynamique, excluante et ségrégative, reproduit, dans les espaces du domicile, les mêmes entraves à la mixité sociale observées dans les espaces publics. Ainsi, la cohabitation dans les espaces du domicile ne permet pas aux partenaires féminines de les habiter en y inscrivant une individualité en tant que sujets. Cette dynamique se poursuit ensuite par l'assignation des tâches en lien avec la parentalité et avec la gestion domestique.

4.2.2. L'assignation des tâches en lien avec la parentalité et la gestion domestique

Le lien conjugal fait converger l'exercice de la parentalité et des tâches domestiques dans la figure de la partenaire féminine. D'une part, elle assume presque exclusivement les responsabilités liées à la prise en charge des enfants. D'autre part, elle s'occupe de toutes les tâches domestiques. Cette double assignation traduit une appropriation de sa force de travail par le système conjugal au profit de l'institution familiale.

• L'exercice de la parentalité

Depuis les années 70, nous assistons à une transformation du modèle traditionnel de la famille. Les lois sur le divorce par consentement mutuel, l'IVG, la coparentalité, le mariage pour tous ont progressivement tracé le chemin vers une diversification des modèles familiaux. Le schéma traditionnel du couple marié avec des enfants, même s'il reste la référence, n'est pas

le seul dans le champ des possibles. De plus, les parcours de vie se sont également diversifiés. L'âge de la première union et de l'arrivée du premier enfant a reculé. Davantage de personnes restent aujourd'hui célibataires ou vivent en union libre et ont des enfants hors mariage. Les séparations donnent lieu à de nouvelles unions et à la conformation de familles recomposées. Par ailleurs, les valeurs d'égalité et de démocratie entre les sexes ont altéré les conceptions traditionnelles des rôles masculins et féminins, venant ainsi nuancer les rôles de genre et valoriser l'implication des hommes dans la sphère domestique. De même, alors que le niveau d'instruction des femmes a augmenté et qu'elles travaillent davantage à l'extérieur, les hommes s'impliquent plus que leurs aînés dans la sphère familiale. Cependant, et malgré ce portrait généraliste de l'évolution de la famille, les femmes continuent de prendre en charge la majeure partie du travail parental et domestique.

Dans une situation de violence conjugale, les femmes mettent souvent en relief une absence d'investissement des pères dans les tâches qui concernent la parentalité. Ce sont elles qui s'occupent principalement des enfants. Elles les amènent à l'école, vont les chercher, les accompagnent chez le médecin ou aux activités extrascolaires. En conséquence, les incursions à l'extérieur sont souvent en lien avec l'exercice de la parentalité.

Mme H. — *C'était moi qui m'en occupais [des démarches administratives]. Tout... Pour l'école aussi, pour la scolarité de ma fille, c'était moi. Tout ça, à l'extérieur, c'était moi. Et il y avait un moment même l'école pensait que j'étais une femme seule avec ma fille, parce que monsieur ne s'est jamais manifesté. Il se manifestait mais c'était rare. »*

Dans les situations où les deux membres du couple se déplacent ensemble pour se rendre aux rendez-vous en lien avec la parentalité, le père se fait omniprésent, ne laissant pas à la partenaire la possibilité d'y participer ou de s'exprimer. Cet aspect met en lumière, comme montré plus haut, un monopole de la parole. Ainsi, Mme Lo indique que, quand il y avait des convocations à l'école, son mari venait avec elle, mais c'était lui qui s'exprimait. Elle n'avait pas le droit de parler. En dehors de ces situations où la présence du mari prend la forme d'une omniprésence totale, les mères assument en règle générale seules les activités parentales. Ainsi, dans la situation de Mme H. exposée plus haut, l'absence du conjoint dans l'univers scolaire de sa fille alimentait chez elle la sensation d'être en situation de monoparentalité. Les femmes ne se sentent pas soutenues dans leur rôle de mère et trouvent ces tâches dévalorisées. Au-delà d'emmener les enfants à l'école et de les récupérer, les mères s'occupent de tout ce qui concerne les activités extra-scolaires.

Mme R. — *Oui les enfants et faire les courses, et les emmener à l'équitation, les emmener à la peinture, les emmener à la musique, les emmener au karaté, les emmener chez les copains...*

Mme I. — *Ah oui, ça, aller à l'école chercher les enfants, oui.*

E. S.M. — *C'était vous qui vous en occupiez ?*

Mme I. — *C'était que moi, oui.*

E. S.M. — *C'était jamais en couple ? Là c'était vous toute seule ?*

Mme I. — *Non c'était jamais en couple.*

E. S.M. — *Est-ce qu'il y avait d'autres activités que vous faisiez toute seule ? Sans lui, sans sa présence à lui, à l'extérieur ?*

Mme I. — *Par rapport aux enfants, tout ce qui était le suivi médical des enfants. Limite, il ne savait pas où était le pédiatre.*

E. S.M. — *C'est vous qui aviez l'habitude de vous occuper de tout ce qui concernait les enfants ?*

Mme I. — *Oui.*

E. S.M. — *Donc c'était la question de la santé...*

Mme I. — *Pour les habiller aussi. C'était moi. Rarement ensemble pour acheter les vêtements.*

La place centrale que prend l'exercice de la parentalité entraîne une spécialisation des rôles et l'abandon d'autres espaces qui ne sont pas en lien avec cette spécialisation. Certaines femmes sacrifient leur carrière professionnelle ou la poursuite des études pour s'occuper de la famille ou pour privilégier la carrière du mari. Mais, tout en ayant conscience de cette réalité, lorsque les femmes essaient de ne pas renoncer à d'autres activités, un sentiment de culpabilité apparaît. Le désir de diversifier les activités entre ainsi en conflit avec le devoir parental qui leur est dévolu. Ce sentiment de culpabilité perdure après la séparation.

Mme AD — *Donc, nous on culpabilise forcément à chaque fois qu'on s'éloigne de nos enfants, à chaque fois qu'on fait quelque chose pour nous on se dit : "ben non, je suis leur mère", alors que... Est-ce que déjà si on arrivait à travailler sur notre culpabilité... C'est pas les abandonner que de dire de temps en temps : "on va danser" ou "on va se promener avec des amies." Enfin, moi il me semble. Je ne sais pas. Est-ce que c'est encore une question assez collective de se demander si on est dans cette culpabilité ? Mais ça peut être*

par rapport aux enfants, mais ça peut être aussi par rapport au travail, à d'autres choses... Est-ce que ce n'est pas ce point de culpabilité qu'il faut réussir à dépasser pour se dire : "Mince. Non ce que je fais j'ai le droit de le faire. J'ai le droit de faire ça et ce n'est pas abandonner mes enfants que de dire... ou mon travail ou je sais pas quoi." (Extrait GP DCDF.31)

Mme Ses — [...] ce qui m'étouffait c'était la vie de couple qui m'étouffait, donc je voulais me retrouver en fait, je voulais me retrouver parce que j'avais l'impression de... quand j'ai fait ma dépression je me suis réveillée je me suis dit : "Qu'est -que j'ai fait des quinze ans ?" J'ai élevé mes enfants, je suis contente, je continue à le faire, d'accord ; mais, à part d'élever mes enfants... l'homme en quinze ans il avance, mais la femme ? Toujours elle repart tout à zéro, là je dis 15 ans parce que j'ai perdu 15 ans... je n'ai pas perdu mais bon, 15 ans sont partis quand même mais bon là je suis partie j'ai pris quoi ? j'ai pris ma valise, [...], je n'ai pas pris des diplômes ces quinze ans, je n'ai pas pris de, de, de boulot, je n'ai pas pris de... On se sacrifie pour les enfants, je les ai voulus, j'ai assumé, mais maintenant je veux qu'ils ne me voient pas en tant que mère mais en tant que femme en tant qu'une femme, j'existe en tant qu'une femme, pas en tant qu'une mère, je ne suis pas qu'une mère... (Extrait GP Association ISES, 2012)

Mme Sa — ou bien esclave, ou bien esclave... (Extrait GP Association ISES, 2012)

Le fait que les mères assument presque exclusivement la responsabilité de la prise en charge des enfants, y compris après la séparation, montre que, comme le disait Christine Delphy, la parentalité est une institution relativement autonome de la conjugalité. Indépendamment de l'existence ou non du couple conjugal, la parentalité repose dans une plus grande mesure sur les mères. De ce fait, son exercice devient un vecteur d'exploitation du travail des femmes. Mais, ainsi que le matérialisme féministe l'avait analysé, indépendamment de l'existence d'une situation de violence conjugale, cet état de fait trouve des connexions avec l'expérience d'une majorité des femmes qui ont des enfants. « Quand il y a des enfants, leur charge matérielle continue après le divorce de peser exclusivement sur les femmes et elle est redoublée par la charge financière. Cependant, au lieu de considérer que cela manifeste la continuation de l'appropriation du travail de la femme par le mari, il semble maintenant plus juste de dire que cela représente une nouvelle forme de responsabilité exclusive des femmes vis-à-vis des enfants, qui préexiste au mariage, dure pendant le mariage et y survit. Cette responsabilité peut être définie comme l'exploitation collective des femmes par les hommes, et corrélativement, l'exemption collective des hommes de l'élevage des enfants. » (Delphy, 2013, p. 133).

Comme dit plus haut, la responsabilité exclusive des mères vis-à-vis des enfants a connu une transformation ces dernières décennies. Les évolutions sociales ont déplacé les démarcations de la famille traditionnelle et diversifié les modèles et l'implication des parents. Cependant,

cette lecture matérialiste reste en vigueur dès lors que l'exercice de la parentalité est analysé à partir de la position relative que le couple parental occupe dans la structure sociale. Plus les positions sociales des deux membres du couple sont asymétriques, plus le poids de la parentalité repose sur les mères. Et ceci est une constante dans des situations où existe la violence conjugale. Pour ces femmes, l'analyse de C. Delphy, selon laquelle l'appropriation de la force du travail des femmes par le mari se poursuit après le divorce à travers l'exercice de la parentalité, est toujours d'actualité. Cela montre d'ailleurs que le divorce n'est pas systématiquement un moyen d'affranchir ces femmes de la domination. Elles en sont d'ailleurs conscientes. En effet, une fois séparées, elles continuent de porter le poids le plus important de la sphère parentale. Mme AF, l'évoque en ces termes :

Mme AF — *Mais aujourd'hui... il faut continuer à jouer le rôle de la maman. Je ne sais pas comment me détacher des enfants, mais j'ai quand même envie d'espace pour moi. J'ai envie d'avoir de l'espace pour moi, peut-être de voyager, de faire des choses qui sont à moi toute seule.* » (Extrait GP DCDF.31)

Si la sphère de la parentalité repose presque exclusivement sur les femmes interviewées, il en va de même pour les tâches domestiques. Tout comme le précédent, ce domaine constitue le lieu où s'exerce une partie de leur assujettissement.

• Les tâches domestiques

Délimiter les contours du travail domestique n'est pas évident. Selon Delphine Roy (2012), généralement trois critères sont retenus : être productif, non rémunéré et pouvoir être délégué à quelqu'un d'autre. Selon cette même publication, certaines activités sont à la frontière du loisir, ce qui marque trois périmètres différents. Un premier périmètre, restreint, qui correspond au cœur des tâches domestiques (cuisine, ménage, soins matériels aux proches ou aux personnes à charge, entretien du linge, gestion du ménage...). Un périmètre, qualifié d'intermédiaire, qui concerne les activités à la frontière du loisir (courses, jardinage, bricolage, jeux avec les enfants...). Un dernier périmètre, plus large, qui y ajoute le fait de promener un animal et les trajets en voiture pour se déplacer soi-même. Dans les entretiens, les femmes font part des activités qui relèvent davantage des périmètres restreint et intermédiaire.

Selon cette même auteure, « Avec la définition restreinte qui exclut les activités proches des loisirs comme le jardinage, le bricolage et les jeux avec les enfants, le temps de travail total (domestique et rémunéré) des premières [femmes] est supérieur de 5 heures au temps de travail total des seconds [hommes]. En effet, plus on se rapproche du cœur des tâches domestiques, plus la part réalisée par les femmes est importante. » (Roy, 2012, p. 2). Tous périmètres confondus, les femmes consacrent plus de temps aux tâches domestiques que les hommes.

La forte féminisation des tâches domestiques entraîne une division sexuée du travail. Elle a aussi des conséquences sur la structure globale du marché de l'emploi. De plus, et étant donné que les rôles forgent les identités et en sont un des moyens d'expression, l'attribution aux femmes (ou l'auto-attribution) des tâches liées à la sphère domestique participe d'une identité en accord avec l'intériorité des espaces domestiques. Ici, comme dans la sphère de la parentalité, le dévouement des femmes semble proportionnel à l'asymétrie existant dans les rapports conjugaux. Cette correspondance entre l'asymétrie des positions des femmes et des hommes et une plus grande spécialisation des premières dans les tâches domestiques coïncide dans les cas où existe la violence conjugale. Dans ces situations, les femmes se voient assumer la totalité de ces tâches. Ainsi, dans un entretien collectif effectué dans le cadre de mon travail dans l'association ISES où j'ai exercé en tant que salariée, les femmes tenaient les propos suivants :

Mme Cl. — *Surtout moi, j'ai des enfants donc, toujours on est [...] je pense à l'avenir d'eux, et puis après il y a beaucoup de choses, surtout pour nous les femmes*

Mme Sa. — *Surtout nous les femmes [...] Quand il rentre, malgré que c'est un travail il s'en fout, il faut préparer le repas, il faut faire le ménage.*

Mme Cl. — *Tout, tout, tout.*

Mme Sa. — *Et le week-end on ne sort pas, moi personnellement je ne sors pas le week-end, je suis à la maison...*

Mme Sy. — *Tu fais le ménage, tu fais le repas.*

Mme Cl. — *Mais moi aussi et si je sors je sors avec les trois.* (Extraits GP Association ISES. 2012)

Ces dires se retrouvent aussi dans les entretiens individuels réalisés à l'Apiaf. Ainsi Mme I. et Mme R. l'expriment avec les propos suivants :

Mme I. — *Ah non lui, faire la cuisine, tout ça, Non.*

E. S.M. — *C'est vous qui faisiez à manger au quotidien ?*

Mme I. — *Oui oui. Lui, si jamais il était seul, il survivait avec de la saucisse et du Roquefort. C'est tout ce qu'il était capable de manger.*

E. S.M. — *Et le rangement de la maison ? Qui rangeait ? Qui prenait part à l'aménagement de la maison, la décoration, des choses comme ça ?*

Mme I. — *C'est moi qui rangeais. L'aménagement et la décoration : disons que c'était plutôt ses désirs à lui, c'est lui qui envahissait tout l'espace.*

E. S.M. — *La cuisine : qui fait à manger ?*

Mme R. — *Moi !!! Il n'a jamais épluché une pomme de terre, il n'a jamais touché un oignon.*

« Je passais mes jours à préparer à manger, mettre la table, servir les repas, nettoyer la table, faire la vaisselle, laver, repasser, surveiller les enfants, les élever, les emmener à l'école, sortir les ordures, faire la lessive, faire les courses, faire le ménage... je suis pas sans métier, j'ai cent métiers. » (M.-R., hébergée à SOS Femmes à Nantes)⁴⁰

Ainsi, le modèle conjugal qui résulte de la violence conjugale, crée, pour ces femmes, des conditions matérielles similaires. En s'occupant de la maison, du conjoint, des enfants, elles effectuent un travail gratuit et dévalorisé qui peut entraîner, pour certaines, une mobilité descendante lorsqu'elles décident de se séparer et d'intégrer le marché du travail. En effet, la déqualification, induite par le temps passé en dehors du marché de l'emploi et par la place qu'elles occupent au sein de la famille, conditionne la place qu'elles peuvent y trouver une fois qu'elles cherchent à intégrer le monde professionnel. Ceci peut dissuader certaines femmes de quitter le domicile conjugal.

Mais, si le fait de se consacrer aux enfants et aux tâches domestiques recrée, pour ces femmes, des conditions de vie semblables, d'autres éléments vont aussi y participer. Ces éléments concernent la sphère économique et professionnelle.

4.2.3. Contrôle de l'espace économique et professionnel

En assignant la femme à la sphère domestique, la relation conjugale impacte également le rapport qu'elle a avec les activités d'ordre économique. La gestion économique du foyer revient au partenaire masculin. Il décide et contrôle les dépenses effectuées, de la même manière qu'il autorise – ou non – à la partenaire d'avoir un travail salarié. Lors des temps de permanence d'accueil, nous voyions arriver des femmes de différents profils sociaux. Mme T., par exemple, venait depuis quelque temps aux permanences ; elle était depuis de nombreuses années fonctionnaire dans les services des Finances publiques. Ce sont ses collègues de travail qui l'ont aidée à quitter le domicile et l'ont mise à l'abri avant de venir à l'association. Elle était en arrêt de travail, vivait cachée, marchait avec des béquilles, avait des problèmes de dos... son corps

⁴⁰ In : *Violences conjugales et exclusion sociale. Domicile, Hébergement, Logement*. Paris : FNSF, 2006.

portait l’empreinte de la violence. Objectivement, elle avait un salaire et une bonne situation économique. Pour autant, pendant sa vie maritale, elle n’avait accès ni à son compte bancaire, ni à la gestion de son salaire. Mais Mme T. n’est pas la seule à être dans cette situation. D’autres femmes, n’ayant pas d’emploi pendant leur vie maritale, avaient le statut social de leur mari. Alors que ce statut pouvait leur apporter des conditions de vie confortables, elles ne disposaient pas d’autonomie économique et dépendaient du mari pour effectuer des dépenses, y compris les plus élémentaires. Ainsi, par exemple, le mari de Mme R, psychologue en libéral à l’Île Maurice, gagnait très bien sa vie. Son salaire faisait vivre la famille, ce qui maintenait Mme R dans une situation de dépendance qui l’obligeait à adopter une attitude de soumission. Cela a pu changer au moment où elle a commencé à gagner son propre salaire.

Mme R. — *Oui. Parce qu'avant je me disais ; "C'est lui qui me nourrit, je dois fermer ma bouche. C'est lui qui me nourrit..." Alors après, quand j'ai eu une autonomie financière, que j'apportais dans le ménage, que je payais l'école des enfants, que je contribuais à la nourriture, que je contribuais à beaucoup, là j'avais la force pour dire : "Tu cherches une excuse pour... mais manque de pot il ne manque rien, tout est là. Manque de pot... Si, il y a du pain, si, il y a du sel...T'es pas content parce que là tu ne peux plus gueuler."*

Mme M. et Mme I., appartiennent à des classes sociales différentes. Alors que Mme M. avait arrêté ses études avant le bac et n’exerçait pas un travail salarié, Mme I. avait un diplôme de niveau I en comptabilité et exerçait à la maison pour le compte de son mari. Elle travaillait donc sans un statut de salariée. Toutes les deux étaient mariées avec un homme qui avait une situation financière confortable (le conjoint de Mme M. était militaire et celui de Mme I. était gérant de sa propre entreprise). Malgré la différence de niveau d’études entre ces deux femmes, leur situation sociale se trouve nivelée par les modalités conjugales. Toutes les deux vivaient dépendantes financièrement de leur conjoint, sans aucune autonomie et sans statut professionnel.

Mme M. — *La violence économique : je n'avais pas le droit d'acheter ce que je voulais. Il fallait toujours que je lui demande en fait.*

E. S.M. — *D'accord. Vous n'aviez pas votre indépendance économique ?*

Mme M. — *Et pourtant mon ex-mari gagnait très très bien sa vie. [...]*

E. S.M. — *Et pour faire les courses aussi ? Il fallait lui demander ?*

Mme M. — *Alors il surveillait, dans le sens où il ne me demandait pas le ticket de caisse, mais il voyait par rapport au budget que je dépensais qui était toujours à peu près pareil. Et après, quand on retire de l'argent au distributeur : donc moi je l'ai eu fait et il est venu*

me dire qu'il fallait que j'arrête car je dépensais trop. Alors que moi j'ai toujours été quelqu'un d'assez économe car j'ai toujours vécu dans une famille où on n'avait pas d'argent. Donc je sais la valeur de l'argent. Donc je ne suis pas une femme dépensière. Donc je retirais un peu d'argent voilà, pour avoir toujours un peu d'argent liquide sur moi, quand j'en avais besoin puisque c'est moi qui faisais toujours les courses. Et à certains moments il fallait toujours qu'il me... Voilà... Ce harcèlement qui revenait à me dire : "M., je trouve que tu dépenses un peu trop, tu retires un peu trop d'argent. Ou là fais attention à l'alimentation." Je disais : "Je ne peux pas faire plus attention. Je fais déjà très attention." "Oui mais il faut que tu fasses encore plus attention." Enfin voilà c'était tout le temps comme ça.

E. S.M. — *Et il contrôlait les factures ? Les dépenses*

Mme I. — *Oui. Il n'avait pas le nez dans le compte bancaire mais... Comment dire ?... Quand même il contrôlait les dépenses... Enfin il avait au moins des remarques par rapport aux dépenses, parce que... Par exemple un jour il m'a dit que... Parce que des fois il m'arrivait d'acheter des plats tout prêts pour mon repas du midi. Mais comme lui mangeait au restaurant quasiment tous les midis, à partir du moment où il n'y a plus eu le self à leur école, ça lui paraissait normal pour lui. Mais un jour il m'a quand même fait une réflexion que je pourrais manger pour moins cher le midi. Il s'est permis de faire des réflexions comme ça, alors que franchement... Je n'ai jamais été dépensière.*

Le manque d'autonomie et le contrôle des dépenses se doublent d'un contrôle du temps. Le moindre écart avec la durée estimée pour faire une activité est susceptible de provoquer des conflits. Les femmes s'habituent à faire les choses vite. Elles développent une sorte d'expertise spatio-temporelle, habileté qui résulte d'une adaptation aux conditions de vie créées par la conjugalité. Mme R. l'exprime de cette manière :

Mme R. — *Oui, parce que quand je faisais les courses, au bout d'une heure si je n'étais pas rentrée, il m'appelait. Je lui disais : "Je suis dans la voiture", "Je suis en train de rentrer", ou etc. Donc les courses, j'avais une heure pour les faire. Au bout d'une heure, si je n'étais pas rentrée : "Ça va ?" "Oui pourquoi tu m'appelles ?" "Je suis inquiet." Pour faire les courses en une heure toute seule il faut vraiment courir, courir, courir. Faire vite, mettre dans le caddy, mettre dans la voiture, etc.*

Si nous nous situons dans une perspective « méso » du quartier, les femmes développent également une expertise spatio-temporelle lorsqu'elles se déplacent et circulent à l'extérieur. Comme nous l'avons vu dans le point 4.1, des associations travaillant dans des quartiers populaires soulignent que la circulation des femmes à l'extérieur est plus rapide que celles des hommes et que, au contraire d'eux, elles ne s'y posent pas. De plus, les femmes intériorisent des interdictions spatiales. Elles savent pertinemment qu'à partir d'une certaine heure il n'est pas convenable de passer par certains endroits ou, dans tous les cas, de le faire seule.

Si nous revenons à nouveau à la perspective « micro » du lien conjugal, le regard se porte également sur ce qui est acheté. Les courses s'effectuaient la plupart du temps en couple. Les dires des femmes interviewées montrent qu'elles ne pouvaient pas faire les courses sans la compagnie du conjoint, y compris lorsque les achats ne concernaient pas les besoins du foyer mais les achats personnels, comme leurs vêtements par exemple.

Mme V. — *Quand on allait faire des courses, il fallait qu'il vienne avec moi, c'est à dire qu'il était parti du principe que si on se mariait c'était pour être avec la personne tout le temps. Donc on était toujours sur le dos.*

Dans un autre moment de l'entretien, elle ajoute

Mme V. — *Même si je voulais faire les courses en rentrant de mon travail... Des fois je lui disais : "Quand je rentre de Montauban, je m'arrête." Parce qu'on avait Leclerc juste à côté de la maison. Donc je disais : "Quand je rentre, je m'arrête au Leclerc." "Non tu viens me chercher."*

Mme I. — *Et j'avais beau lui dire que je voulais y aller seule, il refusait que j'y aille seule. La plupart du temps il voulait qu'on y aille ensemble, sauf qu'il ne se rendait jamais disponible pour qu'on y aille ensemble.*

Mme H. — *Et le samedi il nous emmène pour faire des courses. C'est-à-dire on sort toujours ensemble le week-end.*

Mme L. — *Alors que quand je me suis mise en couple, s'il faut acheter un truc il faut qu'il soit avec moi, il choisit mes vêtements pour moi, il donnait toujours son avis. Et ce qui me plaît à moi, ça ne lui plaît pas à lui. C'était ça. Donc même m'acheter une robe, il fallait qu'il soit à côté de moi.*

Après le domaine des dépenses et des achats, un autre espace abordé dans les entretiens est celui du travail. Pendant la vie en couple, l'occupation de cet espace n'est pas exempt de tensions. En effet, étant donné que le lien conjugal affronte la possibilité d'exprimer une individualité, tout espace susceptible de leur permettre d'acquérir un niveau d'autonomie plus important fait l'objet d'un veto. L'espace professionnel, au-delà d'apporter un salaire, est un lieu de sociabilité qui pourrait mettre à mal l'exclusivité du lien conjugal. Pour éviter cette éventualité, certaines femmes ne travaillent pas durant leur vie en couple, d'autres exercent le travail salarié à la maison, comme Mme R, ou le font gratuitement pour le compte du mari, comme Mme I. D'autres encore perdent leur travail à cause des retards systématiques, voire des absences à répétition qui se soldent par des licenciements, comme dans le cas de Mme N., ou bien acceptent des emplois choisis en amont par leur conjoint, comme c'était le cas de Mme L.

Mme R. — *Je ne sortais pas travailler dehors, l'école était dans la maison et donc il me voyait. Il savait que j'étais là. Et il ne m'aurait jamais autorisée à travailler en dehors de la maison, prendre un travail le matin, rentrer le soir, il n'aurait jamais autorisé.*

Mme L. — *Oui il me dirigeait. D'ailleurs mon premier job c'est lui qui me l'a trouvé. Dans la restauration scolaire. Et c'est lui qui s'était arrangé avec la gestionnaire du collège. Et voilà : "Tu travailles de telle heure à telle heure. Tu es avec le chef à préparer les repas." Mon premier job, c'est lui qui me l'a trouvé. J'y suis allée en pleurant pour vous dire, parce que je ne voulais pas.*

E. S.M. — *D'accord. Et il y avait des conséquences sur votre travail ?*

Mme H. — *Ah oui. Il y avait vraiment des conséquences. Parce que là, déjà quand il m'a battue, quand j'étais blessée à l'œil droit, avec des bleus, premier jour, deuxième jour, je ne suis pas sortie parce que j'avais honte. Et après, mon employeur m'a appelée : "Mais pourquoi vous n'êtes pas venue H. ?" Après j'ai été obligée de le dire.*

Que la femme travaille ou non, qu'elle ait accès au compte bancaire ou non, qu'elle puisse ou non retirer de l'argent, la diversité des comportements à l'égard de la gestion économique montre une absence d'autonomie financière. De ce fait, la violence conjugale précarise l'ensemble des femmes, et ceci quel que soit leur niveau socioprofessionnel d'origine. Cela est corroboré par l'observatoire de la FNSF « Des différences significatives sont constatées entre auteurs de violences et victimes en comparaison à la population générale. Les femmes victimes sont moins en emploi, ont moins de ressources et plus d'interruptions dans leur vie professionnelle que les auteurs de violences. Freins à l'autonomie et violences économiques sont des éléments récurrents dans les violences conjugales. Elles maintiennent la victime dans une situation de dépendance et se poursuivent souvent après la séparation. »⁴¹

Lorsqu'elles décident de se séparer, les conditions générées par la séparation (problèmes de logement, de santé, perte ou abandon du travail, déménagement dans une autre ville, prise en charge des dépenses liées aux enfants...) les maintiennent dans des situations de précarité. Dans ces situations, et de manière contradictoire, la vie conjugale peut être perçue comme un mécanisme de protection. Elle peut les protéger d'une situation perçue comme trop risquée en cas de séparation. C'est pourquoi, malgré l'oppression qu'elles vivent dans la vie conjugale, celle-ci peut sembler, pour certaines femmes, une meilleure option que d'avoir à faire face aux conséquences d'un éventuel départ.

⁴¹ Fédération Nationale Solidarité Femmes (2018, novembre). *Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info »*. Année 2017, p. 6.

Mme AF — *Moi, j'ai toujours vécu attachée à mes enfants, toujours le rôle de la maman, avec un mari qui jouait le dictateur. Donc vous devez faire ce qu'il veut, marcher comme il veut. La personne qui ne veut pas faire ce qu'il veut prend la porte. Seulement, tu ne peux pas prendre la porte parce que tu ne sais pas où aller. Qu'est-ce que tu dois faire ? Bon tu es obligée de rester.* (Extrait GP DCDF.31)

Cette réticence à quitter le foyer fait écho aux propos de C. Delphy concernant la dépendance sociale que l'institution du mariage génère chez les femmes. En effet, selon cette auteure, la situation d'exploitation que vivent les femmes dans le cadre du mariage entraîne chez elles une dégradation de leur situation potentielle, ce qui renforce en retour, la nécessité de rester dans le cadre conjugal : « D'une part, le mariage est le lieu – institutionnel – d'une exploitation pour les femmes, d'autre part, précisément en raison de cette exploitation, leur situation potentielle (celle de toutes les femmes et pas seulement celle des femmes effectivement mariées) est si mauvaise que le mariage est encore la meilleure carrière – économiquement parlant – pour elles. Si une situation initiale ou potentielle est mauvaise, l'état de mariage ne fait ensuite qu'aggraver cette situation, et renforce donc sa propre nécessité. » (Delphy, 2013, p. 126).

4.2.4. Limitation de la sociabilité

La division sexuée du travail et la spécialisation des femmes dans les tâches relatives à la sphère parentale et domestique s'accompagnent d'une limitation des espaces de sociabilité qui vient également donner forme à la configuration des espaces occupés. De la même manière que dans le milieu carcéral – où l'isolement obéit à des exigences de séparation, d'organisation sécuritaire, de contrôle et de visibilité (Goffman, 1968) –, la violence conjugale organise la mise à l'écart du monde social de la partenaire. Cette mise à l'écart s'opère au niveau des espaces de sociabilité, à l'extérieur comme à l'intérieur du domicile.

D'une part, les femmes ont souvent l'interdiction de sortir seules et d'avoir des relations avec des ami-es et avec les membres de sa famille. Les sorties, liées à la sociabilité ou aux loisirs, sont choisies par le conjoint et se font presque exclusivement en sa compagnie et/ou celle des enfants. De ce fait, les femmes vivant ce type de lien conjugal trouvent peu d'occasions de se retrouver seules dans les espaces publics.

Mme H. — *Oui en général c'était tout ça. Mais j'ai pas fait de loisirs. Je ne pouvais pas, sauf si je le faisais avec ma fille. Il acceptait si je le faisais avec ma fille. Par exemple aller au cinéma. C'est lui qui nous demandait : "Tiens là je vous laisse de l'argent, vous allez au cinéma, vous allez manger un peu au 'Flunch' ou 'Mac do'."*

Mme R. — *Si !, on avait une vie extérieure et on y allait ensemble. C'est quand il y avait des cocktails, des trucs comme ça, et/ou des cocktails à l'ambassade, mais on était toujours en couple. C'était le soir. Ou on allait à des anniversaires, des choses comme ça, mais c'était toujours en couple.*

« *Moi je n'ai personne en France, ni ami-es, ni famille, rien du tout. Pendant 24 ans. Vous savez le psychologue pour une enquête sociale, il me dit : "Vous avez des ami-es, vous avez..." Mais non, je n'ai personne et la voisine, je ne connais pas, je ne peux même pas lui dire bonjour. Comment vous voulez que les gens me connaissent ? Moi je rentre avec lui, je sors avec lui. Et si je sors pour un papier toute seule, il me chronomètre l'heure. Il m'appelle au téléphone : "T'es à la maison ?" "Oui, je suis à la maison." » (Extrait GP Atelier de Murielle Hassler. Mémoire DEES).*

De plus, le couple fréquente des personnes proches du partenaire masculin ce qui met à l'écart l'univers social de sa partenaire, ainsi que le disent Mme M., Mme I., Mme A., Mme L., Mme H. :

Mme M. — *Nous, à propos du monde, aussi il y avait toujours du monde mais c'était sa famille à lui, son monde à lui, et ses ami-es à lui et tout ce qu'il voulait lui, pas moi.*

E. S.M. — *Vous aviez une vie sociale au domicile riche ?*

Mme I. — *Oui. Surtout quand les enfants étaient plus jeunes peut-être. À la fin, je ne savais même plus qui était venu manger à la maison. Tellement il en faisait recevoir.*

E. S.M. — *Et comment ça se passait à ces moments-là où il y avait du monde à la maison ? Comment ça s'organisait en fait ? Vous vous occupiez de quoi ?*

Mme I. — *Ben c'est moi qui préparais toute la cuisine et lui, grand seigneur, il servait à table. Son aide se limitait à ça.*

E. S.M. — *Et donc vous étiez prévenue quelque temps avant ? Vous faisiez les courses ?*

Mme I. — *Ah oui. C'est moi qui me débrouillais de tout.*

E. S.M. — *Vous prépariez à manger pour tout le monde ?*

Mme I. — *Oui oui. Et lui arrivait avec l'invité. Ou des fois il arrivait après l'invité. Et voilà. Parce que monsieur était très pris par son travail n'est-ce pas ? Donc il fallait que je fasse la conversation à ses invités à lui. Et voilà.*

E. S.M. — *Donc vous transitiez entre la cuisine et la salle à manger ?*

Mme I. — *Oui.*

Mme A. — *Moi, c'était strictement interdit de faire de copinage avec les parents d'autres enfants. [...] Les anniversaires, c'était l'angoisse totale, parce qu'inviter huit ou neuf copines et que du coup les parents venaient à la maison et que du coup... hein... déjà lui il était chez lui et ça, ce n'était pas possible... en plus ça voulait dire qu'ils allaient discuter avec moi et ça c'était encore moins possible [...]*

Mme L. — *Oui. Donc l'extérieur : être privée de voir des ami-es, de sortir, aller manger à midi, sortir seule. C'était l'extérieur, donc impossible de sortir seule. Impossible d'aller voir des ami-es seule. Donc si j'ai des ami-es, il fallait qu'il soit le copain du mari, du compagnon pour qu'il soit présent. Il préférerait avoir des ami-es couple plutôt qu'une amie à moi. Même le téléphone : si je parlais au téléphone à une amie d'enfance, il se demandait pourquoi on restait des heures à discuter alors qu'on rigolait, on parlait de notre enfance... Donc c'était ça, c'était vraiment l'extérieur.*

E. S.M. — *Et quand vous alliez voir les ami-es, c'était des ami-es de monsieur ou des ami-es à vous ?*

Mme H. — *Non déjà. Comme je n'ai jamais fréquenté mes ami-es donc c'est pas mes ami-es. C'est tout le temps ses ami-es, mais par contre si je veux sortir chez ma famille, avec lui tout le temps. Je ne peux pas sortir voir ma famille toute seule. Mais tout le temps avec lui.*

La violence coupe les partenaires féminines de la possibilité d'établir des liens d'appartenance à d'autres sphères avec d'autres personnes, ce qui produit une restriction de la sociabilité. Elles sont ainsi dépossédées d'un des rôles fondamentaux qui permet l'expression de leur individualité. Cette dépossession s'observe également dans l'univers des reclus analysé par E. Goffman (1968). Cela s'ajoute à la perte progressive de la diversité des rôles susceptibles d'être joués par les partenaires féminines.

Dans les situations où la partenaire sort avec ses ami-es, le partenaire s'assure de la nature des sorties et vérifie l'identité des personnes qu'elle fréquente.

Mme R. — *Et après quand on allait à l'anniversaire des unes ou des autres, j'y allais mais il me surveillait. Il m'appelait tout le temps. Il m'appelait deux ou trois fois, pour voir si vraiment j'étais avec les filles.*

D'autre part, l'ambiance de violence qui règne dans la maison provoque un état d'épuisement et de stress qui impacte leur capacité d'action et finit par les dissuader de sortir.

Mme H. — *Ah oui. Il y avait des moments que les violences avaient un grand impact sur moi, parce qu'il y avait des moments où je ne voulais plus sortir. Parce que comme j'ai un sentiment de honte, sentiment de frustration... Même les dernières qui m'ont poussée à demander le divorce, le collègue de ma fille était au courant. Et pour ma fille et moi, c'était vraiment une honte.*

E. S.M. — *D'accord et quand on a honte, on n'a pas trop envie d'aller vers l'extérieur ?*

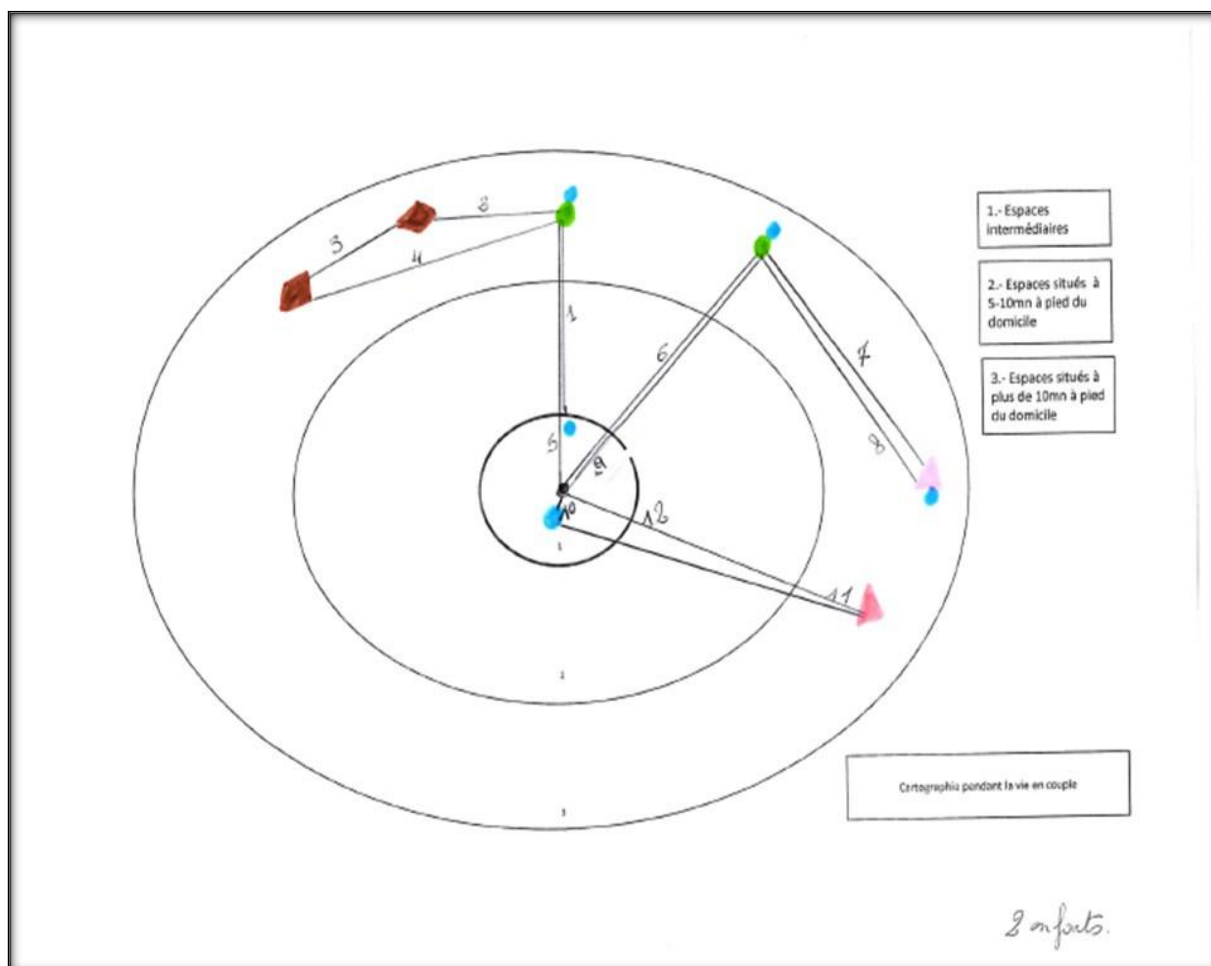
Mme H. — *Oui.*

E. S.M. — *On s'enferme davantage alors ?*

Mme H. — *On s'enferme mais c'est là maintenant que j'arrive à surmonter de sortir toute seule, d'aller devant le collège de ma fille.*

Ces situations évincent progressivement les femmes des espaces de sociabilité extérieurs. Les incursions se centrent sur des aspects très concrets, notamment la prise en charge des enfants et les affaires qui ont trait à la gestion domestique. Les représentations suivantes sont illustratives de cette réalité.

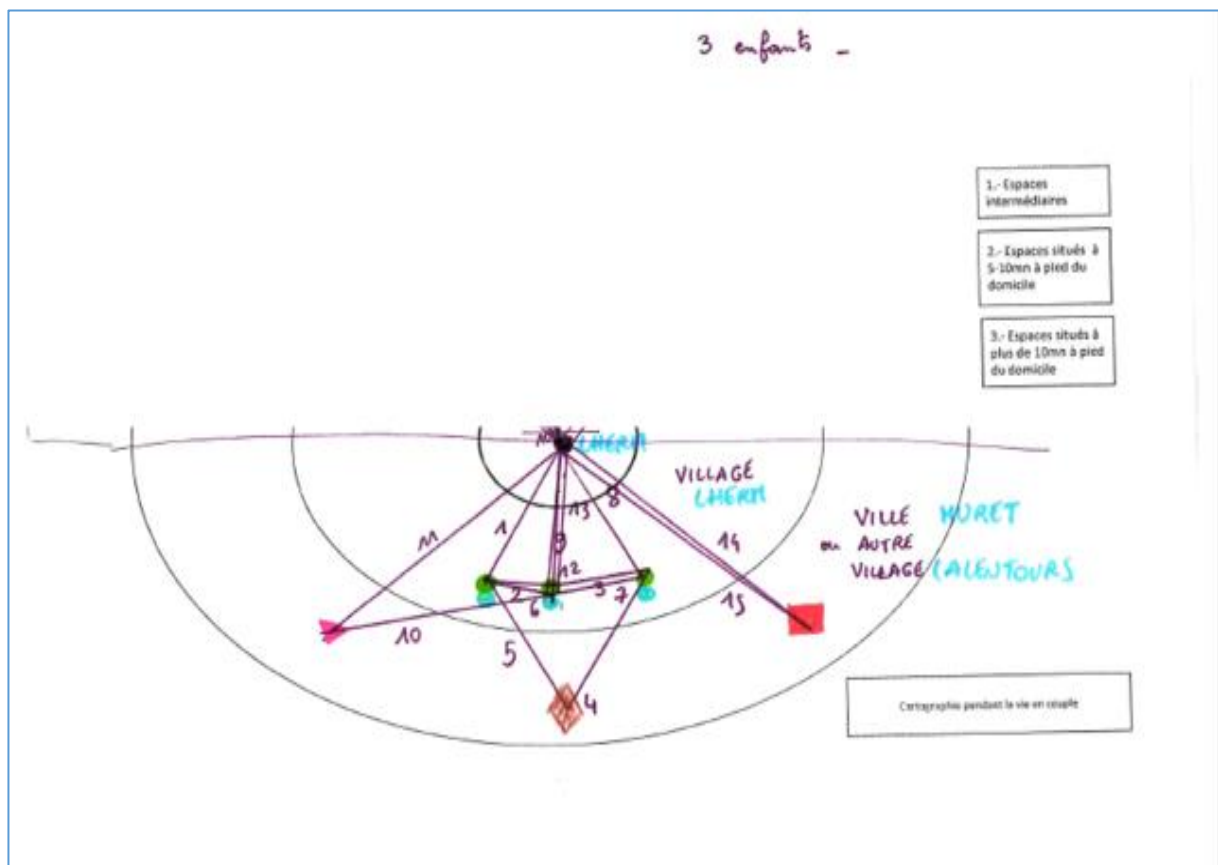
Figure 21. *At CIG « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple »*
— Mme FC.



Mme FC vit avec son conjoint dans un village de 5 650 habitants, situé 19 km au sud-ouest de Toulouse. Elle est éducatrice de jeunes enfants et son conjoint est électricien. Le couple a deux enfants. Le travail de Mme FC se trouve à plus de dix minutes à pied de son domicile.

Tous les matins elle emmène les enfants à l'école (1), moment où elle discute avec d'autres parents (point bleu). Ensuite, elle va à son travail (2) et (3). Après le travail, elle récupère les enfants à l'école (4) et les dépose à la maison (5). Elle ressort avec les enfants pour les emmener aux activités extra-scolaires (6), moment propice pour échanger avec d'autres personnes (point bleu). Elle repart faire des courses (7) et revient chercher les enfants (8). Elle les dépose de nouveau à la maison (9). Mme FC accompagne les enfants pour qu'ils jouent à l'extérieur (10), ce qui facilite également l'échange avec des personnes du quartier. Un dernier déplacement, symbolisé par le triangle rose, représente une éventuelle activité en lien avec la gestion de la maison (11) et le retour à la maison (12). À l'exception de l'espace de sociabilité favorisé par les sorties des enfants au sein du quartier, les autres espaces qui conforment son quotidien (les courses) se trouvent à plus de dix minutes à pied du domicile. La voiture reste le moyen de transport le plus utilisé.

*Figure 22. At CIQ « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple »
– Mme S.*

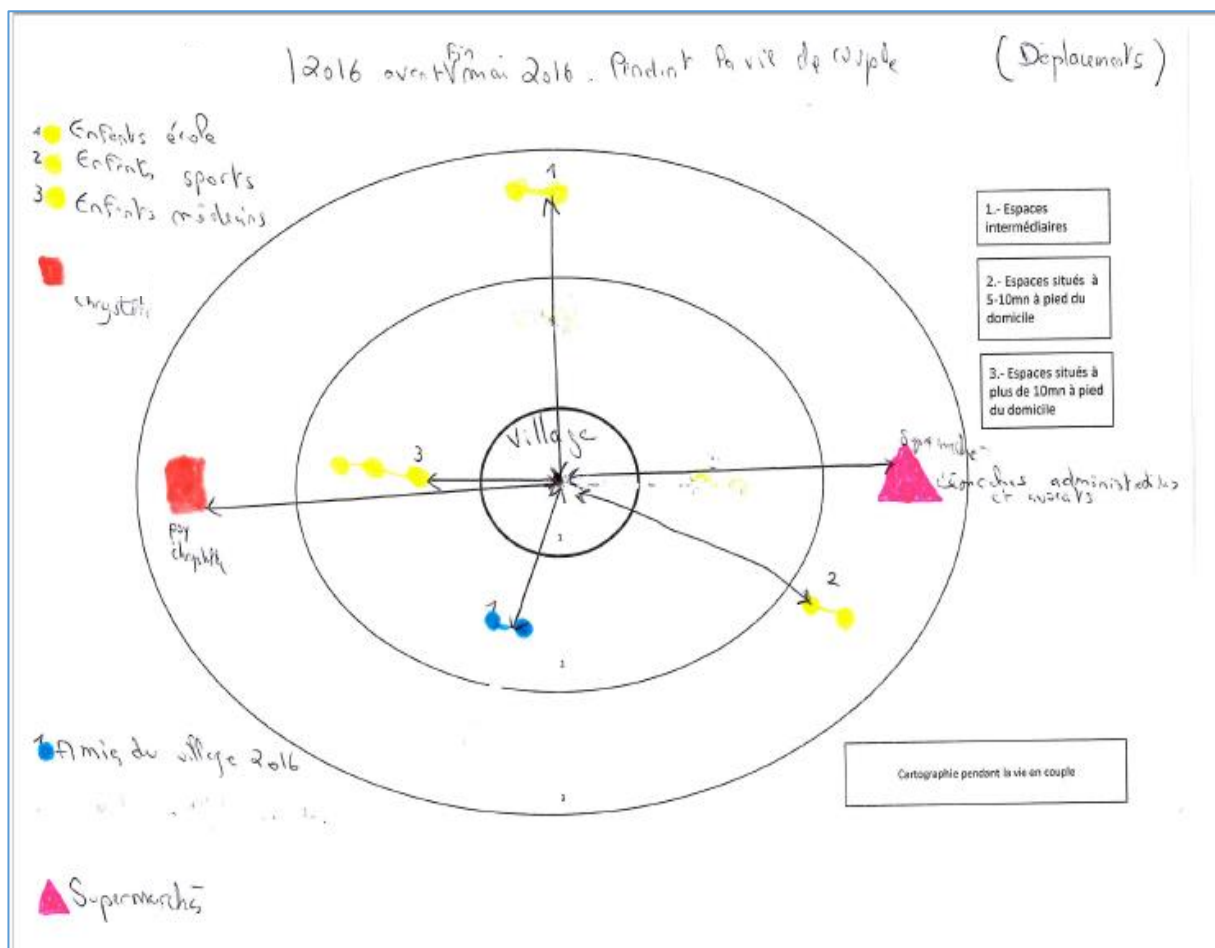


Mme S. vit en couple dans un village situé une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Toulouse et à 11 km au sud-ouest de Muret. Mme S. est professeure dans une école, son conjoint est cadre. Le couple a trois enfants. Selon la carte ci-dessus, le rythme de sa vie

quotidienne est marqué par la gestion de la charge des enfants et de la vie domestique. Chaque enfant est scolarisé dans un établissement différent au sein du village où vit la famille. Malgré le peu de distance qui les sépare du domicile, Mme S. prend la voiture pour les déposer (1), (2), (3), et pour pouvoir ensuite aller au travail à Muret (4), à environ 10 km de son domicile. Après le travail, Mme S. récupère les enfants (5), (6) et (7) et les dépose à la maison (8). Elle les emmène ensuite à une activité extra-scolaire (9) et part faire des courses (10). Elle dépose les courses à la maison (11) et repart chercher les enfants (12). À la fin de la journée madame pratique une activité à elle (carré rouge).

Cette carte montre que ses liens de sociabilité correspondent à l'univers scolaire des enfants. Le rythme et les incursions à l'extérieur revêtent un caractère fonctionnel et utilitaire. Cela peut s'observer également dans la carte suivante.

Figure 23. At CIQ « Espaces de la vie quotidienne pendant la vie en couple »
– Mme Ch.



Un autre type d'atelier visait à saisir les types de déplacements et les ressentis provoqués par les modalités conjugales à l'extérieur du domicile.

Figure 24. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme C.



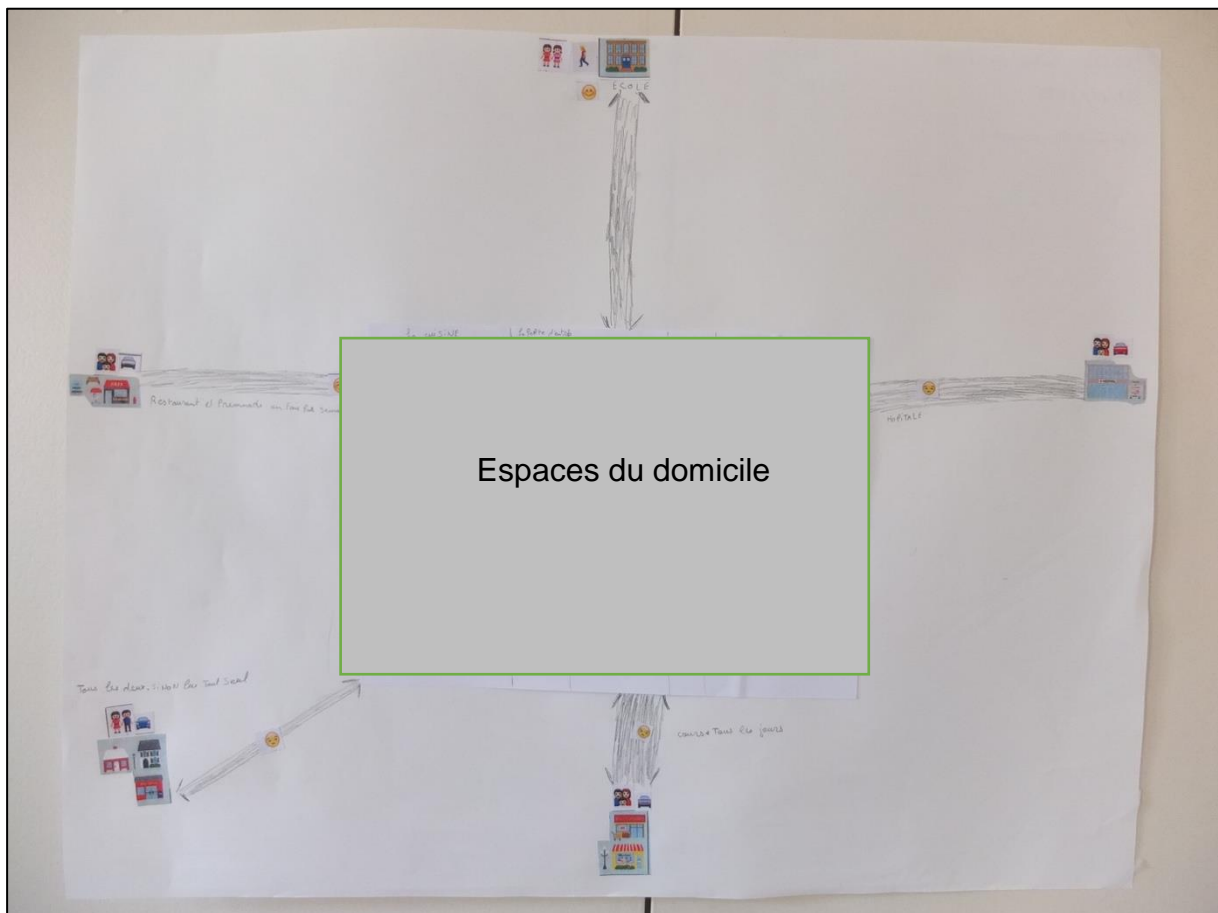
Mme C. vit en couple avec le père de son enfant. Ils ont un logement en ville et tous deux y travaillent. Au premier regard, nous voyons que les lignes qui relient la maison avec l'extérieur sont de différentes dimensions. Elles sont minces et discontinues lorsque les sorties sont peu fréquentes, voire rares, et plus épaisses si elles sont fréquentes. Ainsi, pratiquer un sport, aller voir sa famille ou effectuer des sorties de loisir – comme se rendre au café – sont des activités exceptionnelles. En revanche, les lignes plus épaisses rendent compte des sorties fréquentes et régulières. Ces sorties ont un rapport avec l'école de l'enfant, les courses ou le fait d'accompagner le partenaire lorsqu'il a une compétition sportive. Selon ses dires, le couple pratique un sport, mais les sorties en famille ont lieu lorsque le conjoint participe à une compétition. La pratique sportive de Mme C. ne donne pas lieu à un déplacement familial.

Le fait que les sorties se fassent la plupart du temps accompagnées de leur partenaire ou des enfants vient réaffirmer les propos des femmes dans les entretiens individuels. Mme C. ne déploie pas une individualité dans les espaces publics. De plus, selon la nature et les

caractéristiques des sorties, certaines émotions peuvent apparaître. La peur est présente lors des courses. Les dépenses effectuées, ainsi que les types de produits choisis, sont sources de conflit. En revanche, les sorties qui concernent l'univers de la partenaire féminine procurent un sentiment de bien-être. Cependant, elles sont aussi les moins fréquentes. Alors que la présence de monsieur suscite des sentiments négatifs, les enfants sont sources d'un sentiment de sécurité.

Un autre élément à considérer a trait aux modalités de déplacement. La carte nous signale que la voiture n'est pas utilisée. Les incursions en ville se font à pied ou en métro/bus. En définitive, nous sommes face à une utilisation de l'extérieur en rapport avec la sphère domestique et peu tournée vers soi.

Figure 25. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme Lo.

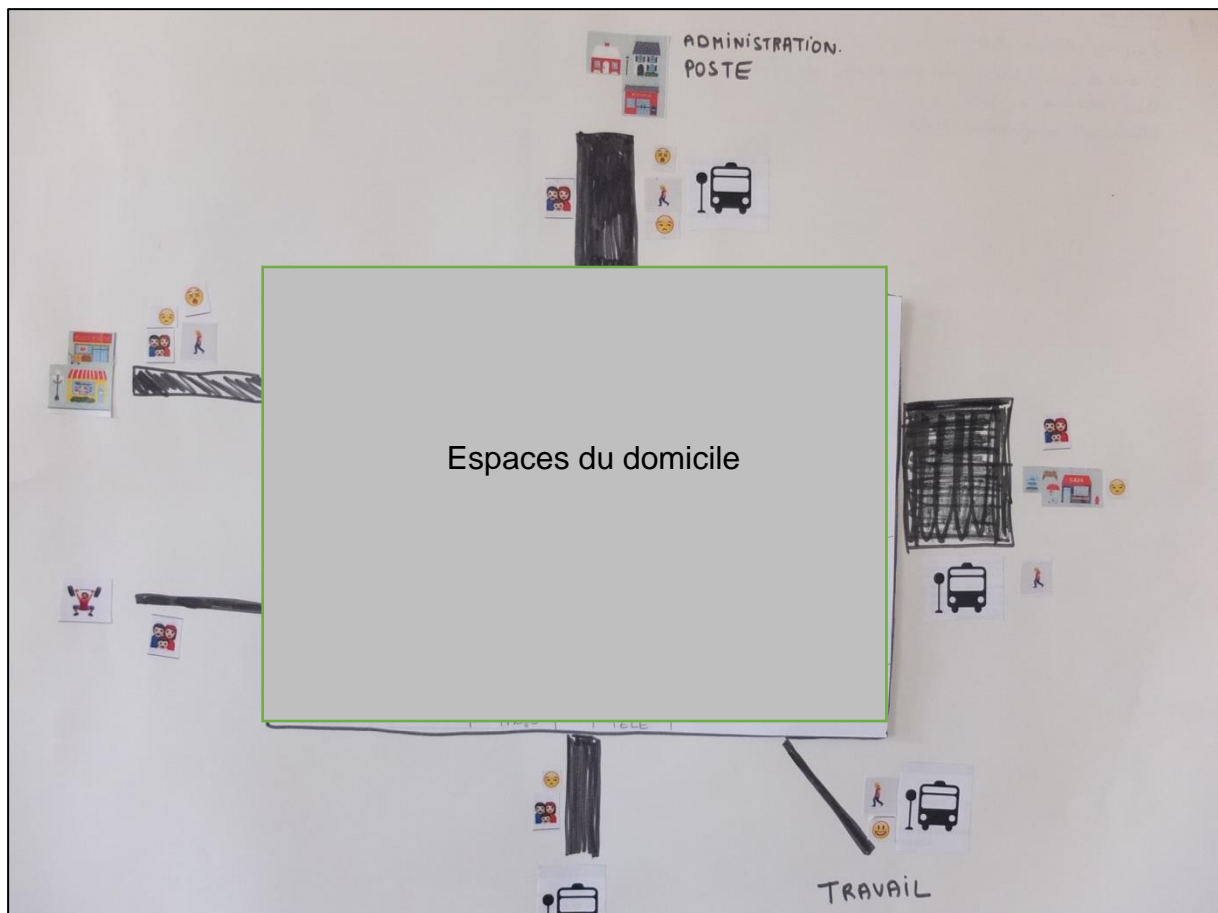


Mme Lo travaille avec son mari dans un restaurant familial situé en face de leur logement. Il y a donc une grande proximité entre le lieu de travail et le domicile. Au regard des flèches qui lient l'intérieur avec l'extérieur, aucune incursion ne s'effectue sans la compagnie de monsieur et/ou des enfants. Mme Lo ne sort jamais seule. De plus, ainsi qu'elle nous le dit, à l'exception des déplacements pour aller à l'école, où elle se rend à pied avec les enfants, toutes les autres sorties s'effectuent en voiture. Au moment de leur vie en couple, elle n'avait pas le

permis de conduire. Ainsi, elle dépendait de son mari pour les déplacements. Toutes les sorties représentées sont fréquentes, ce qui laisse voir une organisation des sorties routinière et prévisible. Aller au restaurant et se promener en famille ont lieu une fois par mois. Ces activités sont sources de bien-être, de même qu'accompagner les enfants à l'école. Les tâches administratives et les démarches officielles liées au travail s'effectuent en couple ou bien par monsieur tout seul. Les ressentis générés par ces tâches ne sont pas positifs, de même que les courses ou tout ce qui relève de la santé.

Cette deuxième carte met en exergue un rapport à l'extérieur utilitaire, fonctionnel, routinier et fortement encadré par la présence de la famille ou du partenaire masculin.

Figure 26. « Activités et ressentis dans les espaces extérieurs » – Mme N.



Mme N. vit en couple avec le père de son bébé dans une chambre d'hôtel à Paris. Monsieur ne travaille pas et a des troubles psychiatriques. Mme N. occupait des emplois de temps en temps, mais les violences provoquaient des retards ou des absences à répétition, ce qui entravait la pérennisation des emplois. Comme nous pouvons le voir dans les sorties représentées, la peur et la frustration constituent les ressentis les plus fréquents que madame éprouve à l'extérieur.

De ce fait, le rapport que Mme N. noue avec l'espace extérieur est traversé par un fort encadrement, une surveillance constante et des contraintes.

4.2.5. Désappropriation des espaces et usurpation des affaires personnelles

4.2.5.1. Désappropriation des espaces

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, la notion d'habiter renvoie au fait d'exister, « d'être ». Habiter c'est être dans l'espace et y exprimer une individualité. Cela rend nécessaire un marquage spatial qui délimite la spécificité de chaque espace et désigne les modalités pour passer de l'un à l'autre. Dans notre modernité, ce marquage spatial est particulièrement significatif entre l'espace public et privé, il structure une bonne partie de la mise en scène de la vie sociale. Cette mise en scène trouve également sa correspondance dans les démarcations inscrites dans la fonctionnalité des pièces de la maison. Nous y trouvons celles qui ont plutôt une fonctionnalité publique – comme le salon, l'entrée –, et celles qui se caractérisent par une fonctionnalité plus privée – comme les chambres. C'est le passage d'une pièce à une autre qui nous permet de vivre alternativement des moments de privacité, de retrait personnel, d'intimité, et des moments de rencontre avec le monde commun. Les modalités prises par la modernité en termes d'habiter font de la circulation de l'un à l'autre une nécessité. C'est par cette circulation, par les pratiques que nous y effectuons, qu'un lieu devient familier, connu, proche, et que nous pouvons y déployer une partie de nous, de notre identité. Et c'est par ce déploiement de notre identité que nous nous approprions un lieu, mais non pas en tant que possession, plutôt en tant que demeure, en tant que lieu où nous pouvons déployer l'expression de soi. En ce sens, l'appropriation devient l'acte par lequel l'individu développe ses capacités, sa « *potentia* ». À travers les actions que nous exerçons dans les lieux, nous exprimons nos potentialités en même temps que nous dotons les pièces d'un sens et d'une signification. Ainsi que le dit Alberto Eguier : « C'est l'utilisation qui en est faite qui donne un sens à chaque pièce, chaque coin. L'appropriation qui en est concomitante découvre leurs potentialités, qui à leur tour épaississent l'expérience. » (Eguier, 2009, p. 32). Dans certaines situations de violence conjugale, les femmes n'ont pas la possibilité d'exercer cette expression. Elles sont tenues à respecter un ordre dont les règles ne sont jamais transparentes.

Mme R. — C'était le mettre en colère et je vivais dans la peur parce qu'il cherchait toujours une excuse pour gueuler. Et donc, tous les jours je me disais : "Mais qu'est-ce que... ?". Tous les jours c'est comme si je rasais les murs et je me disais : "Qu'est-ce qu'il va chercher aujourd'hui comme bagarre ?" Donc 5 mn il rigolait, 5 mn il faisait la gueule, 5 mn il rigolait... Donc d'une minute à l'autre ça pouvait être... une girouette.

Le manque de repères, provoqué par l'absence de règles claires entrave l'acte d'habiter l'espace du domicile. Mais d'autres facteurs l'entravent également. Nadège Leroux en souligne plusieurs, tels que l'impossibilité de construire son intérieur, d'investir et d'occuper les lieux, de délimiter les espaces qui le conforment, d'avoir le choix : « Le choix de rentrer ou de sortir, de s'isoler ou d'être en collectivité, de se laisser aller à ses humeurs ou non (sans devoir répondre aux normes de la société extérieure). » (Leroux, 2008, p. 17). Ces facteurs se trouvent souvent réunis dans le phénomène de la violence conjugale. Ainsi, certaines femmes font part de l'impossibilité de décider de (ou de préserver) l'organisation de l'aménagement intérieur. Le conjoint change la décoration ou les objets de place d'une manière unilatérale, mettant à mal les repères ; ou bien il occupe tous les espaces, comme dans la situation de Mme V.

Mme V. — *Quand on s'est mariés et tout ça, il ne faisait pas à manger, il ne faisait jamais la cuisine, mais par contre, un jour, je suis rentrée et il m'a dit : "Je t'ai tout mis... les fourchettes là..." Il avait tout changé ! "Mais, pourquoi tu as tout changé ? Tu n'es jamais dans la cuisine ! Tu ne fais jamais à manger ! C'est moi..." "Oui, mais bon, c'est mieux comme ça." Il m'avait organisé le truc, enfin il avait tout fait quoi. La décoration dans la maison, c'est lui qui a tout fait aussi, moi je n'ai pas eu à faire [...]*

Je lui disais toujours : "C'est ta maison et je ne me sens pas chez moi ici." Il y avait des affaires à lui... Je n'avais pas d'endroit spécifique à moi. Par exemple pour les placards, chaque chambre avait un placard, donc les enfants avaient leurs habits dans leur chambre ; chaque enfant avait sa chambre. Moi je n'ai jamais eu de placard à moi, spécifiquement. C'est à dire que j'avais un peu d'habits dans chacun des placards de tout le monde.

E. S.M. — *Et comment vous vous l'expliquez ça ? Le fait de ne pas avoir un placard à soi ? C'est lui qui ne voulait pas ? »*

Mme V. — *Ben non c'est que lui, il s'installait confortablement et moi, je prenais la place qui restait. Il y avait tout le rez-de-chaussée qui était à lui, entre la partie garage, la partie jeux. Il avait une pièce avec toutes ses collections de petites voitures. Je disais toujours : "La maison, j'ai l'impression que ce n'est pas ma maison. Il n'y a que des choses à toi." Il me disait : "Mais c'est pas vrai, je fais les travaux comme tu me le demandes. T'es jamais contente."*

Mme H. — *Même l'espace du salon, c'est lui qui a décidé : "Je vais mettre le canapé ici, la télé ici." Il changeait tout le temps. Même notre lit : "Bon on va changer" et moi, je l'ai aidé tout simplement. Moi, je ne pouvais pas donner mon idée. Et c'est lui qui décidait tout. Je veux mettre la télé ici, la position du lit, la tête par-là..." Ça m'a fatiguée des fois parce qu'on l'avait changé et le lendemain : "Ah non c'est pas bon. On va remettre tout ici..."*

E. S.M. — *Et la cuisine non. C'est vous qui...*

Mme H. — *La cuisine c'est mon rangement, et tout. C'est la cuisine tout simplement. Mais lui ça ne l'empêchait pas de vérifier tout, de voir : "Mais pourquoi tu as changé la place de ceci ? J'avais déjà mis ici la cafetière ?" ... Dans le frigo par exemple, il a mis le lait devant le jus d'orange. Et une fois le matin que ça avait changé, la fille était descendue ... Et là ça l'a mis de suite en colère. La moindre des choses... En colère... Tout le temps.*

« Il me faisait souvent comprendre qu'il était chez lui. C'était lui qui s'occupait de décorer, c'étaient ses trucs. Lui, il est punk et donc il aimait bien les affiches, c'est lui qui mettait ça. Lui, il avait décidé, donc je n'avais rien à dire. Je n'avais pas un endroit à moi. S'il avait envie de ramener quelque chose à la maison, même si ça ne me plaisait pas, c'était pareil. » (Mme S)⁴²

Dans d'autres situations, l'impossibilité de s'approprier un lieu est provoquée par l'incapacité de choisir et d'exercer des pratiques choisies par elles-mêmes. L'exemple symptomatique est l'utilisation de la télévision, généralement installée dans le salon. Comme en témoigne une femme nommée Dominique dans *La Dépêche du Midi* du 25 novembre 2017 :

« À la maison, il avait le pouvoir sur la télécommande de la télévision. Lorsqu'il arrivait le soir et que je regardais un film, avec ou sans nos enfants, soit il prenait directement la télécommande pour changer de chaîne, soit il dénigrait tellement ce que nous étions en train de regarder qu'on en arrivait à changer nous-même pour ne plus l'entendre persifler. »

La monopolisation de la télécommande par le partenaire marque une territorialisation du lieu. Cela génère une sorte d'étrangeté et la sensation de ne pas avoir la possibilité de bâtir un « chez-soi ».

Mme L. — *Oui. D'ailleurs, c'est pour ça que je vous ai parlé au début de... Bon... Lui, il a commencé par l'extérieur. Il a commencé à m'interdire de sortir seule. Donc moi je me suis dit : "Tant pis, c'est pas grave." J'avais l'habitude de rester chez moi, j'aime bien rester chez moi. Donc après, c'était le salon, la pièce à vivre. Le salon, la salle à manger où je vis : il vient, il investit l'endroit. Donc c'est lui qui choisit la chaîne qu'il veut, la place qu'il veut.... Et il m'est arrivé une fois, ça je m'en rappellerai toujours... J'étais en train de regarder un film, il vient, il prend la télécommande, il change la télé et il met le match. Sans me demander ni rien du tout. Je lui dis : "Tu ne demandes pas la permission de changer, tu changes comme ça, comme s'il y avait un animal quoi." Il me dit : "Je fais ce que je veux, c'est ma télé." "Tu as raison : c'est ta télé, c'est chez toi..." Donc j'ai dit : "Dorénavant, puisque c'est ta télé, je ne l'allumerai plus." Et j'ai juré ne plus y toucher.*

⁴² In : *Violences conjugales et exclusion sociale. Domicile, op. cit*

Je n'ai pas allumé la télé. Donc là je me suis réfugiée dans la lecture et dans ma chambre. Je prenais le livre et j'allais dans ma chambre. Il venait investir la chambre.

La monopolisation par le partenaire du territoire de la maison est de la même nature que celle exercée à l'échelle des villes par les hommes en général. Alors que la violence conjugale empêche les femmes de déployer leur identité dans les espaces, évitant ainsi qu'elles puissent se les approprier et opérer une démarcation, dans une échelle « méso » cette entrave résulte d'une culture qui fait passer l'agent masculin pour le représentant de l'humanité, venant par-là invisibiliser les femmes. Cela se voit clairement dès lors que l'on s'aperçoit que les noms des rues, des places, des arrêts de métro sont les garants de la mémoire des hommes, et que l'offre des équipements de loisirs et de sport profitent majoritairement à ces derniers (Raibaud, 2015).

Dans le cas de la violence conjugale, la difficulté éprouvée par les partenaires féminines pour s'approprier les espaces et y projeter leur identité se paie par leur enfermement dans la relation conjugale. L'espace créé par cette relation finit par se répandre en dépit de tous les autres espaces. À terme, il devient le seul et unique espace habité par les femmes : un huis clos total, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile.

Mme M. — *C'était toujours un rapport de force ; sans le savoir au départ. Mais il essayait toujours de montrer que c'était plus chez lui que chez moi. Je me sentais bien chez moi et en même temps je ne me sentais pas chez moi.*

E. S.M. — *C'est à dire ?*

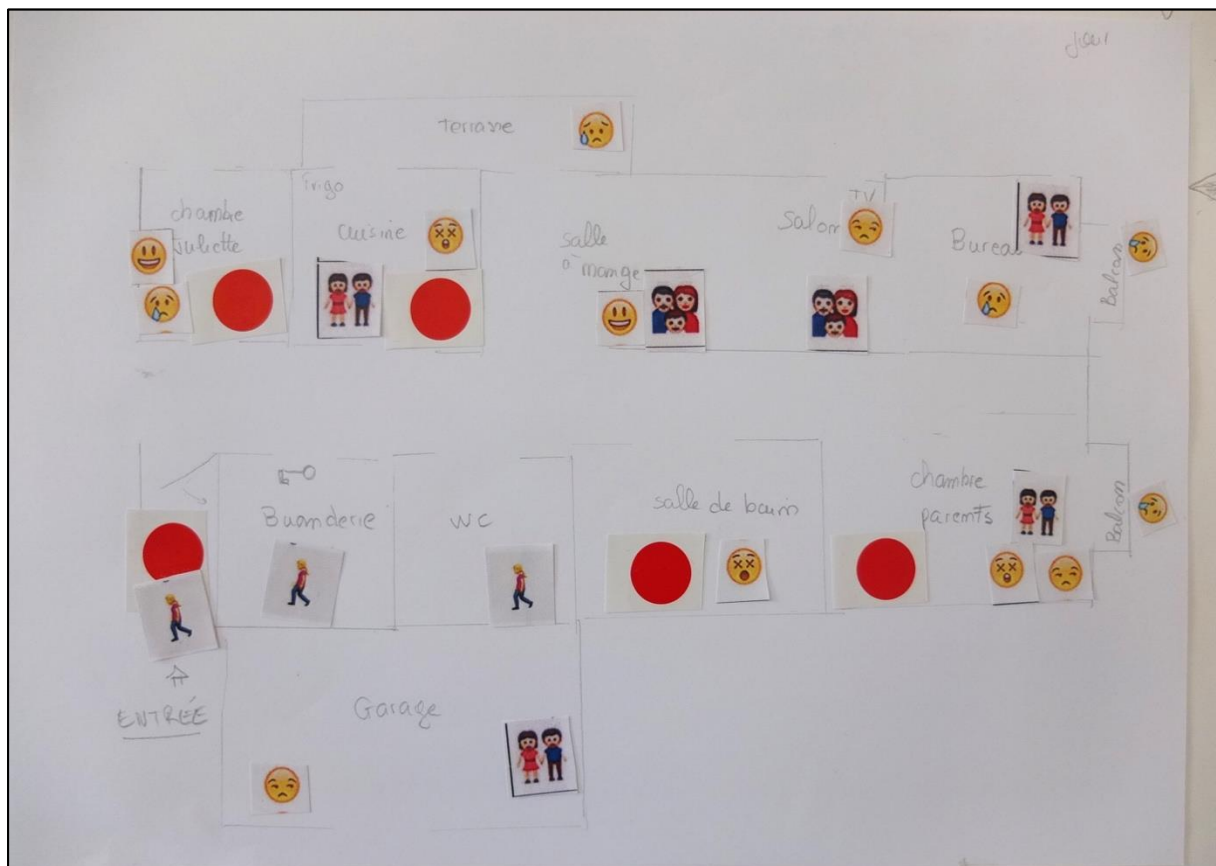
Mme M. — *Ben c'est ça. Parce que j'avais la possibilité de décider vraiment pour certaines choses. Il fallait toujours que lui fasse après moi. Qu'il me dise : "Tu vois, je trouve que là c'est mieux." Un jour, on a acheté une cuisine, il fallait choisir entre le gris et le rouge. Moi j'aime bien le rouge puisque c'est ma couleur préférée donc... Et il m'a dit : "Ben non moi je préfère le gris." Donc, en fait à chaque fois j'avais le doute et finalement je me ralliais toujours à son idée. Parce que je me disais à chaque fois : "Ben ce que je choisis, c'est pas terrible." Et c'était pour tout comme ça, pour la télévision, c'était comme ça aussi.*

Le manque de légitimité pour prendre des décisions et agir sur ce qui les entoure se prolonge par la nécessité d'effacer toute marque et signe de leurs activités dans les espaces utilisés par elles à des fins personnelles. Mme R l'exprime de cette manière :

Mme R. — *Non je n'ai rien. Moi, si par exemple je voulais bricoler, j'allais dehors parce qu'il faisait beau de toute manière, donc je mettais mon matériel dehors, je peignais dehors, je faisais les choses dehors. Puis, après il fallait re-ranger. Ou si je voulais faire de la couture, parce que j'aime bien faire de la couture, je n'avais pas d'espace pour moi, donc je prenais le truc dans la salle à manger et le soir je rangeais, etc.*

L'ensemble de ces régulations sociales compromet la possibilité de vivre les différentes fonctionnalités spatiales signalées par A. Eiguer (2009). Premièrement, celle de *contenance*, selon laquelle la maison protège l'intérieur de l'extérieur et développe une intimité réconfortante. En effet, la maison n'est pas un espace sûr où les femmes victimes de violence peuvent se promener librement. Les espaces sûrs se font rares, parfois inexistants ce qui est contraire à la possibilité d'y construire une intimité. Deuxièmement, celle d'*identification*, par laquelle la partenaire peut laisser ses marques et avoir son propre territoire, ce qui fait obstacle à l'expression d'une singularité en tant que sujet. Troisièmement, la violence conjugale, par les ruptures qu'elle opère avec l'entourage de la partenaire féminine, avec son univers social à elle, s'attaque à la fonction de *continuité historique*, à la possibilité de s'ancrer et de s'inscrire dans une trajectoire historique propre à soi. Enfin, la *fonction créatrice*, véhiculée par la participation aux choix de la décoration et de l'aménagement spatial, est aussi mise à mal par les modalités conjugales. Les représentations des émotions éprouvées dans les différents espaces de la maison, sont illustratives de l'ensemble de ces éléments.

Figure 20. Représentation « Espaces du domicile » – Mme C



Chez Mme C, à l'exception des pièces destinées à une utilisation familiale – comme le salon et la salle à manger – et du bureau – où la présence des partenaires s'effectue en alternance –, les autres pièces sont des lieux d'actes de violence : le hall d'entrée de la maison, la chambre de l'enfant, la cuisine, la chambre des parents et la salle de bains sont les espaces où les hostilités ont tendance à se produire. Les zones ayant un rôle d'interface entre le dehors et le dedans, comme le balcon et la terrasse, sont des lieux où se manifeste de la tristesse.

Ces espaces intermédiaires entre le dedans et le dehors permettent de s'évader et de s'extraire de l'ambiance qui règne dans la maison.

L'émoticône qui représente le sentiment de joie, situé dans la chambre de l'enfant, montre que sa présence est un facteur d'apaisement, générateur de sentiments positifs. En son absence, des épisodes de violence peuvent avoir lieu, ce qui est symbolisé par le point rouge. Cela explique la coexistence de sentiments contraires dans une même pièce. La chambre conjugale est représentative de la peur et de l'agression. Les agressions d'ordre sexuel y ont lieu.

Un autre élément de cette représentation mérite d'être considéré : il s'agit de la clé dans la buanderie. La clé symbolise le lieu où l'on peut trouver refuge. Ce refuge se trouve juste à côté de la porte d'entrée. La porte d'entrée est un lieu chargé de sens, frontière entre le dedans et le dehors, symbole de l'enfermement, de l'absence de témoins ; les femmes en parlent comme si la porte vient décidément séparer deux mondes irrémédiablement distincts et différents. La porte qui se ferme est la même porte qui s'ouvre vers l'exercice de toutes les hostilités.

Figure 21. Représentation « Espaces du domicile » – Mme P.



Chez Mme P., l'appartement dispose d'une salle à manger ouverte sur la cuisine, une toilette, une salle de bain, une chambre pour chaque partenaire. Il y a aussi une terrasse et un jardin. La salle de bain peut fermer à clef, ce que Mme P. fait lorsqu'elle veut trouver du repos. La télé qui se trouve dans la chambre de Mme P. peut aussi jouer un rôle positif. À l'exception de ces éléments, la violence se fait omniprésente. Y compris dans les espaces extérieurs – la terrasse et le jardin. Les symboles de violence sont placés souvent dans les murs, et surtout dans les murs intérieurs de la maison. Par ailleurs, si nous regardons plus attentivement, nous percevons que ces murs intérieurs sont plus épais que ceux qui sont en contact direct avec l'extérieur. La violence se manifeste dans les parties les plus éloignées de l'extérieur, à l'abri d'éventuels regards.

Figure 27. Représentation « Espaces du domicile » – Mme N.



Cette carte représente les espaces d'une chambre d'hôtel, lieu où Mme N. vivait avec son compagnon et leur bébé pendant une période de leur relation. Les actes de violence sont omniprésents dans tous les espaces. La porte d'entrée représente d'une manière importante le sentiment de peur. Fermer derrière soi la porte implique se retrouver seule en compagnie du partenaire. Le seul endroit susceptible d'apporter un sentiment de repos est le coin télé. L'espace de l'enfant, représenté par son lit, est celui qui peut procurer un sentiment de bien-être, et ceci malgré la présence de la tristesse (de là les larmes de l'émoticône souriant). La salle de bain, la baignoire sont des lieux où se produisent des agressions. La fenêtre constitue un entre-deux, l'interface entre le dehors et le dedans, l'endroit où l'on peut trouver du répit.

4.2.5.2. Usurpation des affaires personnelles

De même que les lieux, les objets personnels sont source d'identification. Ils ont une charge affective, véhiculent le souvenir d'un temps passé, d'une personne chère, d'une histoire, d'un épisode de la vie. Ils apportent de la consistance ontologique et tissent des liens entre l'individu et l'espace où ils se trouvent ; c'est pourquoi leur utilisation est une pratique habitante. Le lien conjugal s'attaque à tout objet susceptible d'avoir un rapport avec l'identité de la partenaire. Du téléphone portable aux documents personnels et jusqu'aux espaces virtuels, quel que soit l'objet, les interstices susceptibles d'être habités, y compris « les jardins secrets », sont progressivement pris. Mme H. et Mme M. nous en parlent en ces termes :

Mme H. — *Je ne pouvais pas laisser mon portable traîner partout à côté de lui, surtout parce qu'il fouillait tout sur le portable.*

E. S.M. — *Donc vous faisiez attention à vos affaires ? »*

Mme H. — *Oui.*

E. S.M. — *Et votre sac par exemple, aussi ? Vos papiers ? »*

Mme H. — *Oui il fouillait tout. Donc par exemple je ne pouvais pas mettre ... non... je n'ai pas de jardin secret. Il fouillait tout, de tout voir... Tout tout tout.*

E. S.M. — *Vous étiez contrôlée complètement ?*

Mme H. — *Complètement. Ah oui c'était ça. Même ma boîte e-mail. Comment ça se fait ?*

Mme M. — *Oui. Internet aussi. Sans le savoir, je ne savais pas qu'il surveillait en fait, parce qu'une fois il s'est un peu vendu : j'allais voir des choses sur n'importe quoi, pour faire des petites recherches, et encore je n'y allais pas souvent à l'ordinateur (entre mon mari et les enfants, souvent il était pris et moi, la journée, je faisais mes occupations, donc je n'avais pas... mais bon ça m'arrivait de temps en temps de faire des petites recherches sur ci, sur ça). Et un jour dans une dispute, il m'a dit : "Qu'est-ce que tu vas regarder comme conneries à l'ordinateur ?" Et c'est là où je lui dis : "Pourquoi tu me dis ça ?" "Ah ben parce que je sais très bien ce que tu vas voir, tu vas voir que des conneries." Et en fait c'est là que je me suis rendu compte qu'il allait regarder (car moi je ne savais pas comment ça fonctionnait, qu'il y avait un historique dans un ordinateur) et en fait il surveillait ce que j'allais voir. Et c'est comme ça que j'ai su, mais très tard. C'était quelques années avant ma séparation, que je me suis aperçue qu'il surveillait aussi ce que j'allais voir.*

4.2.6. Appropriation du corps des partenaires féminines

La violence conjugale transforme le corps des partenaires féminines en objet sexuel et de travail pour la sphère domestique. Cela s'opère principalement de deux manières. Premièrement par la volonté d'influer sur la manière de s'habiller. Deuxièmement, par l'imposition des rapports sexuels. Alors que certaines femmes expliquent qu'elles devaient mettre leur corps en valeur, le montrer, donner à voir un corps sexualisé et séduisant, d'autres femmes, *a contrario*, font part de la nécessité de le cacher et de l'effacer. Dans le cas de Mme M., il était important de ne pas prendre de poids. Elle faisait donc du sport, allait marcher, faisait en sorte de rester mince et séduisante. Il fallait que son corps plaise à son mari, qu'il corresponde à ses attentes.

Mme M. — *Mais c'est le seul truc que je m'autorisais. Et en plus, en sachant que moi, il n'aurait pas fallu que je prenne du poids. Il m'en aurait tout de suite fait la remarque. Il fallait tout le temps que je ne prenne pas de poids, que je sois bien.*

E. S.M. — *Est-ce qu'on peut dire qu'il influençait le regard que vous portiez sur vous-même ?*

Mme M. — *Oui je pense. Oui. C'est pour dire par exemple que je ne m'autorisais pas à être mal habillée, en jogging ou baskets tous les jours, comme font quelquefois certaines femmes parce qu'elles n'ont plus envie de s'habiller. Moi, je ne me l'autorisais même pas. Parce que je pense que je sentais qu'il y aurait eu des remarques que je n'avais pas envie d'avoir. Donc en fait, de ce côté-là, c'est la seule chose où je ne me suis jamais laissée aller. Mais je me suis laissée aller sur d'autres choses.*

Le partenaire peut alors arborer le corps de sa compagne comme un trophée, comme une valeur ajoutée au couple ou, au contraire, l'occulter comme une honte. En ce sens, le corps est réduit à son aspect érotique. La portée érotique du corps de la femme-partenaire, véhiculée par des considérations relatives à la beauté physique, au sex-appeal, au charme, au style..., est le vecteur à travers lequel le partenaire masculin va chercher la reconnaissance de la valeur et la réaffirmation de sa virilité. L'enjeu de cette reconnaissance déclenche chez les hommes, mais aussi chez les femmes, des interactions qui viennent renforcer le système de l'hégémonie masculine. C'est cette idée qui est exprimée par Mme M., lorsqu'elle exprime qu'avoir un beau corps, un corps féminin et soigné, faisait « honneur » à son conjoint.

Mme M. — *Oui. Lui me voyait plutôt... Ça lui faisait honneur... Ça avait une influence sur son image à lui. Je le prends un peu comme ça aujourd'hui. Si par exemple j'étais mal habillée, mal coiffée, vis à vis des autres... les autres auraient pu dire : "ben dis donc, la femme de F, franchement, il aurait pu trouver mieux..." Enfin je ne sais pas, mais moi j'ai pensé comme ça. Lui, je trouvais qu'il était comme ça.*

Plus tard, elle explique que son mari se sentait flatté à l'idée que d'autres hommes puissent se sentir attirés par elle. Susciter du désir chez d'autres hommes était, pour le mari, le signe de posséder quelque chose qui a de la valeur.

Mme M. — *Lui par exemple, il voulait que je porte des jupes. Qu'on voit mes jambes. Lui c'était ça qu'il aurait aimé. Les talons hauts, les jupes...*

E. S.M. — *Oui, mais quand on est à l'extérieur et on s'habille comme ça, on peut aussi se faire...*

Mme M. — *Ah mais lui était content que les hommes me regardent.*

E. S.M. — *Et ça, ça vous faisait quoi ?*

Mme M. — *Ça me blessait car... Un jour, un homme, alors qu'il était devant moi et moi sur un escalier roulant, il me regardait. Le gars me dit : "Vous êtes très jolie." Je ne savais pas trop comment réagir, car il y a de ça vingt ans ; au départ j'ai cru que j'avais mal compris. "Comment ?" "Vous êtes très jolie." J'étais gênée. Quand mon ex-mari est rentré le soir, je le lui ai dit. Il m'a dit : "Oui je sais que les hommes te regardent, j'en suis fier. J'aime ça."*

Mme I. exprime cette même idée en évoquant le plaisir que monsieur éprouvait à l'exhiber.

Mme I. — *Ses critères. C'était en général que ce soit assez sexy. Oui on va dire ça. Il me faisait porter des talons alors que moi... je n'en mets plus du tout. Je n'aime pas ça. Enfin mon corps n'aime pas ça surtout. J'ai eu une hernie discale donc... Il allait régulièrement contre mes envies.*

E. S.M. — *Donc c'était en général des critères de féminité très sexy ? C'est ça ?*

Mme I. — *Oui oui. C'est lui qui souhaitait que ce soit comme ça et j'avais un mal terrible à arriver à acheter quelque chose qui me plaise à moi.*

E. S.M. — *Qu'est-ce que ça pouvait lui renvoyer ? »*

Mme I. — *C'est la femme objet qu'il était content d'exhiber.*

E. S.M. — *Vous pensez qu'il y avait de ça ?*

Mme I. — *Oui oui. Il y a un nombre de fois incalculable où, au moment de sortir, j'étais habillée de telle façon, par exemple pour aller à la Fnac acheter un truc... Je m'habillais de la façon dont j'avais envie et il m'obligeait à me changer. Je refusais. Il insistait. Je pleurais. J'étais obligée de me changer et sortir quand même.*

Cependant, cette injonction à arborer un corps sexy et féminin n'est pas pour autant généralisée dans l'ensemble des femmes interviewées. Ainsi Mme H., Mme R, Mme MC, par exemple, évoquent la nécessité de s'habiller d'une manière « pudique »

E. S.M. — *Et quand vous sortiez ensemble, est-ce qu'il faisait des commentaires, par exemple sur votre manière de vous habiller ?*

Mme H. — *Ah oui, tout à fait.*

E. S.M. — *C'est à dire ? »*

Mme H. — *Il me critiquait tout le temps : “Mais c'est quoi cette façon de t'habiller ?” ... Oui il me critiquait.*

E. S.M. — *Comment il souhaitait que vous vous habilliez ?*

Mme H. — *Pudiquement. Lorsque je sors avec lui, je ne peux pas mettre une mini-jupe, je ne peux pas mettre de décolleté, comme ça... Lorsque je veux acheter quelque chose il dit : “Non non non, c'est pas ça.” Il nous impose, même à notre fille. Il nous a imposé tout le temps. “C'est ça, c'est ça.”*

Mme R. — *Ben d'abord des petites bretelles, ce n'était pas question, parce que je faisais “pute”, ou j'allumais les hommes, donc ça a été comme ça jusqu'à la fin. Jusqu'à ce que je sois vieille. Tout le temps. Même vieille, malade...*

E. S.M. — *Donc il vous obligeait à vous habiller d'une certaine manière ?*

Mme R. — *Oui. C'est lui qui décidait de ce que je mettais ou ne mettais pas.*

E. S.M. — *Par rapport au corps, vous disiez que, voilà, le corps est lui aussi conditionné, mais quel type de corps imposait monsieur ? Et aussi quelle manière de s'habiller ?*

Mme MC — *Ben de s'habiller... Je savais qu'il ne fallait pas trop que je mette du court.*

E. S.M. — *Donc plutôt pudique ?*

Mme MC — *Oui, pudique. Alors, ça dépendait. Mais à la fin, quand il avait... bon voilà... vraiment... Parce que c'est toujours pareil. Ce n'est pas tout d'un coup que les choses arrivent, mais je veux dire... ça s'installe... Mais dans l'installation bien installée, vous voyez, je pouvais mettre même du long : après, j'allais aux courses, je revenais, j'étais cinq minutes en retard, j'avais une tâche blanche sur la jupe, c'était du sperme, j'avais fait l'amour quelque part. Alors que je me pressais à faire les courses...*

Que les modalités vestimentaires soient sexy ou pudiques, elles sont imposées selon les critères retenus par le partenaire. Alors que, dans les deux cas, nous sommes face à une matrice

culturelle qui oppose les deux sexes de manière binaire et hiérarchique, le premier cas se caractérise par l'érotisme que la femme est supposée incarner ; en revanche, dans le deuxième cas, il s'agit plutôt du modèle de l'épouse pudique et dévouée aux enfants et au mari. Dans un cas comme dans l'autre, la femme devient la preuve de la virilité du partenaire masculin. Par ailleurs, n'ayant pas la possibilité de choisir les modalités vestimentaires, la partenaire se trouve – comme c'est le cas dans les situations de réclusion où les vêtements sont imposés par l'institution –, « défigurée » (Goffman, 1968) dans sa présentation et chosifiée. Le choc que cela produit est verbalisé par Mme V., qui utilise le terme « sapin ». C'est avec ce terme qu'elle exprime ce qu'elle ressentait lorsqu'elle portait les bijoux que son partenaire lui achetait après les épisodes de violence.

Mme V. — *Alors lui, il aime les femmes sexy, qui montrent leurs atouts, qui se montrent. Il n'a pas essayé de me cacher. Moi, au contraire j'avais toujours tendance à me cacher dans les vêtements ; lui, au contraire il avait besoin de montrer qu'il avait au bras une jolie femme, parce qu'il me trouvait jolie. Après, la notion de joli est relative mais, pour lui, il aimait me montrer, m'exhiber, montrer sa femme. Il ne m'a jamais cachée. Par contre, pour les dessous, il critiquait tout le temps. Alors que j'avais tout changé comme lui l'avait exigé. Mais ça n'allait jamais. [...]*

E. S.M. — *Et quand vous dites qu'il vous exhibait, comment ?*

Mme V. — *Il m'aurait mis toujours des vêtements très moulants, alors que moi je ne me sentais pas dans des vêtements moulants.*

E. S.M. — *À l'intérieur et à l'extérieur de la maison ?*

Mme V. — *Ah oui. Partout.*

E. S.M. — *Il voulait que vous soyez tout le temps habillée avec...*

Mme V. — *Des choses très moulantes, alors que moi ça ne me correspondait pas. Et en plus j'étais très complexée.*

E. S.M. — *Comment vous vous sentiez, vous, avec cette manière de vous habiller ?*

Mme V. — *Je n'aimais pas. Je trouvais que ça ne m'allait pas bien. Après, à chaque fois qu'il y avait des violences, il m'achetait des bijoux. Donc il voulait que je porte des bijoux. J'avais l'impression de ressembler à un sapin. Donc je ne voulais pas. Alors, je les portais quand il y avait des fêtes comme Noël ou Nouvel An, un anniversaire. Quand il y avait des fêtes, je faisais l'effort de les mettre. Mais, le reste du temps, je n'aimais pas. Enfin moi, je n'aime pas avoir plein de bijoux... Bon une paire de boucles d'oreilles oui, mais en plus des colliers, des bracelets, plein de bagues, etc. ... donc je lui faisais plaisir quand il y*

avait des grandes fêtes mais... Et en plus, ces bijoux c'était des cadeaux à chaque fois qu'il y avait de la violence.

E. S.M. — *Ça veut dire que c'est lui qui choisissait les achats des habits ?*

Mme R. — *Ben, j'avais déjà ma garde-robe quand je suis arrivée. Donc il a vite fait le tri. Et puis après, ce qu'on achetait c'était selon ce que lui aimait ou pas. Voilà.*

La défiguration s'opère aussi par le fait de ne pas appeler la partenaire par son prénom mais par des appellations dénigrantes ou insultantes qui la déshumanisent. Cela a un grand impact sur l'estime de soi. Comme le dit E. Goffman : « De toutes les possessions, la plus chargée de sens est sans doute le nom dont la perte peut constituer une grave mutilation de la personnalité, quelle que soit l'appellation que l'on puisse recevoir par la suite. » (Goffman, 1968, p. 61). Les propos dénigrants et le manque de considération déshumanisent et défigurent la partenaire en la réduisant à la condition de chose et/ou d'animal. Cela peut se manifester par le fait de ne pas l'appeler par son prénom ou par ignorer sa présence. Dans l'extrait suivant, Mme H. affirme sa condition de « chienne ».

E. S.M. — *Quel type de personne ça vous renvoyait quand vous vivez ça, vous ? C'est à dire, quel type de personnage vous pensez incarner dans ce type de situation ?*

Mme H. — *C'est une chienne. J'étais une chienne.*

E. S.M. — *Pourquoi ça ?*

Mme H. — *Ben parce que c'est une chienne quand on... Comment on dit ça ? fidèle à son maître. Lorsqu'il disait "Viens avec moi" j'y vais. "Reste là", je restais. "Vas prendre ce livre", je le prends. Lorsqu'il est fâché "Agenouille-toi", je m'agenouille.*

Pour sa part, Mme L. se voyait comme étant son « territoire » :

Mme L. — *Oui j'étais aussi son territoire. Je faisais partie de ses meubles, de ses objets.*

E. S.M. — *C'est un mot fort "objet." Parce qu'un meuble, on peut le bouger, on le met là puis là.*

Mme L. — *Oui c'est comme vous voulez. La preuve, il m'astiquait comme il voulait, il m'habillait comme il voulait. Il mettait une nappe, puis on enlève la nappe. D'ailleurs, une fois j'ai dit ça. C'était au début de notre mariage, après une grosse dispute, il y avait son frère et son père et il y avait une confrontation. Mais bon je n'ai pas voulu déballer tout ça devant son père et j'ai dit : "Écoute je ne demande rien. Je te demande une chose : que tu me respectes en tant qu'être humain." C'est fou, en y repensant. Je n'ai pas dit en tant qu'épouse ou en tant que femme, j'ai dit en tant qu'être humain. Ça veut tout dire ça, quand*

vous sortez un truc pareil. Moi-même j'ai été étonnée de cette phrase. "Respecte moi en tant qu'être humain, c'est tout ce que je te demande." J'ai l'impression que je suis un animal.

Cette défiguration se poursuit aussi par des pratiques sexuelles non consenties. Les abus sexuels, les viols et l'imposition de pratiques sexuelles avec d'autres personnes brisent l'identité de la partenaire et la transforment en femme-objet. Cette violence sexuelle dans le cadre conjugal, de même que dans les cas étudiés par E. Goffman dans les situations de réclusion (1968), s'attaque à l'identité de la partenaire et assoie la domination du partenaire masculin sur sa conjointe.

Mais cet ordre hégémonique, qui prédomine dans les rapports conjugaux où existe la violence, n'est pas – comme nous l'avons vu dans la première partie de cet écrit – déconnecté de certains discours implicites de notre culture de masse à l'égard des corps des femmes. Autrement dit, le corps assujéti et chosifié par la violence conjugale de la partenaire n'entre pas en contradiction avec les représentations sexistes du corps des femmes présentes dans certaines expressions de notre culture de masse véhiculées par la publicité, l'industrie de la mode, des émissions de télé-réalité ou certaines tendances musicales.

En définitive, les impositions vestimentaires et les abus physiques et sexuels (dé)figurent le corps. De même, l'assignation aux tâches domestiques et parentales, le contrôle de la sphère économique et professionnelle, l'isolement social, la monopolisation des espaces, l'usurpation des affaires personnelles font de ces corps des corps destinés à la sphère domestique. Tout ce processus façonne l'identité des femmes.

J'ai exposé, dans la première partie de mon travail, comment les identités se forment à partir des conditions matérielles qui traversent les expériences de vie. Les régulations inhérentes à la violence conjugale prescrivent les places des partenaires féminines. Celles-ci s'éprouvent en tant que femmes à travers les conditions matérielles provoquées par la violence. Ces conditions opèrent une appropriation matérielle de leur force de travail et de leur sexualité. Mais cette violence, qui (dé)figure les corps, est aussi symbolique. Les similitudes trouvées entre les situations de domination exercée dans les institutions de réclusion et dans les situations de violence conjugale conduisent à affirmer que la conjugalité, dans un contexte de violence conjugale, est une institution totale. Cette institution acculture, asservit et assujéttit les corps des partenaires féminines. Le corps qui résulte de la violence conjugale est un corps colonisé, le produit donc des rapports de « sexage » (Guillaumin, 1978). L'ensemble de ces aspects développe chez les partenaires féminines un mécanisme d'adaptation qui se traduit par un évitement spatial et par une kinésie corporelle très conditionnée et rationalisée.

4.3. Ce qui provoque...

4.3.1 ...un évitement spatial...

La crainte d'une éventuelle agression conditionne les mouvements et les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du domicile. Ce conditionnement est de la même nature que celui qui provoque le harcèlement de rue dans les espaces urbains. Ainsi, selon une recherche menée à Bordeaux et intitulée « L'usage de la ville par les femmes »⁴³, les pratiques rapportées par des femmes montrent qu'elles mettent souvent en place des stratégies de protection pour sortir, notamment le soir, ou qu'elles s'interdisent de le faire. D'autres disparaissent de certains lieux comme les transports en commun. Elles ne se déplacent pas en tram le soir, ou ne prennent pas une voiture qui ne ferme pas à clé. Si la nuit prend une connotation particulière dans le ressenti des femmes de peur d'une agression sexuelle, il en va de même dans les situations de violence conjugale. Malgré la fatigue physique et psychique que ces rapports conjugaux génèrent, chaque femme va, à sa manière, et avec les ressources dont elle dispose, essayer de trouver et de préserver un espace à soi. Cela peut passer par l'adoption d'attitudes d'évitement dans les mêmes espaces pour ne pas se rencontrer.

E. S.M. — *Et donc, à la maison, comment on faisait pour éviter les situations... ?*

Mme V. — *On avait trois étages. Je changeais d'étage au fur et à mesure que mon mari montait, je descendais.*

E. S.M. — *C'est à dire... Est-ce qu'il avait des... Au quotidien ça se passe comment ?*

Mme V. — *Quand il était au garage pour faire ses maquettes, moi je me mettais au premier étage ou carrément dans la chambre qui était sous les toits. S'il montait, je trouvais une excuse pour descendre. Je l'évitais. J'essayais de l'éviter dans la maison. Je me levais le matin tôt, pour éviter de le réveiller. Le soir je me couchais tôt ; en faisant semblant de dormir quand il venait se coucher.*

Mme L. — *Ben voilà, je laissais faire, je laissais dire, voilà. S'il veut regarder la télé, moi je vais dans ma chambre. S'il veut venir dans la chambre, je vais dans le salon. C'est pour ça, je vous dis, je restais jusqu'à 2 heures du matin dans ma cuisine. J'attends jusqu'à ce qu'il s'endorme, que je l'entende ronfler pour aller dormir. Pour justement ne pas me retrouver à côté de lui ou qu'il me sorte un truc...*

⁴³ Rasselet, C. (dir.) (2011). *L'usage de la ville par les femmes. Note de synthèse*. Bordeaux : a'urba. <<https://docplayer.fr/380381-L-usage-de-la-ville-par-les-femmes.html>> (consulté le 28/07/2019).

E. S.M. — *Donc vous essayiez de l'éviter ?*

Mme L. — *C'est pas que j'essayais. Je l'évitais tout le temps. Je ne faisais que ça.*

E. S.M. — *À la maison c'était ça. Des évitements en permanence ?*

Mme L. — *Oui. La journée je faisais des siestes, donc deux ou trois heures de sieste l'après-midi, donc je ne le vois pas, je dors. Même si je ne dors pas, je fais semblant de dormir. Et le soir, je me couchais à 2 h du matin. Et le matin quand je me réveille lui est déjà parti travailler. Donc j'essayais de réduire les heures où on est ensemble. Donc l'évitement tout le temps...*

Parfois, l'abri prend la forme d'une pièce qui joue la fonction de refuge. Cette pièce peut être la chambre d'un enfant, comme c'est le cas pour Mme H. et Mme I.

E. S.M. — *À lui... C'est à dire, vous à part la cuisine, il y avait d'autres endroits où vous étiez tranquille ?*

Mme H. — *La chambre de ma fille.*

E. S.M. — *Il n'y allait jamais dans la chambre de votre fille ?*

Mme H. — *Non. Pour voir la fille tout simplement. Mais quand je ne me sentais pas bien avec lui, je suis allée parler avec... De toute façon, notre fille s'enfermait tout le temps dans sa chambre. Parce que, comme elle se sentait mal aussi, elle restait là. Et lorsque monsieur commençait à être fâché, j'allais dans la chambre de notre fille.*

Mme I. — *Et donc la nuit je me réfugiais dans la chambre où dormait notre fille. Il y avait un matelas au sol qu'avait occupé un de mes fils à un moment et donc je dormais sur ce matelas et je m'endormais tous les soirs en pleurant.*

E. S.M. — *Et à la maison, donc, ça vous est arrivé d'aller dans la chambre de votre fille pour dormir ?*

Mme I. — *Oui, pendant deux mois.*

E. S.M. — *C'est un refuge, on peut le dire comme ça ?*

Mme I. — *Oui. Il était bien mince le refuge. Parce que, même les repas à la fin, je ne pouvais même plus manger avec... Alors d'habitude, comme il arrivait très tard, les enfants, enfin c'était surtout quand les enfants étaient plus jeunes, je faisais manger les enfants d'abord et j'attendais qu'il arrive pour manger. Du style 22h, 22h30. Et à la fin, que ce soit les repas du week-end avec les enfants ou les repas du soir, il avait toujours des paroles tellement méchantes envers moi, que je prenais mon assiette et j'allais la finir dans la chambre. Je ne pouvais même plus manger en paix.*

Quand aucune autre pièce ne le permet, la voiture peut faire fonction de refuge.

Mme M. — *Moi je ne connaissais personne, mais je partais, je prenais la voiture. Je me posais, je me cachais quelque part. À l'époque je fumais encore, donc je fumais pendant quatre ou cinq heures. Comme je ne connaissais personne, je restais dans la voiture. Donc je me préparais comme si j'allais sortir prendre un café et je me planquais dans la voiture quelque part dans la campagne et j'attendais. Puis je revenais. C'était la seule chose que je pouvais faire. Ou alors aller marcher autour du lac. À un moment j'y allais le matin et l'après-midi. Et donc là il voyait que j'allais mieux physiquement et dans la tête aussi car je reprenais une activité.*

E. S.M. — *Vous vous sentiez chez vous ?*

Mme I. — *Avec du recul, pas trop. Sur le moment, je ne m'en rendais pas compte je crois. Mais c'est vrai que je n'avais pas d'espace à moi, je n'avais pas de refuge. Enfin ça, je m'en suis surtout rendu compte quand j'ai décidé de divorcer, où j'ai tout mis en place avant de le lui annoncer, que ça allait faire mal, et les fois où je cherchais à me réfugier quelque part, je ne pouvais pas. Et ce qui fait que des fois, je prenais la voiture pour aller me réfugier dans la voiture ou... On louait un appartement à côté qui fut le bureau du cabinet conseil à un moment. Donc il m'est arrivé d'aller me réfugier là. Parce que, après, c'est devenu aussi la chambre de notre fils aîné. Et quand là ce n'était pas possible, il m'est même arrivé d'aller me réfugier à la cave.*

L'évitement spatial prend souvent racine dans la menace de violences sexuelles. Dans ces situations, la chambre à coucher prend une connotation très particulière ; elle est souvent associée à la menace, au danger, aux abus. À cause de cette menace, certaines femmes évitaient d'aller au lit ou trouvaient des prétextes pour aller se coucher en premier, en espérant ainsi s'endormir avant que le conjoint rejoigne la pièce.

Mme CDF — *Non, il était dans son bureau car il travaillait à la maison. Donc il restait dans son bureau. À 11h du soir éventuellement, il sortait de son bureau, moi devant la télé car si j'étais allée me coucher... voilà... Ou alors si j'étais allée me coucher mais à 11h du soir il allait me réveiller... donc je ne me couchais pas. Donc : "On va se coucher ?" Donc des fois je disais "oui", des fois "non". Car, des fois je n'avais pas envie. Je savais qu'on allait se coucher parce que monsieur voulait avoir des relations. Et que moi je ne peux pas comme ça...*

E. S.M. — *Donc quand monsieur allait se coucher, vous restiez dans le salon ?*

Mme CDF — *Oui jusqu'à ce qu'il s'endorme.*

E. S.M. — *Et après, vous alliez vous coucher ? Et ça pouvait être quelle heure ? »*

Mme CDF — *Vers 1h du matin. Ou sinon, si je me couchais à 23h, il sortait à 1h du matin de son bureau et allait me réveiller à 1h du matin. C'était pas une vie normale. Je ne pouvais pas me reposer.*

E. S.M. — *Vous étiez tout le temps...*

Mme CDF — *Mon cerveau était tout le temps en alerte. (Extrait GP DCDF.31)*

Mme XDF — *Moi aussi, j'ai déjà fait comme Mme CDF : je n'allais plus au lit avant 1h du matin et lui se moquait de moi et il disait : "Tu n'as même pas honte." À un moment, je restais couchée sur le canapé : "Tu n'as même pas honte. Tu es incapable d'assumer un foyer." Il était toujours en train de me rabaisser et chaque chose que je pouvais faire dans cette maison : "c'est grâce à moi que tu peux le faire. Grâce à moi...Grâce à moi..." (Extrait GP DCDF.31)*

Mme M., tout comme Mme XDF et Mme CDF, fait part de ce même sentiment de danger face à l'éventualité d'une agression sexuelle :

Mme M. — *C'est vrai que, quand j'étais à la maison, il me harcelait de beaucoup de choses en fait, mais je ne me rendais pas compte. C'était toujours des choses qui revenaient sans arrêt.*

E. S.M. — *Vous pouvez me donner des exemples ?*

Mme M. — *Ça pouvait être pour la machine à café, parce que je n'enlevais pas la capsule par exemple qu'il y avait dans la machine à café. Des choses qu'il me demandait beaucoup. Il était souvent en demande et surtout au niveau sexuel. Ça aussi, je n'avais pas la paix avec ça. Lui en fait, c'était sur plein de choses différentes, le sexuel tout le temps. Il me harcelait beaucoup avec ça, donc c'est vrai que je n'étais jamais tranquille par rapport à ça.*

Après l'évitement spatial, les femmes peuvent mettre en place d'autres mécanismes de protection tout aussi compliqués ; ainsi que le dit Mme MC, qui réveillait son fils pour que sa présence la protège de la violence de son mari.

Mme MC — *Oui, il y a cette histoire qu'on ne se déplace pas de la même façon, mais... Bon après il y avait les soirs, c'était très compliqué les soirs. C'était affreux les soirs. Parce que le soir les gens, les voisins ils dorment, ils sont bien chez eux. Après le soir c'était plus compliqué parce qu'il y avait les enfants, il fallait qu'ils dorment et bon, il y avait l'aîné à qui je demandais des fois de ne pas dormir parce que son père allait me taper. Donc c'était très compliqué le soir. Et c'est vrai que le soir, la seule chose qu'il me tardait c'était de dormir dans mon lit, sauf que lui continuait à boire, il trouvait toujours quelque chose avec quoi parler, il fallait toujours être là, et quand j'allais au lit trop tôt, ça l'agaçait. Et je sentais qu'il avait envie de faire l'amour et pas moi. Enfin c'était, pffff.*

À la fois protecteurs et témoins, ces enfants, sont toujours exposés à la violence, même s'ils n'en sont pas toujours les victimes directes. Cette exposition a des conséquences sur leur développement et sur leur rapport au monde et aux autres. Les femmes expriment souvent leur sentiment de culpabilité provoqué par leur incapacité à les protéger des épisodes de violence auxquels ils assistent.

Elles évoquent également les activités d'évasion et de création qui leur permettaient de se recréer un espace où elles pouvaient s'éprouver comme ayant un monde propre. Ces activités étaient artistiques et/ou manuelles, comme la couture, la cuisine, des occupations décoratives... mais elles pouvaient aussi prendre la forme de pratiques nocives, comme la consommation d'alcool par exemple.

Mme M. — *Non voilà. Oui moi j'étais entre les deux. J'avais que ma maison et en même temps je savais qu'à la maison ça pouvait être aussi les conflits. Mais en même temps je n'avais que ma maison, ma cuisine. Et ça me protégeait de l'extérieur et de mon mari, qui était à l'ordinateur et moi j'étais dans ma cuisine, même si je restais comme ça, contre un mur sans bouger. Et je m'évadais par contre par rapport à l'alcool et la cigarette. Parce que c'était trop dur. Il fallait que ça sorte par quelque part.*

Tous les interstices, si petits soient-ils, constituent une bulle d'oxygène où la conjointe peut, à certains moments, trouver la paix. Mme L., se réfugiait dans les rêves :

Mme L. — *Je n'avais pas d'espace à moi. Le seul espace qui me restait c'était les rêves, dans ma tête » [...] J'ai toujours été une femme de caractère et, du jour au lendemain, je cède, je cède, je cède, pour éviter le conflit. Ce que je n'aime pas c'est les conflits, les cris... Donc, pour éviter les conflits et les coups aussi, car ça peut aller jusqu'aux coups, donc je le sais et je me suis un peu réfugiée dans les rêves. Je rêvais d'une vie meilleure en attendant. C'était comme ça [...] Et après... après la ligne rouge a été franchie, quand il voulait investir mes rêves, rentrer dans mon jardin secret. C'est là où j'en pouvais plus.*

Pour Mme V, c'était le travail :

Mme V. — *Je me suis beaucoup investie dans mon travail à partir de là. Bon j'ai toujours été quelqu'un qui travaillait énormément parce que je n'ai pas de facilités. Même dans les études, j'ai fait beaucoup d'études mais je dois beaucoup, beaucoup travailler. Mais je me suis investie encore plus. C'était un refuge en fait.*

D'autres femmes vont s'exercer dans la création par l'expression manuelle :

Mme R. — *Oui par la créativité je m'échappe. C'est peut-être une échappatoire. Je ne sais pas, ou c'est peut-être parce que j'ai quelque chose d'artistique en moi et que j'ai besoin de réaliser, de fabriquer...*

Que ce soit, les rêves, le travail, la créativité, toutes les femmes essaient de composer avec la situation de violence pour s'y adapter et préserver un espace où elles peuvent négocier une identité et investir un habitat. Mais toutes les femmes n'ont pas les mêmes ressources et ne sont pas à égalité pour y parvenir. Plus les rapports conjugaux sont violents, plus les refuges deviennent rares. De même, si les dimensions du logement sont réduites, les refuges se trouvent compromis.

4.3.2. ...une détérioration de la santé...

La vie conjugale affecte l'état de santé des partenaires. Au-delà des traumatismes générés par la violence physique, la violence provoque un épuisement psychologique.

Mme V. ISES — *J'avais l'impression de pas vivre quoi, j'avais l'impression d'être en possession de quelqu'un qui dirigeait ma vie quoi, que c'était pas la vie que je voulais avoir pour moi quoi. Et ça travaillait dans la tête, ça travaillait et puis ça surgit ces acouphènes parce que mon médecin ORL m'a dit : "Vous avez de la chance, vous auriez pu avoir une tumeur."* (ISES, 2008⁴⁴)

Les acouphènes ont disparu lorsque Mme V. est partie en vacances seule sans la famille ; à son retour, de nouveau, les acouphènes se sont installés :

Mme V. ISES — *Non, je suis partie, mon père voulait m'amener au Maroc prendre l'air. Pour changer un peu et tout ça donc, le médecin était d'accord [...] et je suis partie et j'ai arrêté le traitement là-bas, j'ai tout arrêté là-bas, j'ai rien fait là-bas, j'ai pris des vacances, d'accord, j'étais à la mer, et le fait de changer comme ça, ça m'a vraiment fait du bien.*

E. S.M. — *Dans quel sens ça vous a fait du bien ?*

Mme V. ISES — *Même les acouphènes, je ne les avais plus, je n'avais plus de bruit, je n'avais plus de sifflement, je n'entendais plus rien, je dormais bien, je mangeais bien, et, septembre, quand je suis revenue, septembre ça allait, octobre ça a recommencé.* (ISES, 2008)

Mme S. ISES — *Non, la dernière fois, j'ai eu une crise d'angoisse qui m'a réveillée en pleine nuit. Ouh, alors j'étais mal hein, des sueurs et tout, j'étais très mal, on dirait que j'entre en transe, les gens qui me regardent disent : "C'est étonnant quand même", alors c'est vrai des fois je dis : "C'est vrai [...] peut-être c'est eux qui ont raison, j'suis peut-être... [geste avec la main faisant le signe de folie]"* (ISES, 2008)

⁴⁴ ISES, *Rapport Santé*, 2008. Revel.

En général, les femmes se sentent écoutées par les médecins.

E. S.M. — *Est-ce que vous vous leur parliez à ce moment-là de pourquoi vous vous sentiez fatiguées, pourquoi vous vous sentiez débordées... il y a lieu à la parole ou pas... ?*

Mme V. ISES — *Oui. [...] Moi, je dis tout à mon médecin hein...*

E. S.M. — *Le médecin est à l'écoute ?*

Mme V. ISES — *Oui, oui, oui.*

E. S.M. — *Oui ?*

Mme V. ISES — *Oui. Mon médecin me conseille de partir, de partir parce que... déjà la santé elle est en train de prendre un grand coup, et puis à son avis c'est de partir, de ne pas rester [...] (ISES, 2008)*

L'écoute favorise une disposition pour sortir du silence. Mais l'écoute est formatée par les idées que les professionnels ont sur le sujet. Les conseils véhiculent alors les représentations qu'ils ont de la violence.

Mme S. ISES — *Le médecin, ça aussi les médecins, quand vous allez leur voir : "Évitez les contrariétés, les soucis, pas des prob..." tout ça, ils sont forts hein ? Moi, si quelqu'un a la recette je suis preneuse de suite ! [...]. Pas de contrariétés ! Alors là !... Parce que, dans la journée, je dois en avoir vingt, et encore je suis modeste. (ISES, 2008)*

Après l'écoute et les conseils, les femmes évoquent aussi les prescriptions médicales :

Mme S. ISES — *Parce que, actuellement, quand on dit aux médecins qu'on n'est pas bien... ce qui nous donnent c'est des calmants pour dormir. [...] Ça c'est... automatiquement, eh... Des antidépresseurs, des calmants, des calmants pour dormir... il n'y a pas d'autres choses. (ISES, 2008)*

Ces prescriptions médicales visent traiter des symptômes comme la tristesse, les difficultés à dormir..., mais elles peuvent avoir d'autres effets indésirables sur la santé. En ce qui concerne le repos par exemple, les femmes considèrent que les comprimés pour dormir ne leur permettent pas d'accéder à une bonne qualité de sommeil et de se sentir reposée

Mme S. ISES — *Ce n'est pas un sommeil profond, naturel. D'accord, on dort mais on ne se repose pas. Le cerveau il travaille. Je ne savais pas mais j'avais cette impression de fatigue, je n'avais pas l'impression de me reposer. (ISES, 2008)*

D'autre part, les antidépresseurs peuvent avoir une influence sur les capacités fonctionnelles menant la personne à agir de manière non réfléchie et pouvant se mettre en danger.

Mme V. ISES — *Ce sont des cachets à prendre trois fois par jour, c'est justement pour pas boire, mais comme je n'avais pas envie de boire... ça et surtout un antidépresseur, voilà les cachets que j'ai pris ; ça a été pendant la période si tu veux, de juin 2005 à début 2006, ou quand j'ai perdu la garde de [mon fils] parce que je suis restée trop longtemps dans une situation précaire, je n'avais pas d'appartement, je n'avais pas de boulot, j'ai arrêté de moi-même de prendre ces choses. Ça me faisait réagir sans réfléchir.*

E. S.M. — *Comment tu réagissais ?*

Mme V. ISES — *Mon fils me manquait, je partais à Marseille, c'est de la folie quoi, avec une voiture qui ne tient pas la route. (ISES, 2008)*

4.3.3. ...un agir spatial conditionné et rationalisé...

D'un point de vue phénoménologique, toute activité nous permet de nous relier à l'espace. Elle nous ancre dans le présent de l'action tout en nous projetant dans le devenir de celle-ci. Les activités façonnent l'expérience d'être dans le monde et nous permettent d'agir sur lui, de l'explorer, ce qui suscite chacun-e la sensation d'être vivant-e. Cependant, les facteurs utilisés par la violence pour se manifester et les conséquences que cela engendre, inhibent la kinesthésie. D'une part, les mouvements du corps deviennent rationalisés et contrôlés. Les femmes essaient d'être discrètes et adoptent des comportements de soumission dans les espaces. En présence du partenaire, elles tentent de passer inaperçues, de ne pas attirer l'attention. Ainsi qu'un détenu, qui doit se plier aux règlementations de l'espace de vie de la prison, la partenaire vit dans l'angoisse permanente d'enfreindre le règlement et d'avoir à faire face à des représailles. Bien que la menace de la violence soit en permanence présente, celle d'une agression sexuelle est plus particulièrement importante la nuit.

« Bon Oui cette peur. Et puis ce corps aussi qui est toujours impacté par les coups enfin je veux dire... Aussi... Aller d'une pièce à une autre quand on sait qu'il y a son compagnon, qu'on sent que son compagnon est dans un état où il va pouvoir se mettre à être violent, c'est aussi compliqué. Moi je sais que, des fois, je préférais rester dans la cuisine ou dans la salle à manger, parce que je sentais qu'il était prêt... Voilà... Si j'avancais, vous voyez... C'est à dire que... on n'ose pas donc on réduit... On ne se promène pas chez soi ; moi je ne me promène pas chez moi maintenant comme je me promenais avant quand j'étais avec mon compagnon. ». (Extrait GP Apiaf)

La crainte d'une agression déclenche des mécanismes de protection comme la recherche d'une présence sociale. Mme MC cherchait – comme signalé plus haut – cette présence dans la figure de son fils. La recherche d'une présence sociale comme mécanisme de protection contre une éventuelle agression est aussi observée dans les situations de violence conjugale à

l'extérieur du domicile. Ainsi, par exemple, une femme dit qu'elle essayait d'être accompagnée dans l'espace public parce que son partenaire ne l'agressait pas devant les gens. La présence sociale prévenait ce type d'épisode de violence. Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile, cette recherche de présence sociale est de la même nature que celle recherchée par la plupart des femmes lorsqu'elles se déplacent seules et sortent la nuit. Comme les études urbaines sur le genre nous le montrent, les femmes adoptent des stratégies pour sortir. Elles s'organisent à plusieurs pour être ainsi accompagnées dans les espaces publics, ou se font accompagner pour rentrer à la maison. Dans ces situations, la présence sociale semble être perçue comme un moyen de protection.

Cependant, cette perception plus ou moins partagée des risques qu'encourent les femmes dans les espaces publics entre en contradiction avec la réalité des faits. En effet, la relation – souvent faite – entre les violences et la nuit ou entre la violence et les endroits peu fréquentés, est infirmée par les statistiques. L'enquête Enveff montre que plus des trois quarts des violences subies par les femmes dans l'espace public « se sont produites dans un endroit fréquenté régulièrement. » (Condon *et al.*, 2005, p. 282). Selon cette même enquête, elles se produisent essentiellement dans la rue (38 %), en voiture (18 %) et dans les transports en commun (19 %). De même, près des deux tiers de ces agressions se produisent en plein jour (67 %) et dans un espace alors fréquenté par d'autres personnes (65 %). Ainsi, la proportion des viols qui ont lieu dans la rue est de 12 %. Que ce soit pour les femmes en général ou pour celles qui vivent la violence conjugale, la violence ne se produit pas toujours en l'absence de témoins. Et, pourtant, la présence sociale augmente le sentiment de sécurité.

D'autre part, l'agir spatial des femmes victimes de violence prend les contours d'un état d'alerte permanent. Cela est également observé dans les situations d'insécurité liées au phénomène du harcèlement de rue. En effet, dans ces situations, les femmes adoptent des conduites pour réduire les situations ressenties comme dangereuses telles qu'éviter les rues peu éclairées et les endroits peu fréquentés, adopter des attitudes d'évitement spatial, voire d'empressement pour y rester le moins longtemps possible. Dans les situations où existe de la violence conjugale, les femmes développent un agir spatial fortement rationalisé et fonctionnel. Elles vivent dans l'anticipation constante des conséquences de leurs actes. Dans la situation suivante, Mme AA expose la tension qu'elle ressentait lorsqu'elle quittait son travail plus tard que prévu :

Mme AA — *Je travaillais avec des enfants, des personnes âgées, donc hein... “Tu finis à 5h ?” “Bé oui” ; mais souvent à 5h tu n'as pas fini quoi, donc l'enfant tu vas pas le laisser, voilà tu ne vas pas partir et le laisser comme ça se débrouiller quoi, ce n'est pas possible,*

mais ça, lui, il n'a jamais compris, donc, tous les jours, j'étais en retard et tous les jours c'était l'angoisse de me dire : "Oh lala", je vois l'heure tourner, les enfants qui couraient encore partout, et je savais que je ne pouvais pas encore partir, parce que... parce que je ne pouvais pas partir ! j'ai une conscience quand même !... Donc je savais déjà, je n'avais pas foutu le pied dans la voiture que je me disais : "alors là, ce soir, ça y est, j'en ai pour la soirée quoi." (Extrait GP Apiaf)

De plus, l'agir spatial comporte un niveau de stress qui impacte le rapport aux espaces et l'état de santé. En conséquence, les femmes réduisent progressivement leurs marges d'actions. Mme MC utilise le terme « robotisée ». Par ce terme, elle signifie une logique comportementale mécanique :

Mme MC — Et je trouve que plus ça va, plus la violence est forte parce que, avec le temps, c'est une spirale et elle devient de plus en plus violente ; et plus ces espaces-là, corporellement je pense qu'on les utilise moins parce que aussi corporellement on est... par la peur aussi, presque on n'oserait même plus se déplacer quoi. C'est à dire que le déplacement est difficile aussi. Le déplacement dans la maison, mais le déplacement aussi à l'extérieur. [...] Oui, on est robotisée. Oui, on est conditionnée. Si vous voulez on ne peut... On rentre dans des choses très folles. Vous savez, ça ressemble aussi un peu je pense, enfin moi je n'y suis jamais allée en prison, mais je pense que ça peut ressembler aussi à de l'enfermement, vous savez quand on est dans une prison, qu'on n'a pas le droit à l'extérieur ou très peu, ou alors qu'on n'y va pas, qu'on ne se l'autorise plus parce que c'est trop compliqué l'extérieur.

Chaque geste, chaque mouvement peut donner lieu à une « correction ». Ainsi, Mme I. parle du rythme à avoir pour manger à table et pour marcher lorsqu'ils se promenaient en couple. Quant à Mme MC, lorsqu'elle fait part d'une scène à table, elle se souvient de son hésitation, à un moment donné, à bouger la fourchette de place, prélude à une éventuelle dispute. L'autonomie de l'action est ainsi inhibée. Les actions qu'elle pourrait accomplir de son propre chef, comme bouger, marcher, sortir, rentrer, et qui la valident en tant qu'adulte capable et légitime, sont soumises, comme dans une institution totalitaire, à la réglementation de la conjugalité. L'économie domestique liée aux dépenses, abordée précédemment, se prolonge ainsi par une économie de la gestuelle et de la mise en scène des corps. Les mouvements sont « utiles » et réduits à leur expression minimale. La réduction progressive de la capacité à exercer une influence et un pouvoir sur les espaces induit un agir très rationalisé et contrôlé. Peu à peu, ce *modus operandi* est intériorisé. Les femmes s'autocensurent, développent le sentiment de ne pas bien faire les choses. Leur place de sujet s'effondre.

Mme H. — Oui c'est ça. Parce qu'avec monsieur, il faut que je fasse vite ça, il faut que je rentre vite parce qu'il va être fâché s'il arrive avant moi. Il faut qu'avant qu'il arrive le

dîner soit prêt. Il faut que la maison soit propre dès qu'il arrive, tout est rangé... C'était ça. Et je dois maîtriser tout ça avant. Il faut que ses habits ne traînent pas partout, il faut que ses habits soient rangés, soient lavés, soient pliés... Tout ça... Et ça reste encore en moi jusqu'à maintenant.

Mme MC l'exprime dans ces termes :

Mme MC — *C'est tout à fait différent, au niveau du corps. Et le corps se... Moi j'avais tellement peur que mon corps était... Quand j'y pense je me dis... Il était figé. Il y avait quelque chose en moi qui... Voilà... Vous voyez le téléphone là, il était à table avec moi, je... Même, ce n'est même pas le corps, c'est le geste, la gestuelle. Je m'empêchais de faire un truc des fois, parce que je me disais : "Si je change la fourchette de place, ça va pas aller." À ce moment là où je sentais que ça n'allait pas aller, je ne me trompais pas. C'est à dire que oui ça n'allait pas aller. Mais peu importe, il y avait autre chose après qui arrivait, même si je n'avais pas changé la fourchette de place. Donc vous voyez, même dans la gestuelle, la gestuelle fait partie du corps, ça se réduisait, toujours dans la crainte que quelque chose se passe. Et dans l'extérieur c'est pareil : voir les ami-est aussi, au bout d'un moment, bon ben voilà... C'est très envahissant d'avoir peur de quelqu'un, ça envahit le mental et le corps et ça fait qu'on n'est plus aussi nous-même.*

La réduction des marges d'action est un indicateur de la mise en retrait du monde. Comme évoqué plus haut, la relation conjugale est un espace de vie où la partenaire n'a que peu de moyens d'exercer librement les activités qu'elle souhaite. La réduction de cette possibilité, se traduit progressivement par une assignation aux espaces en lien avec l'univers domestique au détriment de tous les autres. Cela provoque un retrait de la personne. En effet, voyant les capacités d'action affaiblies et la possibilité d'exercer un contrôle sur l'environnement qui les entoure se limiter, les femmes réduisent leurs actions à l'extérieur comme à l'intérieur. Le retrait social et le renforcement des pratiques en lien avec la famille crée un agir spatial fonctionnel et utile, et redouble leur enfermement au sein de la maison.

E. S.M. — *Ce que vous mettez en avant c'est que cette peur peut naître de ce qu'on vit à la maison.*

Mme M. — *Oui. Car c'est ça qui m'est arrivé.*

E. S.M. — *La peur ne vient pas de l'extérieur finalement.*

Mme M. — *Non. Elle n'est pas venue de l'extérieur, mais de l'intérieur.*

E. S.M. — *Donc la peur de l'extérieur peut naître à l'intérieur de la maison.*

Mme M. — *Oui. Je ne m'aimais pas quand j'étais comme ça je me disais : "Mais comment tu es devenue ? Comment tu peux avoir peur des autres comme ça à ce point-là ?" Ah oui.*

Ah ben non alors. C'est marrant, ça me fait penser à ce que je disais même à mon mari par rapport à l'extérieur, je disais : "Ma maison c'est mon refuge." Je sortais obligatoirement, parce que je devais aller faire des courses, mais ma maison c'était le seul lieu qui me protégeait de l'extérieur, même plus que mon mari. Alors que c'est mon mari, derrière, qui faisait tout ça, tout ce travail de...

E. S.M. — *Donc vous vous sentiez protégée à la maison ?*

Mme M. — *Pourtant oui. Je me sentais protégée à la maison. Mais je ne me sentais pas protégée de mon mari ou de l'extérieur. Mais dans ma maison... Je sais pas... peut-être parce qu'il y avait les enfants...*

Au fur et à mesure qu'elles redoublent leur enfermement à l'intérieur de la maison, la dégradation de l'image de soi, de l'état de santé, la perte de confiance dans la capacité d'agir, et la perte de contrôle sur l'espace provoquent une déprise spatiale des femmes.

4.3.4. ...une déprise spatiale des femmes vivant des situations de violence conjugale

Cette notion est originaire, comme nous l'avons vu dans la première partie, de la sociologie de la vieillesse (Barthe, Drulhe & Clément, 1988). Elle correspond à l'abandon, par les personnes âgées, de certaines activités, à la baisse de leurs relations sociales et au désir de se mettre en retrait. Dans une situation de violence conjugale, la déprise spatiale est provoquée par les régulations sociales mises en place par la conjugalité. Ces régulations sapent le sentiment de sécurité des femmes à l'égard du monde. Elles doutent d'elles-mêmes et de leur capacité d'action, ce qui a comme corrélat leur isolement et, en conséquence, la perte des compétences spatiales, la dépendance à l'égard du mari et le déclenchement d'un processus de rupture des liens sociaux.

Mme H. — *Ah oui. Il y avait des moments que les violences avaient un grand impact sur moi parce qu'il y avait des moments où je ne voulais plus sortir. Parce que, comme j'ai un sentiment de honte, sentiment de frustration...*

Ces sentiments génèrent une perte de « capabilité », telle que Fabienne Bruyère la définit, c'est-à-dire une perte du pouvoir d'agir, de « *potentia* ».

Mme M. — *Oui, c'est ça en fait. J'avais même plus peur de l'extérieur que de lui. J'ai eu peur de tout. Je ne savais même plus remplir un papier administratif. J'avais peur de me tromper. Je ne faisais plus rien.*

Mme H. — *Je suis traumatisée déjà, parce que je n'arrive même pas à parler, même pas à m'exprimer devant lui, parce que de suite je suis traumatisée. Je n'arrive même pas à bouger, jusqu'à ce que le moment qu'il a arrêté la violence.*

Mme M. — *Même aller dans un endroit, à la CAF, à la Sécu... c'est quelque chose qui était terrible pour moi. C'était : "Qu'est-ce que tu vas dire ? Qu'est qu'on va te dire ? Comment tu vas pouvoir répondre ?" ... Enfin c'était horrible.*

Plus loin, en parlant de la conduite en voiture, elle rajoute :

Mme M. — *Par exemple, quand je prends le volant, je tremble. D'ailleurs il était là en train de me guider pour faire un créneau et je suis rentrée dans la voiture de derrière. Je me suis énervée et j'ai dit : "Tu me déstabilises. Laisse-moi faire les choses toute seule. Arrête de me..." Quand il veut me guider, on dirait qu'il me montre les choses à l'envers ou c'est moi qui les fais à l'envers, je sais pas. Quand il est là, je suis déstabilisée et je fais n'importe quoi.*

Avec la perte des capacités, des « capabilités », nous perdons aussi une place dans le monde.

Mme M. — *Il arrive un moment où on ne peut plus. On ne fait plus rien. On ne sent plus capable de faire quoi que ce soit parce qu'on a été tellement dévalorisée, parce qu'on a été coupée de la famille, qu'on a été coupée de ma fille, de tout le monde. Donc on a perdu sa place. Et par cette perversité ils sont capables de montrer aux autres une image totalement différente de ce qu'ils sont vraiment. Donc tout le monde dit : "Oh qu'il est gentil, quelle chance tu as, oh toi avec ton caractère... c'est toi."*

Traditionnellement, la conceptualisation de la notion de place en sociologie s'est focalisée sur les rapports au travail (Castel, 1995). La place occupée dans le monde du travail a été généralement vue comme un indicateur pour mesurer le niveau d'intégration ou d'exclusion d'un·e individu·e au sein d'une société. Dans l'extrait que je viens de présenter, la place prend ici une toute autre acception. Elle ne renvoie pas au monde du travail mais à la possibilité de demeurer, de séjourner quelque part. En effet, la violence conjugale disqualifie et aliène la partenaire qui la subit. Elle l'évince de la possibilité d'avoir une place dans le monde. Ce qui conduit à l'anéantissement de la personne.

Mme V. — *Enfin la peur... La perte de confiance en moi. De me dévaloriser tout le temps, je n'étais plus capable de ne rien faire. C'est tout le travail qu'il a fait pendant vingt ans. C'est ça le travail qu'il a fait sur moi en fait. Ce travail de sape... Parce qu'il me connaissait. Au départ, moi j'étais quelqu'un qui aime rire, qui aime la vie tout simplement. Il avait réussi à faire que je n'aime plus du tout la vie. Parce que je pensais même au suicide. Alors que je n'ai jamais été comme ça.*

La perte d'une place fait souvent référence aux ruptures des liens sociaux qui maintiennent l'individu·e intégré·e au sein d'une société. En sociologie, le lien social a été étudié principalement par Serge Paugam. Il en identifie quatre types : le lien de filiation – qui font référence aux liens tissés entre parents et enfants –, les liens électifs – qui se nouent entre proches –, les liens organiques – qui ont un rapport avec le monde professionnel – et les liens de citoyenneté – qui concernent l'appartenance à une même communauté. Ces quatre types de lien social peuvent se définir à partir de deux dimensions : « protection » et « reconnaissance ». La « protection » renvoie à l'ensemble des supports que l'individu·e peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales, etc.). L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu·e peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection. La notion de « reconnaissance » fait référence à l'interaction sociale qui stimule l'individu·e en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard des autres. Lorsque les liens sont faibles, le maillage social se fragilise. Le risque est toujours que la rupture d'un fil puisse entraîner un effilochage et, progressivement, la rupture d'autres fils. Dans les situations de violence conjugale, les processus de protection et de reconnaissance garants du maintien des liens sociaux sont mis à mal. Ceci est illustré par les propos de Mme M. :

Mme M. — *Eh ben, au bout de quelques années de mariage, je ne le faisais plus du tout. J'avais une peur bleue. Je disais à mon mari : “Il faut que tu viennes avec moi” pour que j'aille d'un point A à un point B. Ou alors : “il faut que tu me marques le trajet sur un papier”, parce que j'avais peur de ne pas y arriver. Et mon mari le faisait. Il me montrait que j'avais toujours besoin de lui, que sans lui j'étais rien du tout. Et je n'étais plus rien sans lui. Il était arrivé à faire en sorte que je n'étais plus rien sans lui. Il l'a dit d'ailleurs, à des gens qu'on connaissait. Il a dit : “Mais elle est rien sans moi. Qu'est-ce qu'elle va faire toute seule ?”*

Au fur et à mesure que les femmes intériorisent la croyance qu'elles ne sont pas capables de faire les choses, et que les liens sociaux se réduisent, la dépendance à l'égard du conjoint augmente. La perte des « capacités » légitime la fonction du partenaire en tant que « capable ». De ce fait, lui, *a contrario* de sa conjointe, peut faire les choses, il en a le pouvoir. Cette dépendance construit un attachement sous forme d'aliénation. Lorsque Mme M. explique que, pour faire des démarches administratives, elle avait besoin du mari, c'est cette perte d'habiletés sociales qu'elle met en relief. Être capable/être incapable se construit et se déconstruit dans ce rapport conjugal.

Cette dépendance ouvre, comme expliqué dans ma première partie, un espace à la fois de domination et de protection. Ces deux aspects rendent la relation avec le conjoint ambivalente,

ce qui constitue une spécificité de ce type de conjugalité. Effectivement, dans cette relation conjugale, la domination n'est pas exercée par quelqu'un qui vient de l'extérieur et avec qui il n'y a aucun lien. À l'exception des situations de mariage forcé, la personne qui domine est celle avec qui la femme a décidé de nouer une vie commune et de fonder une famille. Celui qui exerce une oppression est ainsi quelqu'un de proche et, en principe, d'aimé. C'est pourquoi les sentiments amoureux sont intrinsèques à ce système d'oppression. Mais, cet homme qui exerce une domination et déprécie la figure de sa partenaire peut, à certains moments, la protéger et venir la soutenir. Le passage d'un cas de figure à l'autre illustre, d'une certaine manière, le contenu du cycle de la violence théorisé dans les années 70 par I. Walker.

D'autre part, la dépendance à l'égard du mari et la fragilisation des liens sociaux n'entrent pas forcément en contradiction avec l'image que notre société s'est forgée de la féminité. Historiquement, la centralité accordée à la sphère familiale a relégué dans un plan secondaire la participation des femmes à d'autres sphères sociales ce qui, de fait, réduit les occasions pour diversifier leurs appartenances sociales. Cette réduction n'entre donc pas en contradiction avec l'effilochage du maillage social résultant de la violence conjugale.

Conclusion chapitre 4

Les femmes s'engagent dans la relation conjugale en ayant, en amont, des compétences et des expériences spatiales qu'elles se sont forgées dans le contexte résidentiel et socio-économique dans lequel elles ont évolué. Ainsi, alors que certaines femmes ont pu entrer dans la conjugalité en ayant un rapport aux espaces libre et diversifié, d'autres femmes ont pu, *a contrario*, être confrontées à un contexte territorial limitant. Sans qu'il y ait une relation de cause à effet entre la peur et les agressions faites aux femmes, la littérature existant sur ce sujet souligne que la peur est en soi un sentiment qui fait obstacle à la libre circulation des femmes dans l'espace (Lieber, 2008). Quelle que soit l'expérience spatiale qui a précédé son entrée dans la conjugalité, lorsqu'une femme noue une relation avec un conjoint violent, les comportements et les agissements de celui-ci à son égard réduisent les espaces susceptibles d'être occupés par elle au bénéfice d'une occupation de l'ensemble des espaces par le conjoint. Mais, de plus, ce lien conjugal provoque une *défiguration* – dans le sens qu'E. Goffman donne à ce terme –, c'est-à-dire, une déshumanisation et une chosification de la partenaire. De même, d'un point de vue matérialiste, ce type de relation conjugale confine la femme dans un espace domestique, où son travail est destiné à faire fonctionner et à faire vivre l'unité familiale. Au fur et à mesure que le partenaire masculin s'approprie les espaces, la diversité spatiale de la partenaire féminine

s'appauvrit et l'expérience de l'enfermement augmente. Le sentiment d'insécurité de la partenaire féminine dans le cadre conjugal est proportionnel à son enfermement.

Cela entre en connexion avec les ressentis des femmes dans les espaces publics, lorsque ceux-ci se masculinisent et deviennent le monopole d'une présence masculine. Mais, alors qu'une femme ne vivant pas une conjugalité caractérisée par la violence peut trouver abri et refuge à l'intérieur du domicile face à un extérieur perçu comme menaçant, cela n'est pas le cas lorsqu'elle vit une situation de violence conjugale ; dans ces situations, le refuge ne se trouve nulle part. L'appropriation des espaces par le conjoint fait obstacle à la possibilité d'avoir un espace à soi et pour soi. Cet obstacle est inversement proportionnel à la faculté de la femme d'affirmer une individualité, condition *sine qua non* pour le développement d'une privacité. Privée de vie privée et de la possibilité de circuler, de se déplacer, et d'être à l'espace autant que celui-ci est à elle, elle éprouve une déprise spatiale par laquelle elle est évincée de son droit de cité.

Il semble important de préciser que les conditions imposées par la violence conjugale n'ont pas les mêmes répercussions selon les ressources sociales dont la femme dispose. Dans le cas où elle est dans une situation administrative irrégulière, la dépendance à l'égard du conjoint se renforce, ce qui accentue la situation de vulnérabilité. *A contrario*, lorsqu'elle a des ressources sociales et économiques et un soutien de l'entourage, la possibilité de s'affranchir de ce lien conjugal est plus élevée. Cependant, indépendamment de la situation singulière de chacune, la tendance dessinée par le rapport conjugal est toujours identique : l'exercice d'une exclusivité et d'un pouvoir absolu sur les actions de la partenaire, ce qui est corrélatif à son assujettissement et au processus de déprise spatiale.

PARTIE III. LA REPRISE SPATIALE

APRÈS LA VIE EN COUPLE

Chapitre 5. Partir, quitter la maison, tout laisser pour tout recommencer

« Cela devient trop difficile, je dois partir. Partir pour accéder à une vie meilleure, à un travail. Il ne faut pas que je lui dise. Je passe par la fenêtre. Ça y est, je suis dehors, il fait jour, ça sent tellement bon. J'ai peur, peur qu'il me voie m'enfuir, peur qu'il me retrouve, mais je n'en peux plus. J'ai enfin une lueur d'espoir ; vais-je y arriver ? Accéder à la liberté ? Je cours, je cours sans m'arrêter, ni regarder derrière moi. Mais pourquoi m'a-t-il fait ça à moi, sa femme ? Je l'aimais tant ! Au loin, je la vois : ma sœur m'attend, elle ne m'a pas abandonnée. J'ai des larmes qui commencent à monter. C'est étrange, je ressens de l'angoisse, de la peur, mais en même temps, je me sens libre. La liberté, pour quoi m'en a-t-il privée ? Est-ce que je vais pouvoir être heureuse dans cette nouvelle vie ? J'ai peur. J'arrive devant elle, je la serre dans les bras et pleure de toutes les larmes de mon corps. Partons vite ! Il ne m'a pas vue. Je monte dans sa voiture et regarde ma maison disparaître au fur et à mesure. Ça y est, c'est fini. Je l'ai fait. Partons ! Partons loin ! Traversons enfin cette frontière. Je me sens bien, je me sens aimée, écoutée. Nous arrivons devant un immeuble. C'est celui-ci. C'est dans cet immeuble que je vais pouvoir me reconstruire. L'appartement est lumineux, spacieux. Je me sens bien, c'est étrange. J'ai enfin trouvé la clé de la liberté. »

Une participante à l'atelier d'écriture de l'Apiaf
(*Elle marche*, 2010, p. 14)

« Moi, j'ai voulu partir, partir d'ici où je ne suis rien. Partir de là où je ne sens rien. Effacer en moi son visage et ses mains. Effacer cet autre que je suis. J'ai voulu partir, au lointain. J'ai rêvé voyages, océans et terres immenses. J'ai rêvé redécouvrir celle que je suis. En échappant à tout ce qui fait justement ce que je suis, moi, aujourd'hui. J'ai rêvé me perdre et me retrouver. Dans l'immensité des terres et des mers. Je le fais grâce à mes rêves. Qui me consolent et me bercent. Et je le ferai de mes pas qui, cette fois, il faut le croire, me conduiront vers des horizons meilleurs. »

Gaëlle, participante à l'atelier d'écriture de l'Apiaf
(*Dedans/Dehors*, 2005, p. 77)

Dans la Partie II j'ai montré que la violence conjugale rétrécit les espaces de vie des partenaires féminines. Ce rétrécissement contribue à une perte des habiletés et à une déprise spatiale. Il s'agit, dans cette partie, d'identifier les éléments qui favorisent l'involution de ce processus. Je m'attache à repérer les mécanismes susceptibles de permettre aux femmes de créer des espaces pour elles-mêmes, et à délimiter leurs contours de telle sorte qu'elles puissent circuler d'un espace à un autre, d'un espace commun à un espace privé, en reproduisant ainsi les conditions pour participer au jeu social. Pour cerner ces mécanismes, je porte mon regard sur deux domaines principaux : le premier concerne l'accompagnement social et le deuxième

le cadre juridique. En effet, lorsque les partenaires féminines prennent la décision de partir et de quitter la relation conjugale, certaines vont être concernées par l'un de ces domaines, voire les deux, et, selon la logique qui y sera mobilisée, ceci pourra ralentir ou, au contraire, renforcer le processus de déprise dans laquelle elles se trouvent engagées.

Tout d'abord, mettre fin et sortir de ce processus de déprise rend nécessaire de rompre avec la vie de couple. Les voies empruntées pour le faire varient d'une femme à une autre. Ainsi, selon l'association Apiaf⁴⁵, il y a plusieurs types de rupture. Le premier type est celui où la rupture se produit de manière rapide et sans délais suite à un événement qui déclenche le départ de la femme. Dans un deuxième type, la rupture est, *a contrario*, précédée d'une longue période de réflexion durant laquelle la femme organise son départ. À certains moments, elle garde espoir en la possibilité que le mari change. Dans cette perspective, le couple peut faire appel à des dispositifs d'aide et d'accompagnement à la conjugalité, comme les thérapies de couple par exemple. Le troisième type de rupture se fait de manière évolutive : les femmes effectuent plusieurs allers-retours au domicile. Cette alternance leur permet de se reposer et d'expérimenter le départ. La décision de mettre fin à la relation inaugure le point de départ vers l'émancipation. Un rapport du HCEfh, publié en 2018⁴⁶, identifie trois types de parcours suite à la rupture.

- **« Parcours de « guichets »** : le parcours de « guichets », dont l'élément clé est l'autonomie en termes de logement, est propre aux femmes disposant de ressources personnelles suffisantes pour faire face à la rupture conjugale.
- **Parcours « privatisé »** : les femmes dont le parcours peut être, au moins en partie, défini comme parcours « privatisé » peuvent présenter des profils assez proches des femmes inscrites dans des parcours de « guichets », si ce n'est que leurs ressources personnelles relèvent parfois davantage de l'existence d'un réseau familial ou amical que de ressources matérielles propres. Dans leurs cas, la rupture ne peut être engagée qu'à partir de leur départ du domicile conjugal – départ prenant parfois la forme d'une fuite ou se faisant dans l'urgence, le secret.
- **Parcours « institutionnalisé »** : à l'opposé des deux parcours précédents, le parcours « institutionnalisé » caractérise le parcours des femmes les plus dépourvues en termes de ressources personnelles mobilisables. Rompre avec la situation de violences conjugales

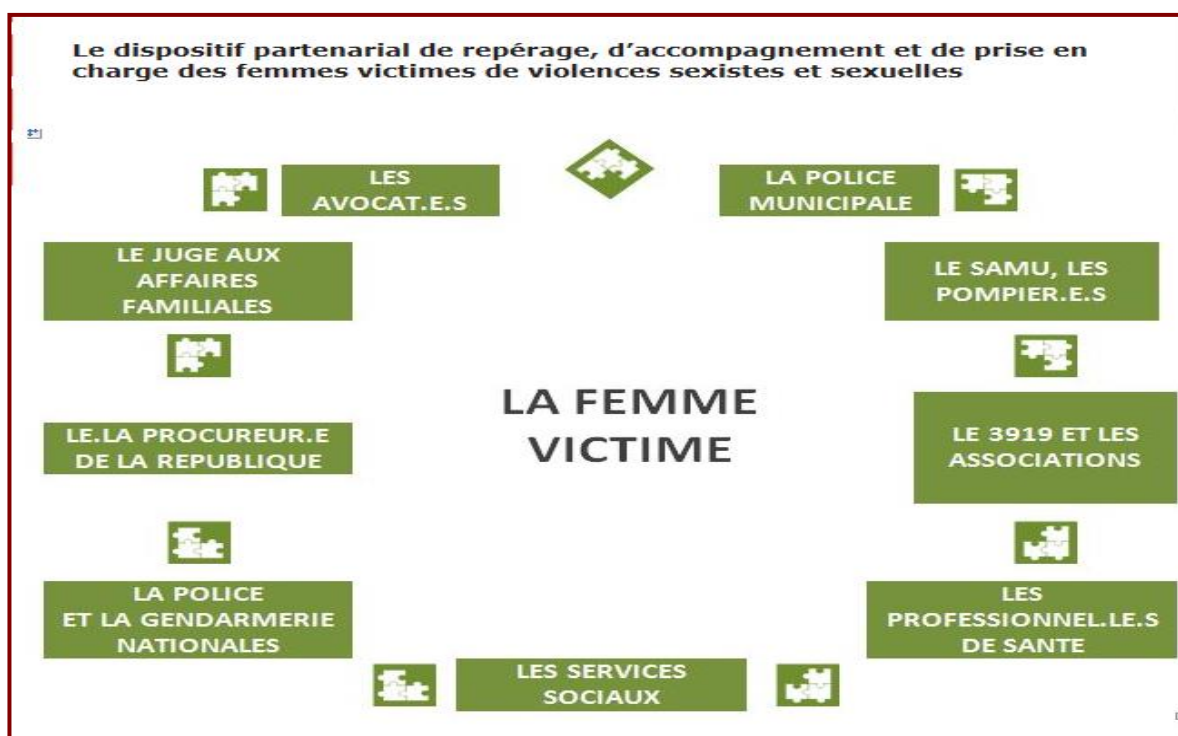
⁴⁵ Dans le cadre d'une conférence tenue à Revel en 2007.

⁴⁶ Rapport sur les moyens financiers dédiés à l'accompagnement des femmes victimes de violence.

suppose un départ du domicile conjugal, si ce n'est une fuite. En l'absence de ressources personnelles et de possibilité d'hébergement dans le réseau familial ou amical (solution parfois refusée par les femmes), elles s'orientent (ou sont orientées) vers les dispositifs d'hébergement d'urgence. »

Quels que soient le type de rupture et le parcours que la femme entame pour mettre fin à la relation conjugale, la rupture va s'accompagner de toute une série de deuils : le deuil de la famille, le deuil de la maison rêvée, le deuil de ne pas avoir réussi à construire un cadre de vie sécurisant pour les enfants et, dans tous les cas, le deuil du couple. Ces deuils se mènent souvent de front, dans un contexte de peur provoquée par l'incertitude de l'après séparation. Pour beaucoup d'entre elles, la rupture suppose le départ du domicile. Les ressources dont elles disposent vont influencer la manière dont elles vont traverser l'expérience de la rupture. Cependant, l'isolement social provoqué par la violence laisse de nombreuses femmes sans points d'appui pour trouver d'elles-mêmes des solutions. Celles qui sont dans une situation d'exclusion sociale pourront bénéficier de quelques nuitées à l'hôtel, connaître des séjours dans des squats ou encore faire l'expérience de ne pas avoir de domicile fixe et errer d'un endroit à un autre. Pour éviter ces situations extrêmes, les dispositifs sociaux s'avèrent fondamentaux. Ils sont le seul rempart pour qu'elles puissent quitter la relation et rebondir. Dans le cas où les femmes ont besoin d'un hébergement, elles peuvent être orientées vers des structures compétentes dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de fragilité et de précarité sociale. Ainsi, certaines femmes, avec ou sans enfants, vont être hébergées chez des proches, ou bien, après être passées par le numéro de téléphone 115, peuvent ensuite être hébergées dans des CHU (Centres d'hébergement d'urgence), des CHRS (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale) ou dans des services spécialisés, comme les centres maternels si elles ont des enfants en bas âge. À côté de ces structures, des associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violence conjugale œuvrent au quotidien par un travail spécifique. Elles proposent un accueil de jour et, certaines d'entre elles, des places d'hébergement en CHRS. Aujourd'hui, 67 associations spécialisées dans la violence conjugale sont fédérées au niveau national au sein de la fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF). L'ensemble de ces structures mène un travail au plus près des femmes pour favoriser leur émancipation et l'accès aux droits.

Figure 28. Le dispositif partenarial de repérage, d'accompagnement et de prise en charge des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles⁴⁷



Par ailleurs, des outils se créent à destination des professionnel·les pour qu'ils-elles puissent orienter convenablement les femmes. Ainsi, la FNSF a publié, en 2017, un guide juridique, intitulé *Logement et violences conjugales*⁴⁸. Il se veut un outil au service des intervenant-es pour qu'ils-elles puissent soutenir et informer les femmes.

Les femmes éprouvent la rupture comme un moment difficile et rempli d'appréhensions. Un groupe de parole sur ce thème fut animé à l'Apiaf, en 2015, auprès des femmes accompagnées. C'est lors de cet atelier que les femmes ont pu échanger sur des sujets comme la peur des représailles, celle de ne pas trouver une nouvelle stabilité personnelle et professionnelle, voire de ne pas trouver un hébergement et de se retrouver à la rue. Quitter la maison, c'est laisser derrière soi toute une vie pour tout recommencer.

⁴⁷ Source : <<https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/les-principaux-acteurs-et-le.html>> (consulté le 30/07/2019).

⁴⁸ <www.solidaritefemmes.org/upload/guidejuridiquelogement-FNSF2017.pdf> (consulté le 30/07/2019).

5.1. Des éléments qui entravent le départ du domicile conjugal

5.1.1. Le poids des repères créés par la violence conjugale

Partir n'est pas une décision facile à prendre. Certaines femmes ont consacré une bonne partie de leur temps à faire fonctionner l'unité familiale. Pour elles, le domicile a une connotation symbolique et affective très forte. En partant, il y a quelque chose d'elles-mêmes qu'elles laissent. Une participante au groupe de parole en parlait en ces termes :

Intervenante Apiaf (Int. Apiaf) — *Quand vous imaginiez devoir partir, c'était difficile pour vous d'imaginer quitter votre maison ?*

F1 — *Ahh oui.*

Int. Apiaf — *Est ce que ça a joué dans le fait que c'était difficile de partir ?*

F1 — *Non c'est pas la maison qui me rattachait à mon mari. Quand j'ai aménagé dans la maison qu'on a fait construire, c'était vide et c'est moi qui ai par exemple fait les chambres des petits. Surtout ça qui m'a touchée. C'est moi qui l'ai fait et avec les décorations et tout ça. C'est en partie que je pense que c'est à moi et je ne veux pas lui laisser. Me détacher de lui c'est aussi difficile. C'est une partie à moi et je pense qu'il doit me la rendre. La maison c'est pour le mari. J'ai habité dans cette maison avec lui et j'ai fait quelque chose moi.*

Int. Apiaf — *Vous avez construit.*

F1 — *C'est ça.*

Cet extrait met en relief l'implication de la femme dans la construction de la maison. Cette implication dépasse la dimension matérielle. En effet, sa participation à la décoration et à la construction des chambres a aussi une résonance d'ordre ontologique. Ainsi que je l'ai évoqué dans la première partie de mon écrit, en devenant acteurs·actrices du monde qui les entoure, les individu·es affirment, et expriment quelque chose qui relève de l'ordre identitaire. Ce faisant, une relation dialogique entre les espaces et la propre construction de soi s'établit. Et, même si la violence conjugale peut mettre à mal cette relation entre la partenaire féminine et les espaces qu'elle habite – faisant obstacle à la possibilité de construire une *privacités* et provoquant une aliénation –, l'idée de partir et de quitter le domicile suppose de déstabiliser les repères géographiques existants, ce qui peut freiner, dans un premier temps, la décision de partir.

5.1.2. La mise à l'écart du monde social

De plus, cette entrave se voit aggravée dès lors qu'elles n'ont aucune certitude sur la possibilité d'obtenir rapidement un hébergement. La peur de se retrouver à la rue peut motiver leur décision de ne pas quitter le conjoint.

Int. Apiaf — *Vous, Mme L., vous avez eu peur d'être à la rue ?*

Mme L. — *Oui. Parce que j'ai pas de famille, j'ai personne, j'ai pas d'argent, il m'a isolée du monde. J'ai connu personne, j'avais pas d'amis ni rien. Alors je me suis dit : "je pars, même si je reste devant le commissariat toute la nuit. Et après le lendemain j'appelle mes frères pour m'emmener soit chez moi, soit à Paris chez eux." J'avais peur.*

Mme M. — *Toi, t'as de la famille mais moi, je n'ai personne.*

Mme L. — *Mais ils sont loin.*

Mme M. — *Moi je n'ai personne en France, ni amis, ni famille, rien du tout. Pendant 24 ans. Vous savez le psychologue pour une enquête sociale, il me dit : "Vous avez des amis, vous avez..." Mais non, je n'ai personne et la voisine, je ne connais pas, je ne peux même pas lui dire bonjour. Comment vous voulez que les gens me connaissent ? Moi, je rentre avec lui, je sors avec lui. Et si je sors pour un papier toute seule, il me chronométrait l'heure. Il m'appelle au téléphone : "t'es à la maison ?" "Oui je suis à la maison".*

Par cet extrait, la participante au groupe de parole relate que la violence a provoqué un retrait et un isolement social, ce qui est le reflet d'une perte importante de la possibilité de s'engager dans le jeu social. Cette déprise s'attaque non seulement à la possibilité d'avoir un territoire à soi – que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du domicile – mais aussi à la possibilité d'agir pour se le procurer. La perte des occasions pour agir, ou des habiletés pour le faire, est la manifestation d'une mise à l'écart du monde : l'appartenance au monde social est suspendu, ce qui rend obstacle à un éventuel départ.

5.1.3. Les règles qui régissent la solidarité entre les membres signataires du bail du domicile

Mais, bien que ces entraves soient intrinsèques aux conséquences provoquées par la violence, d'autres difficultés apparaissent. Ainsi, par exemple, les règles juridiques qui organisent la séparation des conjoints peuvent complexifier les démarches pour quitter le domicile. Nous en avons une illustration dans la solidarité qui lie les deux membres du couple lorsqu'ils sont tous les deux signataires du bail du logement. Tant qu'il n'y a pas une décision

de non conciliation, une ordonnance de protection ou une condamnation pénale de l'auteur des violences, les deux membres restent coresponsables du bail. Une modification de la loi est aujourd'hui demandée afin de faciliter le départ des femmes victimes. Le maire de trois quartiers toulousains concernés par la politique de la ville, M. Biasotto, en parle en ces termes à l'occasion de la table ronde animée à Toulouse à l'occasion de la journée du 8 mars 2019 sur le thème « Femmes et espaces publics » :

« Moi un truc qui me perturbe et que je ne comprends pas et j'en ai profité hier de rencontrer des député-es et je vais dire à la sénatrice là à l'instant, nous on est embêtés : les bailleurs, quand une femme est victime de violence conjugale qui arrive et on lui dit euh : "Vous est en train de divorcer, vous avez fait des démarches ?" "Bé oui, c'est en cours, je suis un peu paumée là, je suis prise par une association..." "Vous voulez un logement mais je ne peux pas vous le donner, moi j'en ai 20 000 logements je ne peux pas vous en filer un", "pourquoi ?" "parce qu'on nous demande nous, les bailleurs, de dire, tant que le couple n'est pas désolidarisé, tant qu'il n'est pas titulaire de... tant qu'elle n'a pas l'ordonnance de non conciliation [clap clap] allez voir ailleurs." Ça, ce n'est pas tenable, je ne donne qu'un exemple, hein, ça c'est pas possible, c'est une urgence, il faut qu'il y ait des conditions, il faut passer outre, donc j'ai bien dit aux député-es, et notamment à M [...] : "il faut modifier la loi". Je le redirai parce qu'on reçoit à [...] d'ailleurs au GM*, donc d'ici quinze jours ou trois semaines, donc je passerai l'information. Ça paraît, ça paraît pas grand-chose et, croyez-moi, ça va faire du bien à beaucoup de monde hein. Et donc je dis : "Nous on ne peut pas répondre", alors là, je ne vous cache pas qu'au quotidien on ne dit rien hein, au quotidien on ne dit rien, parce que ça nous arrive de passer outre, mais on dit : "surtout faites attention vous êtes en dehors la loi", qu'est-ce qu'on fait ? Qu'est-ce qu'on fait ? si on se butte, on se butte dans ce genre des choses, ça par exemple, condition d'urgence et bé, il faut actuellement se dire "tu as besoin d'un logement..." et le pire, et le pire c'est qu'on lui donne un logement aujourd'hui, elle fuit le foyer parce que monsieur lui tape dessus, et on lui dit "mais non non non, comme tu n'es pas désolidarisée, il faut que tu aies l'accord de ton époux pour que quand tu fuies, pour que je puisse t'attribuer le logement", c'est complètement aberrant, donc à un moment donné devant l'évidence, et l'urgence, il faut faire autrement. » (M. Biasotto – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)*

Ainsi, l'état de déprise dans laquelle se trouvent les femmes victimes peut se voir renforcé ou réaffirmé par des aspects formels de type juridique.

Une fois que la décision de partir est prise et qu'un hébergement les accueille, la première impression évoquée est celle de d'être en sécurité.

« Un grand ouf, un grand soulagement. Très grand soulagement. » (Mme A. – GP Atelier de Murielle Hassler. Mémoire DEES).

Cependant, l'installation dans un centre d'hébergement les confronte, notamment celles qui faisaient partie d'une classe sociale confortable, à une dégradation de leurs conditions de vie matérielles. Pour autant, ce sentiment de déclassement social et la souffrance ressentie par certaines, du fait de devoir tout abandonner et de partir avec le strict minimum, sont néanmoins minimisés par la conviction qu'en partant, ce sont aussi les enfants qui sont protégés.

« Le soir même quand elle m'a appelée, C., je me rappelle, elle m'a dit la commission a accepté de te donner l'appartement ; je suis venue le soir même pour prendre la clef. Elle m'a ouvert la porte, j'ai vu elle était toute vide, j'avais les larmes dans les yeux, dans ma tête j'ai dit : "c'est le seul lieu pour m'héberger, moi et mes petits, pour être en sécurité", et dedans j'avais le regret que j'avais une grande maison que j'ai fait pour mes enfants avec toutes les chambres que j'ai décorées moi-même. Mais après, j'ai dit que pour la sécurité je laisse tout pour mes enfants, donc la chambre était toute vide et les matelas sans des draps, rien. Donc, j'avais peur mais après j'ai dit : "c'est la seule solution pour moi, pour être en sécurité avec mes enfants." Donc j'ai pris la clef, vite mais après dans ma tête, j'avais le regret d'avoir laissé tout ce que j'ai fait pour lui et... Mais après je suis bien. » (Extrait GP Atelier de Murielle Hassler. Mémoire DEES).

Le parcours d'une femme qui entame une séparation est traversé par une multitude d'expériences qui la confronte aux représentations que les professionnel·les ont de ce que c'est la violence, et de ce qui est attendu à l'égard de l'organisation de la parentalité après la séparation. Ces deux sujets constituent un terrain de débats et de luttes féministes. La grille de lecture que le·la professionnel·le utilise pour analyser les violences et élaborer son intervention, tout comme la représentation qu'il·elle a de la parentalité et de la famille pourront être des leviers pour favoriser une ouverture et aller dans le sens d'une émancipation, ou, au contraire, renforcer l'assignation spatiale déjà à l'œuvre par la violence conjugale, ce qui viendrait maintenir le processus de déprise spatiale.

5.1.4. Sur la confusion entre conflit et violence conjugale

La confusion entre conflit et violence reste, encore aujourd'hui, assez répandue dans les pratiques professionnelles. Dans une étude que j'avais menée en 2004, dans le cadre du diplôme DESS « Politiques sociales et rapports sociaux de sexe », sur les représentations que les intervenant·es de l'action sociale avaient de la violence conjugale, j'avais constaté que l'identification des situations de violence conjugale n'allait pas de soi. À l'époque, j'avais pris un échantillon élargi de professionnel·les à interviewer : des assistantes sociales exerçant dans les centres médico-social (CMS Revel), en PASS (Point d'accès aux soins et à la santé de l'hôpital de Castres), une sexologue du Centre de planification familiale (Castres), des CESF

de Castelnaudary, des élues, des professionnelles des associations féministes (Toulouse)... Selon les résultats obtenus, la violence conjugale était souvent considérée comme une question de degré. Elle est repérée dès lors qu'il y a une agression physique, elle mobilise alors la figure de la femme battue.

ASS.CMS (1) (Revel) — *Moi, quand j'entends violence conjugale, moi, je vois des coups [...]*

ASS. CMS (2) (Revel) — *Moi pas forcément des coups mais, bon enfin bon, de la violence verbale, des humiliations, de... bon, pas forcément des coups mais...*

ASS. PASS (Castres) — *La violence conjugale c'est quand on passe à l'acte, ce n'est plus un conflit conjugal où on est en train de s'engueuler. La violence c'est quand on passe à l'acte. [...] Qu'est-ce qui fait qu'il y a un passage à l'acte ? C'est l'absence de dialogue et de communication quoi.*

ASS CMS (3) (Revel) — *Et compris... oui, on peut être d'accord ou pas d'accord mais...je veux dire, la violence c'est le grade au-dessus. Les violences verbales classiques, on a déjà passé le cap. Le conflit c'est qu'il y a un conflit, c'est qu'il y a un désaccord, on peut encore intervenir de façon adaptée.*

SAVIP (Castres) — *C'est une graduation, on peut avoir des points de vue différents, si on augmente en intensité l'opposition on arrive au conflit, on peut... c'est le stade d'avant, avant la violence.*

Mais, d'autres études plus récentes soulignent également la persistance de cette représentation. Ainsi, dans un rapport d'étude intitulé *Parcours de femmes victimes de violences conjugales* effectué en 2014 à Brest⁴⁹, la violence physique semble être la caractéristique principale qui permet d'identifier la violence conjugale. C'est pourquoi, l'identification, chez les professionnel·les, des situations où existe de la violence conjugale reste déficitaire. Ainsi, dans le cadre des enquêtes sociales menées par les services sociaux afin d'évaluer le contexte dans lequel se trouve un enfant pour lequel il y a eu un signalement, peu sont celles qui évoquent d'une manière explicite cette problématique.

⁴⁹ Déroff, M.-L. (2014). *Parcours des femmes victimes de violences conjugales*. Rapport d'étude LABERS-UBO pour le CISPD Brest Métropole, septembre 2014. Brest : Laboratoire d'études et de recherche en sociologie.

5.1.5. La coparentalité : un espace commun impossible

De plus, ces mesures éducatives s'alignent avec la tendance – dessinée depuis la loi du 4 mars 2002, relative à l'autorité parentale, et celle du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance – à favoriser la coparentalité. Cette dernière vient soutenir un même niveau d'investissement des mères et des pères auprès de l'enfant. Dans un modèle de couple égalitaire, elle permet aux ex-conjoints de continuer à pratiquer une coopération qui était déjà à l'œuvre pendant la vie commune. Et, bien que cette coopération puisse être jalonnée de moments conflictuels, inhérents par ailleurs à tout processus de séparation, si les fondations de la relation sont égalitaires, il y a la possibilité d'un espace commun où l'échange, l'entente et la recherche des compromis réciproques ne sont pas empêchés. En revanche, cela n'en va pas de même lorsqu'il y a une situation de violence conjugale. Dans ce cas, les rapports asymétriques et de domination font de la coparentalité le lieu, l'espace où l'indissolubilité du couple est réaffirmée. De ce fait, la coparentalité devient, comme le dit une des professionnelles de l'Apiaf, V. Baron, un lieu symbolique qui, de fait, reproduit les conditions de domination qui précédaient la séparation. C'est pourquoi, lorsque les professionnel·les font la confusion entre conflit et violence, et lorsqu'ils·elles ont une représentation symétrique des rapports entre les ex-conjoints, ils·elles occultent le poids de la domination dans les situations où il y a eu de la violence conjugale. En conséquence, les ex-conjoints se voient réunis dans une sorte d'association parentale avec injonction de trouver une entente sur tout ce qui est relatif aux enfants. Mais cette entente est par principe, inatteignable. Comme le disent les professionnelles de l'Apiaf :

M. Geurts — *Dans les situations de violences conjugales tu peux rien partager. Tu ne peux pas avoir un dialogue, c'est-à-dire le dialogue il ne se met jamais en place.*

E. S.M. — *Oui, il est faussé du départ, il est biaisé.*

C. Prestat — *À plein de niveaux ! il est biaisé parce que, très souvent, les pères, les ex... voilà ils n'instrumentalisent pas forcément l'enfant, mais en tout cas la relation à l'enfant... c'est ça qui est... voilà, tu vois ? qu'il refuse que ce soit... qu'il vienne chez la mère... c'est ça aussi tu vois ? La seule solution possible c'est qu'ils aient à chercher les enfants à l'école parce que, sinon, c'est le moyen d'effectivement surveiller l'autre... tu vois ? Ce n'est pas forcément instrumentaliser l'enfant mais instrumentaliser en tout cas... la situation [...] et comme le principe même de la violence conjugale c'est de ne pas être dans la négociation avec l'autre... c'est ça le problème. C'est l'incapacité à être dans la négociation avec l'autre. Et l'espace de coparentalité c'est la négociation aussi. Donc il ne peut pas exister dans le cas de violence.*

V. Baron — *Il n'existe pas c'est... je ne sais pas... comme une utopie des juges, qui... au-delà de tout cet espace-là pourrait subvenir... C'est méconnaître vraiment...*

De ce fait, l'espace coparental est, en soi, un espace symbolique impossible. Mais physique aussi. En effet, les dispositifs de médiation – leur disposition spatiale – visent à introduire un tiers dans la relation afin de faciliter la communication, renouer le dialogue entre les ex-conjoints. Cependant, nous constatons que la seule coprésence des ex-conjoints dans le même espace physique est tout aussi impossible.

M. Geurts — *L'espace commun... c'est intéressant parce que jamais on le voit sous l'angle de l'espace mais quand tu le vois, ne serait-ce que sur les questions autour de la médiation, c'est-à-dire qu'on va demander aux deux parents de venir dans un bureau avec quelqu'un... tu vois ? C'est-à-dire que, physiquement, l'histoire de l'espace commun après la séparation !... les espaces ne peuvent être que parallèles. Justement, ce qu'ils disent les québécois c'est que bon, bé voilà, chacun suit sa route et voilà, le gosse il fait avec mais on ne peut pas faire mieux. Dès que tu veux faire... dès que tu veux faire de la mise en commun c'est la situation de domination qui reprend le dessus.*

Les normes en vigueur concernant l'exercice de la parentalité recréent symboliquement l'image d'une unité parentale. Cette unité trouve son expression au niveau de la configuration des espaces. La manière de disposer les tables, les chaises, d'organiser la rencontre cherche la mise en collaboration des ex-membres du couple. Cependant, dans des situations où il y a eu de la violence conjugale, cela peut donner lieu à des attitudes corporelles, des situations d'échange qui reflètent la difficulté à aller dans ce sens. Ainsi que le dit C. Prestat en faisant allusion aux dires des médiateurs-médiatrices : « dans l'espace il se passe des choses » :

C. Prestat — *Et toutes les médiations, même s'il n'y a pas d'enfant hein, effectivement tu as raison, tout d'un coup ça me... parce qu'effectivement toutes les médiations sont toujours dans le même espace. C'est pas une médiation séparée, je ne sais pas comment le dire, parce que dans le même espace et toutes les femmes qui nous racontent les médiations, qui échouent, parce que la plupart, 99 % échouent, parce que là le médiateur ou la médiatrice dit à un moment donné : "dans l'espace, il se passe des choses", parce que c'est impossible que le mec il se contrôle... parce qu'au bout d'un moment... ça, ça pète et donc, les médiateurs, ils arrêtent.*

Les rapports sociaux ont des effets sur l'espace et peuvent se lire sur eux, notamment à partir de la spatialisation des corps, et de leur manière d'engager le jeu social. Des attitudes de replis, ou bien de toute puissance, la place qu'on occupe ou qu'on n'occupe pas, traduisent ce que la géographie sociale dit à l'égard de l'imbrication des faits sociaux dans la configuration spatiale. Les deux sont en relation dialogique.

V. Baron — *Et, heureusement c'est repéré [...] Après, c'est vrai que les exemples des femmes que j'ai pu entendre parler font ce retour d'un médiateur ou d'une médiatrice qui avait vu l'impossible de faire ce commun-là, enfin... pas de commun possible.*

Cette impossibilité à faire coparentalité motive, chez les professionnel·les, l'utilisation d'autres termes comme « parentalités séparées » ou, en tout cas, des termes qui mettent bien en exergue que toute unité ou espace commun recherchés chez les ex-conjoints sont voués à l'échec et qu'il serait plus approprié d'organiser des modalités d'instauration d'un espace de séparation entre l'exercice de chaque parentalité plutôt que d'insister sur la création d'espaces communs.

C. Prestat — *Dans tous les cas, cette autorité parentale ça devrait être une autorité parentale séparée, j'aime beaucoup le terme "séparé", parce que ce n'est plus possible de la penser dans euhhh ensemble, tu sais, [...] il faut de l'espace entre les deux et, comme le dit Marick, voilà, le gamin il va se construire avec chacun mais euhh » [...]*

E. S.M. — *Là je verrai bien la fonction du tiers, ce tiers qui sépare mais le tiers c'est la société, c'est l'État.*

C. Prestat — *Oui, mais le problème c'est qu'il ne sépare pas du coup...*

M. Geurts — *Non mais justement ça pourrait être intéressant que tu fasses la différence entre "médiation" et "tiers", tu vois ?... au point de vue professionnel. La médiation, c'est vraiment remettre du commun, remettre du dialogue, remettre du possible et même de l'espace commun, et le tiers, c'est plutôt renvoyer chacun à son espace... voilà et que chacun fasse son bout de chemin.*

Malgré ces observations faites par les professionnelles de l'Apiaf, V. Bouhier relate que l'attente des juges aux affaires familiales à l'égard des ex-conjoints demeure celle de parvenir à créer un espace parental commun.

V. Bouhier — *Alors, après euh, il y a pas très longtemps, on a regardé un documentaire avec les ES2 sur le travail des juges pour enfants, et on voit un juge des enfants qui convoque les parents, et euh c'est un couple dans lequel il y a avait de la violence conjugale, l'enfant a été placé, et il s'adresse au couple en disant : "l'enfant a été placé parce qu'il y a avait un conflit entre vous" et... il parle de conflit, il ne parle pas de violence conjugale, déjà, et après il parle des dates où ils peuvent voir l'enfant et tous les deux... euh... il y a en un qui dit : "moi, à Noël, ça me plairait bien", et l'autre qui dit : "moi aussi, je voudrais à Noël" et là, il dit : "bé, écoutez, monsieur, madame, il va falloir que vous trouviez un arrangement et une entente pour que vous puissiez voir l'un et l'autre l'enfant." Donc, clairement, le juge pour enfants ne tient pas compte de probablement la situation de violence conjugale qu'il y a. Non seulement il parle de conflit entre les deux, mais en plus il leur demande de trouver un accord par rapport à leur enfant donc...*

E. S.M. — *On renvoie au conflit.*

V. Bouhier — *On renvoie au conflit et à l'égalité des deux et à leur dire : "maintenant trouvez vous-mêmes... sinon vous ne le verrez pas". Et le fait que ça s'apaise, c'est aussi... "Votre situation a évolué, maintenant c'est beaucoup plus apaisé entre vous, donc effectivement l'enfant peut venir vous voir." Finalement, on va leur poser un peu comme condition de finalement le "calme plat" entre les deux pour pouvoir voir l'enfant. Enfin, je l'ai ressenti comme ça à la vision du documentaire. [...]*

E. S.M. — *Donc, finalement, le couple conjugal... Bon, l'ex-couple conjugal, on n'en tient pas compte. On ne tient compte que du couple parental. C'est-à-dire, on essaie de faire que le couple parental fonctionne, quel que soit les liens...*

V. Bouhier — *Oui, mais, si tu veux, c'est, c'est ce qu'il y avait précédemment, moi quand j'ai fait mes études en droit de la famille, le juge aux affaires familiales, par exemple, nous disait : "Moi je suis là pour statuer sur l'autorité parentale, ce qui se passe dans le couple ne me regarde pas. Donc je statue moi, par rapport à l'enfant, ce qui s'est passé avant ne me regarde pas." Quand j'ai fait mon DEA en droit de la famille c'était ça, vraiment. [...]* C'est détacher le couple parental du couple conjugal. Et c'est bien ce qui est dit par le juge aux affaires familiales, en disant ici : *"Vous êtes en tant que parents, pas en tant que couple."*

E. S.M. — *Oui, mais les conséquences directes sur la femme, c'est qu'on l'enferme à nouveau... à la place d'être une porte de sortie, la séparation, pour elle, ce n'est pas une porte de sortie la séparation, parce que la séparation la confronte à devoir toujours négocier, s'arranger avec son ex-agresseur, afin de maintenir un lien, un lien équilibré avec l'enfant.*

Cet extrait met en exergue que le couple conjugal et le couple parental sont deux entités déconnectées. De ce fait, l'asymétrie qui pouvait exister entre les membres du couple pendant la vie commune n'est pas pensée comme pouvant continuer à exister une fois que le couple se sépare. C'est pourquoi, dès lors qu'il y a séparation, le juge ne voit pas les ex-conjoints en tant que des individus ayant eu un passif relationnel pouvant entrer en ligne de compte dans leur relation de parents, mais comme des parents qui « débutent » un nouveau rapport et qui doivent faire des efforts et mettre de la bonne volonté pour parvenir à exercer conjointement la parentalité. Ainsi, c'est comme si la séparation rendait l'exercice de la parentalité imperméable aux rapports qu'avait l'ex-couple pendant la vie commune. Cela se traduit par un langage juridique – mais aussi professionnel – qui efface le caractère sexué des parents. Ainsi, à la place

de parler de pères et de mères, la tendance sera de parler de parents. Cela s'extrapole en beaucoup d'autres termes⁵⁰.

M. Geurts — *Il y a un seul endroit, énorme, où on ne peut pas penser la différence de sexe, c'est dans la parentalité, [...] partout dans la terminologie, dans la loi et tout, il est marqué "parents". C'est-à-dire que... on avait "père" et "mère" c'est-à-dire que comme c'était des mots traditionnels, on les a giclés, et on a mis "parents".*

C. Prestat — *Comme si il y avait eu égalité de fait aussi...*

M. Geurts — *Voilà, c'est-à-dire que les questions d'inégalité n'arrivent pas à venir sur les questions de parentalité alors que c'est là quand même qu'il y a encore on va dire beaucoup, beaucoup...*

Un autre aspect concerne la coparentalité est celui du lien père-enfant. Autrement dit, l'espace commun de la coparentalité peut être lu aussi comme un espace où ce qu'on cherche c'est encourager et impulser, au nom de l'égalité, un investissement plus important des pères dans l'éducation de leurs enfants. La coparentalité viendrait ainsi proposer aux pères d'investir davantage cette fonction, de sorte qu'ils soient plus présents dans tout ce qui concerne les enfants. Cependant, ce lien risque d'être faussé dans les situations où il y a eu de la violence conjugale. En effet, ainsi que nous l'avons vu dans le chapitre 4, pendant la vie commune, les pères s'investissent peu ou pas du tout dans le quotidien de leurs enfants. Quand la séparation arrive et que les ex-conjoints se trouvent face à la difficile équation de devoir « faire coparentalité », les mères montrent une certaine méfiance lorsque leur « ex » affiche la volonté de s'impliquer auprès de l'enfant. Mettre en question, avec ces femmes, l'idée de la place qu'elles ont occupée auprès des enfants est tout aussi important que de leur faire comprendre que la séparation va indéniablement conduire chacun·e à construire son propre espace parental ; et donc, que c'est le père qui a la responsabilité de l'espace qu'il créera avec ses enfants. Mais, dans la mesure où ces femmes ont été assignées à l'unité familiale et domestique, et qu'en grande partie elles éprouvent de la culpabilité et endossent la responsabilité de la situation de la violence conjugale, ce déplacement pour se décentrer de la place occupée auprès des enfants ne va pas de soi. La décohabitation de la domesticité passe alors par soutenir ce déplacement

⁵⁰ Ainsi par exemple, dans le travail social il est fréquent utiliser le terme « famille » sans faire la distinction ni préciser si elle est conformationnée par une mère ou un père avec enfants, ou un couple biparental composé par une mère ou un père. L'absence de cette précision terminologique contribue à effacer la réalité sociale dans laquelle interviennent les professionnel·les. Conscientes de ce risque, les associations féministes en Espagne par exemple, veillent à nommer la réalité en prenant en compte son caractère sexué. Ainsi des termes comme familles « mono-parentales », entrent dans le champ linguistique des professionnelles dans l'objectif d'être le plus fidèles possibles à la réalité qu'elles côtoient.

afin qu'elles s'éprouvent aussi comme sujets pouvant occuper d'autres espaces. Pour cela, elles vont devoir faire, entre autres choses, le deuil de vouloir et de pouvoir protéger l'enfant de toutes les conséquences liées à la séparation, y compris des modalités d'exercice parental du père qu'elles souhaiteraient pour leurs enfants.

Tous ces éléments exposés font du sujet de la parentalité un thème complexe et épineux rempli de paradoxes. Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous accorder à dire, d'une part, que la co-parentalité est, dans les situations de violence conjugale, un espace de négociation symbolique et physique impossible qui récrée l'indissolubilité du couple. D'autre part, cette co-parentalité affiche une volonté publique d'augmenter l'implication des pères dans l'éducation des enfants. Cette volonté rend nécessaire de questionner la place que chacun des parents va occuper auprès de l'enfant et de soutenir l'occupation d'autres espaces par les femmes.

Une fois abordés ces quelques aspects auxquels les femmes sont confrontées pendant la séparation, il semble maintenant pertinent de voir le travail que les associations effectuent pour accompagner les femmes vers une réappropriation spatiale. Autrement dit, il s'agit, dans le point suivant, de porter mon regard sur l'accompagnement social qui vise à recréer les conditions pour que les femmes puissent construire un espace à elles : une privacité que la violence aurait détruite, mais aussi une participation et des liens avec l'espace commun de la vie ordinaire.

5.2. Soutenir la reprise spatiale des femmes ayant vécu la violence conjugale

Les espaces physiques jouent un rôle dans l'organisation de l'accompagnement social. Je commence donc par un regard sur les espaces de l'association Apiaf et sur le rapport que les femmes y établissent. Ensuite, mon développement me conduit à porter un regard sur les pratiques professionnelles qui, à l'échelle aussi bien individuelle que collective, s'y déploient.

5.2.1. Les locaux de l'Apiaf... des espaces reliés qui font sens pour les femmes

- L'espace de l'Apiaf, quelques éléments d'observation...***

Le travail se déroule au sein de deux locaux séparés par environ dix mètres de rue.

Premier local : *une porte en bois. Une entrée. Juste à gauche de l'entrée, une sorte de salon avec des canapés disposés autour d'une table basse avec des journaux, des programmes culturels... C'est un espace plutôt informel, on peut y lire, parler, mais aussi s'y réunir. Les affiches sur les murs nous ancrent dans l'âme d'une histoire associative. Au fond, la cuisine, avec de la vaisselle, la cafetière, le frigo, la table ronde, des étagères remplies jusqu'au plafond*

avec des classeurs et des archives. A gauche en sortant de la cuisine, une autre pièce. D'une accessibilité plus restreinte, la voix imperturbable d'un téléphone y sort régulièrement. La disposition des pièces permet de passer de l'une à l'autre en dessinant un cercle. Aucune pièce ne se trouve déconnectée du reste. Les salariées circulent, rentrent, sortent. La disposition circulaire de l'espace facilite des pratiques spatiales qui prennent la forme d'un réseau unifié. Les professionnelles ne sont pas des unités isolées mais des éléments de ce réseau nourri en permanence par l'échange. Cette circulation dans l'espace facilite la circulation de la parole dans un entre soi. Cela alimente un agir qui recouvre les caractéristiques de la citoyenneté.

Nous sortons à l'extérieur, faisons dix pas dans la rue et entrons dans le deuxième local.

Deuxième local : Une grande pièce centrale est modulée créant différents sous-espaces. Juste à droite de l'entrée, quelques canapés où les femmes – avec des poussettes, plein de poussettes – attendent leur tour d'être reçues. Un peu plus loin, un coin café/thé à leur disposition, lieu propice à la rencontre et à l'échange entre elles. En face, un comptoir avec le téléphone, acteur central dans ce travail, mais aussi des cahiers de liaisons, des livres, des stylos. Au comptoir, une professionnelle, nommée « la cinquième », est chargée de faire le premier accueil des femmes et de les mettre en lien avec les professionnelles pour un entretien individuel. La « cinquième » est l'interface qui organise l'arrivée, l'accueil et la gestion de l'ordre de passage des femmes. Derrière le comptoir, tout un espace modulé par des tables et des chaises de différentes tailles, disposées par-ci et par-là. Un « coin jeu » pour les enfants, un espace bibliothèque, une photocopieuse, un ordinateur, un coin friperie. D'une part, il y a le mouvement généré par les déplacements dans la pièce des femmes, des enfants et des salariées, ce qui donne la sensation de fluidité. D'autre part, il y a des « îlots » de femmes qui discutent bien en entretien avec les salariées, ou bien entre elles autour d'un café en attendant leur tour. Si le mouvement et le bruit engendrés par ce temps d'accueil peut, à première vue, donner la sensation d'un certain désordre, lorsque nous vivons ce temps de l'intérieur, nous nous rendons compte que les personnes, tout autant que la parole, circulent au sein d'un espace modulé, pensé et organisé mais sans cloisons.

Ces espaces, qui constituent le lieu de l'association, ont une charge affective pour les femmes. Elles en parlent dans l'atelier d'écriture : *Instants d'Apiaf. 30 ans.*

« Des canapés et des fauteuils dépareillés font corps autour d'une table basse, des tasses grandes et petites. » (Mme M.-J. – AE *Instants d'Apiaf. 30 ans*)

« Je suis arrivée dans un lieu que je ressens chaleureux. Des femmes sont assises sur des canapés à l'entrée ; la pièce est grande et profonde, et d'autres femmes sont en entretien sur des chaises, des fauteuils, un petit canapé. » (Mme O. – AE *Instants d'Apiaf. 30 ans*)

« L'ambiance est conviviale, l'accueil chaleureux, on me fait une place sur le canapé, on m'offre un café dans l'une de ces tasses dépareillées qui me surprennent et m'enchantent. » (Mme Mi – AE *Instants d'Apiaf. 30 ans*)

« Pas en face à face derrière un bureau massif qui marque la distance mais plutôt autour d'une table ronde ou pourquoi pas sur un canapé côte à côte, elle se sent déjà proche de ces femmes. » (Mme So – AE *Instants d'Apiaf. 30 ans*)

Cet attachement au lieu, cette charge affective projetée sur les objets reflètent aussi un sentiment de sécurité, ce qui permet une appropriation des lieux. Ainsi, certaines femmes amènent des gâteaux, partagent des nouvelles, racontent des anecdotes aux salariées et/ou à d'autres femmes, ou bien passent tout simplement les saluer sans autre objectif précis... Ces actions, si banales soient-elles, montrent que cet espace constitue un ancrage pour les femmes. De ce fait, alors que la violence entrave la capacité d'habiter et de s'appropriier un lieu, la possibilité qu'elles ont, au sein de l'association, d'agir et de s'engager socialement, les confronte aux autres et favorise la restauration de leur appartenance au monde social. Par ailleurs, certaines femmes éprouvent, au sein de l'association, une confiance proche de ce que l'on peut ressentir quand on est dans un « chez-soi ». Pour ces femmes, l'ancrage que représente l'association est un point d'appui important pour affronter les difficultés liées à la séparation. Tous ces éléments me font dire que l'espace est un acteur central dans l'accompagnement social. Il se doit d'être pensé au même titre que les interventions qu'y ont lieu. Celles-ci alternent des moments collectifs et individuels.

5.2.2. Les accompagnements collectifs et individuels pour parvenir à une diversification et à une réappropriation spatiale

5.2.2.1. *L'accompagnement individuel*

- **Éléments d'observation dans le temps d'accueil individuel des femmes hébergées à l'Apiaf**

Il est vendredi, 9h30 du matin. On commence les accueils individuels. Les femmes qui viennent sont hébergées depuis un certain temps. Elles connaissent donc l'association et s'y sentent en confiance. Elles s'y rendent pour faire le point de leur situation, de leurs démarches, demander un renseignement... Elles en profitent aussi pour passer un temps dans les locaux, boire un café, discuter entre elles.

Les accompagnatrices les reçoivent les unes après les autres. C'est le moment de faire le point, d'expliquer, de poser des questions, d'apporter le papier qui manquait... Parfois, les accompagnatrices vont voir d'autres collègues de l'équipe et/ou appellent, si besoin, d'autres professionnel-les qui suivent aussi les femmes (CAF, AS, avocats...), pour avoir un complément d'information ou autre. Il n'y a pas de référentes attribuées. Les professionnelles ne s'approprient pas le suivi d'une femme. Les fonctions sont interchangeable. Le travail est décloisonné. Ce n'est pas la démarche qui devient le point de départ et l'objet du travail mais

le suivi de la femme là où elle se trouve. Les femmes ne comprennent pas toujours les informations données par les professionnel·les (avocat·es, médecins, AS...), et se sentent angoissées face à l'idée de faire une démarche. Cela se rajoute à un état de santé parfois fragile. Les accompagnatrices prennent le temps de rendre compréhensible les informations, mais invitent les femmes à faire les démarches par elles-mêmes tout en les rassurant et les sécurisant. Les rapports sont horizontaux. Les femmes se sentent considérées. « Elles sont gentilles ici. »

Les professionnelles qui accompagnent les femmes victimes de violence observent que la plupart du temps, dans les premiers moments de l'accompagnement, les femmes investissent peu les espaces – tant extérieurs qu'intérieurs à la structure. Ainsi que le dit une étudiante en troisième année de formation d'éducatrice spécialisée, en stage dans un CHRS, au début de l'accompagnement social, les femmes hébergées ont besoin de se poser et de se reposer. De retrouver la paix. Ainsi, elles vont plutôt s'occuper des aspects très basiques et élémentaires, comme les enfants et les affaires relatives au quotidien. Elles sortent peu et les sorties sont en lien avec ce quotidien. Beaucoup d'entre elles, la plupart, ont une capacité d'agir très limitée, avec une estime de soi fortement dégradée et sont en état de peur. De plus, le réseau social d'aide sur lequel elles peuvent prendre appui est très limité, voire, pour certaines, inexistant. Faire en sorte que ces femmes récupèrent leurs capacités d'action et leurs habiletés sociales rend nécessaire, en premier lieu, que le·la professionnel·le reconnaisse la femme en tant que victime. Mais cette reconnaissance ne se confond pas avec la victimisation. Au début de l'accompagnement, lorsque les femmes arrivent à l'association, elles passent par une période où il est important qu'elles puissent venir déposer leur histoire, raconter ce par quoi elles sont passées. Ce moment permet à l'intervenante d'évaluer la nature des violences et la situation de dangerosité.

- Quelques éléments que les professionnelles essaient de repérer

« Quel est l'état de leur peur ? De quoi exactement ont-elles peur ? Quelles sortes de passages à l'acte craignent-elles ? Quelles sont leurs réactions, les stratégies qu'elles ont mises en œuvre, les formes de résistance ? Qu'en est-il de l'auteur des violences ? Est-il violent avec d'autres personnes ? Quel est son rapport à la loi ? S'il y a des enfants, comment agit-il avec eux ? Est-il violent devant les enfants ? Comment pense-t-elle qu'il va se comporter quand elle va partir ? Y a-t-il menace de la séparer des enfants, de lui interdire de les voir ? Y a-t-il eu menace d'enlèvement ? Depuis quand les violences ont-elles commencé ? En parle-t-elle pour la première fois ? S'agit-il de violences et non d'agressivité ? Quels sont les faits ? Comment réagit-elle quand il est violent ? Comment réagit-elle face à la violence dans d'autres

circonstances : se laisse-t-elle faire ? A-t-elle déjà quitté le domicile ? Y a-t-il eu allers-retours ? Quelles stratégies a-t-elle déjà tentées au domicile ou en partant ? Quelles explications se donne-t-elle à propos de la situation ? Sur ce qui la retient de partir alors qu'elle dit le souhaiter ? Si les violences physiques ont commencé depuis peu, comment ça se passait dans le couple avant les violences ? Avait-elle identifié des violences psychologiques ? Quel est le degré d'attachement à son compagnon ? Quelle est sa vision du couple, de l'amour ? A-t-elle encore des bons moments ? Qu'est-ce qu'elle trouve "normal" ou anormal dans ce qu'elle vit ? » (Debats *et al.*, 2009)

Dans cette étape, elles peuvent éprouver beaucoup de culpabilité, et avoir perdu complètement confiance en elles-mêmes. Elles peuvent aussi être fixées dans un espace psychique où tout les ramène à leur vie avec l'ex-conjoint, car il accapare encore tous les espaces de vie de la femme. C'est dans cette période, plus ou moins longue, qu'elles peuvent tourner en boucle et ressasser mille et une fois ce qu'elles ont vécu. La professionnelle y porte alors une écoute attentive et cherche à établir un espace relationnel sécurisant et favorable à l'échange. C'est dans cet espace relationnel que la professionnelle donne à voir une attitude qui montre à la femme qu'elle est reconnue en tant que victime des agissements socialement répréhensibles et intolérables. Cependant, cette reconnaissance doit bien s'éloigner d'une quelconque victimisation par laquelle on fixerait la personne dans l'incapacité à agir sur son propre sort. Il s'agit donc de l'accompagner pour qu'elle ne se pense pas exclusivement comme une victime. Comme le dit Virginie Baron, de l'association Apiaf, le but recherché est que les femmes puissent dire « je ». Autrement dit, qu'elles conscientisent qu'elles sont sujets de droits et, qu'au-delà de la responsabilité que peut avoir l'auteur des violences face aux faits commis, elles ont aussi la responsabilité de prendre leur vie en main et de cheminer pour sortir de ce stade de victimes pour ainsi aller de l'avant. Cette même idée est également véhiculée par les dires de Frédéric Loret, éducateur spécialisé exerçant dans des ACT (Appartements de coordination thérapeutiques).

F. Loret — [...] *Je trouve qu'elle n'est pas que victime. Elle est aussi une personne. Et souvent, quand on victimise trop, car on a tendance à le faire, tous, quand on victimise trop la situation, on en oublie que c'est une personne quoi, une personne qui a un langage qui peut être cru, qui peut être violent, qui peut être lourd à des moments aussi... parce qu'à des moments aussi bé, tu vois, c'est aussi notre capacité à tout recevoir, et parfois on ne peut pas.*

E. S.M. — *Tu penses qu'il y a une tendance à victimiser ce type de...*

F. Loret — *Victimiser si tu veux c'est normal, le truc c'est qu'on a tendance à ne plus la voir comme une personne. On le voit que, dans leur histoire...*

E. S.M — [...] *et puis, l'image qu'on peut lui renvoyer après dans l'accompagnement c'est l'image de... "Voilà ton identité, c'est celle d'une victime". En fait ce n'est même pas l'accompagnement qui lui renvoie l'image de personne, c'est... l'identité c'est... Elle passe de, pas avoir une identité, à avoir une identité de victime avec tout ce que cela comporte peut-être en termes de stigmatisation. Est-ce que c'est ça ce que ... ?*

F. Loret — *Oui, exactement. En fait, si tu veux, quand on va... et on le voit même dans un dialogue entre professionnel·les c'est-à-dire qu'on va pas dire... ça nous arrive de l'appeler par son prénom, mais quand on va exposer sa situation à un partenaire par exemple, on va dire : "elle est victime", on va pas dire : "c'est une victime de violence conjugale", et moi ça m'interroge toujours sur la... parce que, oui, elle est victime de violence conjugale mais elle n'est pas que ça... heureusement, elle est avant tout une femme qui a subi des violences, mais c'est une femme qui a subi des violences et ce n'est pas une victime tout le temps. Et, en fait, cette victimisation systématique fait qu'à un moment donné, elle devient... ça devient un objet si tu veux, c'est l'objet de sa raison d'être sur les ACT. On fait un peu fi de son histoire de femme, de, de personne tout simplement.*

Le fait de victimiser les femmes qui ont vécu des violences porte en soi le risque de les maintenir dans le même stade d'incapacité dans lequel la violence les avait déjà assignées. Cela reproduirait, en quelque sorte, l'enfermement dans lequel elles se trouvaient pendant la vie commune. Ouvrir cet espace d'enfermement passe en grande partie par un accompagnement qui prend comme point de départ la situation singulière de chaque femme, là où elle se trouve et avec sa temporalité. Ce travail veille aussi à l'élaboration d'un sens et à la mise en mots de l'expérience vécue.

Progressivement on s'apprivoise, on apprend à se connaître et on entame des démarches pour lesquelles les interventions peuvent être nombreuses et complexes. Celles-ci peuvent concerner de nombreux aspects, tels que la mise à l'abri, l'accompagnement dans la recherche du logement, des aides matérielles (vêtue, nourriture, bons d'achats...), la domiciliation postale, les démarches administratives (papiers d'identité...), la gestion de la vie quotidienne (conciliation des démarches personnelles avec la prise en charge des enfants...), l'accès aux ressources externes, l'orientation et/ou l'accompagnement dans les démarches juridiques, la formation à l'emploi... Les intervenant·es réfléchissent et élaborent avec les femmes. La spécificité se trouve dans la recherche d'un développement de leur pouvoir d'agir.

Les salariées de l'association DCDF.31 en parlent en ces termes :

E. S.M. — *Tout à l'heure, tu as parlé de l'accompagnement individuel. Est-ce qu'il y aurait une spécificité dans cet accompagnement... Est-ce qu'il y a une spécificité, et, si oui laquelle ?*

S. Duc — *Moi je dirais que la valeur prégnante c'est de développer le pouvoir d'agir des femmes et que l'accompagnement individuel il est fait dans ce sens. On ne va pas faire les choses à la place des femmes, mais on va chercher à... à activer les leviers dans... chez elles, dans les situations, pour qu'elles puissent mettre en place des démarches pour elles et les enfants ou...*

E. S.M. — *Et ce pouvoir d'agir, comment on essaie de le développer...*

D. Langan — *Peut être préciser que l'approche de l'association est une approche féministe où on va beaucoup aborder, alors peut-être pas théoriquement avec les femmes que l'on reçoit, mais prendre en compte tout ce qui est construction et représentation qu'elles peuvent avoir de leur situations... Dans les premiers RDV, on fait un peu l'état des lieux, où elles en sont, quels peuvent être leurs besoins, et ces besoins, essayer d'identifier avec elles les freins ou les difficultés qu'elles rencontrent pour y répondre, soit par elles-mêmes, soit par l'entourage et voir un petit peu ce qui se joue à ce niveau-là, et toujours avec le prisme de la construction... la construction sociale homme-femme, et comment cela peut venir interférer dans, justement, cette remise en question dans le pouvoir d'agir et de faire par elles-mêmes ou de créer un réseau qui leur permet de répondre à ses envies et ses besoins. Ça peut être des besoins fondamentaux, on va avoir un accompagnement qui se base sur cet état des lieux des besoins fondamentaux des femmes et puis, après en fonction de ce qu'elles nous disent, on va faire aussi le relais avec les partenaires qui peuvent être aidants sur le juridique, social, parce qu'on ne fait pas le même travail que ce qui est fait dans la Maison de la solidarité. Donc, on voit un petit peu les compétences au niveau des compétences de partenaires et on les sollicite. Donc, on leur explique un peu l'objet des rencontres. C'est aussi pouvoir expliquer aux femmes, informer aux femmes des recours possibles et, nous, aussi essayer de favoriser la mise en lien en fait.*

L'espace conjugal était un espace total où la femme n'avait aucune autonomie. Après la séparation, elle va devoir reconstruire chaque espace de sa vie quotidienne. Cela rend nécessaire la mobilisation de différents professionnel·les ayant des compétences spécifiques. Les associations spécialisées dans la violence conjugale travaillent au sein d'un réseau bien identifié des professionnel·les et œuvrent au quotidien pour tisser un maillage professionnel et parvenir à des pratiques cohérentes.

5.2.2.2. Le maillage professionnel : parvenir à une logique commune entre les intervenant·es

Chaque situation va alors activer un travail partenarial en accord avec les besoins identifiés et avec les priorités à aborder. Ce travail avec les partenaires met en lien des professionnel·les ayant des grilles de lecture et des représentations différentes à l'égard de la violence conjugale, ce qui peut constituer un frein pour les accompagnements. En effet, comme le signale le rapport « Genre et renouveau du travail social »⁵¹, bien que les professionnel·les identifient les violences, la prise en charge s'inscrit souvent sous un angle psychologisant. De ce fait, il n'est pas étrange qu'ils·elles invoquent la personnalité ou la conjoncture individuelle comme facteurs explicatifs de la violence. Par ailleurs, les intervenant·es de l'action sociale sont souvent attaché·es au concept d'égalité et ont la conviction que nous vivons dans des sociétés où l'égalité est un fait et où les femmes et les hommes ont les mêmes droits et occupent des places symétriques. Ainsi, le registre du·de la travailleur·se social·e se voit emprunter des références pseudo psychologiques qui viennent marquer en grande partie les modalités d'intervention proposées par la suite. Ces interventions peuvent induire des mécanismes qui renvoient les femmes à l'idée selon laquelle la situation qu'elles ont vécue résulte d'une fatalité où elles ont une coresponsabilité ou bien, qu'elles n'arrivent pas à s'affranchir d'un schéma de vie qui reproduit en permanence la violence. Cet état de fait, contraste, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, avec la lecture adoptée par les pouvoirs publics. En effet, l'État déclare la dimension structurelle de la violence faite aux femmes. Pour y faire face, il met en œuvre des plans d'actions⁵² qui comptent, entre autres, des mesures de formation des professionnel·les concerné·es par cette problématique. Ainsi, la France déclare, dans un rapport à destination du GREVIO : « En outre, les référentiels de formation des diplômés d'État du travail social qui préparent aux métiers du travail social intègrent des enseignements sur les violences faites aux femmes. La récente réingénierie des diplômés, avec des nouveaux diplômés qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2018, renforce encore cette exigence. »⁵³

⁵¹ Cahiers Stratégie & Prospective, publié en 2014 par la Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospectives (MASSP), en collaboration avec les autres entités de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

⁵² Les différents plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes en sont un exemple. Chacun d'entre eux examine la formation et/ou la sensibilisation des professionnel·les pour parvenir à la cohérence des actions.

⁵³ *Report submitted by France pursuant to Article 68, paragraph 1 of the Council of Europe Convention on preventing and combating violence against women and domestic violence (Baseline Report)*. Received by GREVIO on 5 April 2018. p. 23.

L'objectif est de forger progressivement des représentations, des analyses et des pratiques communes par la formation et la sensibilisation des professionnel·les. Ces pratiques communes devraient permettre de tisser un espace commun. C'est au sein de cet espace que la femme pourrait circuler et rencontrer des professionnel·les en mesure de lui apporter une même vision et des réponses en cohérence avec celles des autres professionnel·les. En même temps, cet espace commun serait, pour le·la professionnel·le, un terrain où, lui·elle aussi pourrait circuler et mettre les ressources mobilisées au profit des situations qu'il·elle accompagne.

C. Prestat — *Si on n'avait pas à défendre à chaque fois un point de vue, ce serait très simple, ce serait beaucoup plus simple. Et là, il y aurait vraiment un espace collectif de travail.*

C'est cet espace commun, collectif, qui permettrait d'ailleurs un maillage professionnel qui éviterait l'isolement professionnel. Cela est d'une grande importance car, quand le·la professionnel·le se trouve seul·e dans son propre champ d'intervention, sans aucun lien avec d'autres professionnel·les, il·elle peut se sentir démuni·e face à des situations de violence conjugale. Sans ressources pour intervenir, ou méconnaissant celles qui existent, le risque serait alors d'adopter envers la femme une distance qui dissuaderait cette dernière de se confier. Cette distance participerait à l'occultation de la réalité qui vit la femme. Dans ces situations, l'isolement du ou de la professionnel·le peut provoquer le maintien de la femme dans ses propres isolement et silence.

D. Langan — [...] *parce qu'on se rend compte en fait, pour faire lien avec ce collectif au niveau des femmes et le collectif que l'on souhaite créer et impulser au niveau des partenaires, c'est se rendre compte qu'en fait, la peur vécue par les femmes est exactement la même peur vécue par les partenaires face à la violence conjugale.*

E. S.M. — *C'est-à-dire ?*

D. Langan — *C'est-à-dire que, souvent, un professionnel seul dans la pratique confronté à la violence conjugale pour faire face se met à distance, et que seul dans la violence conjugale tout comme les femmes dans l'isolement face à un auteur de violence, et bé, il y a peu des moyens, le champ des possibles il n'est pas très répandu et que c'est le collectif et ce dont on se rend compte aujourd'hui, avec la Maison de la solidarité notamment, c'est qu'on a plusieurs échanges avec des professionnel·les et que cette émulsion là qu'il y a au sein du collectif rassure et permet d'ouvrir plus facilement les yeux sur une situations et donc d'aller chercher de l'aide. Et ça, c'est intéressant parce qu'en fin de compte, c'est la même dynamique qui se joue pour les femmes. Quand les femmes se rendent compte : "Ah mais il y a une association..." et je fais la transition sur les temps collectifs pour poser mais qui permettent de se retrouver toutes et de discuter et d'échanger, et bien ça ouvre le*

champ des possibles et c'est ce qui manque au niveau des professionnels qui ne sont pas toujours sensibilisés à la dynamique spécifique des violences faites aux femmes.

C'est la raison pour laquelle la plupart des associations spécialisées dans la violence conjugale insistent sur la nécessité de former et de sensibiliser le plus grand nombre des professionnel·les.

D. Langan — L'isolement, nous le travaillons en amont en sensibilisant les professionnels de façon à que le professionnel aille vers, aille vers les femmes, ose parler aux femmes dans les entretiens, parce que, tout à l'heure, je disais que les médecins généralistes, ou professionnels de santé, ou même les dentistes, peuvent être les premiers interlocuteurs, mais si, eux, sont disposés à être dans l'écoute et outillés pour entendre et discuter avec les femmes, ce qui n'est pas forcément toujours évident, Donc on travaille, on va dire, on va travailler cette question-là autrement et, aujourd'hui, on se rend compte même avec les assistantes sociales, ça c'est assez flagrant, que les assistantes sociales nous contactent lorsqu'elles détectent des choses mais qu'elles ne savent pas comment s'y prendre. Et ça, c'est très important, parce que ça permet aussi de conscientiser pour les professionnels leur capacité à agir vers les femmes et donc rompre l'isolement dans lequel les violences conjugales les enferment.

Le maillage professionnel permet ainsi, non seulement de rompre l'isolement des professionnel·les, mais aussi de parvenir à l'élaboration de pratiques au plus près des besoins des personnes. Ce maillage est soutenant pour le·la professionnel·le qui, seul·e face à cette problématique, pourrait ressentir une impuissance et, en conséquence, voir son pouvoir d'agir et son champ d'action limités. En effet, ce lien est générateur d'un espace professionnel dans lequel chacun·e intervient d'une manière orchestrée avec la logique de l'ensemble. Ce qui vient relativiser la vulnérabilité dans laquelle il·elle pourrait se sentir en tant qu'acteur·actrice isolé·e.

Ce collectif professionnel trouve son équivalent dans la construction d'un collectif pour et par les femmes.

5.2.2.3. L'accompagnement collectif

Si le collectif des professionnel·les permet l'élaboration de pratiques au plus près des besoins des femmes, celui des femmes le permet tout autant. L'isolement et l'enfermement enclenchés par la violence génèrent une disqualification et un évincement de la participation sociale. Parvenir à une reprise spatiale et à une diversification des espaces de vie passe d'abord par l'occupation des espaces dans un entre-soi. Ces espaces sont un préalable pour ensuite aller vers les espaces communs de la vie ordinaire. À l'Apiaf, ces espaces dans un entre-soi prennent la forme de moments collectifs où chacune est invitée à s'exprimer et nouer avec les autres un

échange autour d'un thème particulier. Ainsi par exemple, les débats qui ont lieu dans la salle d'étude de l'association se nourrissent de la parole de chacune. Ce faisant, se recréent les conditions d'une participation à la vie sociale dans un espace public.

« Et ce lieu de débat qu'était la salle d'étude, c'était aussi la possibilité pour les femmes de prendre la parole dans l'espace public. Il y a peu de lieux qui permettent ça. On échange souvent dans la famille, mais les places y sont assignées dans une espèce de hiérarchie ou de rôle masculin-féminin. Là, c'était un espace où la parole de l'une valait la parole de l'autre. »⁵⁴

Cet espace constitue un lieu de rencontre et d'échange. Toutes les participantes peuvent s'exprimer, partager leur pensée, leur expérience. Ce faisant, elles se font présentes à elles-mêmes et aux autres. Il se joue ainsi quelque chose de l'ordre de l'être ensemble ici et maintenant ; actrices d'une situation sociale qu'elles alimentent et nourrissent. Ce lien qui se tisse au travers d'un débat, d'un sujet d'étude, est aussi un lien qui décline, à l'échelle de leur participation au sein de l'association, les paramètres d'une citoyenneté réelle. Et ceci, quelle que soit leur classe sociale d'origine. Qu'elles soient de classe populaire, précaire, ou aisée, françaises ou étrangères, ces femmes trouvent, dans l'écho des récits d'autres femmes, une ressource pour comprendre, interroger et alimenter leur propre pensée et histoire. De même, les groupes de parole, sont un autre espace où les femmes viennent partager et échanger autour d'un thème de leur choix.

D. Langan — Il y a le groupe de parole orienté violences conjugales. Donc, une fois par mois, qui rassemble, en tout cas pour cette année 2018, une moyenne à peu près de 18 femmes par groupe. Après il y a un autre groupe de parole sur la parentalité, une fois par mois également qui se décline sur 2h. »

Les groupes de parole constituent l'occasion d'aborder des sujets de fond qui permettent aux femmes de problématiser, d'engager une pensée contradictoire venant complexifier et déconstruire certaines représentations initiales qu'elles peuvent avoir concernant de nombreux thèmes – tels que l'amour, ou ce qu'on est capable de faire ou d'accepter en son nom par exemple. À travers ces discussions, les femmes partagent et prennent conscience des engrenages qui ont participé à donner forme à leur trajectoire et à leurs choix de vie. C'est ainsi que la possibilité que d'autres chemins puissent s'ouvrir apparaît. D'autre part, ce partage leur permet de nouer des liens entre elles et de se soutenir. Elles y prennent conscience qu'elles ne

⁵⁴ Évelyne Mabilat in Entretien avec Maïté Debats et Évelyne Mabilat. Ateliers d'écriture de l'Apiaf, 2013, p. 26.

sont pas seules. Que d'autres femmes ont pu passer par ce qu'elles ont vécu et qu'elles n'ont pas la responsabilité des violences commises à leur égard. Leur histoire n'est pas ainsi réduite à une destinée socioculturelle ou à un « cas social » et isolé.

« Oui, justement, moi, la première fois que je suis venue au groupe de parole, je pensais que j'étais seule à avoir ce niveau-là de descente aux enfers et... voilà d'être seule au monde et dès les premières paroles échangées, en fait je me suis dit : "je ne suis plus seule, il y en a d'autres comme moi et elles sont debout, et on parle et elles se sont déplacées et elles sont sorties de chez elles comme moi." Juste ça, ça a tout changé la façon de supporter le mal, de ne pas être seule au monde. » (Extrait GP Apiaf)

« Le groupe de parole, ça reste comme une soupape de sécurité, un stabilisateur. Même si on a, à côté, notre vie et tout, c'est comme une blessure qui ne partira jamais – on vit avec et c'est un peu comme une communauté au final –, parce qu'il y a qu'entre nous qu'on se comprend et qu'on continue le combat, j'ai envie de dire. On en voit d'autres arriver, on en voit dans la rue – on peut leur donner des adresses – je sais pas si je me suis bien exprimée ! » (Extrait GP Apiaf)

Que ce soit par le biais des groupes de parole ou par la participation dans des espaces de débat ou autres, la parole devient un outil au service de la reconstitution d'un lien entre les femmes. Elle est également un moyen de reproduire les conditions d'une citoyenneté. En effet, de la même manière que le lien entre les professionnel·les recrée un espace commun au service de leur action, les espaces collectifs investis par les femmes – comme les groupes de parole par exemple – sont des lieux où elles rencontrent d'autres femmes et s'y reconnaissent réciproquement en tant que sujets. Ce n'est pas la place de victime qui vient donner les contours à la nature de leurs relations et de leur place au sein du groupe. Bien qu'elles parlent de ce qu'elles ont vécu, ce qui est intéressant dans les groupes de parole, c'est, qu'à travers l'échange, chacune s'exprime individuellement à partir d'un « je » singulier et se reconnaît comme faisant partie d'un collectif que toutes veillent à préserver. En prenant chacune soin des autres, le collectif qui en résulte prend soin de chacune d'entre elles.

Ce travail vers l'élaboration d'un « je » se poursuit avec des sorties à l'extérieur. Les sorties visent une réappropriation physique des espaces publics par les femmes. Ainsi, une fois par semaine, elles se rencontrent autour d'une collation à l'Apiaf pour discuter et échanger sur des activités culturelles existant en ville. Ces temps aboutissent souvent à l'organisation des sorties. Les femmes partent ensemble voir un film, visiter des expos, participer à une conférence... ces moments leur permettent de partager à plusieurs des expériences, mais aussi se réapproprier les ressources de la ville et casser les « murs invisibles » – pour emprunter le terme à Di Méo –, qui maintiennent les femmes enclavées dans un secteur précis de la ville et les empêchent

d'étendre leurs déplacements. Autrement dit, au-delà de permettre les femmes de partager et de passer de bons moments ensemble, les sorties visent aussi à élargir leurs possibilités d'occupation et d'utilisation des espaces, tout comme à leur rendre accessibles la culture et les loisirs. Elles visent aussi à rompre les représentations qu'elles peuvent avoir de certains lieux ou de certains quartiers. Les sorties œuvrent dans la direction de bâtir une réelle mixité au sein des espaces. Ainsi que le dit une professionnelle de l'Apiaf, lors de la table ronde du 8 mars 2019 :

« Moi, je travaille à l'Apiaf et c'est vrai que toutes les expériences dont vous avez parlé ici, c'est hyper intéressant par rapport à tous les quartiers. Nous, on a quand même, même si on est en centre-ville, on a plus d'un tiers des femmes qui sont issues directement de ces quartiers et qui viennent nous voir. Et donc, ce qu'on essaye de faire, c'est un peu de la circulation des femmes aussi du centre-ville aux quartiers, parce que, en fait, les femmes victimes de violence, majoritairement ce sont souvent des femmes qui ont été beaucoup beaucoup privées d'espace public, encore plus que les autres, car elles ont été souvent confinées dans l'espace privé avec l'enfermement dû aux violences que vous connaissez. Et donc, on a la politique de sortir le plus possible, au centre-ville mais aussi dans les quartiers. Et je trouve que, ce qui est intéressant, c'est de pouvoir faire de la circulation entre les quartiers ; par exemple, mardi on est allées avec les femmes à « Toutes à nos terrasses » au M ; quand il y a des choses organisées au niveau des activités, on y va, mais aussi on essaye d'investir avec les femmes les lieux justement de culture, des lieux un peu "sacrés". [...] Parce que ce sont des lieux dont les femmes sont privées souvent. Et donc, pour moi, c'est ça investir l'espace public, les lieux de culture et de loisirs. Et favoriser la circulation des femmes entre les quartiers car ça casse les images aussi. Beaucoup de femmes qu'on reçoit ont une vision des quartiers : "Oh là là, je ne pourrais pas aller là-bas" etc. et il y a là-bas des femmes qui font des choses, qui luttent, qui investissent l'espace public donc, dans ces cas-là, on y va avec elles. Même si elles ne sont pas issues de ce quartier-là. Justement pour casser les images.*

Après je trouve que... Moi, je suis pour la mixité dans ces actions parce que, ce qui est important, c'est que d'abord on puisse investir l'espace public collectivement parce que les femmes toutes seules, c'est très difficile. Il faut qu'il y ait cette dimension collective. Mais que les hommes soient présents aussi parce que, vraiment, il faut que les hommes s'investissent eux-mêmes de cette mission de casser ce rejet des femmes dans l'espace public. Et donc c'est vraiment important de s'adresser aux hommes à travers les actions qu'on fait par rapport aux jeunes, en prévention, et par rapport à l'espace public et tout ce que vous faites sur les stands, les marchés. C'est vraiment très important qu'on s'adresse aussi aux hommes.

La dernière chose que je voulais dire c'est sur la sécurité des femmes. Parce qu'être dans l'espace public c'est aussi être en sécurité. C'est pour ça aussi qu'on se bat pour l'hébergement des femmes, qu'elles ne restent pas à la rue. Et c'est pour ça que la question

de pouvoir être en sécurité dans l'espace public et avoir des lieux pour être à l'abri : il faut ça pour pouvoir sortir. » (Apiaf – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

De même que l'Apiaf, l'association « DCDF.31 » à Muret, accorde une importance considérable aux actions collectives comme modalité d'accompagnement

S. Duc — Oui, il y a aussi... on propose des temps conviviaux, des temps conviviaux parce que, là aussi, pour contrecarrer la dynamique d'isolement, on propose des temps de sorties et des temps festifs... pique-niques, concerts, et puis il peut avoir des sorties au cinéma, ça change un peu chaque année.

En participant aux activités, les femmes passent d'un entre-soi à l'espace mixte de la vie quotidienne. Ce passage est pensé et balisé par les salariées des associations.

E. S.M. — Le risque d'un enfermement dans un entre soi, vous l'avez réfléchi ou identifié ?

D. Langan — Oui, c'est pour ça qu'il y a, notamment autour du festival, et il y a un autre temps où... et la course, où justement les femmes de l'association ne sont pas identifiées comme des femmes de l'association, déjà aussi, et ça permet, pour l'association, d'entremêler le public local et de voilà, de... de... parce que sur la course on était à... combien des participants l'année dernière ?

S. Duc — des bénévoles ?

D. Langan — Non, en tout.

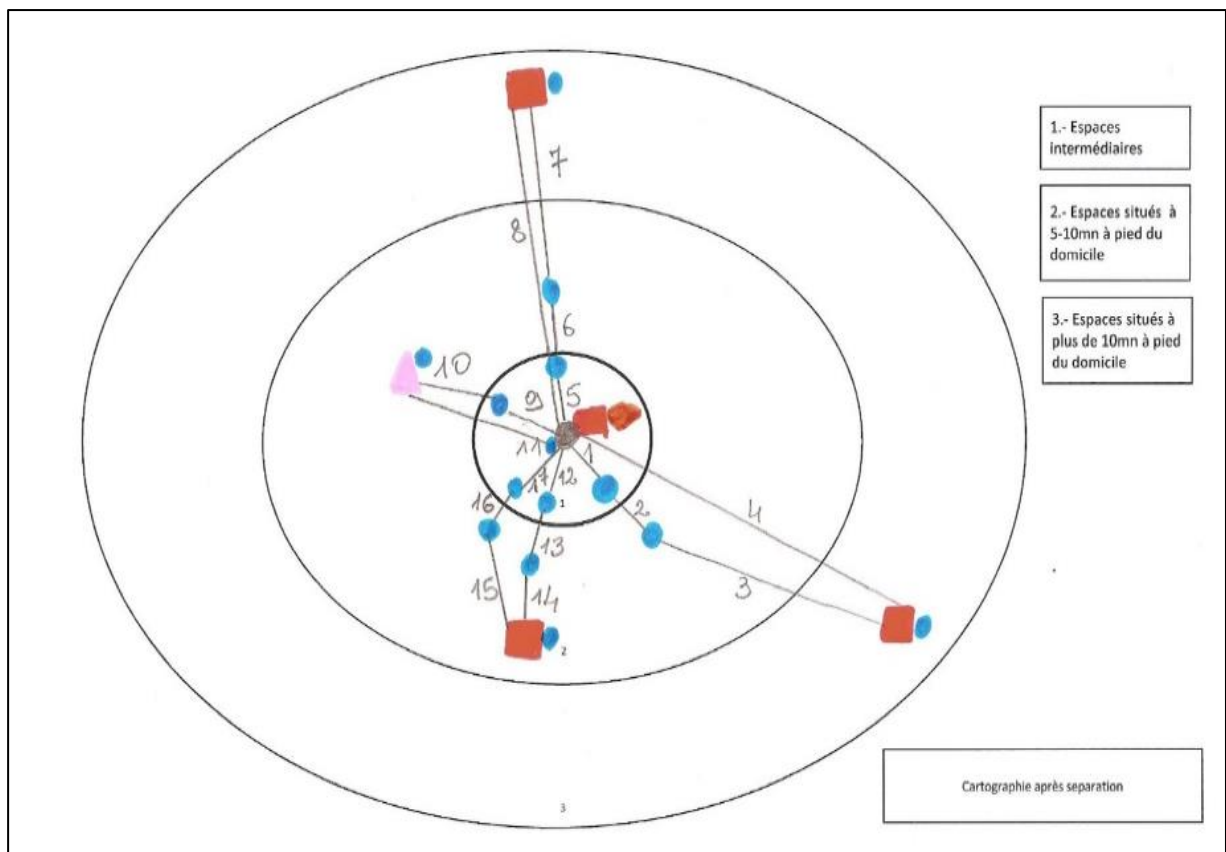
S. Duc — Il y a eu 250 coureurs, sur l'événement et il y a avait 42 bénévoles dont 13 femmes accompagnées je crois » [...] et puis le festival aussi c'est un autre événement qui permet de ne pas être que dans l'entre soi,

Les rencontres et les échanges dans des espaces dédiés, tout comme les sorties en ville, permettent de s'éprouver en tant que sujet doté d'une capacité d'action. Au fur et à mesure que les actions se mettent en place et que l'accompagnement et les démarches avancent, les femmes commencent à éprouver d'autres rapports aux espaces. Peu à peu, elles diversifient et augmentent leurs activités, rencontrent d'autres personnes. Cela s'accompagne d'un sentiment de légèreté favorable à une ouverture vers l'extérieur. Les femmes expriment une liberté plus grande de mouvement, avec moins de contraintes, de peur et d'anxiété. Les espaces s'élargissent et de nouveaux liens sociaux apparaissent.

Mme FC montre, dans la cartographie qu'elle a élaborée, que les espaces de vie se sont considérablement élargis après la séparation. Elle explique par exemple que, lorsqu'elle vivait

en couple, elle garait la voiture dans le garage de la maison. Le passage du dedans au dehors se faisait directement en voiture, ce qui réduisait les possibilités pour rencontrer d'autres personnes du quartier. Après son déménagement dans un appartement en centre-ville, elle gare la voiture dans le quartier. Le trajet qui sépare la voiture de son domicile constitue aujourd'hui une occasion pour croiser et voir du monde. Et même si cela ne s'accompagne pas forcément d'une interaction avec d'autres personnes, elle explique que le fait de sentir la présence des autres est un élément rassurant. Mme FC s'éprouve en tant que membre d'un ensemble, avec la possibilité d'entrer en lien avec d'autres personnes. Elle ne se sent plus isolée ni coupée du monde. Cela alimente en retour l'envie de sortir et de faire des activités pour soi.

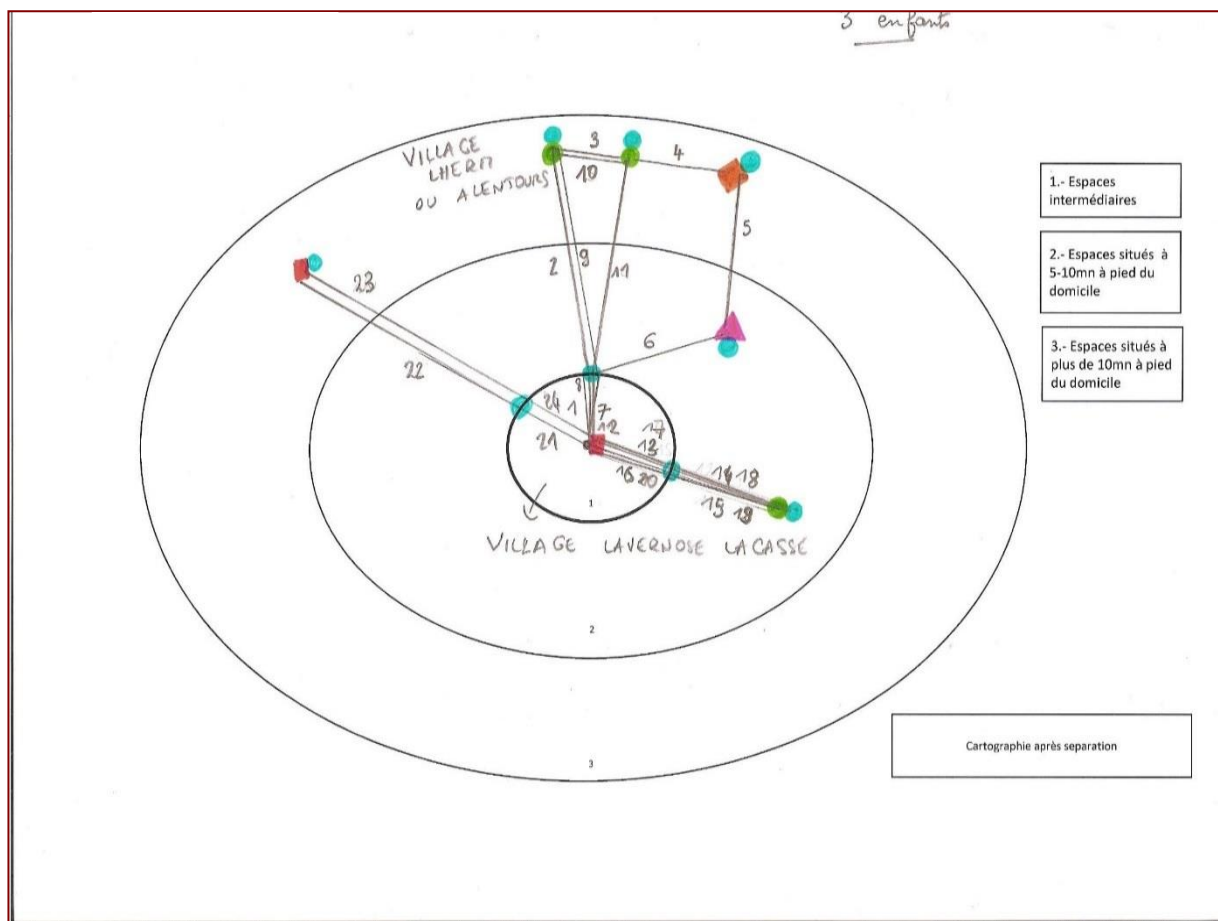
Figure 29. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme FC



D'autre part, la séparation arrive parfois au moment où les enfants sont plus grands et autonomes. Ce qui favorise également l'ouverture et la diversification des sphères. En effet, la plupart des femmes avaient des enfants petits quand elles étaient en couple. L'enfermement était doublement provoqué, à la fois par le contexte de violence et par le manque d'investissement du père dans la prise en charge des enfants. Cependant, même si elles ont gagné en liberté avec la séparation, la méfiance et la crainte restent présente pour certaines

d'entre elles. Un sentiment de vulnérabilité et de peur face à l'éventualité de rencontrer l'ex-conjoint, ou de se faire agresser dans l'espace public, peut être ainsi évoqué. Ce sentiment motive l'utilisation de la voiture, y compris pour les trajets de courte distance. Ainsi, alors que Mme FC expliquait que les déplacements à pied pour aller chercher la voiture où aller du parking au domicile s'accompagnent d'un sentiment positif de liberté, ce sentiment est aussi relativisé par la présence d'une sensation de peur et de méfiance à l'égard de l'extérieur. Lorsque les femmes abordent leur rapport aux espaces extérieurs, elles font part des sentiments contrés et opposés, ce qui rend visibles des paradoxes. Chaque femme s'arrange avec ses contradictions en essayant de les conscientiser, de les mettre en mots, et de les interroger.

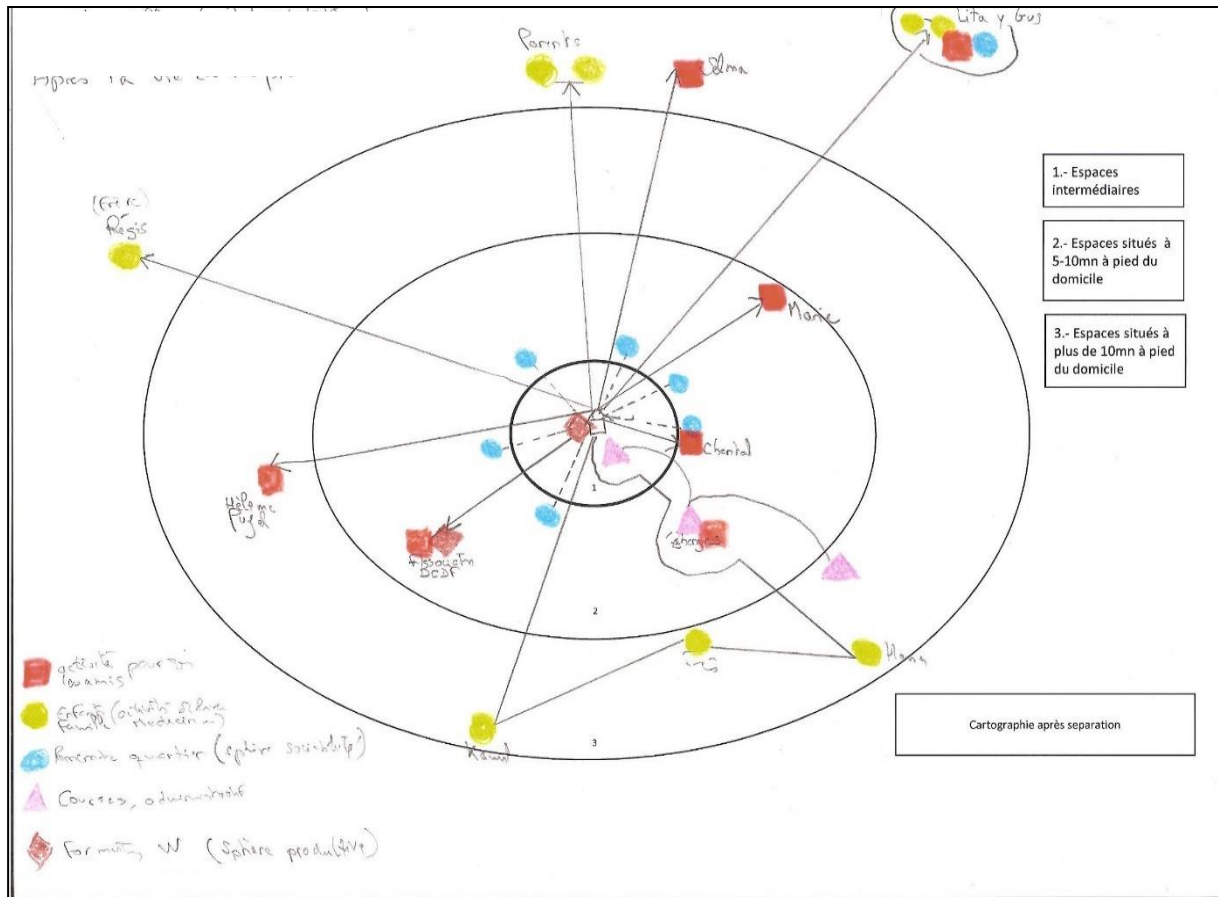
Figure 30. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme S.



Les espaces de sociabilité ne sont pas, comme dans les représentations précédentes, en rapport direct avec les enfants. La diminution de la pression induite par la vie conjugale, et l'augmentation de l'autonomie des enfants, participent d'une diversification des espaces de sociabilité pour les femmes. Elles investissent plus les espaces extérieurs, et, de ce fait, les probabilités d'entrer en lien avec de nouvelles personnes, notamment les voisins et les

personnes du quartier, augmentent. Ainsi, par exemple, les points bleus à proximité du domicile, montrent que les rapports de Mme S. avec des personnes du quartier ont augmenté, de même que le temps consacré aux activités à soi et pour soi. Tout cela contribue à modifier son rapport aux espaces publics.

Figure 31. « Spatialités des femmes après la séparation. » – Mme Ch.



Les espaces de Mme Ch. se sont également diversifiés après la séparation. Mme Ch. occupe des espaces liés à la sphère productive (travail rémunéré, formation). Les espaces de sociabilité à proximité du domicile ont augmenté. Elle rencontre plus de personnes. Les activités à soi et pour soi ce sont également développées. Si, pendant la vie en couple, Mme Ch. allait voir le psychologue, après la séparation, ces espaces sont représentés par les liens d'amitié et aussi par la fréquentation de l'association qui l'accompagne dans ses démarches. Des liens avec la famille sont aussi représentés (à l'extérieur de la troisième échelle territoriale). On peut dire que le rapport aux espaces se sont complexifiés et diversifiés : Mme Ch, fait plus de choses, en lien avec elle et ses envies ; elle se déplace plus loin et occupe plus l'espace.

5.3. Diversifier et habiter les espaces pour exister

Lors de nos échanges avec les femmes accompagnées par les associations, elles s'accordent sur le fait qu'en absence du conjoint, le rapport qu'elles ont avec les espaces du domicile change : ils prennent une autre dimension. Elles s'autorisent à y circuler autrement, à y faire des choses qu'elles ne feraient pas en sa présence. Elles s'y sentent bien. Cette sensation se généralise après la séparation. C'est à cette occasion que les femmes éprouvent un sentiment de liberté. Elles disent être décisionnaires dans l'organisation de la vie quotidienne, dans la décoration, dans le rangement. Le temps accordé à la sphère domestique diminue. Les femmes accordent plus de temps à faire ce qu'elles souhaitent dans l'espace privé de la maison et occupent les pièces d'une manière plus libre et diversifiée. Elles invitent des gens chez elles. L'ambiance est ainsi plus détendue, ce qui se répercute également dans le comportement des enfants. Mme E dit, par exemple, que quand le conjoint n'était pas à la maison, les enfants étaient plus apaisés et moins anxieux. En définitive, quand les femmes parviennent à s'affranchir de l'assujettissement du lien conjugal, il émerge la possibilité d'un espace privé à soi et pour soi, la possibilité de s'ancrer dans un espace propre : « retrouver le nid » comme dit Gaston Bachelard (1998). Sans le lien conjugal, les femmes entament un cheminement vers l'« exister », compris dans son sens littéral « ex-(s)istere », c'est-à-dire, sortir de, se manifester, se montrer. Mme R. en parle de cette manière :

E. S.M. — *Exister, ça passe par quoi ?*

Mme R. — *Ben, exister, c'est dire : “non je ne suis pas d'accord”. Exister, c'est dire : “je trouve que tu as tort”. Exister c'est “J'ai envie de sauter à pieds joints de là à là et je m'en fous de ce que les gens disent.” Lui, c'était tout par rapport aux gens, par rapport aux gens, par rapport aux gens.*

Exister revient ainsi à dire « non », à contester l'exclusivité et l'appropriation de la partenaire par le conjoint. Exister consiste à diversifier les espaces de vie. Un atelier d'écriture animé à l'Apiaf en 2013 a été consacré au thème des espaces. Par cet atelier, les femmes ont pu se livrer à un récit individuel sur les différents espaces qui composent leur vie. Un chapitre est consacré au déménagement. Les propos de Muriel parlent de ce que le départ rend possible en termes d'agrandissement des espaces de vie.

« Déménager, s'arracher, c'est un peu se quitter soi-même, s'offrir un espace bien à soi pour se réinventer librement. Se décoller de relations toxiques, faire place nette dans sa

vie affective, déménager pour réaménager sa vie. L'espace des possibles s'agrandit soudainement nous donnant un vertige proche de l'ivresse. Partir pour mieux se redéfinir. Vider le passé de sa substance vénéneuse afin de s'appartenir enfin. Puis vient le temps de la réunification, de la chute du mur de Berlin intérieur. Prudemment, on renoue avec les bons moments et les ressources du passé. On récupère une voiture pour assurer la continuité d'une trajectoire après une sortie de route. On réapprend à conduire sa vie, s'affirmant dans son espace. Plus personne ne nous pompera l'air dans notre nouvel espace, c'est promis ! Je suis désormais une nouvelle plante, attachée à un pot trop exigü. Je m'épanouis en plein champ, résolument tournée vers le soleil, tel un tournesol » (Muriel – AE Occuper l'espace)

Quitter la « relation toxique », rend possible d'« assurer la continuité d'une trajectoire », « conduire sa vie, s'affirmant dans son espace ». Le départ, ou en tout cas, la rupture du lien conjugal est la condition *sine qua non* pour que les espaces de vie des femmes s'élargissent et qu'elles puissent transformer ce qui était devenu un espace domestique, un espace d'assujettissement, en espace privé. Lors du groupe de parole animé à l'Apiaf, elles nous font part de ce qu'elles ont pu faire de nouveau, de différent ou d'inédit depuis la rupture avec le conjoint.

Mme F. — *Et là je suis chez moi et vraiment, j'invite...*

Mme L. — *Qui tu veux, quand tu veux ?*

Mme F. — *Oui, toujours il y a du monde chez moi, mes copines elles viennent avec leurs enfants, toujours le week-end il y a du monde chez moi...*

Mme A. — *J'ai fait des rencontres, je me suis mis dans les lampes, j'ai une copine que j'ai depuis le lycée – on était en internant ensemble – que j'ai retrouvé. Elle est venue chez moi et m'a dit : “C'est trop bien ce que tu fais, on en fait quelque chose, on fait un truc à deux” etc. Elle, elle a fait les Beaux-Arts, elle est infographiste, photographe, tout ça, donc on s'est dit hein... et elle vient de se séparer de son copain, donc du coup on s'est dit : “mais bon bé, à deux c'est mieux donc on va essayer de monter une entreprise” [...] Je me suis complètement ouvert, oui, ça y est et puis voilà, je sors beaucoup, je vais beaucoup en concerts, beaucoup aux festivals, et oui mais non bien sûr, je revis quoi...*

Mme F. — *Alors moi, demain je vais signer le contrat d'embauche [...] Je suis libre, je fais ce que je veux, je choisis ce que je veux...*

Interv. Apiaf. — *Et les sorties alors ?*

Mme F. — *Oui, la dernière fois, je suis partie avec ma copine au boulin, c'est la première fois, je n'ai jamais fait ça, c'est la première fois, [...] vraiment c'était bien passé, on a rigolé.*

Mme L. — *Moi j'ai fait un voyage, je suis partie [rires], je vous l'ai caché mais je vous le dis [rires], j'allais en Corse, oui, oui, oui, avec une amie et sa sœur [...]*

Interv. Apiaf — *C'était la première fois que vous voyagiez avec une copine...*

Mme L. — *Ah oui, oui, oui, ah oui, entre filles quoi, mais c'était un régal, je n'ai pas arrêté de rire.*

Ces dires mettent en exergue la rupture conjugale comme possibilité de faire émerger une « *potentia* », mais une « *potentia* » comprise, non pas comme une propriété dans le sens classique du terme, mais plutôt comme un « pouvoir-du-dedans des choses » (Vanuxem, 2018, p. 73-74). C'est par cette « *potentia* » que les femmes parviennent à augmenter leurs espaces de vie et à les habiter. Autrement dit, elles développent la capacité de s'approprier les espaces et d'y faire un « chez-soi » mais sans pour autant les posséder (Sansot, 1978, *in* Serfaty-Garzon, 1985).

Conclusion chapitre 5

Partir et quitter la maison ne sont pas une décision simple à prendre. Certaines femmes ont dédié une bonne partie de leur vie et de leurs efforts à faire fonctionner l'unité familiale. Elles y ont projeté un idéal de vie et de couple que la violence conjugale a ébranlé. Elles se retrouvent alors dans la nécessité, non seulement de fonder un nouveau lieu de vie, mais aussi de faire toute une série de deuils, y compris celui de la représentation qu'elles avaient de l'amour et du foyer. La présence des enfants va être un élément déterminant dans la décision des femmes de partir ou de rester. Le déficit de participation sociale, la peur de se retrouver à la rue, ou d'errer de foyer en foyer avec les enfants, ou de les voir placés dans une structure d'aide sociale à l'enfance, peuvent dissuader les femmes de partir, ou du moins, retarder cette décision. Une fois qu'elles prennent la décision de quitter la relation conjugale, toute une série de démarches se met en place pour parvenir à une nouvelle configuration de vie et à un équilibre. Cependant, ce départ n'est pas pour autant une garantie pour diversifier et augmenter les espaces de la vie quotidienne. Sur cet aspect, les acteurs-actrices qui interviennent dans le processus d'accompagnement, vont jouer un rôle important. Selon ce qu'ils-elles véhiculent et mobilisent, ils-elles vont soutenir ou, au contraire, faire obstacle à la possibilité des femmes d'élargir et de

diversifier leurs propres espaces de vie. Ainsi par exemple, le manque de formation et de sensibilisation sur ce phénomène peut motiver des analyses et des accompagnements contraires à une démarche d'émancipation. D'autre part, la recherche d'une coparentalité, d'un espace commun de collaboration des ex-conjoints freine la possibilité de sortir de la violence. De même, la confusion entre ce qui relève du conflit et ce qui relève de la violence peut renvoyer à des sentiments de culpabilité chez les femmes ou les réactiver. Par ailleurs, même si les professionnel·les parviennent à soutenir les femmes dans la séparation et dans l'accès aux droits communs, si leur logique est aveugle au processus d'enfermement que suppose la violence, ils·elles risquent de ne pas parvenir à obtenir les résultats attendus en termes de réelle autonomisation. À côté de ces interventions, et afin de contrecarrer le processus d'enfermement et de repli dans lequel les femmes se trouvent, les associations féministes intègrent, dans leur accompagnement, des situations qui reproduisent les conditions de la vie sociale. Ces situations peuvent prendre la forme d'un entre-soi non mixte, où les femmes se rencontrent, échangent et élaborent une parole propre et apprennent à se connaître et à se reconnaître en tant qu'individues et sujets dotées d'une capacité d'agir. Dans la mesure où les espaces physiques influent sur les modalités d'établissement des interactions sociales, les espaces d'accueil sont pensés en termes de lieux qui relient et qui rassemblent, de telle sorte qu'ils puissent être appropriés et habités par les femmes concernées. Au sein de ces espaces, chaque femme peut à la fois venir déposer une parole en toute confidentialité dans un rapport duel avec une professionnelle, et avoir la possibilité d'accéder aux espaces plus ouverts et collectifs où elle fait l'expérience d'être partie prenante d'un monde commun. Ceci semble être un préalable pour aller ensuite vers les espaces de la vie quotidienne hors les murs de l'association et dans un monde mixte. De ce fait, l'accompagnement s'inscrivant dans une démarche féministe prend en compte le fait que la violence a des répercussions sur l'ensemble des domaines de la vie de la femme, y compris spatiale, et élabore en conséquence des réponses qui se veulent globales et qui visent à restituer les conditions nécessaires pour que la femme investisse son rôle de sujet.

La diversité des manières d'agir sur le terrain s'inscrit dans un espace référentiel qui est celui des politiques publiques. Il convient alors de voir ce que ce cadre référentiel dit à propos de la problématique spatiale que j'aborde. Autrement dit, j'étudie, dans le point suivant, dans quelle mesure les réflexions menées par les instances politiques à propos de la violence faite aux femmes apportent une analyse globale et donc permettent d'élaborer des plans d'actions qui prennent en considération la dimension spatiale de la violence.

Chapitre 6. Les politiques publiques : quelles implications dans la dimension spatiale de la violence conjugale ?

Longtemps renvoyée à une affaire personnelle et privée, la violence envers les femmes fait aujourd'hui partie des agendas politiques des États. Cette transformation est en grande partie le fruit d'une pression sociale, via le mouvement féministe, qui a largement participé à la prise en compte de ce phénomène par les instances politiques. Des déclarations sur la nature et les caractéristiques de la violence sont ainsi promulguées et officialisées et constituent une feuille de route pour que les États construisent et développent des plans d'actions à l'intérieur de leurs frontières. Bien que ces déclarations publiques sur les violences conjugales n'intègrent pas la dimension spatiale, observer la caractérisation faite de ce phénomène et la manière dont cela se traduit en termes de politiques publiques est l'occasion d'identifier les implications de ce traitement public dans la possibilité, pour les femmes concernées, d'acquérir une véritable citoyenneté spatiale. Pour ce faire, je me situe d'abord dans la conceptualisation qui en est faite au niveau international. Ensuite, j'analyse comment l'État français s'empare de ce contexte pour prendre et développer des dispositions propres en matière de lutte contre les violences conjugales. Je porte également mon regard sur le contexte espagnol. Alors que la France a fait formellement entrer le sujet de la violence conjugale dans le domaine public à partir de la loi du 22 juillet 1992, et qu'elle a impulsé d'une manière vigoureuse sa volonté de lutter contre ces violences par la loi du 4 août 2014, l'Espagne est, par la loi du 28 décembre 2004, le premier pays Européen à promulguer une loi qui se veut intégrale et globale en la matière. Cependant, malgré l'avancée juridique dans le traitement de ce sujet, des obstacles et des freins à son application sont observés. Ceux-ci semblent être les mêmes de part et d'autre de la frontière et entravent, dans les deux contextes, la possibilité pour les femmes d'acquérir une véritable citoyenneté spatiale.

6.1. De la transformation de la violence envers les femmes en sujet politique...

Sans parler explicitement de la violence conjugale, le premier acteur supra-étatique à reconnaître le phénomène des violences faites aux femmes est la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Créée en 1946, elle est à l'origine de l'adoption, en 1967, d'une

Déclaration sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes⁵⁵ et, en 1979, de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW)⁵⁶, premier texte majeur sur le sujet au niveau international. Cette convention rappelle que les répercussions de la discrimination envers les femmes, loin d'être circonscrites aux seules victimes, font obstacle à l'« accroissement du bien-être de la société ». Cette considération est d'une grande importance car, pour la première fois, il est acté que la violence affecte la collectivité dans son ensemble. De ce fait, le niveau de bien-être social est intrinsèquement lié au sujet de la violence envers les femmes. Cette articulation signe la transformation de ce phénomène en sujet politique et entérine la devise féministe : « le privé est public ». La France ratifie ce texte en 1983, mais, à ce state, il ne constitue pas un moyen de pression pour les États (Jaspard, 2015). En 1993, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes⁵⁷ devient un texte de référence pour les pays membres de l'ONU. Elle rappelle que ces violences font « obstacle à la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » et définit ainsi les violences : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce **soit dans la vie publique ou dans la vie privée.** »⁵⁸ Dorénavant, non seulement la discrimination envers les femmes porte préjudice à toute la société mais, de plus, la violence peut se manifester dans « la vie publique ou dans la vie privé ». Ainsi, par ces deux textes majeurs, l'accent est mis sur les effets sociétaux des discriminations et sur le continuum de cette violence. Autrement dit, sa circulation dans l'ensemble des espaces de la vie sociale a des conséquences dans les différents domaines de la société. Par ailleurs, son traitement est du ressort de la société, ce qui permet de sortir d'une perspective qui considèrerait cette problématique comme périphérique pour la recouvrir d'un caractère structurel. C'est aussi dans ce sens que la 3^e Conférence ministérielle

⁵⁵ <www.delegue-enfance.nat.tn/images/legislation/annonce_femme_discrimination_fr.pdf> (consultée le 28/07/2019)

⁵⁶ <<https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>> (consultée le 28/07/2019).

⁵⁷ <www.adequations.org/IMG/article_PDF/article_a964.pdf> (consultée le 28/07/2019).

⁵⁸ Article premier de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, 20 décembre 1993. Dans toutes ses déclarations, recommandations, l'ONU fait référence à la violence des hommes contre les femmes. Le seul traité international qui parle de façon explicite de violence de genre est la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'éradication de la violence contre les femmes, signée en 1994 par l'Organisation des États Américains.

européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes, tenue en 1993, affirme que la violence est « une entrave au fonctionnement d'une société démocratique, basée sur l'état de droit » et « que la violence à l'égard des femmes, au foyer comme dans la société, doit être envisagée comme un problème d'État et de société, en tant que question politique qui se pose aux Gouvernements et à leurs administrations ».

Pour la première fois, les conditions de vie des femmes informent la pensée politique et entrent en ligne de compte pour considérer le niveau de bien-être d'une société dans son ensemble. Ce faisant, ce sont des valeurs morales qui entrent dans la politique et indiquent ce que serait une bonne société ou, en tout cas, une « société démocratique » et un « État de droit ». La morale vient ainsi précéder le positionnement politique. Selon Joan Tronto, ce sont les leçons de notre passé historique qui, probablement, ont appuyé ce type de positions politiques caractérisées par « la morale d'abord » : « les politologues libéraux considèrent plutôt que leur tâche est de fixer clairement ce que les principes moraux devraient être, puis de promouvoir leur conception de l'analyse morale correcte auprès du monde politique. » (Tronto, 2009, p. 34). Dès lors, les femmes sont reconnues comme membres à part entière de la société. Toute atteinte à leur égard conduit à s'attaquer aux fondations d'une société démocratique. De ce fait, en luttant contre la violence, c'est la démocratie qui en est protégée. En conséquence, tout désinvestissement de l'État en la matière reviendrait à renvoyer cette problématique au domaine privé, ce qui le maintiendrait dans une sorte d'état d'exception, ainsi que nous l'avons vu dans la première partie.

Ce cadre de pensée va être la feuille de route pour l'élaboration de projets et de plans de lutte contre les violences. Au niveau européen, à partir des années 90, le Conseil de l'Europe lance une série d'initiatives qui ont, à l'image de la Déclaration internationale, une visée globale et transversale. Elles se donnent pour objectif d'agir dans l'ensemble des domaines de la vie sociale afin d'éradiquer la violence ; ainsi, elles comprennent la « mise en œuvre d'urgence d'un plan d'action concerté faisant appel à des moyens politiques, juridiques, administratifs, éducatifs, culturels et autres. » Les mesures de ce plan doivent être développées en étroite synergie avec les politiques visant à la concrétisation de l'égalité effective des femmes et des hommes. Elles portent sur « la recherche, la prévention, l'éducation, la protection contre la violence institutionnelle ou privée, l'aide et le soutien aux victimes, des mesures répressives et la mise en place de poursuites judiciaires, ainsi que la pénalisation d'actes de violence commis

dans le cadre du mariage. »⁵⁹ De son côté, l'Union européenne met en place, en 1997, « l'initiative Daphné ». Celle-ci se propose de « soutenir des projets modestes réunissant des ONG d'au moins deux États membres dans une coopération pour la recherche, le recueil et l'analyse de données, l'identification et le partage des bonnes pratiques, la formation, l'échange et la mise en réseaux, les campagnes de sensibilisation et d'information, les actions directes de soutien aux victimes de violences et l'élaboration d'instruments politiques et pratiques. »⁶⁰.

En 2002, est adoptée la Recommandation Rec(2002)5⁶¹ sur la protection des femmes contre la violence, premier document juridique international à définir une approche globale visant à mettre fin à la violence à leur égard. Cette recommandation a marqué un tournant dans la considération de ce phénomène, car elle proposait, pour la première fois en Europe, une stratégie globale de prévention de la violence et de protection des victimes dans tous les États membres du Conseil de l'Europe. En 2011, Le Conseil d'Europe adopte une nouvelle Convention. Ce texte, connu sous le nom de Convention d'Istanbul⁶², pose un cadre de référence et est le premier instrument juridiquement contraignant pour lutter contre toutes les formes de violence au sein des couples, les mariages forcés et les mutilations génitales. Par ailleurs, il vise agir sur les violences qui se perpètrent dans le domaine public. Il est ratifié par la France en 2014. Ce faisant, la France s'engage à élaborer un rapport annuel et à le soumettre à un organe indépendant composé par des experts sur la lutte contre les violences faites aux femmes (GREVIO)⁶³.

⁵⁹ Conseil de l'Europe : Déclaration sur la politique contre la violence à l'égard des femmes dans une Europe démocratique, octobre 1993, § 24. <https://www.europrofem.org/contri/2_07_fr/fr-gend/04fr_gen.htm> (consulté le 28/07/2019).

⁶⁰ Rapport sur le programme Daphné : bilan et perspectives. (2011/2273(INI)). Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. Rapporteuse : Regina Bastos. Parlement européen. 5 janvier 2012.

⁶¹ Principes directeurs de mise en œuvre tels que définis par la Recommandation Rec(2002)5 : a. La sécurité maximale et la protection des victimes b. L'autonomisation des femmes victimes par la mise en place de structures de soutien et d'assistance optimales qui évitent une victimisation secondaire c. L'ajustement du droit pénal et civil, y compris les procédures judiciaires d. La sensibilisation du public et l'éducation des enfants et des jeunes e. la formation spéciale des professionnels confrontés à la violence à l'égard des femmes f. la prévention dans tous les domaines pertinents. Source : *Protéger les femmes contre la violence. Étude analytique de la mise en œuvre effective de la Recommandation Rec(2002)5 sur la protection des femmes contre la violence dans les États membres du Conseil de l'Europe*. Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques, Strasbourg, 2007.

⁶² <stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Convention_d_Istanbul.pdf> (consulté le 28/07/2019).

⁶³ Ainsi, en avril 2018, la France a communiqué son premier rapport portant « sur les mesures d'ordre législatif et autres donnant effet aux dispositions de la convention du conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique ». Celui-ci comporte des plans d'action qui se veulent globaux et qui touchent différents domaines comme la prévention, la sensibilisation, la

Cependant, il convient de se demander de quelle manière ce cadre de pensée et ces plans vont se traduire dans le contexte précis de l'État français et dans quelle mesure ils permettent aux femmes concernées par la violence d'élargir leurs espaces de vie, contribuant ainsi à restaurer leur droit de cité. J'aborde ces aspects dans le point suivant.

6.2. ...à son institutionnalisation au sein de l'État

En France, la dynamique internationale qui voit naître la Déclaration sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes est concomitante à la présence d'un mouvement féministe hétéroclite et riche. Dans les années 70, dans un contexte d'effervescence sociale et politique, des groupes féministes soulignent que la lutte contre le patriarcat ne pourra pas se dissoudre dans la lutte contre le capitalisme. Une visibilité de l'oppression spécifique subie par les femmes prend progressivement forme et se fait publique. Ce mouvement féministe, appelé de la « deuxième vague », donnera naissance, en 1970, au MLF (Mouvement de Libération des Femmes). Sans se constituer en organisation politique classique qui reproduirait les principes hiérarchiques observables au niveau des institutions, ce groupe se veut autogéré et reliant des personnes de manière horizontale. Moteur dans la lutte pour les droits reproductifs et sexuels, il l'est aussi dans la reconnaissance des violences faites aux femmes. Ainsi que je l'ai dit plus haut, la France ratifie la Convention de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) en 1983. Cela l'engage à prendre des mesures pour lutter contre les violences. Cependant, il faut attendre encore quelques années avant que cet engagement soit effectif. La cause des violences demeure encore un sujet marginal et confiné à l'espace militant (Herman, 2016. p. 161). Ce confinement dans les cercles militants féministes après la ratification de ce traité par l'État montre que les organes de l'État restent imperméables à cette cause. La structure patriarcale de l'État freine l'introduction d'un véritable changement de paradigme dans la lutte contre les violences faites aux femmes, au risque de la maintenir au niveau d'une simple déclaration de principes. L'influence de ce paradigme initial sur la configuration politique de ce sujet est, en ces débuts du traitement de la violence, bien moindre que ce que l'on aurait pu s'attendre. Cependant, cet état de fait évolue en 1989. À l'initiative de Michèle André, secrétaire d'État aux Droits des Femmes, se met en place la première campagne d'information sur les violences conjugales. La

formation, la protection, y compris des personnes migrantes et celles concernées par la demande d'asile. Une évaluation de ce rapport est attendue de la part du groupe GREVIO courant 2019.

même année, sont créées les Commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes. Placées sous l'autorité du préfet, ces commissions assurent la coordination des acteurs·actrices impliqué·es dans le traitement de la violence. C'est alors qu'on commence à parler d'un « féminisme d'État » (Baudino, 2000). Les actions de l'État se diversifient et une évolution juridique dans la matière se met en place.

À partir de 1992, la mobilisation publique contre les violences faites aux femmes devient visible. Des associations comme l'AVFT (Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail), le CFCV (Collectif féministe contre le viol), la FNSF (Fédération nationale Solidarité femmes) sont subventionnées par l'État. La FNSF – qui regroupe en 2019 67 associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violence – met en place, en 1992, un service d'écoute téléphonique national qui devient, en 2007, le 3919 Violences Femmes Info. Au-delà du travail d'accompagnement auprès des femmes, ces associations contribuent, par leur travail en lien avec les institutions, à mieux faire connaître cette problématique. Mais aussi à rendre visibles ses effets dans les différents champs de la société ainsi que les besoins en termes d'accompagnement et d'application des lois. Comme le disent les membres de l'Apiaf, dans un entretien publié dans *Empan*, les actions menées par ces associations sont diverses et variées : « À côté de la prise en charge des publics, ils [*les intervenants et intervenantes spécialisé·es*] font aussi un travail constant d'interpellation des pouvoirs publics afin d'obtenir davantage de lieux d'accueil et d'hébergement, afin de faire évoluer le cadre législatif et d'arriver à une meilleure application des lois. » (Debats *et al.*, 2009, p. 60). Tou·tes ces intervenant·es deviennent des interlocuteurs·trices légitimes auprès des institutions et des acteurs·actrices influent·es dans l'élaboration des politiques publiques.

Ainsi, d'une part, au niveau international, les valeurs morales ont été suivies par un cadre politique qui, à son tour, a constitué un référent pour que la France élabore ses propres lignes de conduite ; d'autre part, une tension peut être identifiée entre ce cadre initial et l'inertie des pouvoirs publics, c'est-à-dire, la tendance à reléguer ou à confiner le traitement de cette problématique au sein de secteurs militants, au risque de son éloignement des considérations publiques globales et transversales. Cette tension donne, sur le terrain, des rapports d'interpellation et de négociation entre ces secteurs et les pouvoirs publics, ce qui montre la capacité du secteur féministe à être à la fois présent au plus près des personnes concernées par la violence et partie prenante dans les espaces politiques. Par ailleurs, l'évolution juridique, accompagnée par la création des dispositifs, impulse l'introduction de ce phénomène dans la structure politique de l'État. Cela va constituer un point fort, dans la mesure où ce phénomène acquiert une légitimité de plus en plus incontestable ; cependant, d'un autre côté, apparaît un

point faible, représenté par le fait que cette « institutionnalisation » de la cause féministe dans le cadre de l'État va mobiliser des expert.es qui, progressivement, vont s'éloigner du féminisme.

6.3. ...Des principes fermes pour lutter contre les violences conjugales mais avec des entraves à leur application

Déjà, à la fin des années 90, l'incitation à l'élaboration de rapports et d'études favorise un lien plus étroit avec le monde académique. C'est dans ce contexte que Nicole Ameline entame une étude à l'échelle nationale. Cette étude, nommée l'enquête Enveff (Enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France)⁶⁴ apporte des données précises et constitue un référent pour l'élaboration des politiques publiques. Parallèlement, Dominique Gillot, secrétaire d'État à la Santé et aux Handicapés, réunit, en 2000, un groupe d'expert.es sous la présidence du docteur R. Henrion pour élaborer une étude sur les effets de la violence sur la santé⁶⁵. S'ensuit le rapport de Korsak et Léger (IGAS), sur l'hébergement des femmes victimes de violence publié en 2005⁶⁶, et la publication, en 2007, d'une évaluation des répercussions économiques des violences conjugales en France (Marissal & Chevalley, 2007). Ces productions légitiment et encouragent la poursuite des politiques initiées. Dès lors, ce sujet acquiert un regain d'intérêt et des efforts supplémentaires pour contrer ce phénomène sont affichés par l'État. Des lois pour renforcer la protection de la victime et réprimer la violence sont promulguées. Ainsi, par exemple, la loi sur le divorce de 2004 prévoit l'éviction du conjoint violent, éviction qui s'élargit, en 2006, aux pacsés et aux « ex ». Cependant, cette loi est appliquée de manière très disparate suivant les régions. En 2010, est promulguée la loi sur le harcèlement psychologique, qui a pour avantage de reconnaître l'ampleur et la diversité des manifestations de la violence conjugale, notamment la violence psychologique, et affirme l'ordonnance de protection. Dès lors, le juge aux affaires familiales peut ordonner une mesure de protection en cas de séparation ou de divorce dans un contexte de violence conjugale, ce qui rapproche, d'une certaine manière, le domaine civil du pénal. En 2013, est créé le Haut Conseil

⁶⁴ Cf. Partie I, chap. 2, partie 2.2.3.1.

⁶⁵ Cf. Partie I, chap. 2, partie 2.2.4.

⁶⁶ *Rapport sur l'hébergement et le relogement des femmes victimes de violence*, janvier 2006. Rapport présenté par Bernard de Korsak et Anne-Marie Léger, Conseil général des Ponts et Chaussées et Inspection générale des Affaires sociales <www.lescale.asso.fr/pages/ressources/rapport/rapport_hebergement_relogement_femmes_victimes_de_violence.pdf> (consulté le 28/07/2019).

à l'Égalité (HCEfh). Cet organisme consultatif « contribue à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes en assurant l'évaluation des études d'impact des lois, en recueillant et diffusant les analyses liées à l'égalité et en formulant des recommandations, des avis au Premier ministre. »⁶⁷ En 2014, la France s'inspire des mesures prises en Espagne dans la lutte contre la violence de genre et adopte une loi « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ». Elle se donne plusieurs objectifs : en premier lieu, renforcer l'ordonnance de protection pour les femmes victimes et les enfants, tout comme restreindre l'application de la mesure de la médiation pénale. Elle cible également le harcèlement et les mariages forcés en se dotant d'instruments plus efficaces. Concernant les auteurs de violences au sein du couple et sexistes, la loi crée un stage de responsabilisation. D'autre part, elle apporte des dispositions concernant la sensibilisation et la formation des acteurs·actrices intervenant dans des situations de violence faites aux femmes. Sur un mode plus global, elle déclare agir contre les stéréotypes sexistes.

Ces plans, élaborés par le secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes en collaboration avec l'ensemble des ministères, et dont le dernier, pour l'heure, date de 2018, fonctionnent comme un guide et un repère pour l'élaboration des actions par les acteurs·actrices impliqués. Ils se déclinent aux échelons régional puis départemental, dans une logique déconcentrée du pouvoir. Les déléguées aux Droits des femmes et à l'Égalité (DDFE) ont un rôle essentiel dans le pilotage et l'évaluation de ces plans. Cependant, selon le rapport de la mission⁶⁸, les déléguées sont souvent dans un rôle d'animation de réseau plutôt que de réel pilotage. La diversité des positionnements que ces acteurs·actrices rencontrent au niveau local, ainsi que les inégalités territoriales en termes d'accès aux ressources pour les femmes victimes limitent l'application de ces plans et entraînent une inégalité dans l'accès aux ressources. Ainsi, selon un rapport publié en 2013 par la FNSF : « Pour les femmes en milieu rural, les freins de la honte et de la culpabilité sont très forts, car sur elles semblent converger le regard de réprobation de toute la communauté familiale et/ou villageoise. Un grand nombre de femmes n'ose pas porter plainte ; le fait que tout le monde se connaisse les condamne à subir. Elles ont

⁶⁷ Présentation et mission du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes : <<http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/hce/presentation-et-missions/>> (consulté le 28/07/2019).

⁶⁸ Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance. Rapport à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes, sur l'évaluation de dispositifs de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (animation du réseau, hébergement/logement, téléphone grave danger, ordonnance de protection, stages de responsabilisation des auteurs). Établi sous la coordination de Fatiha Benatsou, préfète, coordinatrice de la Mission permanente. Novembre 2015.

peur de saisir le juge, peur de voir les enfants placés, peur d'envoyer le père de leurs enfants en prison, peur de représailles... » (Paroles de femmes, 2013, p. 59)

D'autre part, ainsi que le signale le HCEfh, les moyens économiques consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes semblent insuffisants⁶⁹. Ainsi, cette instance trace un bilan exhaustif des efforts financiers à accomplir pour accompagner les femmes à sortir de la violence. Pour cela il serait nécessaire de :

- « • **Augmenter le budget** des parcours de sortie des femmes victimes de violences conjugales à hauteur de 500 millions d'euros par an.
- **Rendre publiques les données financières** relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes, qu'il s'agisse du budget de l'État ou des collectivités territoriales.
- **Renforcer l'action des associations** qui œuvrent pour les droits des femmes, en augmentant leurs subventions à la hauteur des besoins estimés, en programmant leur financement sur la durée des plans contre les violences, en permettant le développement des financements hors projets et en reconnaissant davantage leur expertise en matière de politiques publiques.
- **Utiliser la budgétisation intégrant l'égalité**, développer et diffuser des statistiques sexuées, pour que l'argent public soit un outil d'égalité.
- **Diversifier les financements de la lutte contre les violences faites aux femmes**, en engageant le secteur philanthropique à participer à la mobilisation générale et en encourageant les campagnes de dons en faveur des structures œuvrant en faveur des droits des femmes. »

À la suite de tous les éléments que je viens d'exposer, je peux affirmer que – malgré toutes les avancées qui, depuis les années 70, ont rendu visibles les violences à l'encontre des femmes et amélioré leur traitement – nous observons sur le terrain une multiplicité de dispositifs et de mesures dont l'application se confronte à des résistances et des représentations qui viennent les entraver et les freiner. D'une part, le manque de moyens économiques et un inégal accès aux ressources selon les territoires, notamment dans le milieu rural, génèrent des inégalités, au

⁶⁹ *Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? Pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes, investissons ! Rapport publié en 2018* suite à une étude faite par : le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Fondation des femmes, le Fonds pour les Femmes en Méditerranée (FFMed), le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) et Women's Worldwide web (W4), ainsi qu'une consultante experte, Néréa Craviotto. En 2016, le budget alloué au ministère des Droits des femmes dans le cadre du programme « Égalité entre les femmes et les hommes » n'était que de 27 millions d'euros, soit 0,0066 % du budget global de l'État.

risque de laisser certaines femmes en dehors du circuit de la prise en charge, et de redoubler leur enfermement. D'autre part, malgré les dispositifs existants, le manque de formation et de sensibilisation sur le sujet favorise des pratiques professionnelles inadaptées, avec des analyses insuffisantes et des confusions entre les situations qui relèvent du conflit et celles qui relèvent de la violence. Par ailleurs, même si la loi de protection de l'enfant de 2014 reconnaît les répercussions de la violence sur les enfants, l'exercice de la coparentalité continue à faire fi du contexte de violence conjugale qui a précédé la séparation. Aussi, les déclarations de principe adoptées par l'État et toutes les dispositions mises en place coexistent avec une représentation sociale, plus ou moins répandue au sein d'un secteur de la population, selon laquelle la reconnaissance publique de la violence envers les femmes est suffisamment actée – alors que celle perpétrée à l'égard des hommes par leur conjointe le serait moins, voire pas du tout. Cela peut être parfois évoqué par des professionnel·les qui considèrent qu'il existe une égalité effective entre les femmes et les hommes, avec une symétrie, voire avec l'apparition d'une domination féminine qui serait à l'origine d'un malaise identitaire chez les hommes. Cette « offensive patriarcale », comme le dit Christine Delphy, prend la forme des attaques masculinistes et des discours qui sous-tendent le mythe de « l'égalité-déjà-là ». ⁷⁰ Terroir aussi d'un anti-féminisme pour qui d'une part, toute revendication en matière de droits des femmes fait partie d'un temps déjà révolu et, d'autre part, les femmes et les hommes se trouvent sur un même plan d'égalité. De ce fait, tout type d'inégalité relèverait de circonstances inscrites dans une conjoncture personnelle. Ainsi, le manque de moyens, la méconnaissance du sujet par les professionnel·les, les représentations à l'œuvre en termes d'égalité, sont, entre autres, des aspects qui traversent ce cadre référentiel initial.

Cela a comme conséquences, d'une part la tendance à reléguer ce phénomène au domaine privé et à la charge principale des secteurs militants impliqués dans son traitement et, d'autre part le risque de maintenir les violences conjugales dans une sorte d'état d'exception, ainsi que je l'ai abordé dans le chapitre 2. La violence évinçant les femmes de l'appartenance à un monde social commun, le déficit de politisation – ou le désinvestissement public – viendrait entraver le processus de réappropriation d'un droit de cité, renforçant leur maintien dans une sorte de domesticité, et faisant obstacle à une diversification et une déspecialisation de leurs espaces de vie. De ce fait, toute mesure susceptible de revêtir ce phénomène d'un caractère privé, et sans portée politique globale et transversale, a comme résultat de renforcer – ou en tout cas de rendre

⁷⁰ Christine Delphy, Retrouver l'élan du féminisme, *Le Monde Diplomatique*, mai 2004.

invisible – le déficit de citoyenneté des partenaires féminines au sein de la société. Cela pose la question des priorités qui occupent l’agenda politique de l’État.

Quoi qu’il en soit, malgré ce constat, l’État promulgue, en août de 2018, une nouvelle loi pour lutter contre le harcèlement de rue et crée l’infraction de « l’outrage sexiste ». Il fait ainsi un pas en avant et se positionne contre les violences faites aux femmes au sein des espaces publics. Cette loi se veut l’occasion de souligner et réaffirmer le droit des femmes à la ville. Elle peut se lire comme une manière d’acter que la violence perpétrée dans les espaces publics est de la même nature que celle qui a lieu dans les espaces privés. L’une comme l’autre feraient ainsi partie d’un continuum qui affecte l’ensemble des espaces de vie des femmes. Cependant, bien que ce lien permette de souligner le caractère systémique de la violence à l’égard des femmes, cette loi est tout de même controversée.

6.4. La reconnaissance d’un continuum de la violence

Ainsi que nous l’avons vu, le champ juridique recouvre, de manière large, la problématique de la violence conjugale. Ce champ juridique s’est ensuite élargi, prenant en considération d’autres violences exercées dans les espaces publics. Ainsi, le délit de harcèlement sexuel est introduit dans le code pénal en 1992. Selon la définition apportée par la loi du 6 août 2012, « Le harcèlement sexuel est le fait d’imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. » Cette pénalisation peut se lire comme un acte fort des pouvoirs publics en réponse au sexisme qui limite l’usage des espaces publics par les femmes. En effet, il est de plus en plus admis que le harcèlement et la violence sexuelle sont deux phénomènes qui participent de la même logique sexiste, et que la différence entre l’un et l’autre n’est qu’une question de degré. De ce fait, la frontière entre harcèlement sexiste et violence sexuelle peut être mince, et un comportement de harcèlement peut donner lieu à une agression sexuelle plus grave. C’est pourquoi, Le 5^{ème} Plan de lutte et de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes pour la période de 2017 à 2019 se donne pour objectif lutter contre le sexisme : « Qu’il s’agisse de violences sexuelles, de violences physiques ou de meurtres conjugaux, les

violences faites aux femmes relèvent d'un continuum provoqué par une seule et même idéologie : le sexisme. »⁷¹

Cette gradation dans le continuum des violences s'accompagne de la nécessité de créer des peines afférentes à chacune d'entre elles. Ainsi, la loi du 3 août 2018 apporte une nouvelle infraction appelée « outrage sexiste ». Située au début du continuum des violences, cette infraction est considérée comme le premier niveau des violences et donc le premier niveau des sanctions. Cette infraction concerne le fait de « [...] imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

D'autre part, cette même loi du 3 août 2018 modifie, entre autres, certaines dispositions pénales relatives au harcèlement sexuel en intégrant d'autres types de situations. Ainsi, dorénavant, cette infraction est aussi constituée dans les cas où les « propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée. » De plus, utiliser un support numérique ou électronique constitue une circonstance aggravante. Cependant, lorsqu'elle était en phase de préparation, une tribune publiée le 26 septembre 2017 dans le journal *Libération*⁷² s'exprime sur la pertinence d'adopter une telle loi. Cette tribune, signée par des chercheur·es et des féministes⁷³, rappelle d'une part qu'une loi reconnaît déjà le harcèlement et les atteintes physiques et sexuelles⁷⁴. Aussi, dans un contexte de réduction des dotations pour soutenir les dispositifs existant en matière de promotion de droits des femmes, il convient de se demander quels seront les moyens mis en place pour appliquer une telle loi. Par ailleurs, cette tribune souligne le risque de viser les franges de

⁷¹ *Le sexisme tue aussi. 5^{ème} Plan de lutte et de mobilisation contre toutes les violences faites aux femmes 2017-2019*. Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes.

⁷² Contre la pénalisation du harcèlement de rue, *Libération*, 26 sept. 2017. <https://www.liberation.fr/debats/2017/09/26/contre-la-penalisation-du-harcelement-de-rue_1599121> (consulté le 28/07/2019).

⁷³ Élisabeth Brown Université Panthéon-Sorbonne, Paris-I Natacha Chetcuti-Osorovitz Centrale Supélec et Idhes-ENS, Alice Debauche Université de Strasbourg, Pauline Delage Université Lumière, Lyon-II, Éric Fassin Université de Vincennes-Saint-Denis, Paris-VIII, Claire Hancock Université Paris-Est Créteil, Maryse Jaspard Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, Solenne Jouanneau Université de Strasbourg, Hanane Karimi Université de Strasbourg, Amandine Lebugle Ined, Véronique Le Goaziou Lames-CNRS, Marylène Lieber Université de Genève, Marta Roca i Escoda Université de Lausanne, Sylvie Tissot Université de Vincennes-Saint-Denis, Paris-VIII, Mathieu Trachman Ined.

⁷⁴ Loi n° 2012-954 du 6 août 2012.

population qui occupent d'une manière plus importante les espaces publics, en l'occurrence « des hommes de classes populaires et racisées », ceux qui sont déjà dans la ligne de mire du contrôle policier et des forces de l'ordre. Le risque d'une telle disposition est alors d'instrumentaliser les violences faites aux femmes pour exercer un contrôle social – et spatial – à l'égard d'une certaine catégorie de la population. Le contexte de pouvoir qui résulte de l'application de cette loi servirait d'autres intérêts politiques que ceux d'une véritable égalité et serait le signe d'une perversion de la morale par l'exercice de la politique.

En définitive, la France s'est dotée d'un cadre d'action important et vigoureux en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Il affiche une volonté ferme d'avancer vers une société non sexiste où les femmes peuvent circuler librement. En revanche, cette volonté risque de ne pas donner de résultats satisfaisants si elle se traduit par des modalités d'actions qui vident cette problématique d'un point de vue moral, la reléguant au rang du « particulier » et donc périphérique aux véritables intérêts politiques.

Comme en France, l'Espagne s'est dotée d'un cadre d'action important en matière de lutte contre les violences faites aux femmes ; il convient de voir de quelle manière son traitement par les pouvoirs publics permet de répondre à la problématique qui nous occupe.

6.5. La loi intégrale espagnole du 28 décembre 2004

6.5.1. Une violence de genre articulée autour des relations affectives

La loi de Porto Rico « pour la prévention et l'intervention en cas de violence domestique » marque un point de départ dans les revendications féministes espagnoles pour la promulgation d'une loi intégrale en Espagne. Ainsi, au début des années 90, les associations féministes apportent des propositions en matière de mesures préventives et de protection des femmes maltraitées, et, en 1999 sept associations se constituent en réseau féministe. Les campagnes et les propositions de mesures de lutte contre les violences acquièrent progressivement une visibilité publique et, peu à peu, les pouvoirs publics s'impliquent. En 2001, le Parti socialiste espagnol s'engage sur une proposition de loi intégrale contre la violence de genre. Rejetée alors par le Parti populaire, il faut attendre le 28 décembre 2004 pour que cette loi soit promulguée. S'inspirant de l'article 4 de la déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, qui incite les États membres à « s'engager avec la diligence due à prévenir, mener des recherches et, conformément à leur législation nationale, punir tout acte de violence à l'égard des femmes, qu'il s'agisse de faits perpétrés par des agents de l'État ou des particuliers », la loi

espagnole « établit des mesures de protection intégrale, dont l'objectif est de prévenir, sanctionner et éradiquer cette violence ainsi que de prêter assistance aux victimes. » Pionnière au niveau européen, cette loi crée de nouvelles qualifications pénales et instaure la circonstance aggravante dès lors que la victime « est ou a été l'épouse de l'auteur, ou lui est ou a été liée dans une relation équivalente sur le plan affectif, sans nécessité de vie en commun. » La manière large de considérer la notion de « relations affectives » permet de considérer les situations de violence qui ont lieu entre deux personnes qui entretiennent une relation affective sans pour autant habiter ensemble. Bien que la notion de couple laisse une marge d'appréciation large, son application n'est pas vue par les associations qui travaillent avec les femmes victimes de violence comme une loi véritablement intégrale. Centrée sur la violence perpétrée dans le cadre des relations intimes, elle ne prend pas en compte l'ensemble des violences dont les femmes peuvent faire l'objet, comme le harcèlement de rue, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines, la violence entre les membres d'un couple homosexuel... Selon l'avocate de l'association « La Rueda », Cynthia* :

Cynthia — et bon, intégrale, intégrale... je veux dire, on parle d'une loi intégrale, mais elle ne recouvre pas tous les types de violence de genre. Il s'agit d'une loi intégrale sur la violence de genre dans le cadre des relations affectives. Je veux dire par là qu'il y a d'autres types de violence, de violence à l'encontre des femmes qui ne sont pas contemplées par la loi, c'est un des sujets que nous allons...*

E. S.M. — *Comme par exemple la prostitution ?*

Cynthia —ou les agressions sexuelles, ou les mutilations génitales féminines... Tous ces sujets ne sont pas considérés dans la loi. De plus les mineurs... Et il y a eu une modification en 2016, parce que les enfants victimes de la violence de genre n'étaient pas considérés comme victimes, et en conséquence les statistiques... il n'y avait pas des statistiques sur les mineurs. [...] Et aussi la loi contemple les victimes qui ont été en couple ou qui se sont séparées de leur conjoint, mais il y a d'autres types de violence envers les femmes pour le seul fait d'être femmes et qui ne rentrent pas dans le concept de violence retenue par la loi comme c'est le cas d'une agression dans la rue.*

Un autre élément relevé par l'association est celui qui concerne la protection des enfants et l'exercice de l'autorité parentale. La loi de 2004 ne considérait pas les enfants comme victimes directes de la violence conjugale. Le réseau féministe s'est beaucoup mobilisé pour faire changer cet aspect de la loi et obtenir une meilleure protection des enfants. Ainsi, une modification à la loi, introduite le 22 juillet 2015, adopte cette reconnaissance. Dès lors, l'exercice de l'autorité parentale peut être suspendu. Cependant, la dynamique à l'œuvre en termes d'exercice de la parentalité montre, ainsi qu'en France, une tendance à soutenir la

coparentalité, et donc des places communes entre les ex-conjoints. J'ai montré dans le chapitre précédent (§ 5.1.5) les risques d'une telle pratique. Par ailleurs, une vigilance plus importante à cet égard est demandée dès lors que l'on sait que, entre 2008 et 2014, 20 enfants ont été tués par un père exerçant son droit de visite⁷⁵. Les revendications actuelles demandent une aggravation de la peine de l'agresseur, dès lors qu'il y a des enfants impliqués dans la situation de violence conjugale.

6.5.2. La judiciarisation et les disparités territoriales dans le traitement de la violence de genre

Un autre aspect fondamental de la loi espagnole de 2004 est la réaffirmation de la nécessité d'articuler toutes les mesures autour de la femme. Sur le terrain, les associations observent que l'information et l'accompagnement de la victime, notamment dans la démarche du dépôt de plainte, ne répond pas aux réels besoins des femmes concernées. D'autre part, elles signalent une déficience dans les services d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation. D'après les dires que j'ai pu recueillir, les femmes méconnaissent parfois les démarches à effectuer ; le langage juridique leur souvent mal connu ; certaines ne comprennent pas ce qu'elles signent ; d'autres indiquent que les intervenant-es font les démarches à leur place, ou qu'elles ne sont pas suffisamment associées à la prise de décision. Ce faisant, on les victimise davantage et on renforce leur manque de pouvoir d'agir.

C. Cancho Moreno — Aussi, le langage judiciaire est très embrouillé, parce que beaucoup des femmes ne savent même pas ce qu'elles... [...], il y a des femmes qui se plaignent du fait que les professionnelles ont pris des décisions à leur place. Dans les protocoles il est signalé qu'on doit donner toutes les informations par écrit et dans un langage clair mais, souvent, elles ne savent même pas ce qu'elles signent ni ce qu'elles sont en train de faire, tu vois ? En plus, l'état psychologique dans lequel tu te trouves quand tu traverses toutes ces démarches... tu n'as pas toute ta tête n'est pas ? Je ne sais pas, ce n'est pas simple, ce n'est pas simple...

D'après les associations, les professionnelles mobilisent parfois des préjugés, ce qui fait obstacle et peut dissuader la femme d'entamer une procédure judiciaire. En effet, quand la femme va au commissariat pour porter plainte, elle peut être accompagnée par un avocat d'office. Parfois, celui-ci prend du temps pour arriver. Entre-temps, les autorités procèdent à

⁷⁵ Cf. CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) (2015). Observations finales concernant les septième et huitième rapports périodiques de l'Espagne. Nations Unies. [CEDAW/C/ESP/CO/7-8] <<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=564591ab4>> (consulté le 28/072019).

l'enregistrement de la plainte. Mais la manière dont elles le font est très importante pour la suite. Si l'accueil n'est pas pensé, et si les renseignements apportés sont insuffisamment clarifiés, la femme peut changer d'avis et partir sans attendre que l'avocat arrive. De là l'importance de sensibiliser les professionnel·les situé·es à tous les niveaux de la chaîne d'intervention. Selon les dires de C. Cancho Moreno, accueillir et informer correctement la femme en amont de toute démarche est d'une grande importance :

C. Cancho Moreno — Parmi les obstacles pour porter plainte, et je pense que cela est un peu en rapport aux préjugés de la part de pas mal d'opérateurs qui interviennent tout au long de la chaîne n'est pas.... C'est-à-dire que, quand on décide de porter plainte, l'ensemble des opérateurs avec lesquels va traiter la femme, et bé, ils ont des préjugés. Nous, celles qui travaillons dans ce domaine, on sait jusqu'à quel point c'est difficile franchir le pas et arriver... c'est-à-dire que, pour qu'une femme arrive à porter plainte, c'est très laborieux y arriver c'est très laborieux pour elle. Le fait de comment elle va être traitée à ce moment, comment elle va être informée... ça peut faire qu'elle dise "Stop", et qu'elle s'en aille et recule. Donc tout le travail qu'elle aurait fait pour arriver jusqu'à-là..., Si elle ne tombe pas avec le professionnel qui lui accorde l'attention nécessaire, une orientation psychologique comme juridique, avant la plainte, avant l'étape de la plainte ok ? C'est très important. Depuis les associations, on promet qu'il puisse s'accorder une orientation en amont de la plainte, parce que c'est vrai qu'après c'est très bien, mais l'important c'est que ça se fasse avant. D'abord pour expliquer la plainte, parce que c'est vrai qu'il y a beaucoup de problèmes liés à la plainte, c'est-à-dire, des plaintes qui sont classées sans suite ou des décisions d'acquittement à cause d'un mauvais enregistrement de la plainte. Je me réfère à beaucoup de situations où le mauvais traitement est quotidien mais, quand elle va au commissariat, elle dénonce un fait concret qui peut être minime par rapport à ce qu'elle vit au quotidien, ou mal rapporté et, en conséquence, ça va rien donner, alors qu'elle vit une situation de violence quotidienne pendant des années mais elle n'était pas en capacité de porter plainte à ce moment-là. De même que pour le soutien psychologique... dans la mesure du possible la femme doit être le plus tranquille possible ok ?

E. S.M. — Il n'y a pas eu de changements dans le soutien psychologique et dans la procédure de la plainte ?

C. Cancho Moreno — Par rapport à la plainte... il est vrai que quand tu portes plainte, on te dit que tu as droit à être assistée par un avocat, mais qu'est-ce qu'il se passe ? – et c'est vrai que cela a créé des problèmes dans la province –... L'avocat tarde à venir, et alors qu'est-ce qu'il se passe ? quand l'avocat arrive, souvent la femme a déjà déposé plainte, tu vois ? Donc, le fait de pouvoir raconter, et on revient toujours à la même histoire, les moyens, c'est-à-dire, la dotation, qu'il y ait des moyens que cette personne puisse être assistée, d'un point de vue psychologique et juridique, avant, en amont de la plainte, bé, cela va marquer la différence par rapport à comment toute la procédure va se dérouler par la suite [...]

D'autre part, l'aspect pénal et judiciaire occupe une place centrale dans le traitement de la violence. Cette centralité ne semble pas apporter les réponses nécessaires pour soutenir les femmes vers la sortie de la violence. Selon C. Cancho Moreno, nombreuses sont les femmes qui ne souhaitent ni passer par une procédure judiciaire, ni porter plainte, parce que tout simplement elles ne se sentent pas prêtes ou suffisamment soutenues et protégées pour le faire. Cela est encore plus marqué dans le milieu rural. En parlant de la situation de Castilla La Mancha, C. Cancho Moreno affirme que les ressources se concentrent souvent dans les grandes villes, laissant le milieu rural dépourvu des moyens pour traiter les situations de violence conjugale. Ce constat est, par ailleurs, partagé par l'évaluation de la CEDAW dans le rapport sur la lutte contre les violences faites aux femmes concernant l'État espagnol transmis en 2015⁷⁶. En conséquence, l'état de droit ne recouvre pas l'ensemble du territoire.

C. Cancho Moreno — Les femmes qui vivent dans le milieu rural ne reçoivent pas une attention juridique ni psychologique, ni comptent sur des ressources adaptées. Les ressources n'y arrivent pas. Pour commencer, parce qu'ici, en Castilla La Mancha, je ne sais pas si c'est pareil en France, le problème c'est l'articulation du territoire. Une femme qui doit aller porter plainte au tribunal, et qui, pour cela, doit prendre toute la journée pour se déplacer, parce qu'il n'y a pas le moindre bus pour aller porter plainte, ou pour la ratifier, c'est un aspect qui peut la dissuader de porter plainte tu sais ? C'est très compliqué. C'est-à-dire, quelque chose si bête, comme le fait d'avoir ou pas un bus, peut marquer la différence entre porter ou pas plainte. Et après qu'est-ce qu'il se passe ? bon, maintenant, on accompagne les femmes mais, avant, ça ne se faisait pas, donc tu te présentes dans le tribunal et tu perds du temps en posant des questions, avec les démarches à faire...

D'autre part, le poids de la pression sociale sur les femmes est très important. De plus, il s'agit encore d'un contexte où la probabilité de vivre par ses propres moyens en dehors du système conjugal est assez difficile. La vie sociale et économique des femmes s'organise encore, et surtout dans le milieu rural, autour de l'institution familiale, avec le poids prégnant des valeurs traditionnelles. Tous ces facteurs font que le traitement de la violence conjugale ne peut pas s'aborder en plaçant le domaine judiciaire au centre du dispositif d'aide. Faire en sorte que ce soit la plainte l'élément déclencheur de tout le système de protection et de reconnaissance de la violence peut dissuader les femmes d'entamer des procédures et maintenir leur enfermement dans le cadre conjugal.

⁷⁶ CEDAW (Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) (2015). *Observations finales concernant les septième et huitième rapports périodiques de l'Espagne*. Nations Unies. [CEDAW/C/ESP/CO/7-8] <<https://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=564591ab4>> (consulté le 28/072019).

C. Cancho Moreno — ...et après tu as de milliers de doutes, parce que concernant la plainte, beaucoup de femmes te disent que ce qu'elles veulent c'est que leur mari leur laisse en paix. Mais elles ne veulent pas passer par la plainte. Ce qu'elles veulent c'est que l'administration publique arrive à éloigner le mari, et alors, on accorde beaucoup d'importance au domaine pénal, à l'éviction du conjoint, mais dans un petit village où tout le monde se croise, avec un ordre d'éloignement, on ne finit pas avec la situation tu sais ? et ensuite, un autre problème c'est que c'est quand tu portes plainte que toutes les ressources peuvent s'activer. Donc, obliger les femmes à porter plainte quand les femmes ne souhaitent pas le faire, quand souvent elles re-habitent avec l'agresseur parce que c'est un petit village, quand elles n'ont pas d'assistance tout au long de la procédure, quand on ne leur donne pas d'autres alternatives en dehors du domaine conjugal, parce que la dépendance économique, du moins dans le contexte rural, c'est une réalité très compliquée, tu sais...

Selon les sources du *B.O.E (Boletín Oficial del Estado)* publié le 4 août 2018, 76,5 % des femmes assassinées en 2007 par leur conjoint n'avaient pas porté plainte. Par ailleurs, les données connues des femmes assassinées de 2006 à 2018 montrent que seulement une minorité avait porté plainte.

Figure 32. Femmes assassinées en Espagne. Situation au regard de la plainte (2006-2018)



Le manque de ressources économiques les empêche de rompre avec le cercle de la violence. En l'état actuel, la judiciarisation des procédures et les dispositions prises par la loi nécessitent la mobilisation du personnel et des ressources. Sans le déploiement de moyens suffisants, les dispositifs judiciaires se trouvent saturés. D'autre part, bien que l'éviction du conjoint soit immédiate, il y a un laps de temps entre la promulgation de cet ordre et le départ effectif du conjoint. En attendant que son départ s'effectue, la femme se voit dans l'obligation de composer avec son agresseur.

C. Cancho Moreno — *Et encore pire, il y a beaucoup des femmes qui – comme l'éviction du conjoint c'est pratiquement immédiat – elles continuent à vivre avec la victime, donc elles se trouvent immergées dans une situation sans trop savoir pourquoi. Il faut voir tout ça. Et en plus, maintenant, il y a un resurgissement des positions antiféministes et une des choses qu'on souligne concerne les ordres d'éloignement, c'est-à-dire, on promulgue un ordre d'éloignement mais tu continues à vivre avec l'agresseur et ensuite on te dit "tu es une manipulatrice, tu veux obtenir un profit de la relation", bref, c'est type de choses... il faut retourner la question tu vois ?*

Afin de pallier cette judiciarisation du traitement de la violence, la loi du 3 août 2018 vise à permettre l'accréditation des situations de violence conjugale à toute structure ayant des compétences dans la matière, comme les centres sociaux, les centres sanitaires et les centres spécialisés. Se pose alors la question de la formation et de la sensibilisation des personnes susceptibles de faire ce type d'accréditation.

Étant donné le caractère récent de cette nouvelle réforme, nous ne disposons pas encore de bilans pour pouvoir évaluer son impact. Cependant, les associations féministes observent que tout le système existant actuellement re-victimise la femme en faisant porter sur elle seule tout le poids qu'implique le processus menant à la sortie de la violence.

Par ailleurs, une partie de la société continue à voir avec méfiance les initiatives entreprises par les femmes pour changer leurs conditions de vie. Elles sont facilement soupçonnées de « briser le foyer », dans un contexte social qui pense que si la « maison brûle il faut faire en sorte que la fumée ne sorte pas à l'extérieur. » Cette métaphore montre bien que la violence conjugale continue d'être considérée par un secteur de la population comme une affaire privée qui doit être résolue en interne.

C. Cancho Moreno — *Et en plus, une partie de la société ne considère pas d'une manière positive la plainte de la femme, ni sa décision de faire un pas en avant, et encore moins dans les villages tu sais ! par exemple, dans Castilla La Mancha, quand je suis avec les collègues, une manière de les nommer c'est "briseuses de foyers", tu sais ? Donc, d'une certaine manière, c'est mettre en question un statut patriarcal inamovible où le stéréotype est très présent, et où la famille joue un rôle fondamental dans le fait de se dire que si la maison brûle, que la fumée ne sorte pas dehors tu vois ?*

Parmi les facteurs qui expliquent ces difficultés, se trouve le manque de moyens économiques que l'État espagnol accorde à l'application de la loi. Cela est signalé par les associations spécialisées dans l'accueil et l'accompagnement des femmes, mais aussi par le rapport de 2015 publié par la CEDAW suite aux observations des rapports périodiques de l'État espagnol sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, « Le Comité note avec inquiétude que les mesures d'austérité prises par l'État partie en réponse à la crise financière et économique

ont eu des effets négatifs sur les femmes dans tous les domaines de la vie. Il constate aussi avec préoccupation qu'aucune étude ou évaluation n'a été effectuée pour déterminer les incidences de la crise selon le sexe. »

Par ailleurs, l'association Rueda, exprime cette même préoccupation. Selon les dires de la présidente de l'association :

Laura Perez de la Varga — *La loi sur la violence de genre est faite, le père et la mère, ce sont deux grand-es féministes de notre pays. La loi a été rédigée par Miguel Llorente et Soledad Murillo. Donc, il y a évidemment une perspective de genre. Elle recouvre toute une série d'éléments, non seulement sur l'attention immédiate auprès des femmes victimes de violence, mais aussi toute une série d'axes et des mesures qu'il faut développer afin de prévenir, d'éduquer. Elle souligne l'importance de former l'ensemble des agents sociaux et de tous ceux qui sont impliqués comme le pouvoir judiciaire, les forces de sécurité de l'État, et évidemment le problème c'est...*

E. S.M. — *son application...*

Laura Perez de la Varga — *Que pour tout ça on a besoin d'une dotation économique pour l'appliquer.*

E. S.M. — *On peut dire que la faille de la loi se trouve dans les ressources économiques ?*

Laura Perez de la Varga — *Je le pense parce que, si il n'y pas un développement, c'est parce que... voyons, finalement, la loi est là mais, pour l'appliquer, il faut implémenter des mesures très concrètes pour lesquelles il faut une contrepartie financière. [...]*

Cette même observation est faite par C. Cancho Moreno.

C. Cancho Moreno — *Les réajustements économiques ont provoqué des carences dans les ressources et dans les moyens humains. Souvent, avec les réajustements, il y a des carences dans les ressources et dans les moyens humains de telle sorte que moi, même si je veux faire des choses, je n'ai pas la possibilité de le faire ou bien il faut que je prenne le temps de ma vie privée pour continuer à faire mon travail. Elles – les féministes – disent qu'il y a des carences dans les ressources et des déficiences dans les procédures.*

Conclusion chapitre 6

Bien qu'à partir des années 70, le secteur féministe et les déclarations internationales dénoncent le caractère structurel et transversal des violences faites aux femmes, il existe, sur le terrain, une inertie sociale et une tendance à les renvoyer au rang de « particularité », à la marge donc des intérêts politiques. En ce qui concerne la violence conjugale, à partir des années 90, la France affiche une volonté forte pour lutter contre ce phénomène. Ainsi, sa reconnaissance

publique est actée par la loi du 22 juillet de 1992. S'ensuivent celle du 9 juillet 2010, portant sur le harcèlement psychologique, et celle du 4 août 2014, venant renforcer l'ordonnance de protection pour les femmes victimes et les enfants. Cette dernière loi dépasse par ailleurs les frontières de la violence dans le cadre du couple pour venir également se positionner contre le harcèlement, les mariages forcés et les stéréotypes sexistes. Ce cadre juridique contre les violences faites aux femmes se complète, le 3 août 2018, par de nouvelles dispositions concernant, cette fois, l'espace public. Ainsi, l'infraction d'«outrage sexiste» et l'élargissement des situations relevant du harcèlement sexuel viennent compléter ce cadre existant.

Par ailleurs, l'accent est mis sur le continuum de la violence et sur sa participation d'une logique sexiste. Cependant, la promulgation de toutes ces dispositions nécessite d'être accompagnée d'une volonté économique et politique forte afin de pouvoir mettre en place les dispositifs et les moyens indispensables pour appliquer les lois et apporter aux femmes l'accompagnement nécessaire à leur reconstruction. Ainsi, les associations féministes et les rapports publiés, comme celui du HCEfh sur l'hébergement des femmes victimes de violence, signalent que les moyens déployés par l'État demeurent insuffisants. De plus, les disparités territoriales et la centralité accordée au domaine judiciaire créent des inégalités dans l'accès aux ressources. Tous ces éléments éloignent la possibilité pour les femmes d'avancer vers une reconstruction susceptible de leur permettre de créer leur propre place en tant que sujets dans le monde qui les entoure. Par ailleurs, ces aspects sont le reflet, ou en tout cas résultent du pouvoir qu'exerce encore aujourd'hui la logique universaliste et égalitaire du droit, et le legs de la théorie politique sur la conception de la nature humaine (caractérisée par l'autonomie – versus la dépendance – dans une logique individualiste et rationnelle où les actions sont soutenues par l'intérêt le chacun·e) et sur la manière d'aborder les problèmes. En effet, ces postulats imprègnent des modalités d'action qui, dans le cas de la violence conjugale, correspondent mal à la réalité des femmes concernées, surtout de celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité. Un changement de paradigme sur les relations et la nature humaine semble nécessaire. Ce changement viendrait par l'intégration d'une logique du *care* ; logique qui permettrait d'envisager autrement le traitement politique de cette problématique. Recouvrir l'exercice politique d'une logique qui accorde, d'une part une centralité aux besoins concrets – tels qu'ils se manifestent à un moment donné –, d'autre part une importance à l'interdépendance entre les individu·es, viendrait casser le présupposé autonomie/dépendance. Cela permettrait l'émergence d'une perspective qui valorise les liens entre les femmes et les ressources qui peuvent en résulter. En ce sens, les femmes seraient actrices de leurs propres

espaces et pourraient y déployer et y exercer leurs actions en tant que sujets à part entière. D'autre part, l'initiative prise en Espagne de faire reconnaître les situations de violence par les professionnels permettrait de décentrer le sujet de la violence du domaine judiciaire. De plus cela pourrait faciliter l'accès des femmes au droit commun, réduisant ainsi les obstacles qu'elles rencontrent pour changer leur situation. Par ailleurs, ceci pourrait aussi éviter certaines situations où, comme le signale C. Cancho Moreno, les femmes portent seules le poids de toutes les procédures, ce qui risque de les victimiser doublement.

S'il convient alors de changer de perspective dans la manière d'appliquer les politiques publiques, qu'en est-il de l'aménagement de l'espace urbain ? Comment peut-il se mettre au service d'une reprise spatiale des femmes vivant ou ayant vécu une situation de violence conjugale ?

Chapitre 7. Aménager la ville pour favoriser la sortie de la violence conjugale

L'accompagnement social et les politiques publiques jouent un rôle actif dans la sortie de la violence. Selon les modalités d'application et de mise en œuvre, ils vont pouvoir, ou non, faciliter l'accès des femmes à d'autres espaces. Mais ces domaines ne sont pas les seuls à pouvoir intervenir dans ce processus. Si, comme je l'ai montré, les rapports sociaux et les faits spatiaux sont liés, nous pouvons alors nous demander comment une intervention sur les espaces physiques pourrait avoir des effets sur ces dits rapports. En me centrant sur le sujet qui nous occupe, cela se traduit par voir de quelle manière l'aménagement des espaces peut soutenir la prise spatiale des femmes et contribuer ainsi à prévenir ou à lutter contre la violence envers les femmes en général et conjugale en particulier. Dans la partie relative à « La perspective de genre dans les politiques publiques appliquées au développement des territoires » (§ 1.6.), j'ai montré que les instances internationales et nationales impulsent des politiques territoriales appuyées sur une logique à la fois de « rattrapage » et de *genre mainstreaming*.

Dans le cadre de la violence envers les femmes en général, et conjugale en particulier, ces perspectives pourraient se traduire par des propositions concrètes au niveau de l'aménagement des espaces. Je porte d'abord le regard sur les espaces intermédiaires, c'est-à-dire, les espaces qui accompagnent le passage, et qui jouent un rôle de lien entre le dedans du domicile et le dehors de l'espace commun. Mon développement se poursuit sur les initiatives entreprises dans les espaces publics dans l'objectif d'y favoriser une plus libre circulation et une meilleure accessibilité des femmes. Ces initiatives peuvent prendre une multiplicité de formes. Ici, je me concentre sur quelques-unes observées sur la ville de Toulouse. Elles prennent la forme de marches exploratoires, mais aussi d'initiatives qui visent l'occupation de l'espace par les femmes comme les « marchés de créatrices » nocturnes, ou encore des actions ponctuelles impulsées par des associations dans l'objectif de favoriser une diversification des espaces de vie des femmes. Enfin, je me centre sur les projets qui visent lutter contre le harcèlement sexuel dans les espaces publics.

7.1. Du dedans...

Alors que l'absence du conjoint augmente la sensation de sécurité et la possibilité de s'approprier les espaces du domicile, le fait de savoir qu'il va revenir freine cette appropriation. Le domicile est ainsi ressenti comme étant « un quartier problématique », et ceci indépendamment du lieu où il est situé, en milieu urbain ou rural, dans une zone huppée ou précarisée. Et, ainsi que les femmes qui ressentent de l'insécurité dans leur quartier, les partenaires féminines vont, en présence du conjoint, développer des stratégies d'évitement à l'intérieur de leur domicile. Ainsi, elles vont essayer de s'y effacer, de passer inaperçues, d'éviter de croiser. Bien que l'insécurité ressentie dans les espaces publics et celle ressentie dans les espaces privés recouvrent des particularités propres, elles présentent des points communs. C'est sur le fondement de ces points communs que les contributions faites par l'aménagement des espaces publics dans une visée sécurisante peuvent inspirer la conception d'espaces proches du domicile. En effet, la violence conjugale, tout comme le harcèlement de rue, s'attaque au lien social et aux attaches sociales que les femmes peuvent nouer avec leur entourage. Partant de ces prémisses, il convient de penser les espaces dans une logique qui viendrait contrecarrer cette rupture. Autrement dit, il s'agit de penser l'aménagement des espaces de telle sorte qu'ils contribuent à éviter l'isolement physique et social provoqué par la violence conjugale ou à en diminuer les effets. Ainsi, la logique du lien spatial dans un contexte de prévention du harcèlement de rue dans les espaces publics est un élément qui pourrait se mettre au service de la prévention et de la lutte contre la violence dans le cadre du couple. Penser les espaces de la maison dans cette perspective peut donc se nourrir du guide élaboré en 2001 par Anne Michaud, dans le cadre du Programme « Femmes et Villes » au Canada (Cf. figure 2). Dans une perspective de prévention de la violence conjugale, ce lien spatial peut se situer dans le passage du dedans du domicile au dehors des espaces communs : accompagner ce passage en évitant les discontinuités et les ruptures, tout en préservant l'intimité du chez-soi. Pour cela, les espaces intermédiaires jouent un rôle central. Ces lieux se prêtent à penser la transition et la circulation à une échelle proche du domicile dans une logique qui ferait primer le contact humain et la possibilité de « loger » la rencontre. Ces espaces intermédiaires se situent à l'échelle du voisinage. Quelques exemples seraient : le hall, la cage d'escalier, l'ascenseur, le palier, le couloir, le parking, les cours intérieures, le jardin ou l'espace vert collectif, les aires de jeux. Cela contribue à prévenir la rupture spatiale et soutient le maillage spatial dans une visée inclusive et d'ensemble. En définitive, quelle que soit l'utilité de chaque espace, l'important est de privilégier leur planification dans leur dimension relationnelle en

dépit d'une pensée strictement technique. Ce faisant, l'on revitalise la coprésence sociale, ce qui viendrait contrecarrer les effets de la violence conjugale sur le lien social. De nombreuses initiatives constituent des laboratoires où il est possible d'expérimenter avec ce type d'aménagement. Ainsi, les projets sur l'habitat participatif accordent une attention particulière à ces aspects. Dans un entretien effectué avec trois habitant·es d'un projet d'habitat participatif à Toulouse, l'une d'entre elles fait part de la signification de ces espaces communs :

Hab2 — [...] *On partage des trucs dans les espaces communs, quand on va chez les gens c'est pour prendre des nouvelles, enfin on n'a pas de vie sociale dans l'appartement d'une personne en particulier. La vie sociale se fait dans les espaces communs.*

Ces espaces communs, permettent le partage et l'implication des habitant·es dans la construction d'un « vivre-ensemble ». Chacun·e est ainsi amené·e à participer à l'organisation et à la gestion de l'habitat. Ce faisant, les personnes adoptent un agir qui se situe dans le registre public. Les espaces du domicile ne sont pas en rupture avec le contexte qui les entoure, comme cela peut être le cas dans notre modèle d'habitat dominant. Dans une démarche d'habitat participatif, habiter c'est être acteur·trice dans la construction de ces espaces qui se trouvent dans un « entre-deux », à la lisière entre le public et le privé. Ces espaces communs peuvent prendre la forme de jardins (photo 1), terrasses (photo 2), appartements partagés à disposition des voisins, salles polyvalentes (photo 3), laverie collective et espaces multifonctionnels (photos 4-5)... des espaces qui permettent aux habitant·es de se côtoyer et de se rencontrer.

Ces espaces communs favorisent la rencontre et donc l'interconnaissance. C'est pourquoi, lorsqu'il y a une situation de violence conjugale, la probabilité que les voisins puissent la voir et l'identifier est plus grande que si elle se produit dans un habitat de modèle traditionnel.

Hab1 — *Mais sur les violences conjugales, j'ai quand même envie de dire qu'ici un époux violent par exemple euh ça serait compliqué quoi, c'est à dire qu'il faudrait vraiment que... Je me souviens dans l'immeuble où j'étais avant, à Toulouse, là aux Chalets, il y a avait une fille en-dessus de chez nous qui se mettait sans arrêt en couple avec des mecs violents quoi, et donc il y en a eu deux de suite, après je ne sais pas, elle est partie, je ne sais comment ça c'est fini mais... et ça criait très fort et du coup à chaque fois qu'on sentait que ça dégénérait trop, on allait frapper pour arrêter, ça mais on ne se connaissait pas à part ça, on se connaissait qu'à travers ces interventions pour stopper la violence. Alors qu'ici on se connaît beaucoup, pour plein d'autres raisons, **on fait plein des choses ensemble**, du coup ça serait facile d'aller parler, proposer une médiation, essayer de dire "ça va ?", ça serait beaucoup plus facile d'entrer en matière.*

E. S.M. — *Parce qu'il y a une interconnaissance ?*

Hab1 — *Oui.*

Figure 33 *Les espaces communs de l'habitat participatif*

Photo 1. *Jardin partagé*



Photo 2. *Terrasse commune*



Photo 3. *Salle commune*



Photos 4-5. *Espaces communs de circulation*



E. S.M. — *C'est-à-dire, c'est plus difficile de se cacher derrière la porte.*

Hab2 — *Oui, c'est très difficile.*

Que la probabilité de déceler une situation de violence soit plus grande dans ces types d'habitat ne veut pas dire pour autant qu'il puisse être la solution par antonomase. Nous savons bien que la violence conjugale peut être occultée délibérément par les membres du couple et que beaucoup des femmes maintiennent le secret de la violence dans l'ombre la plus totale. Cependant, dans une politique de lutte contre la violence conjugale, ce type d'aménagement spatial peut venir en articulation et en complémentarité avec toutes les autres sphères qui développent des mesures de lutte et de prévention de la violence. Cependant, la planification de ces espaces communs pose la question des modalités de leur gouvernance, ce qui nous introduit dans le registre de la politique.

Dans le domaine de l'habitat participatif, on parle de la gouvernance en termes de « gouvernance sociocratique », autrement dit, d'une modalité de prise de décision en assemblée qui repose sur le « consentement » et non pas sur le vote, évitant ainsi des éventuels rapports de pouvoir qui auraient pour effet de rendre invisibles les minorités. En effet, alors que le vote fonctionne sur la logique binaire « pour ou contre », ce qui peut cliver et exclure ceux qui ne sont pas d'accord avec la décision prise, dans une logique de « consentement », l'idée est de parvenir à des décisions qui permettent de prendre en compte l'ensemble des positions. Par le consentement, nous essayons de trouver un compromis de telle sorte que les habitant·es puissent dire : « je peux faire avec la décision adoptée même si elle n'est pas tout à fait ce que j'aurais souhaité. » Le consentement se veut ainsi un mode d'inclusion de tout·es à la vie du collectif. Par l'exercice de la sociocratie, chaque habitant·e s'éprouve comme sujet acteur·trice du vivre ensemble et, par ricochet, participe à tisser des rapports d'entraide.

E. S.M. — *On parlait aussi de la prise de décisions... comment ça se passe ces instances de gouvernance ?*

Hab1 — [...] *quand on décide c'est plutôt en assemblée.*

Hb3 — *Moi, ce que je trouve que ce qu'il y a d'intéressant, c'est la parole des femmes au sein de... au sein des réunions de... la réunion où on décide, mais même de toutes les réunions, et il me semble que... enfin, c'est mon cas, mais je vois que c'est aussi le cas d'autres femmes et tout mais moins de plus jeunes, c'est-à-dire que c'est très compliqué de prendre la parole quand il y a une parole masculine en face, tu vois ? et ça, c'est quelque chose que j'apprends au fil de... ça fait trois ans que je fais partie de la coopérative et petit à petit, on arrive de plus en plus, mais il me semble qu'au départ je notais beaucoup cet espèce d'écrasement en fait mais inconscient, de, de... du fait que si un homme se met à*

parler parce qu'il sait parler, parce qu'il a les arguments, parce qu'il a appris ça depuis qu'il est tout petit, etc., ça apporte beaucoup plus du coup je me dis : "mais j'ai quoi à dire en face quoi ?" ...

E. S.M. — *Et petit à petit, ça change ?*

Hab3 — *Petit à petit, ça change, en fait pour moi, mais je pense aussi qu'il y a une liberté de parole. Il y en a qui ont eu toujours une liberté de parole... pour certaines jeunes femmes... voilà ça pose aucun problème, mais je trouve que, quand même, c'est un petit peu plus équilibré maintenant,*

Michèle — *Ce serait plutôt un peu moins déséquilibré.*

Hab3 — *Voilà, un peu moins déséquilibré.*

Michèle — *Mais ce n'est pas parfait encore.*

Hab3 — *Non, non ce n'est pas parfait, mais aussi c'est un apprentissage parce que je me dis : "mais est-ce qu'on m'empêche de parler ou est-ce que je m'autocensure ?"*

E. S.M. — *Le rapport à la parole n'est pas le même.*

Hab3 — *Non.*

E. S.M. — *Et ce qui est intéressant, c'est de voir comment dans ce type de projet ça peut changer... le rapport à la parole.*

Michèle — *Oui, parce qu'aussi c'est permis aussi par justement, par le fait que ce soit par consensus, c'est-à-dire il n'y a pas l'autorité...*

E. S.M — *de la majorité...*

Mais pour la mise en place de cette modalité de gouvernance, la seule bonne volonté de chacun-e à y participer ne suffit pas. Un tiers, un « opérateur » chargé de l'impulser est nécessaire. Certains habitant-es parlent de l'intervention d'un-e « coach » qui anime et régule la participation des habitant-es aux réunions. De plus, les femmes et les hommes n'étant pas égaux face à la prise de la parole en public, ce rôle de tiers est essentiel pour rééquilibrer les inégales positions que les unes et les autres occupent dans la vie sociale. Un des habitants acquiesce sur cette inégalité de base :

Hab1 — *Il peut y avoir des violences faites aux femmes en général, comme il y a du sexisme ordinaire dans la société, dans cet îlot. On essaie d'avoir des méthodes d'animation, de gestion des réunions qui évitent ça, qui évitent des questions de domination masculine dans*

le groupe etc., mais à vrai dire, on n'est peut-être... on fait pas suffisamment attention, en tout cas à l'échelle de l'îlot... je ne sais pas.

Ces instances de gouvernabilité constituent aussi une occasion, pour les femmes qui n'ont pas eu l'expérience de participer à des projets collectifs ni de s'exercer à une parole publique, de le faire. C'est ainsi qu'elles vont progressivement s'éprouver en tant que sujets porteuses d'une parole légitime. L'exercice de la sociocratie se doit donc d'être pensé et organisé. Une fois en place, les habitant-es s'expérimentent dans une situation de participation qui recouvre les caractéristiques de l'exercice de la citoyenneté. Ils·elles se mettent en situation de collaborer et de partager les tâches qui participent au bon fonctionnement de la vie de la collectivité. Par ailleurs, ceux·celles susceptibles de se trouver dans une situation de vulnérabilité trouvent dans le collectif la possibilité d'un soutien. Ainsi, ce type d'initiatives peut constituer une modalité de réponse à la problématique de l'isolement social. L'extrait suivant le met en relief.

Hab1 — *Tout à l'heure, tu disais qu'on fait plein de choses ensemble ici, c'est quoi, qu'est-ce qu'on fait ensemble ?*

Hab2 — *Alors on gère déjà le côté financier de la coopérative parce qu'on est locataire mais coopérateur, donc il faut gérer tout ce qui est prêts à rembourser... enfin il y a une grosse partie comptabilité, après on gère le vivre ensemble, c'est-à-dire on s'organise pour faire le ménage, on s'organise pour...*

Thomas — *coller des choses sur les vitres, pour faire le grand rangement de printemps, pour ranger cette salle...*

E. S.M. — *meubler, ranger, nettoyer, ordonner...*

Hab1 — *aménager la terrasse...*

Hab2 — *On a aussi des rencontres, c'est-à-dire, qu'on va se rencontrer le 20 du mois autour de certains thèmes qui vont être un peu festifs, par rapport aux autres réunions où ce sont des réunions de travail, où on va prendre un certain nombre de décisions par rapport à la vie ou aux finances ou à plein de choses, après... qu'est-ce qu'on va faire encore ? euhhhh*

E. S.M. — *Par rapport aux enfants ? il y a de l'entraide aussi ?*

Hab2 — *Oui, c'est-à-dire euh, les personnes qui ont des enfants, si ils sont amenés à les faire garder parce qu'ils sont malades, on peut rendre ce service, ou s'ils vont sortir le soir, ils peuvent demander aux personnes âgées, dont je fais partie, de faire du baby-sitting,*

Hab1 — *mais les personnes plus âgées font au contraire partie des personnes qui ont besoin d'aide aussi, on a eu déjà au moins deux coopérateurs là, un homme et une femme, qui ont été affaiblis physiquement... assez fort quoi, qu'il a fallu amener à l'hôpital pour l'un... qui a chuté sur le dos, qui a été immobilisé dans son lit, etc. Donc voilà, heureusement qu'ils étaient là quoi...*

Cette participation au sein du collectif permet de diversifier les activités et, en conséquence, l'occupation des espaces. Comme le disent certain·es habitant·es, cela contribue non seulement à une mixité spatiale mais aussi au maintien et au développement des habiletés sociales.

Hab1 — *On gère ensemble ce qu'on laisse ou pas faire aux enfants, et ça à l'échelle de tout l'îlot, parce que, les enfants, ils ne connaissent pas des frontières hein ? ils jouent avec les enfants d'en face, dans le jardin.*

E. S.M — *Ça permet de diversifier les compétences et les connaissances...*

Hab2 — *Et ça permet aux vieux de rester en veille et de ne pas s'endormir, non mais c'est vrai, ça maintient une vitalité, ça maintient une réflexion.*

En faisant le parallèle entre les personnes âgées et les femmes victimes de violence, l'hab2 indique que le fait de pouvoir entrer dans une logique d'aide et de soutien au sein de la communauté maintient les personnes tournées vers les autres, ce qui est un palliatif contre le repli et l'enfermement sur soi.

Hab2 — *Oui, et je pense que le plus révélateur, enfin le plus près... c'est un peu tordu ce que je vais dire, mais par rapport à l'isolement des femmes battues et qui se regroupent enfin se referment sur elles, ça fait penser aux personnes âgées, qui vont s'isoler, qui vont se refermer sur eux et qui vont flétrir quoi, pareil comme une femme qui va se retrouver dans... dans peu d'espace quoi, dans peu... enfin qui vont se retrouver dans l'isolement quoi, et je pense que c'est un peu la même chose comme phénomène d'isolement.*

Le maillage qui résulte de ce lien entre les personnes est ainsi un palliatif contre l'isolement social et un moteur pour le maintien et le développement des habiletés. Le groupe est une aubaine pour chaque individu·e et, chaque individu·e devient une richesse pour le groupe. Une autre habitante l'exprime de cette manière :

Hab3 — *Moi, ce que je trouve, c'est que ça amène une grande richesse d'expériences en fait, parce qu'on est amené·es à faire plein de choses qu'on ne ferait pas en temps ordinaire, ou si on était dans un appartement et isolé·es, et moi j'apprends, j'apprends tous les jours quoi. Là ils sont en train de mettre une espèce de voile sur la fenêtre, j'ai appris comment on faisait ça, je ne savais pas du tout... là, vous venez nous voir pour nous poser des questions sur une réflexion sur nous-mêmes et comment on vit, et j'apprends des choses à travers ça... enfin, je suis tout le temps... on a appris à faire un placard avec mon mari alors qu'on n'est pas du tout bricoleurs, et... Il y a une espèce d'éducation collective,*

populaire et tout ça qui fait que c'est une richesse incroyable quoi et pour des personnes vieillissantes, je rejoins ton avis, c'est extrêmement important parce qu'on sort de l'isolement, et par le fait qu'il y a des gens de tous les âges, et puis parce que de toutes les façons, on va se trouver affecté-es à certaines tâches, enfin je veux dire, de fait quoi, parce qu'on est porté-es par le groupe qui est là.

Créer un continuum spatial entre le dedans et le dehors susceptible de favoriser l'appartenance à un ensemble peut faciliter le repérage et la prévention des violences conjugales. Cela rend nécessaire de réinvestir les espaces intermédiaires. Construire et donner du sens à ces espaces impliquent non seulement une planification technique, mais aussi de favoriser leur appropriation par les habitant·es en réponse à un intérêt commun qui aurait été préalablement concerté. Cela pose comme préalable la mise en place des instances qui formalisent des rencontres et des échanges entre les habitant·es en vue de favoriser un lien entre tou·tes et un maillage favorable à l'élaboration conjointe des décisions. Ces instances œuvrent ainsi en direction d'une réhabilitation de l'exercice de la politique à l'échelle la plus proche de la vie quotidienne des habitant·es, ce qui s'approche de la conception politique intégrée par « l'éthique du *care* ».

7.2. ...Au dehors

7.2.1 Occuper l'espace public

Le quatrième chapitre a mis en relief que le harcèlement de rue et la violence conjugale évincent les femmes des espaces publics, ce qui appauvrit la diversité et la mixité sociale des espaces. Mais, cette perte de mixité dans les espaces publics est aussi d'ordre symbolique. Ainsi que nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, l'absence d'une représentation féminine dans les noms de rues, dans les bâtiments publics, tout comme l'absence de monuments en l'honneur ou à la mémoire de femmes illustres, contribuent à une invisibilité qui est de la même nature que celle causée par le sexisme ordinaire dans les scènes de la vie quotidienne. Promouvoir des noms de personnages féminins dans les rues, dans les parcs, dans les bâtiments d'intérêt collectif ou dans tout autre type de construction ayant une valeur symbolique obéit à une logique de rééquilibrage de la mixité sociale et de la visibilité du rôle des femmes dans la construction de la société. À Toulouse, une initiative est aujourd'hui portée par le « Collectif Midi-Pyrénées pour les droits des femmes » (CMPDF). À l'occasion de la table ronde du 8 mars 2019, une membre de ce collectif l'exprimait en ces termes :

« Nous allons mener d'ailleurs une action aussi sur les noms des rues des femmes à Toulouse. J'ai fait un petit décompte : sur 3 000, à peu près, plus de 3 000 noms de rues, il y a 100... je ne sais plus combien noms de femmes, dont 19 saintes. Donc, là je crois que ça suffit la plaisanterie, on va essayer d'en proposer ; il y a des Toulousaines quand même qui ont le mérite d'être aussi sur la place publique justement. C'est important qu'il y ait des femmes qui, pour les enfants, pour les jeunes et tout, qu'il y ait des femmes remarquables qui sont remarquables qui soient honorées au même titre que les hommes voilà. » (CMPDF – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics », Toulouse, 8 mars 2019)

Cette initiative est également portée par d'autres villes en France. Ainsi, la ville de Paris – après avoir fait le constat que, dans toute la France, moins de 2 % des noms de rue portent des noms de femmes, et qu'à Paris le nombre de rues portant un nom des femmes s'élève à 200, contre 4 000 pour les hommes – a voulu rééquilibrer cette inégalité initiale en donnant à 43 % des sites à nommer, des noms de femmes⁷⁷.

Une autre manière de contribuer à une plus grande visibilité et une mixité sociale est d'organiser des événements qui rendent visibles les compétences des femmes et leurs savoir-faire. L'association « Folles saisons », à Toulouse, organise tous les deux ans un festival dans un quartier populaire pour promouvoir les artistes femmes et la parité, et favoriser la réappropriation des espaces publics par les femmes. Par ailleurs, par sa programmation, elle vise à lutter contre le sexisme, l'homophobie et autres problématiques sociales d'actualité. Ainsi que le dit une représentante de l'association à l'occasion de cette même table ronde :

« Folles Saisons, c'est dans le quartier des Pradettes, où on organise surtout un festival tous les deux ans, alors il y a des actions tous les... il y a des expositions des conférences, des concerts où on donne la priorité aux femmes artistes. Comme elles sont souvent marginalisées, dans les concerts, dans les festivals traditionnels, elles sont là, elles sont privilégiées, et ce sont donc des femmes qui sont invitées à venir, à venir chanter, et pendant les deux, les trois jours que dure le festival, il y a deux débats et justement j'étais intéressée pour initier un débat cette année sur l'espace public aussi hein, sur la fréquentation sur l'espace public. » (« Folles Saisons » – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

De même, l'association toulousaine « Archipel » organise, dans le quartier Arnaud-Bernard, des expositions annuelles et des événements artistiques dans l'objectif de valoriser la dimension créative des femmes habitant dans le quartier. Ainsi, la mise en place du projet « Place aux

⁷⁷ *Guide référentiel. Genre et espace public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire*, Ville de Paris, octobre 2016.

Créatrices », répertorié dans le recueil publié par la ville de Toulouse sur les initiatives inspirantes dans les quartiers concernés par la politique de la ville, prend la forme d'une journée où différentes actions sont programmées : performances artistiques, installations graphiques et sonores, danse, stand de livres et signatures d'autrices etc. Un écran et une exposition à l'intérieur du local d'« Archipel » ont permis de mettre en valeur des œuvres d'artistes dans la journée. En soirée, le film documentaire *Place aux créatrices*, réalisé pour l'occasion par Eva Baboulène⁷⁸, a été projeté.

Toujours dans l'optique d'occuper l'espace public, l'association « Lien horizon danse » propose tous les premiers mardis du mois une rencontre entre femmes dans une terrasse de café afin de partager ensemble autour d'un thème de leur choix.

Figure 34. Carton d'invitation « Toutes à nos terrasses de café », Association Lien Horizon Danses, 4 septembre 2018



D'autres actions portées par les associations favorisent l'entrepreneuriat féminin et rendent visibles leurs compétences. C'est le cas du « Marché des créatrices », organisé une fois par an par l'association « Parle avec elle », implantée dans un quartier QPV à Toulouse. Par ailleurs, c'est dans l'objectif de redynamiser la présence des femmes au sein du quartier que ce marché prend aussi tout son sens. Comme le signale la plaquette de présentation : « Le projet du marché

⁷⁸ In : *Femmes et espaces publics en quartiers politique de la ville. Aperçu des initiatives inspirantes*. Mairie de Toulouse, 8 mars 2019.

des créatrices est né d'un constat opéré par les habitantes de la R* : aucune animation familiale n'était proposée la nuit sur le quartier. Il a donc été imaginé collectivement une occupation de l'espace public, conviviale et festive, qui permettrait de poursuivre l'objectif principal de l'association "Parle avec elles" consistant à favoriser l'émergence des forces de proposition des femmes. »

Par ailleurs, cette initiative augmente le sentiment de sécurité des femmes dans l'espace public. Ainsi, pendant le temps que dure l'événement, les femmes occupent l'espace et la mixité augmente. Cela donne une image positive du quartier. L'émission « Ici et maintenant la rue est à nous », réalisée par « Radio Basta » et l'association « Parle avec elles », a recueilli les paroles des habitantes lors du marché du 7 avril 2018.

« Pour le quartier ? et bé, pour nous ça fait plaisir ça change quelque chose, même pour changer le quartier aussi c'est... on est bien là... depuis le marché c'était bien passé, c'est calme... c'est... oui, bé, après c'est... » (PAD 01 – Mme DJ_Portrait de femmes _ Nuit des créatrices _ 2018)

« [...] Enfin quand le marché des créatrices se passe, on a quand même pas peur de venir parce que c'est assez bien entouré. Ça serait à d'autres moments, on ne serait peut-être pas venues, et c'est très très bien que les associations soient-là quoi. » (PAD 04 – Mme RE_Portrait de femmes _ Nuit des créatrices _ 2018)

« Ça nous apporte beaucoup de choses, parce que ça nous fait sortir de chez nous en fait, des maisons... et puis il y a de la rencontre, du lien social entre habitants... on peut rencontrer d'autres personnes, d'autres structures, enfin même voilà, rencontrer même des bailleurs... voilà c'est enrichissant quoi. [...] C'est que cette soirée en fait c'est... elle est pour nous, elle est pour les habitants, elle n'est pas... c'est un lieu de rencontre justement, d'amusement, de partage avec tous les habitants, qu'ils soient de la R ou d'ailleurs, donc voilà, c'est... voilà justement les habitants aiment cette soirée, on va dire c'est une soirée parce que c'est en plein quartier en fait, c'est... après il y a énormément de monde, et les gens en fait ils en redemandent. » (PAD 07 – Mme HA_Portrait de femmes – Nuit des créatrices _ 2018)*

« C'est une journée extraordinaire quoi, parce que ça met... tout le quartier bouge quoi, et puis les femmes prennent le monopole de la rue quoi, et ça c'est génial, parce que normalement, à la R, vous voyez que les hommes, mais là vous voyez toutes les femmes dans la rue et c'est... c'est génial quoi, ça met le quartier en valeur. [...] Mais oui, on prend la rue ce jour-là, et puis pour les femmes c'est extraordinaire, et puis elles sont là pour pouvoir montrer ce qu'elles savent faire et puis elles peuvent même démarrer une vie professionnelle et ça c'est génial parce qu'il y en a qui n'osent pas, mais avec ça, ça leur fait démarrer et c'est extraordinaire. [...] Oui, bien sûr qu'il y a une évolution, oui, un changement oui, bah... les femmes deviennent actrices de leur vie... qu'avant elles étaient enfermées chez elles, et là l'asso leur fait sortir de chez eux et ça c'est pas donné à tout le*

monde, parce qu'avant, les femmes elles n'avaient pas confiance en elles. Ça, ça leur donne une confiance, elles sont soutenues si vous voulez, et ça c'est... c'est... c'est super. »
(PAD 10 – Mme Kh _Portrait de femmes _ Nuit des Créatrices 2018)

L'occupation des espaces publics par les femmes participe à alimenter une dynamique sociale qui est rassurante pour les habitantes. Les frontières qui délimitent habituellement leur circulation reculent et elles ont la sensation d'avoir plus d'espace. Ceci s'accompagne de l'augmentation du contact social avec d'autres personnes, ce qui enrichit leur entourage. L'ensemble de ces éléments dynamise la vie du quartier. C'est dans l'esprit d'encourager cette occupation spatiale par les femmes que les institutions – et les acteurs·actrices qui agissent sur l'aménagement des espaces, soutenu·es par les politiques publiques abordées dans le chapitre 1.6 – les associent à l'élaboration de diagnostics territoriaux.

7.2.2. Être actrice dans la construction des espaces publics

« L'histoire commence au ras du sol, avec des pas »

M. de Certeau, *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, 1990, p. 147

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, la construction et le sens donné aux espaces intermédiaires s'organisent par l'exercice d'une gouvernance portée par les habitant·es. Cette gouvernance prend les contours d'une démocratie participative et horizontale, le but recherché étant l'inclusion de toutes les voix dans les décisions. Une démarche similaire est celle utilisée dans les diagnostics territoriaux effectués à l'échelle des quartiers ; elle prend la forme des marches exploratoires. Je les ai abordées dans la première partie de ce travail, notamment dans les chapitres qui portent sur la sécurité dans les espaces et sur le genre et les politiques publiques. Pour rappel, les marches exploratoires se développent dans un contexte de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales afin d'impulser une politique d'égalité entre les femmes et les hommes au plus près de leur lieu de vie. Ceci, dans le but de lever les entraves qui empêchent les femmes de circuler et d'occuper librement les espaces publics.

Plusieurs associations s'emparent de cette démarche sur la ville de Toulouse. Ainsi la FFPE (Fédération française des femmes pour l'Europe) a mis en place une marche exploratoire dans le quartier de la Gloire. Cette action a pu se faire en amont de la rénovation du quartier, ce qui a permis d'intégrer les résultats dans la planification urbaine. Lors de la table ronde du 8 mars 2019, une membre de cette association explique les constats et les apports qui ont pu être réalisés et intégrés dans la démarche de rénovation.

« Donc on les a... alors on a une chance inouïe et puisque le président de Toulouse Métropole-Habitat est là, je vais en profiter pour le remercier ; mais on a une chance

inouïe, c'est qu'on s'est situés en amont de la rénovation de la cité de la Gloire, et que tout ce que les femmes avaient à donner, les services de Toulouse Métropole-Habitat nous ont invitées sur des réunions où on a pu le produire, et je vais donner des exemples concrets parce que si après, vous voulez les résultats, je peux vous donner le polycop, enfin je suis vraiment à votre disposition pour vous le transmettre. Ce qu'on a vu, c'est que les espaces par exemple, qui étaient des no man's land pour les femmes, parce que les garçons, dealers, les occupaient, donc ceux-là elles ne les traversaient jamais ; ça a été aménagé en jardin partagé. Donc, ça veut dire qu'il y a eu une transformation de cet espace interdit en réappropriation, on va dire de droit, par des familles, par des femmes qui, du coup, font partie des jardins partagés maintenant, alors qu'initialement cette place-là n'était pas forcément dédiée à ça. On avait demandé que ce soit un espace de jeux pour les enfants qui soit sécurisé, ça malheureusement ça n'a pas pu se faire mais il y a eu beaucoup de choses qui ont été prises en compte, notamment des bancs dans les espaces de déambulation, parce qu'il n'y a pas que des femmes jeunes qui se déplacent. Il y a des femmes âgées qui n'osaient pas sortir dans l'espace public et qui n'osaient pas se poser parce que c'était risqué, tandis que, comme l'espace qui a été installé est très sécurisé, elles se sont vraiment approprié de ça. Après, Toulouse-Métropole a tenu compte de couper les arbres qui cachaient... par exemple il y a des gens qui ont envie de voir leur voiture en bas de l'immeuble pour voir si on va la leur piquer, mais bon voilà on a élagué les arbres parce que ça correspondait à un souci de surveiller sa voiture. Des choses qui paraissent comme ça anodines mais qui sont aussi une sécurisation des femmes qui n'ont pas envie de voir leur voiture se volatiliser alors que, le matin à 6 heures, elles vont faire du ménage. Voilà des choses comme ça qui ont permis qu'avec des petits pas, on a pu aboutir à une amélioration de l'environnement, de la sécurité, de la propreté parce que, vraiment, on a une cité magnifique maintenant, venez voir la cité de la Gloire, c'est magnifique. » (FFPE – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

De même, une autre intervenante, en charge de l'égalité femmes-hommes à la ville de Toulouse, souligne l'importance de fédérer les acteurs·actrices qui agissent dans les quartiers afin de mutualiser leur expertise et agir ensemble.

« Bonjour. [...] Tout ce que vous dites c'est, au final : on arrivera à faire avancer les choses tous ensemble. Et c'est l'objectif aussi des politiques de la ville que d'être à vos côtés en permanence, des associations qui aident sur le terrain au quotidien, pour faire en sorte de travailler ensemble pour valoriser tout le travail qui a été effectué, et surtout un travail de proximité. Je suis aussi membre de quartier à Arnaud Bernard, près du centre-ville et là, on a des impulsions de marches exploratoires, de présence au quotidien dans la décoration des espaces publics, pour que ça puisse être des espaces partagés hommes/femmes et autres, donc on travaille au quotidien et on co-construit les projets. Parce ce qu'en fait, ce qu'il nous faut c'est arriver à avoir des projets portés par tous. Si les institutions, les associations et tout le monde fédèrent leur force pour arriver à avancer ensemble, ben, forcément, les objectifs seront atteints et on se fatiguera moins. » (Intervenante – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

Un autre aspect souligné par cette intervenante est la nécessité de partir de l'expertise des habitant·es pour faire des diagnostics territoriaux et des planifications urbaines. Ainsi, tel qu'une intervenante le dit :

« C'est vraiment une phrase qu'il faut retenir et c'est vrai que quand F disait qu'il faut partir des usages pour faire en sorte de faire évoluer les politiques publiques, c'est complètement ça. C'est-à-dire, on ne peut pas se contenter d'avoir des visions en hauteur par les soi-disant "sachants", qui savent bien évidemment, mais qui ne se confrontent pas forcément aux réalités vécues sur le quotidien et qui font de ces réalités une pratique de l'espace public. Donc, ce que on essaye de faire, nous, à la Ville, c'est vraiment de modifier... vous voyez... Vous parliez d'urbanisation. Donc, c'est comment on s'interroge quand on aménage une place ou un lieu pour effectivement faire en sorte que ces espaces publics tiennent compte de l'usage par tous. » (Intervenante – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)*

La prise en compte de l'usage différent des espaces fait par les femmes et par les hommes et la nécessité de revitaliser le tissu associatif font partie également des préoccupations soulevées. Par ailleurs, elle met l'accent sur la nécessité que les institutions « aillent vers », autrement dit qu'elles adoptent une posture de rapprochement pour identifier les besoins des personnes au plus près de là où elles se trouvent.

*« Après je pense que les femmes, on n'a pas les mêmes modes de circulation sur l'espace public. C'est à dire, les hommes s'assoient, prennent le temps de s'asseoir, les femmes elles, circulent pour aller d'un endroit à un autre. Elles courent et le temps de pause n'est pas le temps de pause que s'octroie le masculin. Donc, il y a un tas d'ingrédients qui entrent en ligne de compte et c'est comment d'abord on fait en sorte d'avoir des espaces publics qui a minima sécurisent la circulation, c'est à dire qu'on ne soit pas obligé·es de changer de trottoir quand on marche dans un lieu. **Comment on se réapproprie l'espace public, c'est à dire comment on redynamise tout le tissu associatif, les commerçants...** C'est ce qu'on fait à Arnaud-Bernard, pour avoir le travail en commun et, notamment, on a préempté les locaux commerciaux parce qu'un des leviers, c'est la préemption, et on met des femmes, clairement. Les commerces sont préemptés et on met, parce que c'est une politique volontariste, des femmes à Arnaud-Bernard, parce que ça changera aussi les usages et c'est plus apaisé que d'avoir une femme qui tient un commerce dans les quartiers où, parfois, c'est un peu compliqué. Elles jouent des rôles pacificateurs, et la solidarité se crée entre ces commerces femmes, et crée un nouveau dynamisme aussi. [...]*

Donc ces "aller vers" qu'il faut pratiquer, ce n'est pas "on attend tous derrière notre bureau qu'on vienne nous chercher". Non. Donc plus on se fédère, plus on travaille ensemble, et plus chacun avec son expertise, parce que c'est ça, arrivera. C'est la démocratie participative avec un budget participatif qu'on a mis en place à Arnaud-Bernard aussi, où comment tous ensemble on se dit : "Le territoire pourrait être amélioré," à partir des constats qui résultent des marches exploratoires, ou ce que vous

faites à Blagnac sur les balades urbaines... Comment... à un moment, on part du très concret, très pragmatique, on se rend compte des difficultés et on se met en union pour arriver à surmonter ces difficultés. Donc, c'est vrai que se saisir aussi d'une parole d'un habitant, au sens large, femme ou pas femme, et donner à voir ce qu'on peut faire ensuite ou ne pas faire, parce que, parfois, on ne peut pas faire ; c'est une fois qu'on a retrouvé une forme de confiance avec les gens qu'on peut avancer tous ensemble. Et je crois que l'on est à un tournant sociétal qui fait que si on ne passe pas par là, on ne s'en sortira pas. Donc voilà. En résumé, je crois que... on a tous une volonté bien concrète d'agir et de faire en sorte qu'on puisse avancer au sens large dans une société beaucoup plus inclusive, à l'écoute et beaucoup plus concrète pour que chacun trouve sa place. Parce que c'est ça. Chacun a droit à une place. Et les institutions se doivent, et c'est notre priorité, de se dire à chaque fois qu'on met en place quelque chose, on doit le mettre en place dans l'intérêt de tous. Et ce, compris, bien évidemment, les femmes. » (Intervenante – Extrait table ronde « Femmes et espaces publics ». Toulouse, 8 mars 2019)

J'ai présenté jusqu'ici un petit échantillon des actions menées sur la ville de Toulouse visant à promouvoir la présence et la visibilité des femmes dans les espaces publics. Ces actions prennent comme référence à la fois une approche ciblée, qui fait des femmes les principales bénéficiaires, et une approche *genre mainstreaming*, qui ambitionne d'intégrer l'expertise de la population concernée par les politiques mises en œuvre. Ces deux perspectives s'inscrivent dans la même lignée tracée par la « Charte européenne des femmes dans la cité », rédigée en 1995, et à laquelle la France souscrit. Elle engage les institutions à adopter des politiques génératrices d'égalité. D'autres actions de ce type se développent dans d'autres départements⁷⁹. Par ailleurs, cette chartre est aussi une référence pour mener des actions de lutte contre la violence faite aux femmes dans les espaces publics. Ainsi que le signale le point 7 : « Toutes les femmes et en particulier celles qui comptent parmi les plus défavorisées ou isolées, doivent disposer de toutes les facilités d'accès aux transports afin de pouvoir se déplacer librement et en pleine sécurité, pour jouir pleinement de la vie économique, sociale et culturelle de la cité. Les femmes ont également "Droit à la Cité". »⁸⁰

⁷⁹ Voir notamment : • *Guide référentiel Genre et espace public. Les questions à se poser et les indicateurs pertinents pour un environnement urbain égalitaire*, publié par la mairie de Paris en octobre 2016 • *Femmes et espaces publics en quartiers politique de la ville. Aperçu des initiatives inspirantes*. Mairie de Toulouse, 8 mars 2019. • *Plan d'actions départemental pour l'égalité femmes-hommes 2016-2020. Rapport d'activité 2018*, Mission égalité femmes-hommes, Département de la Gironde.

⁸⁰ Charte européenne des femmes dans la cité. La Cité, la Citoyenneté et le Genre. Vers un "Droit à la Cité pour les Femmes", pour une démocratie paritaire visant à l'amélioration du cadre de vie. Une plate-forme commune de réflexion, par City & Shelter, Bruxelles Belgique, FOPA, Dortmund Allemagne, Groupe Cadre de Vie, Meudon France, Praxis, Athènes Grèce, Seirov/Niro, La Haye Pays-Bas, 1994-1995 <https://www.habiter-autrement.org/22_sex/contributions-22/charte-femmes-dans-la-cite-fr.pdf> (consulté le 28/07/2019).

Ce cadre référentiel, avec les nouvelles lois promulguées en France pour lutter contre le harcèlement de rue et dans les transports publics, a été le substrat de bon nombre d'initiatives. J'en expose quelques-unes dans le point suivant.

7.2.3. Lutter contre les violences faites aux femmes dans les espaces publics

En 2015, le gouvernement lance une campagne contre le harcèlement sexiste dans les transports.

Figure 35. Campagne gouvernementale contre le harcèlement sexiste dans les transports, 2015



En juin 2017, la LDH (Ligue des Droits de l'Homme) effectue une enquête sur le harcèlement sexiste dans les transports en commun dans la ville de Toulouse. Elle révèle que 35 % des femmes en ont été victimes (Lebailly, 2017). Face à l'ampleur de ce phénomène, la LDH, l'Autate (Association des Usagères/Usagers des Transports de l'Agglomération Toulousaine et de ses Environs) et l'association « Stop harcèlement de rue » ont demandé à la société des transports toulousains Tisséo-Voyageurs et à la municipalité que des solutions soient mises en œuvre. Après une série de rencontres, Tisséo lance, en 2017 sa première campagne de sensibilisation contre le harcèlement dans les transports communs. Les trois personnages « monstres » choisis pour les affiches représentent les trois types de harcèlement le plus courants : l'attouchement, le regard insistant et la parole déplacée. Par ces représentations, Tisséo vise à informer l'ensemble des usager-es des transports de ce qu'est le harcèlement sexiste, des sanctions qu'encourent les agresseurs et des modalités pour agir et alerter lorsqu'on est témoin ou victime.

Figure 36. Visuels de la campagne Tisséo contre le harcèlement dans les transports publics, 2017



En 2018, Tisséo intensifie cette action par une nouvelle campagne visant ridiculiser l'agresseur et informer victimes et témoins des modalités d'action pour réagir. Selon Philippe Lebailly, membre de la LDH, un des modes d'action pour prévenir le harcèlement sexiste est de recueillir l'avis et les ressentis des femmes sur les « cheminements reliant domicile et stations en termes d'éclairage et de voirie, sur l'emplacement des arrêts de bus, la signalisation des appels d'urgence, la présence des personnels, etc. » (Lebailly, 2017). À l'image des marches exploratoires, cela reviendrait à faire un diagnostic de terrain sur les ressentis et les besoins des usager·es lorsqu'elles se déplacent et circulent dans les transports publics. Pour cela, un groupe de personnes circule dans les bus avec un·e guide afin de mieux entendre la parole des femmes (quels sont les endroits apparaissant comme dangereux, mal accessibles, quelle disposition des sièges offre le meilleur sentiment de sécurité, etc.), leurs besoins et leurs propositions. Cette méthode de « transports exploratoires » est déjà expérimentée dans quelques villes, comme Lyon, dans le cadre de sa Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

2014-2017⁸¹. Il existe aussi, et de manière plus pérenne, des Comités d’usagères qui participent à la réflexion sur l’offre de transport, comme en Essonne avec l’expérience « La 402 au féminin »⁸² du réseau de bus TICE lancée en mars 2012. Ainsi, 59 femmes « ambassadrices de ligne » constituent un comité d’utilisatrices qui a vocation à recueillir les suggestions, identifier les priorités et proposer les adaptations nécessaires.

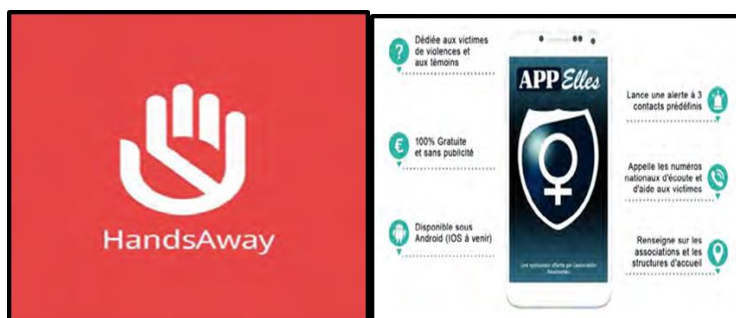
En 2019, Tisséo renouvelle la campagne avec le slogan : « Remettre les harceleurs à leur place ».

Figure 37. *Visuels de la campagne Tisséo contre le harcèlement dans les transports publics, 2019*



Un autre mécanisme pour lutter contre les violences sexistes dans l’espace public consiste à mettre en place des applications à destination des victimes et des témoins de violences sexistes. Elles visent à diminuer le sentiment d’insécurité des femmes qui se déplacent la nuit dans l’espace public.

Figure 38. *Applications pour lutter contre les violences sexistes*



⁸¹ *Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Ville de Lyon 2014-2017. Document de synthèse, 10 décembre 2014* <<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/synthese-de-la-strategie-territoriale-de-securite-de-prevention>> (consulté le 28/07/2019).

⁸² <www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cget_bp_cg_essonne_ligne_402_vdef.pdf><www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cget_bp_cg_essonne_ligne_402_vdef.pdf> (consulté le 28/07/2019).

Conclusion chapitre 7

Aménager les espaces en intégrant une perspective de prévention et de lutte contre les violences conjugales, rend nécessaire l'introduction d'une logique du lien spatial susceptible d'éviter la rupture entre espaces publics et privés. Cette logique du lien peut trouver une traduction dans le fait de doter les espaces intermédiaires d'un sens autre que celui strictement fonctionnel, de telle sorte qu'ils deviennent des lieux où la possibilité de la rencontre et de l'interconnaissance soit favorisée. Dans cette même optique, des espaces partagés par les habitant-es peuvent également constituer des pistes d'action visant à favoriser le lien social entre voisin-es, ce qui pourrait fonctionner comme un mode de régulation sociale venant contrecarrer l'existence d'une relation abusive. La gestion collective de ces espaces intermédiaires et partagés constitue également un laboratoire pour réinvestir la sphère politique. En effet, le maintien et la gestion de ces espaces mettent les personnes en situation de collaborer et de prendre des décisions de manière collective. De ce fait, les individu-es s'expérimentent en tant que sujets pris dans des processus de négociation et de décision, ce qui s'apparente à l'exercice de la démocratie.

Étant donné que les effets spatiaux de la violence conjugale trouvent des connexions avec ceux observés dans le cadre du sexisme de rue, il convient de voir de quelle manière l'aménagement de la ville peut aussi se mettre au service de la lutte contre les violences sexistes. Quelques initiatives existent depuis les années 90. Ainsi, la Ville de Montréal a été pionnière en développant des outils visant à promouvoir l'aménagement sécuritaire du point de vue des femmes. Le Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville, le Guide d'aménagement sécuritaire des stationnements, le Guide d'aménagement sécuritaire des ensembles résidentiels, la Grille pour l'aménagement des viaducs et le Bilan des marches exploratoires en sont quelques exemples⁸³. Dans le contexte territorial de la France, l'aménagement des espaces publics dans l'optique d'augmenter le sentiment de sécurité des femmes trouve un mode opératoire à différents niveaux. Tout d'abord, dans des actions qui visent à contrer le caractère partiel et androcentrique des espaces publics, où les femmes sont reléguées à une place de minorité sociale et sans valeur symbolique. Il s'agit, par-là, de rendre visibles les femmes en tant que coauteures de la société et de l'histoire, ce qui viendrait soutenir un changement dans les

⁸³ Cf. *Guide d'aménagement. Pour un environnement urbain sécuritaire* (2002). Ville de Montréal. <ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/femmes_ville_fr/media/documents/Guide_amenagement_enviro_nnement_urbain_securitaire.pdf> (consulté le 28/07/2019).

représentations sociales qui continuent à façonner une image subalterne des femmes. Pour y parvenir, certaines initiatives portent sur une volonté de rééquilibrer le nombre de noms féminins de rues afin d'augmenter la représentativité des femmes au sein des espaces publics. D'autres initiatives incitent et soutiennent leur présence dans les espaces publics. J'en ai exposé quelques-unes dans le présent chapitre. Bien que ces actions ciblent directement les femmes, entrant ainsi dans une logique de rattrapage⁸⁴, elles sont d'une grande importance pour contrecarrer l'inertie sociale qui fait de la présence masculine la norme spatiale. Dans cette logique se situent également les marches exploratoires. En effet, l'insécurité ressentie et/ou réelle qui affecte le quotidien des femmes a une influence dans leur manière de se déplacer et d'être à l'extérieur. En prenant comme point d'appui les quartiers concernés par la politique de la ville, nous avons montré que les habitantes se déplacent dans les espaces et circulent sans y rester longtemps, et qu'elles ont tendance à développer des stratégies de négociation de leur présence à l'extérieur. Les marches exploratoires visent ainsi à recueillir l'expertise des femmes dans la planification urbaine. Par ailleurs, la lutte contre la violence faite aux femmes dans les espaces publics passe aussi par des actions centrées sur les transports en commun. Les campagnes de prévention du harcèlement sexiste dans les bus ou les métros en constituent un exemple ; elles visent à sensibiliser le plus grand nombre de personnes pour que de tels actes deviennent inacceptables.

Ainsi, aménager les espaces dans le souci de lutter contre la violence requiert de rendre visible le rôle des femmes dans la construction de la société et de l'histoire, de soutenir leur présence et leur visibilité au sein des espaces publics, de mobiliser leur expertise dans la conception et la planification urbaine et de sensibiliser l'ensemble de la population contre les violences faites aux femmes, dans le cadre tant public que privé.

⁸⁴ Dans le point 1.6 de mon travail, relatif à « la perspective de genre dans les politiques publiques appliquées au développement des territoires », j'aborde la différence entre les initiatives de rattrapage et celles qui s'inspirent du *genre mainstreaming*.

Conclusion générale

Cette thèse montre la dimension spatiale de la violence conjugale. Au cours de la vie quotidienne, les personnes circulent d'un espace privé, surchargé des propriétés à soi, à un espace commun, public, politique, qui permet la coprésence et le lien avec l'altérité. Passer d'un espace à un autre implique de connaître et d'adopter les codes qui leur sont propres mais aussi de respecter les frontières et les zones de passages qu'ils présentent. L'intrusion opérée par la violence conjugale détruit toute démarcation spatiale qui sépare et protège les espaces de vie de la partenaire féminine. Les codes spatiaux se brouillent et les différents espaces se voient remplacés par l'existence d'un seul et unique espace total et totalisant, où la partenaire féminine est engloutie dans la logique d'une conjugalité qui prend les contours d'une institution totale. Au fur et à mesure que les démarcations disparaissent, les espaces publics et privés se transforment en espaces domestiques. À l'extérieur du domicile, ceux-ci coïncident avec ceux qui ont un rapport avec la gestion de la vie du foyer familial (accompagner les enfants à l'école, aux activités extrascolaires, chez le médecin, s'occuper des démarches en lien avec les besoins de la famille et du foyer...). Bien que l'inégale répartition des charges liées à la sphère domestique entre les femmes et les hommes fasse des espaces domestiques les lieux principaux où la majorité des femmes déploient leur quotidien, la différence existant avec les femmes vivant une situation de violence conjugale réside dans le fait que celles-ci effectuent ces actions sous la pression et l'emprise de la relation conjugale. Lorsqu'elles sont accompagnées des conjoints à l'extérieur, la menace que représente leur présence motive chez elles des attitudes d'effacement. Ainsi, elles évitent de parler, montrent des comportements de soumission ou agissent selon ce qu'elles pensent convenir en fonction du moment. Lorsqu'elles y sont seules, l'emprise créée par la relation génère un contexte de contrôle qui inhibe leur rapport avec les espaces extérieurs. Cela réactive un agir spatial à l'extérieur de type rationalisé, fonctionnel et conditionné. D'autre part, la disqualification permanente à leur égard atteint leurs compétences spatiales. Elles perdent de la confiance et doutent de leurs capacités. Cet état de fait augmente la dépendance à l'égard du lien conjugal et les évince d'autres pratiques sociales, les cantonnant à celles de la sphère domestique.

À l'intérieur du domicile, les espaces sont territorialisés au profit du partenaire-masculin, et cela de différentes manières. D'une part, par le droit de veto que celui-ci exerce à l'égard des personnes susceptibles de pouvoir fréquenter le domicile conjugal. Ainsi, la plupart des personnes de l'entourage de la partenaire-féminine ne sont pas autorisées à y entrer, ce qui

génère son isolement social et spatial. D'autre part, cette territorialisation s'exerce également par les prérogatives dont il dispose pour décider de l'organisation spatiale de ce qui se trouve à l'intérieur du domicile. Cela peut se traduire par une maîtrise et un contrôle exhaustif de la disposition des meubles, ou bien par une occupation unilatérale de l'espace par le biais de la monopolisation de certains objets comme, par exemple, la télécommande de la télévision (généralement située dans le salon). Un autre élément à souligner concerne l'insécurité vécue par les femmes et les enfants. À l'exception de quelques pièces susceptibles de fermer à clés et de jouer ainsi un rôle de refuge (toilettes, salle de bain...), la presque totalité des pièces du domicile peuvent être le lieu d'épisodes de violence. Par ailleurs, ceux-ci revêtent une signification différente le jour et la nuit. Les agressions sexuelles sont fréquentes dans la chambre conjugale surtout la nuit. En conséquence, les femmes développent un rapport aux espaces sous forme d'évitement. Cela explique l'impossibilité d'habiter et d'investir les espaces comme elles le souhaiteraient et alimente la sensation de ne pas avoir un « chez-soi ». En définitive, les espaces du domicile ne constituent pas la possibilité d'un espace privé pour les femmes vivant la violence conjugale.

Cet agir conditionné et contrôlé, à l'extérieur et à l'intérieur du domicile, et leur confinement dans ceux qui ont un rapport avec la sphère domestique corroborent ma première hypothèse, selon laquelle la violence conjugale occupe l'ensemble des espaces de vie des partenaires féminines, causant leur homogénéisation et entraînant une perte de diversité spatiale. Signe d'un évincement des espaces, cette perte de diversité spatiale peut se lire comme une déprise spatiale génératrice d'un déficit de citoyenneté. Cela se manifeste par le sentiment de manquer d'espace, ou de ne pas se sentir tout à fait ou jamais à la bonne place, ou encore par le fait de voir les espaces de la vie quotidienne rétrécis au bénéfice d'un espace conjugal qui prend progressivement toute la place.

Le confinement des femmes dans un espace domestique est proportionnel à leur spécialisation dans un rôle subalterne les désignant comme les principales responsables des tâches domestiques, ce qui réaffirme ma deuxième hypothèse, selon laquelle la violence conjugale prive les partenaires féminines d'une « privacité ». L'impossibilité d'avoir un espace privé à soi et pour soi nie leur qualité de sujet. Pour elles, les espaces de la maison, loin de signifier un refuge et un lieu de réconfort où les individualités peuvent se montrer dans leur authenticité, sont transformés par le lien conjugal en lieu d'assujettissement. Cet assujettissement ressemble à la notion de « sexage » mobilisée par C. Guillaumin (1978) en tant qu'appropriation des femmes par l'institution familiale. Cette appropriation concernerait non seulement leur temps, mais aussi leur corps en tant qu'objet sexuel et force de travail destiné à

la prise en charge des membres de la famille. Nous voyons bien la proximité de ce terme avec la notion d'esclavage, phénomène qui rend compte des rapports de domination dans un contexte de colonisation et que S. Federici a décrit dans son livre *Caliban et la Sorcière* (Federici, 2014). En prenant appui sur l'esclavage, le sexage viendrait illustrer un processus et un état de domination qui sert de grille de lecture pour comprendre l'appropriation des partenaires féminines dans un contexte conjugal caractérisé par la violence. Mais, bien que ces situations constituent la manifestation d'une asymétrie extrême entre les partenaires féminines et masculins, l'inégale répartition des charges domestiques existant dans la société entre les hommes et les femmes et le poids plus important assumé par ces dernières font que, pour beaucoup d'entre elles, le domicile représente le lieu de leur assujettissement alors même qu'elles ne sont pas victimes de violence conjugale.

Ceci me permet d'affirmer, d'une part que la domination masculine se manifeste différemment selon le degré d'asymétrie existant entre les membres du couple, d'autre part que le genre est une variable centrale pour comprendre la violence. Par ailleurs, la violence est un moyen de gouvernance utilisée par la conjugalité au service de la reproduction de la société patriarcale. Étant donné que le patriarcat fait partie de la structure de notre société, chaque situation particulière de violence conjugale nous renseigne sur la condition des femmes. De ce fait, chaque partie est une des expressions du tout. Chaque situation de violence conjugale, contient l'ensemble du système sexiste qui, à son tour, la contient.

D'autre part, l'appropriation dont sont objets les partenaires-féminines dans une conjugalité caractérisée par la violence trouve aussi des connexions avec les effets provoqués par le sexisme ordinaire que les femmes affrontent dans les espaces publics. Les observations faites par des habitantes et des professionnelles travaillant dans des quartiers concernés par la politique de la ville mettent en lumière le sentiment d'insécurité qui conditionne le rapport des habitantes aux espaces. Elles circulent et se déplacent d'un point à un autre sans y rester longtemps, et évitent certains lieux, surtout à partir d'une certaine heure. La forte présence masculine à l'extérieur observée par les habitantes suscite le sentiment de ne pas être tout à fait légitimes à l'extérieur et révèle le manque d'espaces où elles peuvent se poser tranquillement. De plus, certaines attitudes adoptées par certains hommes mettent en scène une sorte de virilité qui fonctionne comme un repoussoir des femmes. Pour composer avec cette réalité, les femmes négocient leur présence à l'extérieur en adoptant certaines stratégies vestimentaires et en effectuant les déplacements à des horaires perçus comme sécurisés. En conséquence, l'espace public, loin de constituer la possibilité d'exercer une citoyenneté spatiale, est, pour beaucoup de femmes, le lieu où s'exercent une régulation et un contrôle à leur égard, ce qui motive chez elles un retrait

et une raréfaction des espaces susceptibles d'être occupés. Cela trouve des connexions avec la déprise spatiale occasionnée par la violence conjugale.

Ainsi, l'expérience spatiale qui résulte de la violence conjugale, et du sexisme ordinaire, m'amène à affirmer que la distinction faite par notre modernité entre espaces publics et privés comporte un biais, dans la mesure où cette distinction omet les conditions de vie qui découlent de ces phénomènes. Par ailleurs, ces conditions ont une influence dans la manière dont les femmes vivent ces deux espaces. En effet, la modernité a érigé l'espace privé comme étant le pendant de la superficialité qui règne dans l'espace public, le lieu où l'individu·e moderne peut trouver refuge, réconfort, et déployer sa vraie nature sans masques ni entraves. Ceci est relativisé dès lors que nous considérons la condition de vie des partenaires féminines prises dans des situations de violence. De plus, les modalités de planification fonctionnaliste et utilitaire adoptées par notre ère moderne sont fondées sur la spécialisation et la disjonction des espaces, à l'intérieur comme à l'extérieur de la maison. À l'extérieur, cette disjonction spatiale contribue à la dispersion des espaces et à la concomitante nécessité de l'usage du véhicule comme moyen de les relier. À l'intérieur, elle prend la forme d'une spécialisation des espaces, ce qui contribue au renforcement des rôles sexués. Dans la perspective qui nous occupe, prévenir et contrecarrer la spécialisation des espaces dans le domaine du domicile rendent nécessaire de diversifier les espaces de vie des femmes et de soutenir une déspecialisation des rôles. L'éthique du *care* vient, à ce stade précis, nous apporter un cadre pour l'action ; elle insiste sur la nécessité d'ancrer les actions en prenant comme point de départ les expériences quotidiennes des personnes concernées. Les relations et les liens que nous tissons pour subvenir aux besoins des personnes qui nous entourent recouvrent une dimension morale qui ne peut pas être lue par la théorie politique libérale traditionnelle. En effet, les concepts d'équité, d'impartialité et de neutralité en tant que principes intrinsèques, mobilisés par la théorie politique pour conceptualiser la justice, s'avèrent inadaptés lorsque nous nous situons à l'échelle des personnes réelles dans leurs situations particulières. Le travail social féministe et l'introduction de la perspective de genre dans les planifications urbaines agissent au plus près des besoins des personnes concernées, faisant ainsi entrer dans la vie publique ce qui, dans une perspective classique, serait renvoyé à une dimension privée et locale sans portée politique. En effet, la lecture que fait le travail social féministe de la réalité sociale permet de dénaturiser et de politiser les rapports induits par la conjugalité. Elle apporte une lecture critique de la vie sociale qui se déploie à l'intérieur des espaces privés du domicile. Cette lecture trouve une de ses manifestations dans l'agir professionnel. Ainsi, par des allers-retours de l'individuel au collectif – par le biais des groupes de parole et des actions collectives –, des liens de solidarité,

d'entraide et de reconnaissance entre les femmes se créent, ce qui favorise leur sortie de la domesticité et soutient leur pouvoir d'agir. Cette pratique, qui se situe au plus près des personnes concernées, se complète aussi par un agir auprès des pouvoirs publics afin de promouvoir la prise en compte, par les institutions, des besoins identifiés sur le terrain. De ce fait, le travail social féministe, loin de circonscrire son action dans les limites de la seule sphère de l'accompagnement social des femmes, la relie avec la sphère politique, ce qui constitue un point fondamental de la spécificité de son agir et le signe d'une éthique du lien tel qu'il est conceptualisé par l'éthique du *care*.

Mais, si cette pratique du travail social incarne les principes d'une éthique du *care*, l'introduction de la perspective de genre dans l'aménagement de la ville l'incarne tout autant. En effet, l'introduction de cette perspective dans le domaine des politiques publiques appliquées au développement des territoires d'une part, et la promotion d'une logique du lien et de continuité spatiale en dépit de la disjonction et de la mono-fonctionnalité spatiale d'autre part, visent répondre aux besoins de sécurité identifiés par les praticiennes des espaces urbains.

Pour y parvenir, le premier aspect s'empare de deux approches, différentes mais complémentaires. La première porte sur des actions ciblées et spécifiques en direction d'une problématique précise. La deuxième concerne le *genre mainstreaming*. Cette dernière vise à agir contre la dynamique des inégalités présentes dans le fonctionnement social, en intégrant la perspective de genre dans toutes les dimensions et à toutes les étapes d'élaboration et de mise en œuvre des politiques : depuis les diagnostics jusqu'à l'évaluation des actions. Cette modalité, articulée avec des politiques de rattrapage en direction des femmes, fournit, aux acteurs·actrices concerné·es par l'aménagement des espaces, un repère pour élaborer des programmes d'action permettant de faire progresser l'égalité dans tous les domaines, y compris dans la protection des femmes contre toutes les formes de violence et la promotion de leur citoyenneté. Pour ce faire, toute une série de méthodes et d'outils commence à être adoptée sur le terrain : j'ai exposé, dans mon travail, les marches exploratoires, mais aussi des initiatives qui visent soutenir la présence et la visibilité des femmes dans les espaces publics.

Le deuxième aspect, relatif à l'introduction d'une logique du lien et de continuité spatiale consiste, d'une part à doter les espaces intermédiaires d'un sens social au détriment de leur valeur strictement technique, d'autre part à construire des espaces partagés. Concevoir ces espaces en privilégiant la possibilité de la rencontre et de l'interconnaissance peut faciliter la sortie du silence de la violence conjugale et son identification par l'entourage. Par ailleurs, la création d'espaces partagés et leur gestion collective constituent un laboratoire pour s'exercer dans l'élaboration d'une gouvernance qui prend les contours d'une sociocratie, où la parole des

individus acquiert, à une échelle de proximité, une valeur politique pour l'organisation de la vie de l'ensemble. Pour les femmes, investir ces espaces contribue à diversifier les espaces de leur vie quotidienne. Ce qui, en conséquence, constitue un moyen de prévention pour l'installation d'une relation abusive.

Les espaces urbains ne peuvent pas ignorer le besoin de retisser des liens et des continuités là où le modèle régnant ne le permet pas. Lorsque l'urbanisme s'empare de cette démarche, il adopte une éthique du *care* et devient inclusif. Cela confirme ma troisième hypothèse, selon laquelle l'introduction de l'éthique du *care* dans les pratiques professionnelles du travail social et de l'aménagement urbain soutient une augmentation et une diversification des pratiques spatiales, ce qui favorise une citoyenneté spatiale. L'introduction d'une éthique du *care* dans ces différents champs d'action doit être garantie par les institutions publiques en faisant intervenir de concert l'ensemble des champs concernés par le traitement de la violence conjugale. Par ailleurs, il est important que leurs actions impulsent une perspective où la violence dans le cadre du couple et celle perpétrée envers les femmes dans les espaces publics soient considérées et abordées comme faisant partie d'un même système sexiste qui reproduit la domination masculine. Cela conduirait à éviter tout traitement cloisonné et déconnecté d'une logique d'ensemble qui aurait le risque de dépolitiser et de renvoyer à la sphère privée ce qui est du domaine public.

Cette thèse montre quelques limites. La première concerne le cadre théorique de la première partie. Construire le lien entre la violence conjugale et la géographie a nécessité un grand nombre de lectures et une mise en relation de disciplines différentes. Ce travail m'a conduit vers des chemins que j'ai empruntés, ou non, selon la direction qui se peaufinait au fur et à mesure. J'avais l'intuition des liens existants entre mon sujet d'étude et celui du colonialisme et de l'éco-féminisme. J'aurais voulu développer davantage ces liens, pour aller plus loin dans la dimension géopolitique qui existe dans la violence conjugale. Étant donné qu'une thèse est aussi le résultat d'un compromis entre le temps et les moyens dont on dispose, il a fallu faire des choix. D'autres choix pourront être introduits par la suite pour venir enrichir et pousser la perspective que j'ai adoptée dans ce travail.

La deuxième limite se trouve dans la deuxième partie de l'écrit. Elle concerne le matériau utilisé. Bien que mon intention ait été de tracer une vision générale des effets de la violence conjugale sur le rapport aux espaces, cette généralité s'est soldée par une perte de précision qu'un regard ciblé sur certaines catégories sociales de femmes aurait évitée. En effet, dans la thèse, je n'ai pas pris en compte des variables sociodémographiques pour construire mon

échantillon. Cela pose comme limite le fait de rendre invisibles les différentes ressources qu'elles peuvent mobiliser selon leur classe sociale et/ou lieu de résidence. Ainsi, par exemple, d'autres études sur la dimension spatiale des femmes victimes de violence conjugale dans le milieu rural pourraient venir élucider des aspects que mon travail n'a pas pris en compte.

Enfin, dans la troisième partie, j'ai abordé le sujet de la reprise spatiale à partir des témoignages des expert·es et des professionnel·les concerné·es par l'accompagnement social des femmes. Des entretiens, groupes de parole et ateliers de cartographie supplémentaires auprès de femmes, en ciblant davantage le thème de la reprise spatiale, auraient permis de nourrir et d'approfondir davantage ce sujet. Le temps que prennent l'organisation et la mise en place de ces dispositifs a rendu compliqué d'envisager cette option. De ce fait, cette thèse comporte des limites et des aspects qui restent dans l'ombre ; cependant, ils pourront être abordés dans des études ultérieures. En revanche, elle met en exergue un lien, jusqu'alors assez méconnu et peu abordé, entre la géographie et la violence conjugale. Par ailleurs, elle est l'occasion de rappeler que l'aménagement des espaces peut non seulement se mettre au service de la lutte contre les violences sexistes dans les espaces publics mais aussi contre celles perpétrées dans les espaces privés.

Bibliographie

- Althusser, L. (1970). Idéologie et appareils idéologiques d'État. *La Pensée*, n° 151, juin, p. 67-125.
- André, S. (2015). Violences conjugales et familiales : prévention, protection des victimes et répression des auteurs. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n° 2926, sept. 2015, p. 3-89.
- Arambourou, C. & Paoletti, M. (2013). La virilité mise à mâle. *Travail, genre et sociétés*, n° 29, p. 149-152.
- Arendt, H. (1966). *Eichmann à Jérusalem : rapport sur la banalité du mal*. Paris : Gallimard. (Coll. Folio Histoire ; n° 32).
- Arendt, H. (1983). *Condition de l'homme moderne*. Paris : Pocket. (Coll. Agora).
- Arendt, H. (1972). *Du mensonge à la violence*. Paris : Pocket. (Coll. Agora).
- Bachelard, G. (1957). *La poétique de l'espace*. Paris : Presses Universitaires de France. (Coll. Quadrige).
- Bailly, A. (2005). *Les concepts de la géographie humaine*. Paris : Armand Colin.
- Barthe-Deloizy, F. (2011). Le corps peut-il être « un objet » du savoir géographique ?. *Géographie et cultures*, [en ligne], 80 | 2011. <<http://gc.revues.org/544>> (consulté le 28/07/2019).
- Beauvoir, S. de (1949). *Le deuxième sexe*. Paris : Gallimard.
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A. & Revillard, A. (2012). *Introduction aux études sur le genre, 2^e édition revue et corrigée*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Bernoux, P. (2009). *La Sociologie des organisations*. Paris : Éditions du Seuil.
- Berrebi-Hoffmann, I. (2010). Penser les violences faites aux femmes, à partir de Tocqueville. In : G. Francequin (dir.), *Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales*, p. 45-52. Toulouse : Érès. (Coll. Sociologie clinique).
- Bigo, M., Séchet, R. & Depeau, S. (2013). Vieillesse et féminisation des populations littorales : les promenades de bord de mer comme ressource contre la déprise. *Espace, populations, sociétés*, 2013/1-2, p. 141-157.
- Blidon, M. (2008). Sexualités et espaces publics. Visibilité paradoxale et pacte de l'opacité. In : *Sexe(s) de l'espace, sexe(s) dans l'espace*, p. 23-34. *Les cahiers de l'ADES*, n° 2.

Blidon, M. & Roux, S. (2011). L'ordre sexuel du monde. *L'espace politique*, Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique, n° 13, 2011-1, (*Géo*)politique du sexe. <<https://journals.openedition.org/espacepolitique/1813>> (consulté le 28/07/2019).

Borghi, R. (2012). De l'espace genré à l'espace « queerisé ». Quelques réflexions sur le concept de performance et sur son usage en géographie. *Espaces et sociétés*, n° 33, juin 202, p. 109-116.

Borghi, R. (2014). L'espace à l'époque du queer : contaminations queer dans la géographie française. *Revue PolitiQueer*, numéro *Dimensions francofolles*, p. 14-23.

Bourcier, M.-H. (2005). *Sexpolitiques Queer Zones 2*. Paris : La fabrique Éditions.

Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Éditions du Seuil.

Bourdieu, P. (2001). *Science de la science et réflexivité. Cours du Collège de France 2000-2001*. Paris : Éditions Raisons d'agir.

Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150 (5), *Regards croisés sur l'anthropologie de Pierre Bourdieu*, p. 43-58.

Brown, E. & Maillochon, F. (2002). Espaces de vie et violences envers les femmes. *Espace, population, sociétés*, 2002-3, p. 309-321.

Brugère, F. (2013). *La politique de l'individu*. Paris : Éditions du Seuil.

Brunet, R., Ferras, R. & Théry, H. (1993). *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*. Paris : La Documentation française.

Butler, J. (2003). « Les femmes » en tant que sujet du féminisme. *Presses de sciences Po*, 2003-4, p. 85-97.

Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité*. Paris : Éditions La Découverte.

Castel, R. (1995). *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard.

Certeau, M. de (1990). *L'Invention du quotidien. I. Arts de faire*. Paris : Gallimard. (Coll. Folio essais ; n° 146).

Chivallon, C. (2003). Une vision de la géographie sociale et culturelle en France. *Annales de Géographie*, n° 634, p. 646-657.

Cicoletto, A. (2014). *Espacios para la vida cotidiana. Auditoría de calidad urbana con perspectiva de género*. Barcelona : Col·lectiu Punt 6.

Collin, F. (1978). No Man's Land : Réflexion sur « l'esclavage volontaire des femmes ». In : M.A. Macciocchi (dir.), *Les femmes et leurs maîtres*, p. 261-278. Paris : Christian Bourgois éditeur.

- Collin, F. (1991). Pluralité, Différence, Identité. *Présences*, Cahier n° 38, oct. 1991, p. 61-72.
- Collin, F. (1994). Espace domestique, espace public. In : *Ciudad y Mujer*, p. 231-237. Madrid : Seminario Permanente "Ciudad y Mujer".
- Collin, F. (1999). *Le différend des sexes : de Platon à la parité*. Saint-Sébastien-sur-Loire : Pleins Feux. (Coll. Lundis philosophie ; 7).
- Collin, F. (2007). Le féminisme pour quoi faire ? *Santé conjugée*, n° 42, oct. 2007, p. 26-38.
- Condon, S., Lieber, M. & Maillochon, F. (2005). Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines. *Revue française de sociologie*, vol. 46 (2), p. 265-294.
- Connell, R. (1995). *Masculinities*. Cambridge : Polity Press.
- Coutras, J. (1993). La mobilité des femmes au quotidien. Un enjeu des rapports sociaux de sexes ? *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, *Mobilités*, p. 163-170.
- Coutras, J. (1996). *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Armand Colin & Masson. (Coll. Références).
- Coutras, J. (2003). *Les peurs urbaines et l'autre sexe*. Paris : L'Harmattan. (Coll. Logiques sociales).
- Crozier, M. & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris : Éditions du Seuil. (Coll. Sociologie politique).
- Debats, F., Debats, M., Geurts, M. & Prestat, C. (2009). Jour après jour avec des femmes victimes de violences conjugales. *EMPAN*, 73 (1), p. 57-69.
- Debout, M. (2010). Effets de la violence conjugale sur les victimes. *Réalités Familiales*, n° 90, *Violences conjugales*, p. 18-19.
- Dejours, C. (1998). *Souffrance en France. La banalisation de l'injustice sociale*. Paris : Éditions du Seuil. (Coll. L'Histoire immédiate).
- Dejours, C. (2002). Les rapports domestiques entre amour et domination. *Travailler*, n° 8 (2), p. 27-43.
- Delage, P. (2017). *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Paris : Les Presses de Sciences Po. (Coll. Académique).
- Delphy, C. (1995). L'état d'exception : la dérogation au droit commun comme fondement de la sphère privée. *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 16, n° 4, nov. 1995, *Nations, Nationalisms, Privé, Public*, p. 73-114.
- Delphy, C. (2013). *L'ennemi principal*. 1. *Économie politique du patriarcat*. 2. *Penser le genre*. Paris : Éditions Syllepse. (Coll. Nouvelles questions féministes).

- Di Méo, G. (1991). *L'homme, la société, l'espace*. Paris : Anthropos. (Coll. Géographie).
- Di Méo, G. (2010). Subjectivité, socialité, spatialité : le corps, cet impensé de la géographie. *Annales de la géographie*, n° 675 (5), p. 466-491.
- Di Méo, G. (2011). *Les murs invisibles. Femmes, genre et géographie sociale*. Paris : Armand Colin. (Coll. Recherches).
- Di Méo, G. (2012). Les femmes et la ville. Pour une géographie sociale du genre. *Annales de géographie*, n° 684 (2), p. 107-127.
- Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités. Introduction à la théorie féministe*. Paris : Presses Universitaires de France. (Coll. Philosophies).
- Dumont, M. & Franken, É. (1977). Et si la ville était à nous.aussi. *Les cahiers du GRIF*, n° 19, p. 44-62.
- Durkheim, É. (1893) [éd. 1991]. *De la Division du travail social*. Paris : Presses Universitaires de France. (Coll. Quadrige).
- Eiguer, A. (2009). *L'inconscient de la maison*. Paris : Dunod. (Coll. Psychismes).
- Elias, N. (1975). *La dynamique de l'Occident*. Paris : Calmann-Lévy.
- Engels, F. (1952). *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*.
- Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Québec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales ». <http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/Origine_famille/Origine_famille.html> (consulté le 28/07/2019).
- Engels, F. (1969). *Le rôle de la violence dans l'histoire*. Paris : Les Éditions sociales.
- Édition numérique réalisée par Claude Ovtcharenko dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » <http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_friedrich/role_violence_histoire/role_violence_histoire.html> (consulté le 28/07/2019).
- Entretien avec Maïté Debats et Évelyne Mabilat. Ateliers d'écriture de l'Apiaf (2013). In : *Chemins de Traverses. Les Sans-voix à l'œuvre des arts. Intervention artistique et émancipation dans La Novela*. Toulouse, Éditions Privat. (Coll. Le Comptoir des idées).
- Escalante Gonzalbo, P. (2009). Formas del miedo en la cultura urbana contemporanea. In : P. Gonzalbo Aizpuru, A. Staples & V. Torres Septién (eds.), *Una historia de los usos del miedo*, p. 161-184. México, DF : El Colegio de México y Universidad Iberoamericana.
- Falquet, J. (1997). Guerre de basse intensité contre les femmes ? La violence domestique comme torture, réflexions sur la violence comme système à partir du cas salvadorien. *Nouvelles Questions féministes*, vol. 18 (3-4), p. 129-160.
- Federici, S. (2014). *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulations primitive*. Lausanne : Éditions Entremonde / Paris : Éditions Senonevero.

- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard. (Coll. Tel ; n° 225).
- Fraisse, G. (2000). *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*. Paris : Gallimard. (Coll. Folio/Essais).
- Freud, S. (1995). *El malestar en la cultura*. Madrid : Alianza Editorial.
- Gazalé, O. (2017). *Le mythe de la virilité. Un piège pour les deux sexes*. Paris : Robert Laffon.
- Gilligan, C. (2008). *Une voix différente. Pour une éthique du care*. Paris : Flammarion. (Coll. Champs Essais).
- Girard, R. (1972). *La violence et le sacré*. Paris : Éditions Bernard Grasset. (Coll. Pluriel).
- Godelier, M. (2001). La sexualité est toujours autre chose qu'elle-même. *Esprit*, n° 273, mars-avril 2001, p. 96-104.
- Godelier, M. (2004). *Métamorphoses de la parenté*. Paris : Fayard. (Coll. Sciences humaines).
- Goffman, E. (2002). *L'arrangement des sexes*. Paris : Éditions La Dispute. (Coll. Le genre du monde).
- Goffman, E. (1968). *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Éditions de minuit. (Coll. Le sens commun).
- Gouges, O. de (2014). « *Femme, réveille-toi* ». *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et autres écrits*. Édition présentée par M. Reid. Paris : Gallimard. (Coll. Folio ; n° 5721).
- Greed, C. (1996) Planning for women and other disenabled groups, with reference to the provision of public toilets in Britain. *Environment and Planning A*, 28 (3), p. 573-588.
- GRM (2016). Entretien avec Jules Falquet : Matérialisme féministe, crise du travail salarié et imbrication des rapports sociaux. *Cahiers du GRM* [en ligne] 10. <<http://journals.openedition.org/grm/839>> (consulté le 10/072019).
- Guillaumin, C. (1978). Pratique du pouvoir et idée de Nature. (1) L'appropriation des femmes. *Questions Féministes*, n° 2, fév. 1978, *Les corps appropriés*, p. 5-30.
- Habermas, J. (1992). « L'espace public » 30 ans après. *Quaderni*, n° 18, automne 1992, *Les espaces publics*, p. 161-191.
- Hanmer, J. (1977). Violences et contrôle social des femmes. *Questions féministes*, n° 1, p. 68-88.
- Haraway, D. (1995). *Ciencia, cyborgs y mujeres. La reinvencción de la naturaleza*. Madrid : Cátedra.

Hayden, D. (2017). À quoi ressemblerait une ville non sexiste? Hypothèses à propos du logement, du projet urbain et du travail humain. In : E. Faure, E. Hernández-González & C. Luxembourg (dir.), *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, p. 19-46. Montreuil : Éditions du Temps de Cerises. (Coll. Changer le monde).

Héritier, F. (2012.I). *Masculin/feminin I : La pensée de la différence*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Héritier, F. (2012.II). *Masculin/féminin II : Dissoudre la hiérarchie*. Paris : Éditions Odile Jacob.

Herman, E. (2012). *Féminisme, travail social et politique publique : lutter contre les violences conjugales*. Paris : EHESS.

Herman, E. (2016). *Lutter contre les violences conjugales. Féminisme, travail social politique publique*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. (Coll. Le lien social).

Hirigoyen, M.-F. (2005). *Femmes sous emprise. Les ressorts de la violence dans le couple*. Paris : Oh ! Éditions.

Hirigoyen, M.-F. (2009). De la peur à la soumission. *EMPAN*, 2009, 73 (1), *Les violences conjugales*, p. 24-30.

Hobbes, T. (1642). *Le Citoyen ou Les fondement de la politique*.

Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Québec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales. <http://classiques.uqac.ca/classiques/hobbes_thomas/le_citoyen/le_citoyen.html> (consulté le 28/07/2019).

Hoyaux, A.-F. (2002). Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter. *Cybergeo : European Journal of Geography*, [en ligne], Epistemología, Historia de la Geografía, Didáctica, documento 216, 29 mai 2002. <<https://journals.openedition.org/cybergeo/1824>> (consulté le 28/07/2019)

Jackson, S. (2009). Pourquoi un féminisme matérialiste est (encore) possible – et nécessaire. *Nouvelles questions féministes*, 2009, vol. 28 (3), p. 16-33.

Jacobs, J. (2006). Des yeux dans la rue. In : A. Wyvekens (dir.), *Espace public et sécurité*, p. 69-71. Paris : La Documentation française. (Coll. Problèmes politiques et sociaux ; n° 930).

Jaspard, M. (2015). *Je suis à toi, tu es à moi. Violence et passion conjugales*. Paris : Payot. (Coll. Essais).

Joanne, P. & Ouard, T. (2008). Constitution d'un espace d'enfermement. Essai sur une phénoménologie de l'enfermement. In : *Espaces d'enfermement, espaces clos*. Colloque organisé par DOC'GEO, Bordeaux, 20 mai 2018, p.21-31. Pessac, UMR ADES –

Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés. (*Cahiers ADES* ; mars 2009).

La Boétie, É. de (1549). *Le discours de la servitude volontaire ou Le Contr'un*. Manuscrit de Mesme. Édition électronique réalisée par Claude Ovtcharenko le 21 mai 2006, revue et corrigée le 15 février 2009. <http://classiques.uqac.ca/classiques/la_boetie_etienne_de/discours_de_la_servitude/discours_servitude.html> (consulté le 28/07/2019).

La longue marche contre les violences conjugales : malgré les avancées, un combat toujours nécessaire. Un entretien libre avec deux représentantes de l'apiaf. (2004). *Empan*, 53 (1), p. 102-105.

Lapalus, M. (2015). Femicidio / femicidio : les enjeux théoriques et politiques d'un discours définitoire de la violence contre les femmes. *Enfances, Familles, Générations*, n° 22, printemps 2015, *Des violences conjugales aux violences intrafamiliales : quelles définitions pour quelles compréhensions du problème ?*, p. 85-113.

Laplantine, F. (1996). *La description ethnographique*. Paris : Armand Colin. (Coll. 128 Tout le savoir).

Laqueur, T. (1992). *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*. Paris : Gallimard. (Coll. NRF Essais).

Laugier, S. (2009). L'éthique comme politique de l'ordinaire. *Multitudes*, n° 37-38 (2), p. 80-88.

Lebailly, P. (2017). Harcèlement sexiste dans les transports : la LDH Toulouse en campagne. *Hommes et Libertés*, n° 180, déc. 2017, p.19-21.

Leroux, N. (2008). Qu'est ce qu'habiter ? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion. *VST (Vie sociale et traitements)*, n° 97 (1), p. 14-25.

Lévi-Strauss, C. (1949). *Les structures élémentaires de la parenté*. Paris : Presses Universitaires de France.

Lévy, J. & Lussault, M. (dir.) (2013). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Nouvelle édition revue et augmentée*. Paris : Belin.

Lieber, M. (2008). *Genre, violences et espaces publics : la vulnérabilité des femmes en question*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Linton, R. (1977). *Le fondement culturel de la personnalité*. Paris : Dunod. (Coll. Sciences de l'éducation ; n° 11).

Locke, J. (1690). *Traité du gouvernement civil*. Traduction française 1795.

Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Québec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences social » <http://classiques.uqac.ca/classiques/locke_john/traite_du_gouvernement/traite_du_gouver_civil.html> (consulté le 28/07/2019).

Louargant, S. (2002). De la géographie féministe à la “Gender Géography” : une lecture francophone d'un concept anglophone. *Espace Populations Sociétés*, 2002-3, p. 397-410.

Louargant, S. (2015). Penser la métropole avec le genre. *Travail, genre et sociétés*, n° 33 (1), p. 49-66.

McDowell, L. (2000). *Género, identidad y lugar. Estudio de las geografías feministas*. Madrid : Ediciones Cátedra. [Titre original : Gender, Identity and Place. Understanding feminist geographies, 1999].

Maillochon, F. & équipe Enveff (2004). Violences dans l'espace public. In : S. Denèfle (dir.), *Femmes et villes*, p. 207-223. Tours : Presses Universitaires François-Rabelais & Maison des Sciences de l'Homme. (Coll. Perspectives Villes et territoires ; n° 8).

Malinowski, B. (1963). *Les argonautes du Pacifique occidental*. Paris : Gallimard. (Coll. L'espèce humaine).

Marissal, J.-P. & Chevalley (C.) (2007). *Évaluation des répercussions économiques des violences conjugales en France*. Paris : La Documentation française.

Marx, K. & Engels, F. (1979). *La dictature du prolétariat*. Une anthologie de Marx-Engels sur : La dictature du prolétariat. Introduction, traduction et notes de Roger Dangeville.

Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Québec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales ». <http://classiques.uqac.ca/classiques/Engels_Marx/dictature_du_proletariat/dictature_du_proletariat.html> (consulté le 28/07/2019).

Mathieu, N.-C. (dir.) (1985). *L'arraisonnement des femmes. Essais en anthropologie des sexes*. Paris : EHESS. (Cahiers de l'homme. Ethnologie – Géographie – Linguistique ; nouvelle série XXIV).

Mathieu, N.-C. (1991). *L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexes. Nouvelle édition augmentée*. Donnemarie-Dontilly : Éditions iXe (Coll. Racine de iXe).

Mead, M. (1969). *Mœurs et sexualité en Océanie. Au cœur des sociétés traditionnelles des Îles Samoa et de Nouvelle-Guinée*. Paris : Plon. (Coll. Terre humaine).

Méda, D. (2001). *Le temps des femmes, pour un nouveau partage des rôles*. Paris : Flammarion.

- Meidani, A. & Cavalli, S. (2018). Vivre le vieillir : autour du concept de déprise. *Gérontologie et société*, vol. 40, n° 155, p. 9-23.
- Milgram, S. (1974). *Soumission à l'autorité*. Paris : Calmann-Lévy.
- Mosconi, N. & Paoletti, M. (2017). Dépassé, le patriarcat ? *Travail genre et sociétés*, n° 38 (2), p. 171-174.
- Muchembled, R. (1994). *Société, cultures et mentalités dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris : Armand Colin. (Coll. Cursus).
- Naredo Molero, M. (1998). Autonomía de las mujeres y seguridad urbana. *Boletín CF+S*, n° 7, octobre 1998, *Mujer y Ciudad. Una visión de género sobre la vida cotidiana en la ciudad*. <<http://habitat.aq.upm.es/boletin/n7/amnar.html>> (consulté le 28 juillet 2019).
- Newman, O. (2006). L'espace défendable. In : A. Wyvekens (dir.), *Espace public et sécurité*, p. 71-73. Paris : La Documentation française. (Coll. Problèmes politiques et sociaux ; n° 930).
- Paperman, P. (2010). « Éthique du care ». Un changement de regard sur la vulnérabilité. *Gérontologie et société*, vol. 33, n° 133 (2), p. 51-61.
- Park, R.E. (2009). La ville. Propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain. In : I. Joseph & Y. Grafmeyer (trad.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, p. 83-130. Paris : Flammarion. (Coll. Champs essais).
- Paroles de femmes (2013). *Les violences faites aux femmes en milieu rural, une étude en Midi-Pyrénées et en Pays de la Loire*. Paris : FNSF / Gaillac : Paroles de femmes.
- Parsons, T. (1993). *Le système des sociétés modernes*, traduit de l'anglais par G. Milleray. Paris : Bordas Éditions. [1^{re} éd. 1951 : *The Social System*. Glencoe : Free Press,].
- Pateman, C. (2010). *Le contrat sexuel*, trad. de l'anglais par C. Nordmann. Paris : Éditions La Découverte / Institut Émilie du Châtelet (IEC). (Coll. Textes à l'appui / Genre & sexualité).
- Paugam, S. (2013). *Le lien social*. Paris : Presses Universitaires de France. (Coll. Que Sais-je ?).
- Perec, G. (1974). *Espèces d'espaces*. Paris : Éditions Galilée. (Coll. L'Espace critique).
- Perrot, M. (1998). *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion.
- Perrot, M. (dir.) (1999). Tome 4. *De la Révolution à la grande guerre*. In : P. Ariès & G. Duby (dir.), *Histoire de la vie privée*. Paris : Éditions du Seuil.
- Petit, E. (2014). Éthique du care et comportement pro-environnemental. *Revue d'économie politique*, vol. 124 (2), p. 243-267.
- Piché, D. (1989). Des villes au féminin : projets d'ici et d'ailleurs. *Recherches féministes*, vol. 2, n° 1, p. 115-123.

Piolle, X. (1990). Mobilité, identités, territoires. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n° 3, *Regards sur la mobilité socio-spatiale*, p. 149-154.

Radcliffe-Brown, A.R. (1972). *Structure et fonction dans la société primitive*. Paris : Éditions du Seuil.

Raibaud, Y. (2012). Géographie du genre : ouvertures et digressions. *L'Information Géographique*, vol. 76 (2), p. 7-15.

Raibaud, Y. (2013). Penser le masculin dans une perspective féministe. In : Colloque « École, loisirs, sport, culture : la fabrique des garçons », Mai 2013, Pessac, France. <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00950140>> (consulté le 28/07/2019).

Raibaud, Y. (2014). Une ville faite par et pour les hommes. *Friture Magazine*, n° 21, Dossier *Demain ma ville*, p. 12-13. <<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00974265>> (consulté le 28/07/2019).

Raibaud, Y. (2015). *La ville faite par et pour les hommes*. Paris : Éditions Belin. (Coll. Égale à Égal).

Raibaud, Y. (2016). Care, genre et espaces publics. De la recherche à l'engagement. *Pratiques. Cahiers de la médecine utopique*, n° 75, oct. 2016, *Les huis clos de la violence*, p. 44-47.

Ratier, F. (2009). La peur des femmes. *EMPAN*, n° 73 (1), *Les violences conjugales*, p. 52-56.

Rinfet-Raynor, M. & Cantin, S. (dir.) (1994). *Violence conjugale. recherches sur la violence faite aux femmes en milieu conjugal*. Boucherville, Québec : Gaëtan Morin Éditeur.

Romito, P. (2006). *Un silence de mortes. La violence masculine occultée*. Paris : Syllepse. (Coll. Nouvelles Questions Féministes).

Rousseau, J.-J. (1762). *Du Contrat social ou Principes du droit politique*.

Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Quebec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales ». <http://classiques.uqac.ca/classiques/Rousseau_jj/contrat_social/contrat_social.html> (consulté le 28/07/2019).

Roy, D. (2012). Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010. *INSEE Première*, n° 1423, nov. 2012.

Saoud, H. (2005). *La contribution de l'analyse stratégique de Michel Crozier au Management public*. Lyon : IAE. (Document préparé dans le cadre du séminaire Recelao – IAE Lyon, 2 & 3 juin 2005).

Scott, J (1988). Genre : une catégorie utile d'analyse historique. *Les Cahiers du GRIF*, année 1988, 37-38, *Le genre de l'histoire*, p. 125-153.

- Semprún, G. (2012). *Exercices de survie*. Paris : Gallimard. (Coll. Folio ; n° 5712).
- Sennett, R. (1979). *Les tyrannies de L'intimité*. Paris : Éditions du Seuil. (Coll. La couleur des idées).
- Serfaty-Garzon, P. (1985). Expérience et pratiques de la maison. In : I. Altman & C.M. Werner (eds.), *Home environments. Human behavior and environment. Advances in theory and research*, vol. 8, p. 65-86. New York : Plenum Press.
- Serfaty-Garzon, P. (2003). Le Chez-soi : habitat et intimité. In : M. Segaud, J. Brun & J.-C. Driant (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, p. 65-69. Paris : Armand Colin.
- Simmel, G. (2009). Métropoles et mentalité. In : I. Joseph & Y. Grafmeyer (trad.), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, p. 61-77. Paris : Flammarion. (Coll. Champs essais).
- Staszak, J.-F. (2001). L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur. *Annales de Géographie*, année 2001, n° 620, p. 339-363.
- Théry, I. (2010). Quelles approches conceptuelles pour penser ce fait social ? In : G. Francequin (dir.), *Tu me fais peur quand tu cries ! Sortir des violences conjugales*, p. 63-72. Toulouse : Érès. (Coll. Sociologie clinique).
- Thibaud, J.-P. (2008). La méthode des parcours commentés. In : M. Grosjean & J.-P. Thibaud (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, p. 79-99. Marseille : Éditions Parenthèses.
- Thiry, M. (2004). *Violences conjugales. Évolutions d'une lutte*. Bruxelles : Éditions Labor. (Coll. La Noria).
- Tronto, J. (2009). *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*. Paris : Éditions La Découverte. (Coll. Textes à l'appui / Philosophie pratique).
- Valdivia Gutiérrez, B., Ciocoletto, A., Ortiz Escalante, S., Casanovas, R. & Fonseca Salinas, M. (2017). *Entornos habitables. Auditoría de seguridad urbana con perspectiva de género en la vivienda y el entorno*. Barcelona : Col·lectiu Punt 6.
- Vanuxem, S. (2018). *La propriété de la Terre*. Marseille : Éditions Wildproject. (Coll. Le Monde qui vient).
- Vasselier-Novelli, C., & Heim, C. (2010). Représentations du couple et de la famille chez les auteurs de violences conjugales à partir d'expériences comparées des groupes de paroles. *Thérapie Familiale*, 31, p. 397-415.
- Vázquez García, V. & Velázquez Gutiérrez, M. (comp.) (2004). *Miradas al futuro. Hacia la construcción de sociedades sustentables con equidad de género*. México : Universidad

Autónoma de México / Colegio de Postgraduados / Centro Internacional de Investigaciones para el Desarrollo.

Viennot, E. (2012). La domination masculine, un objectif des artisans de l'État moderne. Les imbrications des sphères domestiques, politiques et administratives en France entre le XIV^e et le XVI^e siècle. In : A. Hammouche (dir.), *Violences conjugales. Rapports de genre, rapports de force*, p. 65-80. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. (Coll. Essais).

Vuattoux, A. (2013). Penser les masculinités. *Les cahiers Dynamiques*, n° 58 (1), p. 84-88.

Weber, M. (1991). La domination légale à direction administrative bureaucratique (1921). In : R. Tessier & Y. Tellier (dir.), *Théories de l'organisation. Personnes, groupes, systèmes et environnement*, p. 23-32. Québec : Les Presses de l'Université du Québec. (Coll. Changement planifié et développement des organisations ; Tome 3).

Document produit en version numérique par J.-M. Tremblay, Quebec, dans le cadre de la collection « Les classiques des sciences sociales » <[classiques.uqac.ca /classiques/Weber/domination_legale_direction/domination_legale_direction.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Weber/domination_legale_direction/domination_legale_direction.pdf)> (consulté le 28/07/2019).

Wekerlé, G. (1999). De la coveillance à la ville sûre. *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 83-84, sept. 1999, *Au risque des espaces publics*, p. 164-169.

West, C. & Zimmerman, D.H. (2009). Faire le genre. *Nouvelles questions féministes*, vol. 28 (3), p. 34-61.

Williams Crenshaw, K. (2005). Cartographie des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, n° 39 (2), p. 51-82.

Wittig, M. (2001). *La pensée Straight*. Paris : Balland. (Coll. Modernes).

Annexes

L'ensemble des documents audio mis à disposition peuvent être écoutés à travers le *lien* ou le *code QR* ci-dessous :

<https://drive.google.com/drive/folders/1R_LYV8ocLP1YgrcaxcNIMxHk0G0UJ2wB?usp=sharing>



Entretiens professionnels

- 1_Discussion avec professionnelles APIAF_18_04_2019
- 2_Entretien F. Loret_19_12_2018
- 3_Entretien professionnel La Rueda_04_01_2019
- 4_Entretien V. Bouhier_28_01_2019
- 5_Entretien_Dcdf_24_08_2018
- 6_Discussion membres d'un Habitat participatif_20_03_2019

Groupes de discussion

- 7_GP_Canal_Sud_Apiaf_22_11_2016

Portraits de femmes

- 8_PAD_n°01_Mme_DJ_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 9_PAD_n°02_Mme_SB_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 10_PAD_n°03_Mme_OU_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018

- 11_PAD_n°04_Mme RE_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 12_PAD_n°05_Mme_Dj2_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 13_PAD_n°06_Mme Se_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 14_PAD_n°07_Mme HA_Portrait de femmes_Nuit des Créatrices_2018
- 15_PAD_n°08_Mme_Sy_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 16_PAD_n°09_Mme_So_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 17_PAD_n°10_Mme_Kh_Portrait de femmes_Nuit des Créatrices 2018
- 18_PAD_n°11_Mme_Sa_Portrait de femmes_Nuit de créatrices_2018
- 19_Chut t'es une fille_2018